

# ÉTABLIR DES ENGAGEMENTS

POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX DE L'ODD 4 POUR TRANSFORMER L'ÉDUCATION

SOMMET SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION



2022

# ÉTABLIR DES ENGAGEMENTS

POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX DE  
L'ODD 4 POUR TRANSFORMER L'ÉDUCATION

## UNESCO

La constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été adoptée par 20 pays lors de la Conférence de Londres en novembre 1945 et est entrée en vigueur le 4 novembre 1946. L'Organisation compte actuellement 193 États membres et 12 membres associés.

L'objectif principal de l'UNESCO est de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde par la promotion de la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, en vue de renforcer le respect universel pour la justice et l'État de droit ainsi que pour les droits humains et les libertés fondamentales garantis par la Charte des Nations Unies à tous les peuples, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Afin de remplir son mandat, l'UNESCO a cinq fonctions principales : 1) mener des études prospectives sur l'éducation, la science, la culture et la communication de demain ; 2) promouvoir la recherche, le transfert et le partage des connaissances par le biais d'activités de recherche, de formation et d'enseignement ; 3) conduire les actions normatives relatives à la préparation et l'adoption d'instruments internes et de recommandations statutaires ; 4) fournir une expertise aux États membres dans le cadre de leurs politiques et projets de développement par le biais d'une coopération technique ; et 5) échanger des informations spécialisées.

### Institut de statistique de l'UNESCO

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le bureau statistique de l'UNESCO ainsi que le dépositaire des Nations Unies pour les statistiques mondiales dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'innovation, de la culture et de la communication. L'ISU a été créé en 1999 afin d'améliorer le programme de statistiques de l'UNESCO ainsi que de produire et fournir les statistiques précises, opportunes et pertinentes aux fins de la mise en œuvre des politiques dans les environnements sociaux, politiques et économiques actuels, lesquels évoluent rapidement et gagnent constamment en complexité.

### Rapport mondial de suivi sur l'éducation

Comme le précisent la Déclaration d'Incheon Éducation 2030 et le cadre d'action afférent, le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation* constituera « le mécanisme qui permettra d'assurer le suivi et l'établissement des rapports sur l'ODD 4 et sur les aspects relatifs à l'éducation des autres ODD » et « rendra également compte de la mise en œuvre des stratégies nationales et internationales visant à faire en sorte que tous les partenaires concernés respectent leurs obligations, dans le cadre général du suivi et de l'examen des ODD ». Ce rapport est préparé par une équipe indépendante coordonnée par l'UNESCO.

Publié en 2022 par :  
Institut de statistique de l'UNESCO  
C.P 250 Succursale H  
Montréal, Québec H3G 2K8 Canada  
Tél. : +1 514-343-6880  
Courriel : [uis.publications@unesco.org](mailto:uis.publications@unesco.org)  
<http://www.uis.unesco.org/fr>  
ISBN 978-92-9189-289-1  
© UNESCO-UIS 2022

Rapport mondial de suivi sur l'éducation  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP, France  
Tél. : +33 1 45 68 07 41  
Courriel : [gemreport@unesco.org](mailto:gemreport@unesco.org)  
<https://www.unesco.org/gem-report>



Le présent rapport est publié en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication s'engagent à respecter les conditions d'utilisation de l'archive ouverte de l'UNESCO (<http://fr.unesco.org/open-access/terms-use-cbysa-fr>). Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Conception et mise en page : Big Yellow Taxi  
Conception de la couverture : Svenja Greenwood

## Table des matières

Avant-propos .....	iv
Remerciements .....	1
Résumé analytique .....	2
Acronymes et abréviations .....	3
1. Introduction .....	4
<b>PARTIE 1. Processus d'établissement de points de référence nationaux de l'ODD 4</b> .....	<b>8</b>
2. Points de référence nationaux de l'ODD 4 .....	9
2.1 Les taux de progrès varient selon l'indicateur de référence .....	10
2.2 Il existe des points de référence pour près de 9 pays sur 10 .....	11
2.3 Même si les pays atteignent leurs points de référence, le monde ne réalisera pas l'ODD 4 .....	13
3. Suivi du progrès .....	15
3.1 L'approche a été appliquée à un indicateur de référence .....	18
3.2 Cette approche sera appliquée à tous les indicateurs - et devrait être appliquée aux engagements du Sommet sur la transformation de l'éducation .....	20
<b>PARTIE 2. Études De Cas</b> .....	<b>22</b>
4. Lier les points de référence et les politiques .....	23
Angola .....	25
Chine .....	30
Colombie .....	35
France .....	40
Guyana .....	45
Inde .....	50
Jordanie .....	55
République démocratique populaire lao .....	60
Lettonie .....	65
Mexique .....	70
Samoa .....	75
Sénégal .....	80
Références .....	86
<b>PARTIE 3. Annexes</b> .....	<b>88</b>
Annexe A : Statut de soumission des points de référence .....	89
Annexe B : Niveaux des points de référence par pays et par indicateur .....	96
Annexe C : Lacunes dans les données .....	132

# Avant-propos

En 2021, la communauté internationale a franchi une étape importante. Quelque deux pays sur trois se sont engagés à définir des points de référence pour les indicateurs de l'éducation. Ils respectent ainsi l'engagement pris en 2015, mais jusqu'alors négligé, qui appelait à la mise en place d'« objectifs intermédiaires aux échéances qui conviendront [...] qui serviront de jalons pour mesurer les progrès accomplis, au plan quantitatif et à l'échelle mondiale, par rapport aux objectifs à plus long terme » (Cadre d'action Éducation 2030, par. 28). En 2022, comme le décrit le présent rapport, la communauté internationale franchit une nouvelle étape : neuf pays sur dix ont à ce jour établi leurs propres points de référence nationaux. Cet engagement et ce dévouement accrus vis-à-vis de notre programme commun, à un moment où il est essentiel de le redynamiser, sont impératifs.

Établir des points de référence nationaux implique de définir la contribution de chaque pays à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 4. Le programme de lutte contre les changements climatiques suit déjà une approche similaire. L'établissement de points de référence permet à chaque pays de définir ses propres cibles en fonction du contexte qui lui est propre, de son point de départ et de son rythme de progrès. Ce processus renforce également l'appropriation des cibles par les pays et les responsabilise ; il aligne les programmes d'éducation nationaux, régionaux et mondiaux tout en améliorant la planification nationale et en mettant en évidence les lacunes en matière de données ; enfin, il favorise le dialogue entre pairs et, grâce au partage d'expériences, rend possibles les apprentissages transnationaux.

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) ont lancé un rapport en janvier 2022 qui comporte des résultats préliminaires. Celui-ci a été approuvé, entre autres, par des partenaires qui voient dans ce processus l'occasion de mettre davantage l'accent sur les objectifs communs : le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale, le Président du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation, le Secrétaire général de l'Internationale de l'éducation et le Président de la Campagne mondiale pour l'éducation.

Les pays seront-ils en mesure d'atteindre les points de référence qu'ils ont établis ? Le monde sera-t-il en mesure de réaliser l'ODD 4 d'ici 2030 ? Sur quelle base étudier l'impact de la pandémie sur l'évolution de l'éducation dans les années à venir ? L'ISU et l'équipe du Rapport GEM répondent à ces questions dans le rapport actualisé : *Définir des engagements – Points de référence nationaux de l'ODD 4 pour transformer l'éducation*. Cette publication présente les efforts déployés par les pays pour établir leurs points de référence, propose une méthode pour en réaliser le suivi et décrit de manière approfondie l'approche mise en œuvre dans 12 pays du monde.

Les points de référence nationaux relatifs à l'ODD 4 sont établis par les pays et s'appuient sur les plans sectoriels nationaux. Le fait que chaque pays déclare sa contribution à l'atteinte de l'objectif mondial en matière d'éducation constitue la base d'un pacte transformateur dans lequel les pays s'engagent à accroître leur ambition en échange du soutien de la communauté internationale. Les pays soutiennent la culture de responsabilité partagée fondée sur le principe d'établissement de points de référence pour le progrès, comme le Secrétaire général des Nations Unies nous a demandé d'assurer à l'aube de l'Agenda 2030. Grâce à ce soutien généreux, nous avons surmonté de nombreux obstacles et parcouru un long chemin. Le Sommet sur la transformation de l'éducation offre aujourd'hui l'occasion d'utiliser les points de référence à bon escient dans le cadre des discussions politiques sur les progrès du secteur de l'éducation.

David Sengeh  
Président du Conseil consultatif du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Ministre de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire supérieur et Directeur du Département national de l'innovation de Sierra Leone

Dankert Vedeler  
Président du Conseil de direction de l'Institut de statistique de l'UNESCO et ancien Directeur général adjoint du Ministère de l'éducation et de la recherche de Norvège

# Remerciements

La présente publication est le résultat d'un effort collectif et collaboratif. Cette compilation de points de référence établis au niveau national a également pour but de contribuer à l'Observatoire mondial de l'éducation. Depuis 2018, les membres du Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4 consacrent leur temps et leur énergie à l'examen ainsi qu'à la sélection des indicateurs de référence ; nous leur en sommes reconnaissants. Nous remercions également nos collègues des organisations régionales qui ont partagé leur expérience en matière de définition d'objectifs et facilité le dialogue avec leurs États membres, notamment l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes, l'Union européenne, l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est et le Forum des îles du Pacifique.

L'ISU et l'équipe du Rapport GEM remercient les responsables nationaux de chacun des pays concernés par cette étude qui ont participé au dialogue ces dernières années, partagé leurs expériences, apporté leur contribution et nous ont aidés à approfondir nos réflexions. Nous sommes reconnaissants envers les représentants des 12 pays (Angola, Chine, Colombie, France, Guyana, Inde, Jordanie, Lettonie, Mexique, République démocratique populaire lao, Samoa et Sénégal) qui ont partagé avec nous leurs commentaires sur leurs études de cas nationales et ainsi permis d'évoquer leurs expériences nationales dans cette publication.

Nous tenons également à remercier la Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation, Stefania Giannini, pour son action en faveur d'un engagement négligé du Cadre d'action Éducation 2030. Nos collègues des bureaux régionaux de l'UNESCO à Bangkok (Margarete Sachs-Israel et Nyi Nyi Thaug), Beyrouth (Sireen Salameh, Hana Yoshimoto et Najoua Zhar) et Santiago (Alejandro Vera Mohorade) ont par ailleurs initié et maintenu le dialogue avec les États membres de l'UNESCO ; nous leur en sommes redevables.

Nous tenons aussi à remercier les consultants pour le soutien qu'ils ont apporté aux pays dans l'établissement de leurs points de référence (Kevin Macdonald) et la cartographie des plans et cibles nationaux en matière d'éducation (Patricio Canalis, Temurbek Raxmatov, Ioulia Sementchouk, Patricio Temperley, Tiago Vier et Ana Vigano), et pour leur participation active aux discussions visant à améliorer la représentation des cibles nationales dans la base de données mondiale. Nos remerciements vont également à Rebecca Brite pour la révision de ce rapport.

Enfin, nous remercions nos équipes dévouées de l'ISU (Roshan Bajracharya, Kim Deslandes, Adolfo Imhof, Lina Ktaili, Yacine Fall et Shailendra Sigdel) et du Rapport GEM (Camila Lima De Moraes et Kate Redman). Adolfo Imhof a préparé la base de données mondiale comprise dans cette publication et disponible dans l'Observatoire mondial de l'éducation à l'adresse suivante : <https://geo.uis.unesco.org>.

Manos Antoninis  
Directeur, Rapport mondial de suivi sur l'éducation

Silvia Montoya  
Directrice, Institut de statistique de l'UNESCO

# Résumé analytique

Alors que le monde arrive à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, la communauté éducative internationale est encore sous le choc causé par les longues fermetures d'écoles qui ont caractérisé la réponse à la pandémie de COVID-19. C'est dans ce contexte que se déroule le deuxième examen de l'objectif de développement durable (ODD) 4 au Forum politique de haut niveau. En réponse aux importants défis à venir, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) convoque également le Sommet sur la transformation de l'éducation afin de faire de l'éducation une priorité des programmes politiques.

Il est donc opportun que les pays se soient engagés à réaliser des progrès concrets d'ici 2025 et 2030 au regard de sept indicateurs de référence de l'ODD 4 : participation à l'éducation de la petite enfance ; taux de non-scolarisation ; taux d'achèvement ; inégalités de genre dans les taux d'achèvement ; niveau de compétence minimal en lecture et mathématiques ; enseignants avec les qualifications minimales requises ; et dépenses publiques d'éducation. Inspiré par l'appel lancé en 2014 par le Secrétaire général de l'ONU aux pays pour qu'ils adoptent « une culture de responsabilité partagée » fondée sur « la définition d'indicateurs de progrès », le paragraphe 28 du Cadre d'action Éducation 2030 invite à son tour les pays à établir « des objectifs intermédiaires aux échéances qui conviendront [...] en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme ».

Les points de référence désignent les contributions des pays déterminées au niveau national à l'objectif commun en matière d'éducation, reprenant un concept adopté dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Ils donnent la possibilité de suivre les progrès des pays en fonction de leur point de départ ainsi que de leurs plans sectoriels d'éducation et contribuent à relier les programmes d'éducation nationaux avec les programmes régionaux et mondiaux. En 2021, deux pays sur trois se sont engagés à atteindre des valeurs cibles pour 2025 et 2030 pour au moins certains des indicateurs de référence.

La présente publication poursuit trois objectifs. Premièrement, elle décrit les résultats du suivi de ce processus conduit entre février et mai 2022. Elle montre que trois pays sur quatre se sont engagés à atteindre des valeurs cibles pour 2025 et 2030 au regard d'au moins certains des sept indicateurs de référence. En outre, si l'on tient compte des cibles que d'autres pays se sont engagés à atteindre dans leurs plans sectoriels nationaux, on constate que près de neuf pays sur dix ont émis une déclaration claire sur leur contribution à l'ODD 4. Ces déclarations confirment malheureusement que malgré des efforts fructueux, les pays n'atteindront pas l'objectif ultime de l'éducation universelle à l'échelle mondiale d'ici à 2030. Par exemple, on estime que d'ici à 2030, 84 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes ne seront toujours pas scolarisés, et que seul un pays sur six s'approchera des 95 % minimaux de taux d'achèvement du secondaire. Moins de deux enfants sur trois devraient terminer l'école primaire et atteindre le niveau minimal d'apprentissage d'ici à 2030. Cela signifie que 300 millions d'enfants ne bénéficieront pas de ces compétences.

Deuxièmement, cette publication propose une méthode de suivi des progrès réalisés au regard des points de référence de l'ODD 4 et du point de départ de chaque pays. Deux approches sont étudiées : la première consiste à suivre les progrès des pays au regard des points de référence qu'ils ont établis ; la seconde, à suivre les progrès des pays par rapport au taux que les 25 % de pays ayant progressé le plus rapidement ont atteint au cours des 20 dernières années. Cette dernière approche est complémentaire de la première et répond à la préoccupation selon laquelle même des pays partant du même point peuvent établir des points de référence dont le degré d'ambition varie considérablement.

Troisièmement, étant donné que l'objectif du processus d'établissement des points de référence nationaux de l'ODD 4 est de contribuer à accélérer les progrès vers l'objectif commun en matière d'éducation, 12 études de cas présentent la manière dont chacun des pays a abordé le défi de l'établissement des points de référence et leur mise en relation avec ses stratégies, plans et politiques nationaux. Ces études de cas sont accompagnées de figures pour chaque indicateur de référence et visent à aider les pays à mettre leur propre expérience en perspective ainsi qu'à poursuivre leurs processus consistant à établir les cibles, combler les lacunes dans les données et élaborer des réponses stratégiques appropriées.

# Acronymes et abréviations

3PBFSE	Politique, planification, programmation, budgétisation, financement, suivi et évaluation (Sénégal)
BFEM	Brevet de fin d'études moyennes (Sénégal)
CARICOM	Communauté des Caraïbes
ESP-MTR	Examen à mi-parcours du plan stratégique pour l'éducation (Education Strategic Plan Mid-Term Review, Jordanie)
ESSDP	Plan de développement du secteur de l'éducation et du sport (Education and Sport Sector Development Plan, RDP Lao)
FFA	Framework for Action (Cadre d'action)
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
MICS	Enquêtes par grappes à indicateurs multiples
NAS	Enquête nationale sur la réussite scolaire (National Achievement Survey, Inde)
NEP	Politique d'éducation nationale (National Education Policy, Inde)
NSEDP	Plan national de développement socioéconomique (National Socio-Economic Development Plan, RDP lao)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PaCREF	Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (Pacific Regional Education Framework)
PAQUET-EF	Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence-éducation/formation (Sénégal)
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
Rapport GEM	Rapport mondial de suivi sur l'éducation
RDP lao	République démocratique populaire lao
TIMSS	Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



# 1. Introduction

Les programmes mondiaux de développement traduisent le souhait de la communauté internationale d'accélérer les progrès vers la réalisation des droits humains ainsi que de relever les défis communs. Ils ont néanmoins aussi été critiqués à maintes reprises pour avoir supposé, de manière implicite, que tous les pays pouvaient atteindre les mêmes objectifs malgré les différences importantes qui marquent leurs contextes de départ respectifs.

Anticipant la nécessité d'adopter une autre approche, le Secrétaire général de l'ONU a souligné dans son rapport de synthèse de 2014 que « les promesses ne deviendront pas réalité sans une culture de responsabilité partagée [...] qui repose sur des normes universellement reconnues, des engagements pris au niveau mondial, des règles et des données factuelles communes, l'action collective et la définition d'indicateurs de progrès. » Ce rapport exige un « nouveau modèle de responsabilité » qui repose « sur l'appropriation nationale, une large participation et une transparence totale », décrivant un processus qui serait :

- « Efficace », c'est-à-dire aligné sur le programme de développement durable à l'horizon 2030
- « Efficace », c'est-à-dire volontaire, dirigé par l'État et participatif, à l'aide de processus existants
- « Fondé sur des données probantes », c'est-à-dire utilisant les indicateurs de suivi des ODD
- « Universel », c'est-à-dire à plusieurs niveaux : national, régional et mondial

Ce dernier point est particulièrement important. Les programmes de développement ont tendance à coexister à différents niveaux. Les stratégies nationales ont tendance à faire référence aux objectifs internationaux de manière superficielle, et leurs cadres de suivi, lorsqu'elles en disposent, utilisent souvent des indicateurs différents de ceux convenus au niveau mondial. De leur côté, les programmes mondiaux semblent souvent négliger l'existence des programmes régionaux ainsi que les possibilités qu'ils offrent en matière de dialogue entre pairs concernant les politiques. Le rapport de synthèse a donc envisagé un processus d'examen à trois niveaux : national, régional et mondial.

- Une « composante nationale pilotée par les pays eux-mêmes et destinée à assurer l'application du principe de responsabilité [...] [qui] s'appuierait sur les mécanismes et processus nationaux et locaux existants » et établirait « des points de référence [...] dont le format serait harmonisé à l'échelle mondiale ».
- Une « composante régionale d'examen par les pairs [...] mise en œuvre par les mécanismes existants [...] [visant à] trouver des solutions et à établir des modalités d'entraide » en citant des exemples tels que celui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine.
- Une « composante mondiale de partage des connaissances [...] sous les auspices du Forum politique de haut niveau pour le développement durable » ([United Nations, 2014](#)).

Le secteur de l'éducation a suivi cette démarche. Le paragraphe 28 du Cadre d'action Éducation 2030, qui constitue la feuille de route pour la réalisation de l'ODD 4, rend compte des préoccupations relatives à l'équité, à la responsabilité et à la redevabilité dans le programme mondial :

« Les cibles [de l']ODD4 – Éducation 2030 sont spécifiques et mesurables et contribuent directement à la réalisation de l'objectif [général]. Elles définissent un niveau d'ambition à l'échelle mondiale qui devrait encourager les pays à s'efforcer d'accélérer le rythme de leurs progrès. Elles sont applicables à tous les pays et prennent en compte les différences de réalité, de capacité et de niveau de développement des pays,

tout en respectant les politiques et les priorités nationales. Le changement viendra des actions menées par les pays, avec le soutien de partenariats et de financements multipartites efficaces. Il est attendu des gouvernements qu'ils traduisent les cibles mondiales en objectifs nationaux réalisables en fonction de leurs priorités éducatives, de leurs stratégies et plans de développement nationaux, du mode d'organisation de leur système éducatif, de leur capacité institutionnelle et de la disponibilité des ressources. Il faut, à cet effet, qu'ils se fixent des points de référence aux échéances qui conviendront (pour 2020 et 2025, par exemple), selon un processus ouvert caractérisé par une transparence et une responsabilisation totales, avec le concours de tous les partenaires de façon à susciter l'adhésion des pays et de favoriser une compréhension commune. Chaque cible pourra ainsi s'accompagner de points de référence qui serviront de jalons pour mesurer les progrès accomplis, au plan quantitatif et à l'échelle mondiale, par rapport aux objectifs à plus long terme. Ces points de référence doivent s'appuyer sur les mécanismes d'établissement de rapports existants, comme il convient. Ils jouent un rôle indispensable en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme. » ([UNESCO, 2015](#)).

Ce paragraphe du Cadre d'action présente les principaux éléments qui devraient caractériser tout établissement de points de référence en matière d'éducation (**encadré 1**):

- « s'efforcer d'accélérer le rythme [des] progrès » : Les points de référence devraient être définis de sorte que tout progrès puisse être réalisé à un rythme supérieur à celui des activités courantes (dépasser le statu quo).
- « prennent en compte les différences de réalité, de capacité et de niveau de développement » : Les points de référence doivent être définis en tenant compte des points de départ des pays.
- « traduisent les cibles mondiales en objectifs nationaux réalisables en fonction [des] plans [...] nationaux » : Les points de référence de l'ODD 4 devraient être inclus dans la planification sectorielle nationale, et non faire partie d'un processus externe.
- « fixent des objectifs intermédiaires aux échéances qui conviendront (pour 2020 et 2025, par exemple) » : Au moins deux échéances devraient être fixées pour l'atteinte de ces points de référence.

### ENCADRÉ 1:

#### Points de référence : remarque sur la terminologie

L'établissement de points de référence est une technique de gouvernance conçue pour améliorer la qualité et l'efficacité des services publics. En substance, il s'agit de comparer des aspects spécifiques d'un problème public avec une forme idéale d'action publique (le point de référence), puis à les faire converger d'une manière ou d'une autre. Au moyen de ces comparaisons ainsi que de processus d'apprentissage et d'émulation, l'administration publique est censée obtenir de meilleurs résultats ([Smith, 2013](#)).

La pratique et l'expression ont été adoptées dans les années 1980, lorsque les réformes de l'administration publique dans plusieurs pays à revenu élevé, collectivement désignées par « la nouvelle gestion publique », ont emprunté les techniques utilisées dans le secteur privé pour comparer les politiques et les résultats entre les unités, les prestataires de services et, en définitive, les États. Le but était d'encourager l'apprentissage par les pairs. La publication de données comparables sur certains indicateurs permet de mettre en évidence les performances relatives des États et d'attirer l'attention sur ceux qui réussissent et ceux qui sont le moins performants – un processus qui ne présente pas que des avantages :

Premièrement, l'établissement des points de référence est souvent problématique. Ensuite, ceux qui les créent doivent être conscients que les contextes au sein desquels leurs comparaisons sont effectuées évoluent avec le temps. Enfin, il s'agit d'outils d'incitation au changement politique qui doivent être maniés avec précaution. L'utilisation des points de référence peut être perçue comme une manière de pointer du doigt les performances des pays ; bien que cette méthode puisse entraîner des changements à court terme, elle peut également générer des tensions et des résistances institutionnalisées au plus long terme. Ainsi, comme pour tant d'outils de la gestion publique contemporaine, la recherche conclut que les points de référence doivent être utilisés de manière créative et appropriée plutôt que mécanique et imposée par les institutions supérieures ([Smith, 2013](#)).

Dans le cas de l'ODD 4, aucune autorité centrale ne peut exiger l'obtention de ces résultats. La participation à l'Agenda 2030 est volontaire et non juridiquement contraignante, et les Nations Unies ne peuvent qu'inciter les pays à atteindre les ODD. En définitive, l'établissement de points de référence consiste à saisir et rendre compte des contributions que les pays sont prêts à apporter au programme mondial ainsi qu'aux cibles qu'ils se sont fixés. Toutefois, étant donné que le terme « cible » est utilisé pour désigner les cibles 4.1 à 4.7 de l'ODD 4, il convient d'en utiliser un autre ; c'est pourquoi le Cadre d'action a employé le terme « objectif intermédiaire ».

- « jalons pour mesurer les progrès accomplis, au plan quantitatif et à l'échelle mondiale, par rapport aux objectifs à plus long terme » : Les points de référence nationaux devraient être consolidés afin de rendre possible leur comparaison avec l'ODD 4.
- « avec le soutien de partenariats et de financements multipartites efficaces » et « jouent un rôle indispensable en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme » : Les points de référence sont censés avoir une double fonction, à savoir servir à la fois de mécanisme d'apprentissage par les pairs et de mécanisme de reddition de comptes afin de renforcer la finalité du programme international de développement de l'éducation.

Pour résumer, les points de référence nationaux de l'ODD 4 ont de multiples finalités :

- *Contextualiser le suivi des progrès* : Bien que l'ambition des cibles de l'ODD 4 soit mondiale, ces dernières ne distinguent toutefois pas les différents stades de développement du secteur de l'éducation des pays. Les points de référence reconnaissent que le point de départ varie en fonction des pays, mais aussi que ces derniers progressent tous à un certain rythme. Le processus d'établissement de points de référence les met au défi de s'engager à progresser plus rapidement que s'ils suivaient les tendances passées.
- *Tenir les pays responsables de leurs engagements* : Le processus national d'établissement de points de référence invite les pays à déclarer publiquement les contributions qu'ils sont prêts à apporter à l'ODD 4. Au cours des dernières années, ce processus s'est inspiré de l'approche des contributions déterminées au niveau national utilisée dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques pour mobiliser l'action des pays en faveur de l'éducation (**encadré 2**).
- *Mettre en lien les programmes d'éducation nationaux, régionaux et mondiaux* : Les pays ont été invités à sélectionner des points de référence nationaux relatifs à l'ODD 4 qui correspondent aux cibles qu'ils ont fixées dans leurs plans nationaux en matière d'éducation. Les pays membres d'organisations régionales ont également été invités à aligner leurs points de référence sur les cibles régionales qu'ils se sont engagés à atteindre. Cette démarche a pour but de garantir la cohérence et la compréhension mutuelle entre ces trois niveaux afin de réduire les doubles emplois, d'améliorer la transparence et de faciliter le dialogue sur les politiques.
- *Renforcer l'appropriation par les pays* : Il existe une tendance, particulièrement chez les organisations internationales, à contourner les processus nationaux d'élaboration des politiques afin de proposer, voire d'imposer des cibles aux pays. L'appropriation des cibles éducatives par les pays constitue la finalité du processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4.
- *Porter l'attention sur les lacunes en matière de données* : Le cadre de suivi de l'ODD 4, qui se compose de 12 indicateurs mondiaux et de 32 indicateurs thématiques, vise à inciter les pays à prendre en compte un plus grand nombre de résultats d'importance et à utiliser un plus large ensemble de sources de données qu'avant 2015. Tous les pays ne peuvent cependant pas rendre compte de l'ensemble des indicateurs – ces derniers ne sont par ailleurs pas pertinents pour tous. En revanche, les sept indicateurs de référence constituent un ensemble clé dont chaque système éducatif a besoin à des fins de gestion. Cet ensemble, qui ne doit faire l'objet d'aucune lacune en matière de données, vise à cibler les actions nationales et internationales requises pour combler celles qui subsistent.
- *Renforcer les processus de planification nationale* : De même, malgré la multiplication des plans nationaux du secteur de l'éducation, certains pays ne disposent pas de cibles claires et d'autres ne respectent pas les définitions des indicateurs de l'ODD 4. Le processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4 vise à encourager les pays à inclure des cibles dans leurs plans et à les aligner avec les définitions des indicateurs mondiaux.
- *Promouvoir le dialogue entre pairs* : Le processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4 a également pour but d'initier des discussions autour des difficultés et des bonnes pratiques, de promouvoir l'apprentissage mutuel ainsi que de fournir une base factuelle à la conduite des réformes des politiques nationales et des initiatives collectives internationales.

Pour toutes ces raisons, le processus d'établissement de points de référence soutient activement la fonction d'analyse de données et de suivi du mécanisme réformé de coopération mondiale en matière d'éducation.

**ENCADRÉ 2:****Les contributions déterminées au niveau national dans le programme de lutte contre les changements climatiques**

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant adopté par 196 parties en 2015. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 – et de préférence à 1,5 – degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. À cette fin, il faut agir de manière à atteindre le plus rapidement possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Les pays se sont engagés à présenter des contributions déterminées au niveau national d'ici 2020, c'est-à-dire leurs plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que leurs plans de renforcement de la résilience visant à s'adapter à l'impact de la hausse des températures ([ecbi, 2020](#)).

Sur les 197 parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les 191 parties qui ont désormais adhéré à l'Accord de Paris, 164 avaient présenté au moins la première série de contributions déterminées au niveau national avant juillet 2021. La structure de ces contributions varie en raison de l'imprécision des recommandations. Cependant, en règle générale, les contributions déterminées au niveau national décrivent les niveaux d'émission de référence et projetés (mais pas pour tous les gaz à effet de serre), avec ou sans actions entreprises pour les réduire, en tenant compte du contexte de chaque pays, y compris ses vulnérabilités, ses capacités et son niveau de développement. La plupart des plans font également référence aux mesures prises en matière de communication et d'éducation sur les changements climatiques ([CCNUCC, 2021a](#)). Afin d'accroître progressivement leur niveau d'ambition, les contributions déterminées au niveau national doivent être révisées et mises à jour dans le cadre de cycles quinquennaux. Tous les cinq ans à partir de 2023, les gouvernements feront le point sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris afin d'évaluer les progrès collectifs et d'étayer la préparation des contributions déterminées au niveau national ultérieures ([UNFCCC, 2021b](#)).

Depuis 2017, date à laquelle le cadre de suivi des ODD a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM), qui doivent conjointement assurer le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4, conformément au Cadre d'action Éducation 2030, ont aidé les pays à respecter leur engagement à établir des points de référence nationaux en lien avec l'ODD 4 ([ISU et Rapport GEM, 2022](#)). En bref, le processus a comporté trois étapes clés :

- Premièrement, en août 2019, le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4, à savoir l'organe chargé de l'élaboration du cadre de suivi de l'ODD 4, a approuvé sept indicateurs de l'ODD 4 jugés adaptés à l'établissement de points de référence.
- Deuxièmement, en août 2021, sur la base de la déclaration de la Réunion mondiale sur l'éducation d'octobre 2020, qui avait demandé à l'UNESCO de proposer des points de référence pertinents et réalistes en lien avec les indicateurs clés des ODD pour un suivi ultérieur ([UNESCO, 2020](#)), une invitation accompagnée de documents justificatifs a été envoyée aux pays afin qu'ils soumettent leurs points de référence nationaux pour 2025 et 2030 avant le 1er octobre 2021.
- Troisièmement, en février 2022, après la publication des premiers résultats, les pays qui n'avaient pas pris part au processus en 2021 ont été à nouveau invités à soumettre des points de référence nationaux avant le 31 mai 2022. Ceux qui les avaient déjà fournis en 2021 se sont vu offrir la possibilité de les réviser.

À l'occasion de deux événements majeurs en 2022 – le deuxième examen de l'ODD 4 lors du Forum politique de haut niveau en juillet et le Sommet sur la transformation de l'éducation convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies en septembre –, ce rapport se compose de deux parties. La première fait le point sur les résultats du processus d'établissement des points de référence nationaux en lien avec l'ODD 4. Il s'agit de :

- Rendre compte des taux de participation des pays et de leur implication dans la réalisation de l'ODD 4
- Proposer une approche de suivi des progrès vers la réalisation des points de référence afin qu'ils constituent le pivot de la coopération mondiale en matière d'éducation.
- Mettre en évidence les liens entre les points de référence et les dialogues sur les politiques

La deuxième partie présente 12 études de cas représentatives au niveau mondial qui documentent les processus d'établissement des points de référence nationaux de l'ODD 4 et mettent en évidence la manière dont ils ont été coordonnés avec les plans nationaux.

Trois annexes présentent respectivement le statut de soumission de points de référence par pays, les valeurs de base et de référence pour chacun des sept indicateurs, et les lacunes dans les données.



Enfants à l'école primaire  
d'Aishalton, Guyana.

© UNICEF/UNI168875/KLEIN

# PARTIE 1. Processus d'établissement de points de référence nationaux de l'ODD 4

## Messages clés

- Près de neuf pays sur dix ont des cibles nationales pour au moins quelques indicateurs de référence de l'ODD 4 pour 2025 et 2030.
- Les pays ont des cibles nationales pour 13 des 20 valeurs de référence potentielles.
- Les valeurs des points de référence nationaux suggèrent que les pays n'atteindront pas les cibles de l'ODD 4 mais, dans la plupart des cas, ils prévoient d'accélérer leur progrès en 2015-2030 par rapport à 2000-2015.
- Les progrès doivent être suivis par rapport aux points de référence que les pays ont établis et leurs taux de progrès historiques.

## 2. Points de référence nationaux de l'ODD 4

Le Cadre d'action suggère que chaque cible s'accompagne de points de référence. Il est néanmoins préférable de concevoir un ensemble restreint d'indicateurs afin de maintenir un certain cap ; tel a été le consensus de l'Union européenne (UE). Ainsi, sept indicateurs de référence ont été conçus pour 2020 et 2030 dans le cadre d'un exercice transnational en lien avec l'éducation. Entre autres, les trois critères suivants ont été utilisés :

- *Disponibilité des données* : Les données doivent être disponibles pour la grande majorité des pays. Sans données suffisantes, il est impossible de constituer une base de référence solide ou d'établir des tendances permettant de déduire ce qui pourrait constituer un taux de progrès raisonnable, et par conséquent d'atteindre le double objectif de rendre possible l'apprentissage par les pairs et de garantir la reddition de compte.
- *Tendance historique claire ou cible* : Les indicateurs de référence sélectionnés pour l'ODD 4 se répartissent en trois catégories, à savoir les pays dont on a observé le progrès de 0 à 100 % ; les pays qui se sont engagés de manière explicite en faveur de l'équité, sans distinction entre les filles et les garçons ; ou les pays qui ont convenu d'une fourchette cible, par exemple dans le cas des dépenses publiques.
- *Pertinence au niveau des politiques* : Il conviendrait que tous les pays, même les plus avancés, s'efforcent de progresser pour au moins un des indicateurs de référence afin de démontrer leur adhésion au processus et permettre à ce dernier de revêtir un caractère universel.

Comme mentionné dans l'introduction, le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4, composé de 38 membres, dont 28 États membres de l'UNESCO, a approuvé sept indicateurs de référence. La plupart d'entre eux sont ventilés principalement par niveau d'éducation, ce qui signifie que les pays ont dû sélectionner chacun 20 valeurs pour 2025 et 2030 (**tableau 1**).

**TABLEAU 1.**  
Indicateurs de référence de l'ODD 4

Domaine thématique	Indicateur		Ventilation	
<b>Petite enfance</b>	Indicateur mondial 4.2.2	Taux de participation un an avant le primaire	1	
<b>Éducation de base</b>	Indicateur thématique 4.1.4	Taux d'enfants non scolarisés	3	(b) primaire, (c) premier cycle du secondaire et (d) deuxième cycle du secondaire
	Indicateur mondial 4.1.2	Taux d'achèvement	3	(b) primaire, (c) premier cycle du secondaire et (d) deuxième cycle du secondaire
	Cible 4.5 - Équité	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire	1	
	Indicateur mondial 4.1.1	Niveau minimal de compétence d'apprentissage	6	(a) premières années, (b) fin du primaire et (c) fin du premier cycle du secondaire, en (i) lecture et (ii) mathématiques
<b>Qualité</b>	Indicateur mondial 4.c.1	Enseignants avec les qualifications minimales requises	4	(a) préprimaire, (b) primaire, (c) premier cycle du secondaire et (d) deuxième cycle du secondaire
<b>Financement</b>	Indicateur mondial 1.a.2 et points de référence d'Éducation 2030	Dépenses d'éducation	2	(i) en tant que part des dépenses publiques totales et (ii) en tant que part du produit intérieur brut
			20	indicateurs de référence au total

## 2.1 LES TAUX DE PROGRÈS VARIENT SELON L'INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Dans le domaine de la **petite enfance**, le taux de participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée dans le primaire (indicateur mondial 4.2.2) rend compte du pourcentage d'élèves âgés de 5 ans (en moyenne, car les enfants commencent en général leur première année à l'âge de 6 ans) qui fréquentent une école préprimaire ou primaire. Ce taux est passé de 65 % en 2002 à 75 % en 2020, soit une augmentation de 0,6 point de pourcentage par an en moyenne.

Le **taux d'enfants non-scolarisés** (indicateur thématique 4.1.4) porte sur trois groupes d'âge. Le taux d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire est passé de 15 % en 2000 à 9 % en 2007 (soit une baisse de 0,8 point de pourcentage en moyenne par an) et est resté stable jusqu'en 2020. Le taux d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire est passé de 25 % en 2000 à 16 % en 2013 (soit une baisse de 0,7 point de pourcentage en moyenne par an) et est resté stable jusqu'en 2020. Enfin, le taux de jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire est passé de 36 % en 2000 à 24 % en 2020 (soit une baisse de 0,6 point de pourcentage en moyenne par an).

Le **taux d'achèvement** (indicateur mondial 4.1.2) concerne également trois niveaux d'enseignement. Le taux d'achèvement du primaire est passé de 76 % en 2000 à 86 % en 2020 (soit une augmentation de 0,5 point de pourcentage en moyenne par an). Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est passé de 59 % en 2000 à 75 % en 2020 (soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage en moyenne par an). Enfin, le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire est passé de 36 % en 2000 à 54 % en 2020 (soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage en moyenne par an).

**L'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire**, c'est-à-dire la différence entre les filles et les garçons, a été choisi pour rendre compte de l'accent mis sur l'équité par l'Agenda 2030. En 2000, le taux d'achèvement masculin dépassait le taux d'achèvement féminin de 3,2 points de pourcentage. Cet écart s'est toutefois inversé en 2013 et les filles présentaient un avantage de 2,5 points de pourcentage en 2020. Il convient de noter que l'inégalité de genre (absolu) constitue une légère variation de l'indice de parité (relatif) (indicateur mondial 4.5.1), dont la transparence a parfois été jugée insuffisante au regard des exigences de conception des indicateurs de référence.

La proportion d'enfants et de jeunes (a) en 2e ou 3e année d'étude ; (b) en fin de cycle primaire ; (c) en fin de premier cycle du secondaire ayant atteint au moins le **niveau minimal de compétence** en (i) lecture et en (ii) mathématiques (indicateur mondial 4.1.1) est un autre indicateur de référence. En 2015, il a été estimé que le pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau minimal de compétence en mathématiques était de 53 % à la fin du primaire et de 44 % à la fin du premier cycle du secondaire. Selon l'Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques (Trends in International Mathematics and Science Study, TIMSS), la croissance annuelle moyenne du pourcentage d'élèves ayant atteint le niveau de référence international bas entre les cycles de 2015 et 2019 était de 0,3 point de pourcentage chez les élèves de quatrième année et de 0,5 point de pourcentage chez les élèves de huitième année.

Le pourcentage d'**enseignants avec les qualifications minimales requises** (indicateur mondial 4.c.1) à quatre niveaux d'enseignement vise à rendre compte de l'engagement en faveur de la qualité. En 2015, on estimait que 70 % des enseignants du préprimaire, 80 % du primaire et 77 % du secondaire avaient les qualifications minimales requises. Aucune tendance claire n'a été dégagée. Par exemple, le pourcentage d'enseignants avec les qualifications minimales requises en Afrique subsaharienne – la région qui affiche les taux les plus faibles – a diminué de 0,9 point de pourcentage par an entre 2000 et 2019 dans le primaire et de 1,1 point de pourcentage par an entre 2005 et 2019 dans le premier cycle du secondaire.

Enfin, des valeurs de référence ont été fixées pour deux indicateurs des **dépenses publiques d'éducation** dans le Cadre d'action Éducation 2030 (par. 105) :

- Consacrer au moins 4 à 6 % du produit intérieur brut (PIB) à l'éducation
- Consacrer au moins 15 à 20 % des dépenses publiques à l'éducation (ce dernier point fait également partie de l'indicateur mondial 1.a.2 de l'objectif de réduction de la pauvreté).

Au cours des deux dernières décennies, ces deux indicateurs sont restés à peu près constants : 4,5 % du PIB et 14,6 % des dépenses publiques totales. Un pays sur trois avait des dépenses inférieures à celles requises, un sur trois satisfaisait à l'un des deux points de référence en la matière, et un sur trois satisfaisait aux deux.

## 2.2 IL EXISTE DES POINTS DE RÉFÉRENCE POUR PRÈS DE 9 PAYS SUR 10

Au 31 mai 2021, à l'issue d'un processus constitué d'ateliers régionaux et nationaux et grâce au soutien apporté en continu aux réflexions annexes, trois pays sur quatre avaient pris directement part au processus national d'établissement des points de référence de l'ODD 4 (**figures 1a et 1b**):

- Des points de référence nationaux ont été soumis par 59 % des pays.
- Par ailleurs, 11 % des pays sont des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de l'UE qui n'ont pas directement présenté de points de référence nationaux, mais qui ont accepté d'être liés par les points de référence convenus dans le cadre de leurs processus régionaux respectifs. Près de la moitié des États membres de ces organisations sont allés au-delà de leurs engagements régionaux et ont établi des points de référence nationaux.
- En outre, 1 % des pays a initié ce processus et était sur le point de soumettre des points de référence.

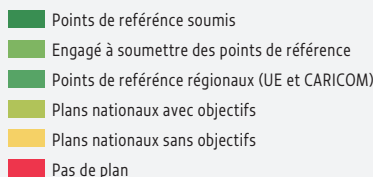
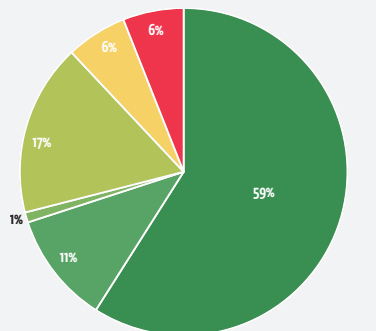
En parallèle, les équipes de l'ISU et du Rapport GEM ont collecté des informations issues des plans nationaux du secteur de l'éducation ainsi que des contributions nationales volontaires de l'ensemble des pays, afin de documenter leurs cibles pour ceux qui n'ont pas directement pris part au processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4. Cet exercice a permis de constater que :

- Les plans nationaux ont permis de produire au moins quelques cibles pour les indicateurs de référence pour 17 % des pays qui n'en ont pas soumis.
- 6 % des pays avaient des plans ne contenant aucune cible.
- 6 % des pays n'avaient pas de plans.

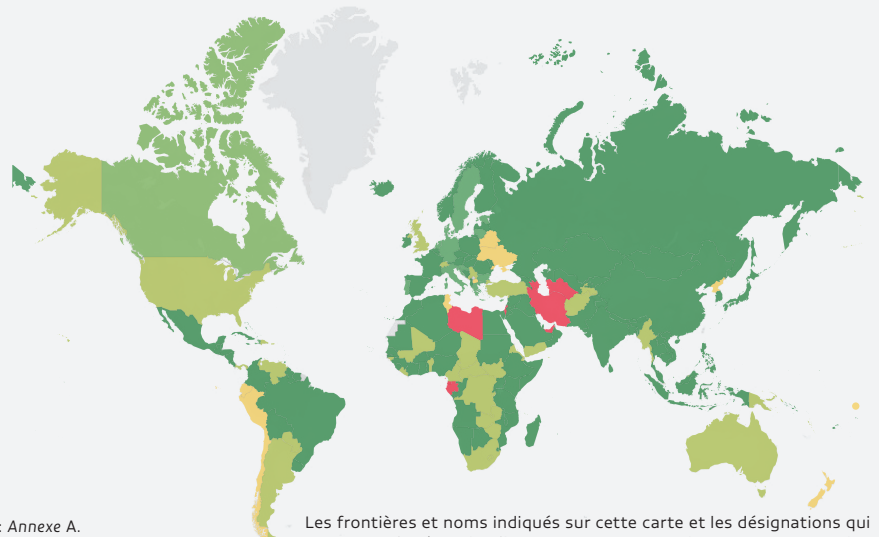
**FIGURE 1:**

**Participation au processus d'établissement de points de référence nationaux de l'ODD 4 au 1er juin 2022**

a. Par statut de soumission



b. Par pays/territoire et statut de soumission



Source : Annexe A.



Par conséquent, trois types de valeurs de référence (**annexe B**) sont rapportés avec les moyennes régionales :

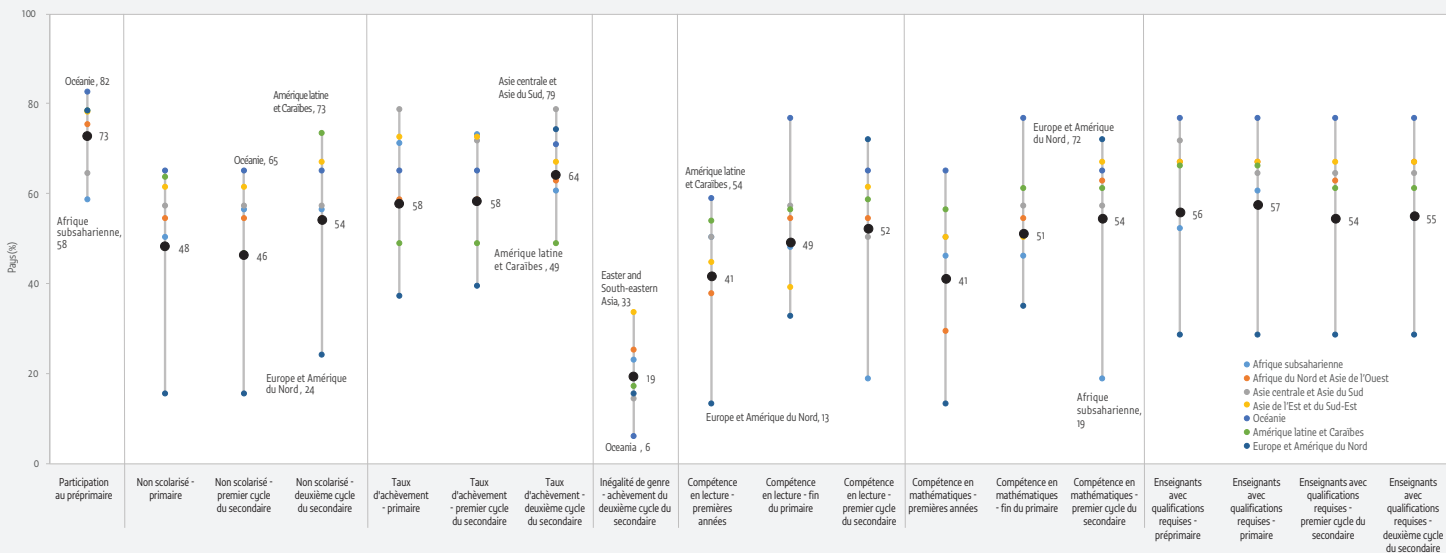
- Les valeurs des points de référence soumis par les pays.
- Les valeurs des points de référence régionaux des États membres de la CARICOM et de l'UE.
- Les valeurs cibles, qui n'ont pas été officiellement soumises en tant que points de référence, mais qui ont été extraites des plans nationaux du secteur de l'éducation.

La couverture des points de référence varie quelque peu selon les indicateurs (**figure 2a**). L'indicateur de référence qui présente la plus faible couverture (19 %) est celui de l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire, lequel n'était pas inclus dans l'appel initial à l'établissement des points de référence en 2021, et n'a été ajouté qu'en 2022. Les pays ont éprouvé des difficultés à fixer un point de référence, même si 64 % d'entre eux en avaient établi un en lien avec le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire. Les deux indicateurs de référence dont la couverture est la deuxième plus faible (41 %) sont les indicateurs relatifs aux compétences d'apprentissage en lecture et en mathématiques dans les premières années d'études.

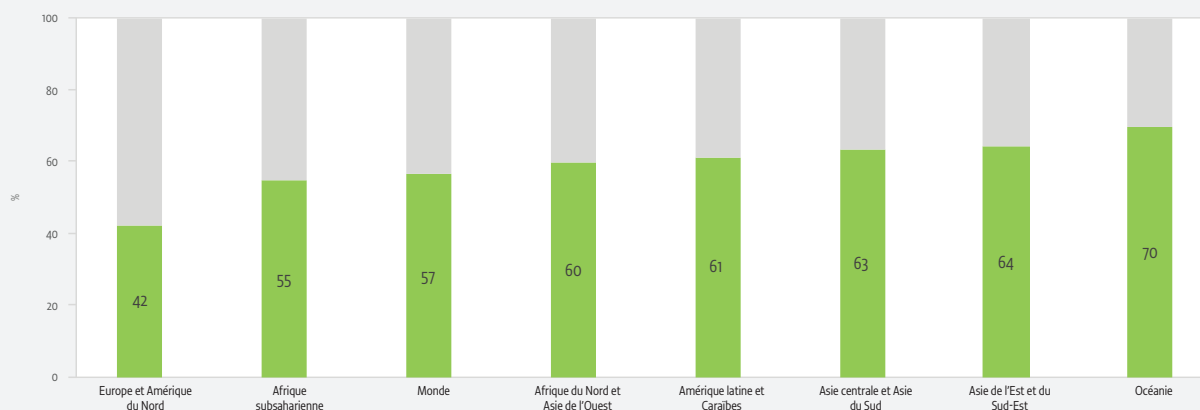
En revanche, l'indicateur de référence ayant la couverture la plus élevée (73 %) est le taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire. Tous les pays sont supposés

**FIGURE 2:**  
**Couverture des points de référence**

a. Part des pays/territoires disposant de points de référence pour 2025 et 2030, par indicateur et par région



b. Pourcentage de points de référence potentiels pour 2025 et 2030 pour l'ensemble des indicateurs, par région



Remarque : Les indicateurs de dépenses publiques sont exclus.

Source : Annexe A.

s'être engagés en 2015 à atteindre les points de référence en matière de dépenses publiques. Les pays peuvent avoir au minimum un seul point de référence (extrait d'un plan national) et 20 au maximum.

Sur ces 20 valeurs de référence, le nombre médian de points de référence directement présentés ou de cibles extraites de manière indirecte était de 13, allant de 6 en Europe et en Amérique du Nord à 18 en Océanie. Une autre mesure permet d'évaluer l'étendue de la couverture du processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4 : il s'agit du pourcentage du nombre maximal potentiel de valeurs de référence (208 pays multipliés par 18 points de référence, c'est-à-dire sans les indicateurs relatifs aux dépenses publiques) pour lequel des points de référence ont été établis. Au niveau mondial, 57 % des points de référence ont été couverts ; de 42 % en Europe et en Amérique du Nord à 70 % en Océanie (**figure 2b**).

Les informations sur les points de référence nationaux de l'ODD 4 sont disponibles sur le site de l'**Observatoire mondial de l'éducation** : <https://geo.uis.unesco.org/sdg-benchmarks>. Il s'agit d'une nouvelle plateforme d'accès aux données sur l'éducation. Pour chaque pays et chaque indicateur, il est possible d'observer les valeurs historiques et les valeurs de l'année de référence, les points de référence pour 2025 et 2030 (s'ils ont été soumis) ainsi que les moyennes régionales de ces valeurs de base et points de référence afin de déterminer le progrès de chaque pays par rapport aux autres.

## 2.3 MÊME SI LES PAYS ATTEIGNENT LEURS POINTS DE RÉFÉRENCE, LE MONDE NE RÉALISERA PAS L'ODD 4

En agrégeant les valeurs de référence, il est possible de déterminer la probabilité d'atteindre les engagements de l'ODD 4. Même si les pays atteignent les points de référence qu'ils ont volontairement établis, ils ne parviendront pas à atteindre l'ODD 4, même sans tenir compte de l'impact potentiel de la COVID-19 (**figure 3**). En revanche, les pays s'engagent clairement à progresser de manière notable vers les cibles fixées pour 2030. Dans la plupart des cas, ils visent à dépasser les tendances historiques, c'est-à-dire qu'ils cherchent à accélérer leur progrès au-delà des valeurs de référence indicatives correspondant aux taux de progrès des 25 % des pays qui progressent le plus rapidement.

Le degré d'ambition varie légèrement selon les indicateurs. Concernant la **petite enfance**, dans les pays qui ont un point de référence direct ou indirect, le taux de participation passera de 75 % en 2015 à 95 % en 2030, à condition que ces points de référence soient atteints. Ce progrès est nettement plus rapide que les valeurs de référence « réalisables », c'est-à-dire la valeur abrégée permettant de déterminer quelle serait en moyenne le progrès des pays si leur taux de participation était équivalent à celui des 25 % des pays qui progressent le plus rapidement (83 %).

Si les points de référence du **taux d'enfants non-scolarisés** sont atteints, l'indicateur passera entre 2015 et 2030 de 10,7 à 2,1 % chez les enfants en âge de fréquenter l'école primaire, de 14 à 5,1 % chez les adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire et de 32,4 à 11,7 % chez les jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire. Ce taux augmente plus rapidement à chacun des trois niveaux d'enseignement que celui des points de référence réalisables (respectivement à 3,6, 8,5 et 20,8 %). Pourtant, malgré ces importants efforts déployés en vue d'atteindre l'ODD 4, cela signifie que les pays s'attendent à ce que 5 % des enfants, des adolescents et des jeunes (84 millions au total) ne soient toujours pas scolarisés en 2030.

Si les points de référence du **niveau minimal de compétence** sont atteints, le pourcentage d'élèves atteignant ce niveau en lecture passera, entre 2015 et 2030, de 59 à 72 % au début du primaire, de 51 à 67 % à la fin du primaire et de 61 à 71 % à la fin du premier cycle du secondaire. D'ici 2030, selon les points de référence propres à chaque pays, sur une cohorte de 800 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire, 37 %, soit plus de 300 millions d'enfants, n'achèveront pas le cycle primaire et n'atteindront pas le niveau minimal de compétence en lecture.

En mathématiques, le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal de compétence passera, entre 2015 et 2030, de 49 à 72 % au début du primaire, de 46 à 60 % à la fin du primaire et de 44 à 70 % à la fin du premier cycle du secondaire.

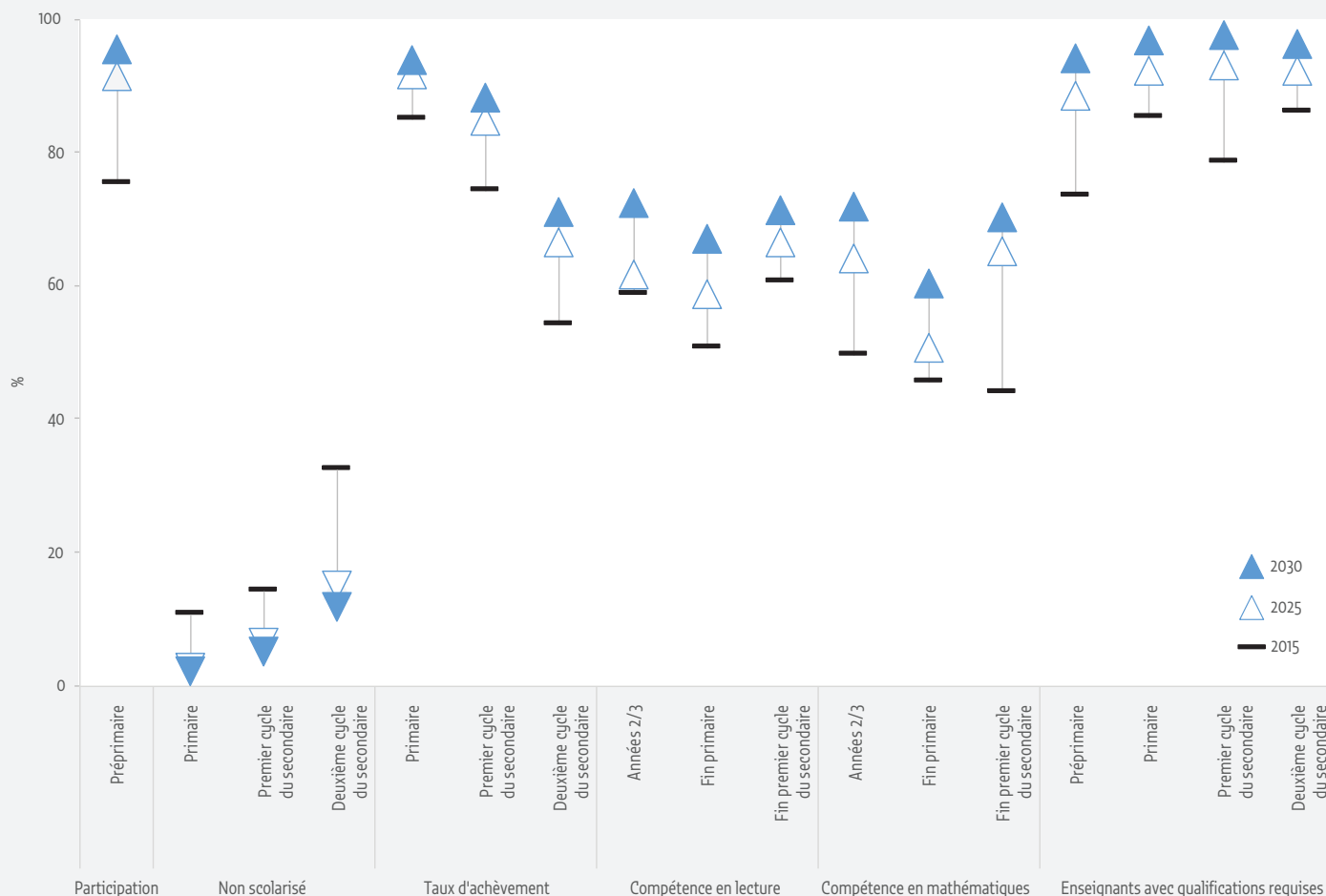
Si les points de référence relatifs aux **enseignants avec les qualifications minimales requises** sont atteints, leur pourcentage passera entre 2015 et 2030 d'environ 75 à 85 % à plus de 94 à 97 % à chaque niveau d'enseignement. La croissance la plus rapide est attendue au niveau du préprimaire (de 73 à 95 %). Malgré tout, 17 % des enseignants du préprimaire en Afrique subsaharienne ne seront pour alors toujours pas formés.

Les deux points de référence des **dépenses publiques** ne se prêtent pas à une telle analyse. Tout d'abord, aucune tendance à long terme ne se dégage clairement, ce qui complique la projection d'un taux de progrès réalisable. Deuxièmement, ces deux points de référence doivent être examinés conjointement, car il est possible que certains pays remplissent l'un, mais pas l'autre. Troisièmement, même parmi ceux qui ont présenté des points de référence pour d'autres indicateurs, la majorité des pays n'ont pas présenté de valeurs spécifiques relatives aux indicateurs de dépenses publiques (ou se sont engagés à respecter les points de référence globaux), ce qui n'est pas surprenant au vu des contraintes de projection des plans de dépenses publiques au-delà d'un horizon de trois ans. Le défi est cependant considérable : un pays sur trois ne respecte actuellement aucun des deux points de référence.

Pour conclure, les points de référence et cibles de l'ODD 4 qui figurent dans les plans sectoriels nationaux de près de 90 % des pays du monde donnent un bon aperçu de la probabilité que la communauté internationale atteigne les cibles qu'elle s'est engagée à atteindre d'ici 2030. Toutefois, malgré la bonne volonté des pays, 3 jeunes sur 10 ne termineront pas l'enseignement secondaire ; il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre la cible de l'achèvement universel. Les pays prévoient de réaliser de rapides progrès en matière de résultats d'apprentissage ; le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal de compétence en lecture à la fin de l'école primaire s'améliorera dans certains cas de 50 % entre 2015 et 2030. Introduire un indicateur de résultats d'apprentissage peut accroître l'attention portée sur ce domaine. Il est néanmoins possible que, compte tenu des importantes lacunes en matière de données et de l'absence de tendances historiques solides, les pays sous-estiment le défi que constitue l'amélioration des résultats d'apprentissage.

**FIGURE 3:**

**Moyennes mondiales des points de référence pour l'année de base 2015 et 2025/2030, par indicateur**



## 3. Suivi du progrès

Une fois les points de référence établis, l'étape suivante du processus consiste à élaborer une méthodologie simple, transparente et équitable de suivi des résultats. Cette section présente les grandes lignes d'une proposition de suivi.

Deux mesures des progrès sont envisagées. Chaque mesure regroupe les pays en fonction de leur taux de progrès par rapport à leur point de départ. Ces catégories figureront dans un tableau de bord de l'Observatoire mondial de l'éducation.

La **première approche** consiste à suivre le progrès des pays vers l'atteinte de leurs points de référence. L'atteinte des points de référence de 2025 ne sera pas vérifiée avant 2027, le temps que les données de 2025 soient disponibles pour tous les pays. Dans l'intervalle, la probabilité que les pays atteignent leurs points de référence continuera de faire l'objet d'un suivi. Cette perspective est évaluée sur la base de la dernière valeur des pays ainsi que des taux de progrès observés par le passé.

Sept catégories sont envisagées (**Tableau 2 et Figure 4**). Quatre déterminent la rapidité des progrès requis pour atteindre un point de référence national ainsi que leur impact sur la probabilité qu'il soit atteint, et trois autres tiennent compte de l'indisponibilité des données ou des points de référence. Premièrement, la catégorie « progrès rapide » comprend les pays qui requièrent de suivre un progrès qui se situe dans les 25 premiers percentiles des taux historiques, c'est-à-dire ceux qui présentent au moins 75 % de probabilité d'atteindre leurs points de référence nationaux. Si un pays requiert un taux de progrès qui se situe au 25e percentile des taux historiques, c'est alors que 75 % des pays ou plus ont été en mesure de l'atteindre. Notez que ces probabilités ne tiennent compte que des taux de progrès passés et pas des facteurs nationaux ou mondiaux susceptibles d'affecter la probabilité qu'un pays atteigne son point de référence. Cette catégorie inclut également, par définition, les pays qui ont déjà atteint leur point de référence.

Deuxièmement, la catégorie « progrès moyen » comprend les pays qui, pour atteindre leur point de référence nationale, doivent enregistrer un taux de progrès qui se situe entre les 25e et 75e percentiles des taux passés. Troisièmement, la catégorie « progrès lent » comprend les pays qui, pour atteindre leur point de référence national, doivent enregistrer un taux de progrès qui se situe dans les 25 derniers percentiles des taux passés. Quatrièmement, la catégorie « régression » comprend les pays dont les valeurs des indicateurs se sont détériorées au cours des dernières années. Enfin, des catégories distinctes sont réservées aux pays qui n'ont pas défini de points de référence nationaux, qui ne disposent pas de suffisamment de données pour déterminer si la valeur de l'indicateur s'est détériorée au cours des dernières années ou qui ne disposent d'aucune donnée.

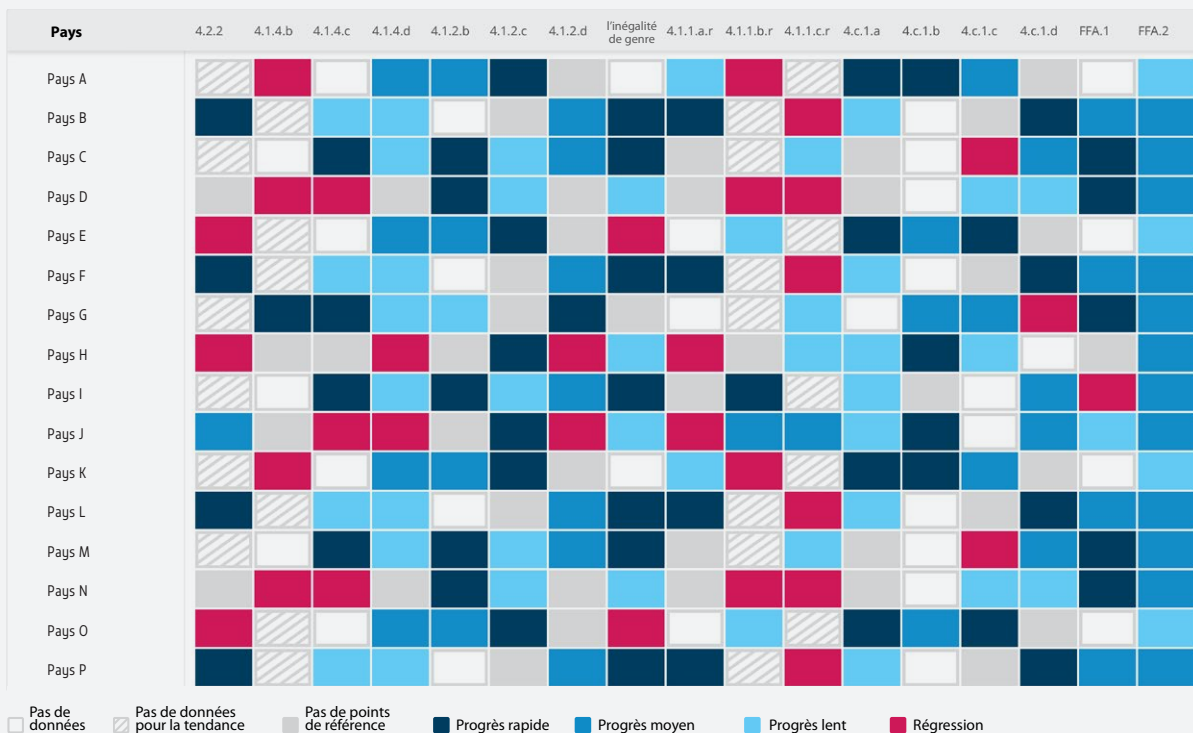
**TABLEAU 2.**

**Classification des pays en fonction des progrès réalisés au niveau des points de référence nationaux de l'ODD 4**

Catégorie	Description
Progrès rapide	> 75 % de probabilité que le point de référence national pour 2025 soit atteint compte tenu de la dernière valeur enregistrée
Progrès moyen	25 à 75 % de probabilité que le point de référence pour 2025 soit atteint, compte tenu de la dernière valeur enregistrée
Progrès lent	< 25 % de probabilité que le point de référence national pour 2025 soit atteint compte tenu de la dernière valeur enregistrée
Régression	Progrès négatif
Pas de points de référence	
Pas de données pour la tendance	
Pas de données	

FIGURE 4:

Tableau de bord de l'Observatoire mondial de l'éducation classant les pays en fonction de leur progrès vers leurs points de référence nationaux



L'examen des points de référence porte toutefois à croire que leur degré d'ambition varie. En moyenne, les pays ont établi des points de référence plus ambitieux que s'ils avaient envisagé de progresser au rythme traditionnellement suivi par le quart des pays les plus rapides. L'ambition de ces pays varie toutefois. Le degré d'ambition des points de référence étant variable, il est probable que certains pays soient tenus à une norme plus élevée que d'autres.

La **deuxième approche** consiste donc à suivre les progrès des pays au regard de la norme commune que constituent les taux de progrès. Les données de 2000 à 2015 serviront à estimer le 25e et le 75e percentile des taux de progrès observés historiquement au regard de chaque indicateur de référence. Ces percentiles seront ensuite utilisés pour évaluer les progrès des pays depuis 2015.

Six catégories sont envisagées (Tableau 3 et Figure 5). Quatre d'entre elles reflètent la rapidité des progrès et deux tiennent compte de l'indisponibilité des données. Premièrement, la catégorie « progrès rapide » comprend les pays qui ont enregistré depuis 2015 des progrès supérieurs aux progrès passés des 25 % de pays les plus performants. Elle comprend également les pays qui sont proches d'atteindre le taux de 100 % (ou 0 % pour les taux de non-scolarisation). Deuxièmement, la catégorie « progrès moyen » comprend les pays qui ont enregistré des progrès qui se situent entre le 25e et le 75e percentile des taux de progrès historiques. Troisièmement, la catégorie « progrès lent » comprend les pays qui ont enregistré des progrès qui ne sont pas supérieurs aux progrès historiques des 25 % de pays dont les performances sont les moins importantes. Quatrièmement, la catégorie « régression » comprend les pays dont les valeurs des indicateurs se sont détériorées au cours des 15 dernières années. Enfin, des catégories distinctes seront réservées aux pays qui ne disposent soit d'aucune donnée, soit d'aucune donnée permettant d'estimer la tendance.

TABLEAU 3.

Classification des pays en fonction des progrès réalisés par rapport aux tendances historiques

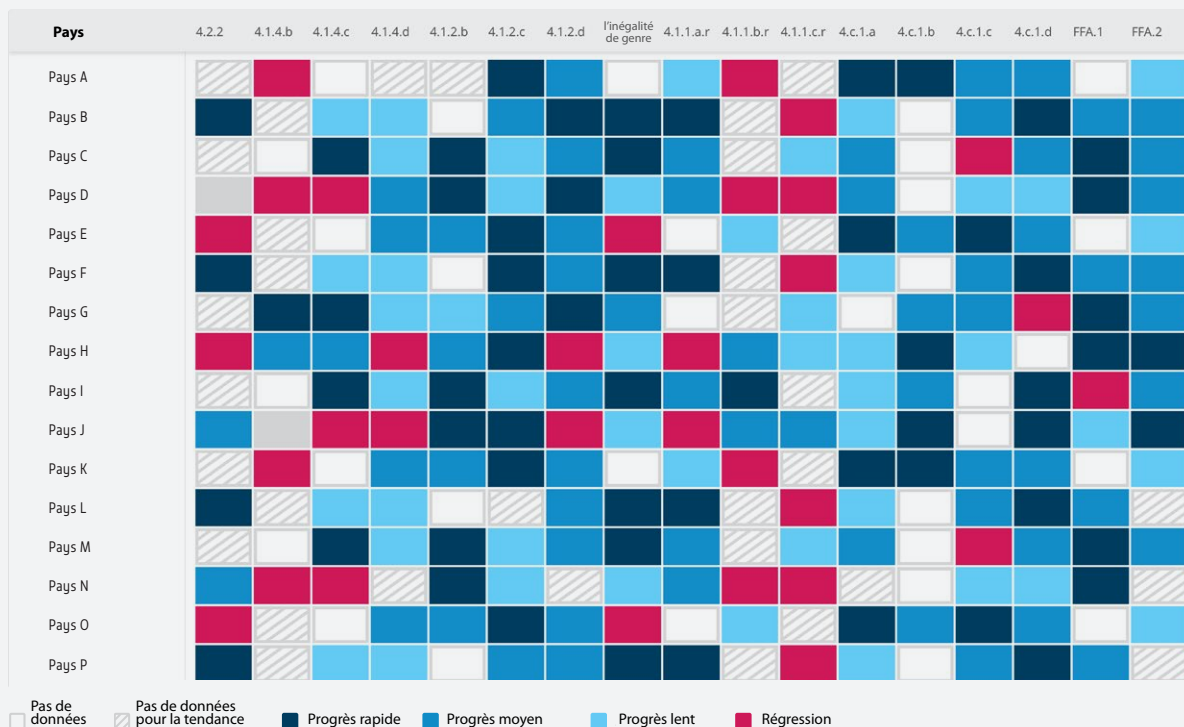
Catégorie	Description
Progrès rapide	Les 25 % supérieurs du taux de progrès et/ou proche de la cible de l'ODD 4
Progrès moyen	25 à 75 % du taux de progrès
Progrès lent	Les 25 % inférieurs du taux de progrès
Régression	Progrès négatif
Pas de données pour la tendance	
Pas de données	

L'estimation des taux de progrès historiques dépend du type d'indicateur. Concernant *les indicateurs qui présentent des tendances claires* tels que la participation à l'éducation de la petite enfance, les taux de non-scolarisation et d'achèvement, les relations traditionnelles entre le niveau de l'indicateur et ses évolutions montrent que les taux de progrès ont tendance à ralentir au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de la valeur maximum. Pour ces indicateurs, les percentiles de progrès conditionnels au niveau ont été estimés à l'aide de deux régressions quantiles au 25e et au 75e percentile. Concernant *les indicateurs qui ne présentent pas de tendances claires* tels que l'inégalité de genre et le taux d'enseignants avec les qualifications minimales requises, les progrès sont indépendants du niveau actuel de l'indicateur.

Dans l'ensemble, les progrès des pays ont été modestes : pour 14 des 18 indicateurs de référence (c'est-à-dire à l'exclusion des deux indicateurs de dépenses publiques), le taux de progrès médian depuis 2000 a été inférieur à un demi-point de pourcentage par an. Concernant l'indicateur du pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal de compétence en lecture à la fin du premier cycle du secondaire (4.1.1c), le progrès médian a été négatif, au moins en partie parce que le nombre de pays, essentiellement à revenu élevé, ayant communiqué leurs données annexes était restreint et que les taux d'apprentissage de ces derniers ont baissé. Les progrès réalisés par les pays varient considérablement d'un indicateur à l'autre : depuis 2000, pour 10 des 18 indicateurs, les valeurs se sont détériorées plutôt qu'améliorées pour au moins 25 % des pays.

FIGURE 5:

Tableau de bord de l'Observatoire mondial de l'éducation classant les pays en fonction de leur progrès par rapport aux tendances historiques



Pour 13 des 20 indicateurs, les pays les plus en retard ont en moyenne enregistré des taux de progrès supérieurs, mais marqués par d'importantes variations. Les pays les plus susceptibles d'enregistrer des progrès rapides sont aussi ceux dont le retard est le plus important. La variation de leurs progrès suggère néanmoins qu'il n'est pas garanti qu'ils réalisent des progrès rapides et souligne la nécessité de mettre en place des politiques adaptées qui favorisent l'accélération des améliorations requises.

Concernant *les indicateurs de dépenses publiques*, l'évaluation des progrès diffère et ne comprend que cinq catégories (**Tableau 4**). Les pays sont classés selon qu'ils satisfont aux deux critères, à l'un des deux ou à aucun des deux. Ce classement tient également compte de l'éventuelle absence de données pour la tendance, ou de l'absence totale de données.

**TABLEAU 4.**  
Classification des progrès par pays – Indicateurs de dépenses

Catégorie	Description
Progrès rapide	A atteint les deux points de référence des indicateurs de dépenses
Progrès moyen	A atteint l'un des deux points de référence des indicateurs de dépenses
Régression	N'a atteint aucun des deux points de référence des indicateurs de dépenses
Pas de données pour la tendance	
Pas de données	

### 3.1 L'APPROCHE A ÉTÉ APPLIQUÉE À UN INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

À titre d'exemple, la première approche a été appliquée à un indicateur de référence : le taux de participation aux activités organisées d'apprentissage un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire (4.2.2). Pour chaque pays, deux valeurs de chaque indicateur ont été projetées pour 2025 et 2030. La première reflète le 25e percentile et la seconde le 75e percentile des taux de progrès. Comme pour les autres indicateurs, les pays qui accusaient un certain retard en 2000 ont obtenu des taux de progrès supérieurs qui se sont néanmoins accompagnés de plus fortes variations par rapport aux pays plus avancés dans les domaines en question (**Figure 6**).

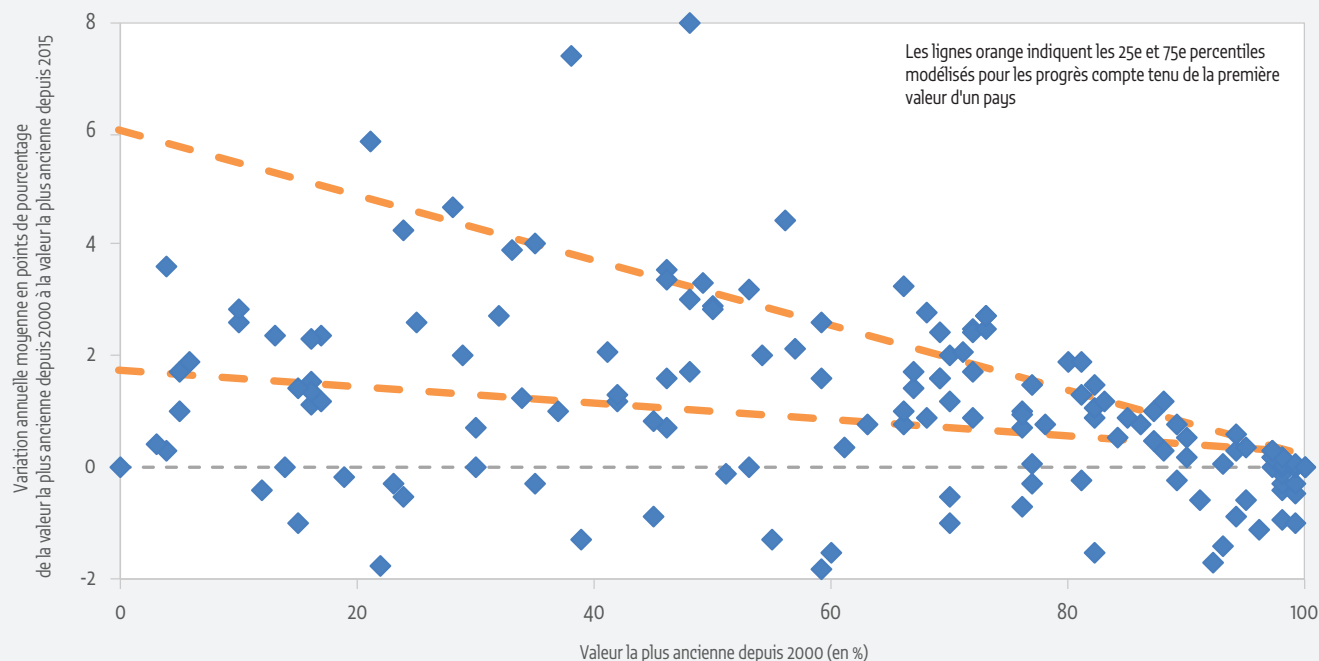
Les taux de progrès historiques donnent des indications sur la vitesse à laquelle les pays peuvent obtenir des résultats positifs ainsi que sur la probabilité qu'ils atteignent leurs cibles nationales. Au moment de définir ses points de référence, un pays peut comparer le taux de progrès qu'il doit définir à celui que d'autres pays ont atteint dans le passé, notamment ceux qui partaient d'un point similaire. Si seuls quelques pays ont atteint le taux de progrès visé, il est alors probable qu'il ne parvienne pas à atteindre le point de référence en question. Afin d'évaluer les progrès qu'un pays doit réaliser, il est possible d'examiner les 25e et 75e percentiles des progrès accomplis par le passé par les pays dont le point de départ était identique. Les 25e et 75e percentiles des progrès réalisés entre 2000 et 2015 au regard de l'indicateur 4.2.2 ont été estimés en fonction du point de départ. Comparer les progrès requis avec ces percentiles permet de déterminer si le rythme de progrès requis doit suivre celui des progrès historiquement lents ou rapides. Le premier cas de figure est réaliste, le second moins.

Les pays ayant fixé des points de référence nationaux pour 2030 au regard de l'indicateur 4.2.2 ont été classés selon qu'ils ont ou non réalisé des progrès depuis 2015 et, dans le premier cas, selon que la probabilité d'atteindre leur point de référence pour 2030 est élevée (on parle de progrès « rapide », c'est-à-dire qu'il leur suffit d'atteindre le taux de progrès des 25 % de pays les moins performants), « moyen » (c'est-à-dire qu'ils doivent obtenir un taux de progrès compris entre le 25e et le 75e percentile) ou faible (on parle de progrès « lent », c'est-à-dire qu'ils doivent atteindre le taux de progrès des 25 % de pays les plus performants), compte tenu des taux de progrès historiques des pays partant du même point. Les points de référence nationaux qui requièrent un taux de progrès faible ou moyen jusqu'en 2030 sont réalisables. Les pays qui doivent maintenir un taux de progrès historiquement élevé jusqu'en 2030 rencontreront davantage de difficultés à atteindre leurs points de référence nationaux.

FIGURE 6:

Variation annuelle moyenne en points de pourcentage, de la valeur la plus ancienne depuis 2000 à la plus ancienne depuis 2015 et les percentiles de progrès

ODD 4.2.2 Taux de participation aux activités organisées d'apprentissage un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire



Remarques : La ligne orange supérieure désigne le 25e percentile des progrès historiques les plus rapides compte tenu du point de départ d'un pays, tandis que la ligne inférieure désigne le 25e percentile des progrès les plus lents. Ces percentiles modélisés sont basés sur des données historiques et indiquent si le taux de progrès requis par un pays pour atteindre son point de référence est rapide ou lent compte tenu de sa dernière valeur. Ces percentiles conditionnels ont été modélisés à l'aide d'un modèle de régression quantile.

Source : Estimations de l'ISU et du Rapport GEM.

À l'échelle mondiale, 41 % des 113 pays ont établi des points de référence nationaux nécessitant un taux de progrès historiquement faible, tandis que 7 % des pays ont fixé des points de référence nécessitant un taux de progrès historiquement moyen. Quelque 21 % des pays ont établi des points de référence qui nécessiteraient de définir un taux de progrès historiquement élevé. Enfin, 31 % des pays témoignent d'une variation négative de l'indicateur depuis 2015 (Tableau 5).

TABLEAU 5.

Les pays sont-ils en bonne voie pour atteindre leurs points de référence pour l'indicateur 4.2.2 compte tenu de leur dernière valeur ?

Région (ODD)	Oui, besoin de progrès relativement lent	Oui, besoin de progrès modéré	À risque : besoin de progrès relativement rapide	Non, le pays a régressé depuis 2015	Nombre de pays avec des points de référence nationaux
Monde	41	7	21	31	113
Afrique (Nord)	0	0	50	50	4
Afrique (Subsaharienne)	58	0	17	25	24
Asie (Centrale et du Sud)	22	22	56	0	9
Asie (Est et Sud-Est)	36	9	18	36	11
Asie (Ouest)	50	0	20	30	10
Amérique latine et Caraïbes	48	4	15	33	27
Amérique du Nord et Europe	40	13	20	27	15
Océanie	15	15	15	54	13

Remarques : Progrès rapide : pour atteindre son point de référence, le pays doit définir un taux de progrès qui se situe dans les 25 percentiles inférieurs des taux de progrès historiques compte tenu de sa dernière valeur

Progrès moyen : pour atteindre son point de référence, le pays doit définir un taux de progrès qui se situe dans les 50 percentiles médians des taux de progrès historiques compte tenu de sa dernière valeur

Progrès lent : pour atteindre son point de référence, le pays doit définir un taux de progrès qui se situe dans les 25 percentiles supérieurs des taux de progrès historiques.

Source : Estimations de l'ISU et du Rapport GEM.



Si une valeur de référence requiert des taux de progrès très élevés par rapport aux taux précédents, c'est alors que la cible nationale est trop ambitieuse. Il peut donc être inatteignable, à moins que des circonstances exceptionnelles propres au pays le permettent. Si le point de référence national est destiné à être utilisé dans le cadre d'un mécanisme de redevabilité, il est essentiel, pour que ce mécanisme ait un impact, de veiller à ce que ce pays s'engage à atteindre un point de référence réalisable. Toute incapacité à atteindre une cible réaliste aura de plus importantes conséquences sur la réputation d'un gouvernement, et donc sur sa motivation à l'atteindre, que son incapacité à atteindre une cible irréaliste. Toutefois, définir des points de référence très ambitieux peut aussi signaler aux citoyens et à la communauté internationale que les décideurs accordent une grande importance à un résultat spécifique, et ainsi conférer à ces derniers un avantage politique.

### **3.2 CETTE APPROCHE SERA APPLIQUÉE À TOUS LES INDICATEURS - ET DEVRAIT ÊTRE APPLIQUÉE AUX ENGAGEMENTS DU SOMMET SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION**

En ce qui concerne les prochaines étapes, cette proposition, qui sera appliquée dans un rapport à paraître en janvier 2023, continuera d'être affinée dans le but de simplifier la saisie des points de référence nationaux de l'ODD 4 ainsi que des points de référence indicatifs réalisables dans les deux tableaux de bord. Ce rapport et les tableaux de bord qui l'accompagnent poseront la base d'un dialogue entre pairs sur les progrès observés. Cette publication sera la première d'une série annuelle de rapports qui fournira des informations basées sur les données les plus récentes concernant les points de référence nationaux de l'ODD 4 et les progrès réalisés pour les atteindre.

Au début de l'année 2023, à l'occasion d'une session élargie du Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4, cette proposition fera dans le même temps l'objet d'une consultation et sera par la suite soumise à des décisions. Cette session sera suivie non seulement par ses membres, mais aussi par deux observateurs – l'un du Ministère de l'éducation et l'autre de l'office national des statistiques – que les pays ont été invités à désigner afin de renforcer le processus.

Certaines questions, notamment en lien avec la modélisation des tendances historiques de chaque indicateur, la période d'évaluation des progrès des pays et les implications de la rareté des données sur l'évaluation des progrès de certains pays et indicateurs, devront probablement être approfondies. Ce processus a également révélé que certains pays ne définissent pas les indicateurs de l'ODD 4 conformément aux métadonnées officielles pour la raison qu'ils ne maîtrisent pas encore la méthodologie, les sources de données et les formules adéquates. Dans les mois à venir, l'ISU et le rapport GEM affecteront plus de ressources dans la prise en charge des demandes en lien avec :

- La proposition de suivi du processus d'établissement des points de référence
- Les définitions des indicateurs de référence de l'ODD 4, les sources de données et les méthodologies d'estimation.





Le processus national d'établissement des points de référence de l'ODD 4 constitue également une base solide de suivi du Sommet sur la transformation de l'éducation. Ses cinq pistes d'action offrent l'occasion de réfléchir au rôle de l'éducation dans la résolution d'un ensemble de défis et de redéfinir les priorités en vue de la réalisation de l'ODD 4. Dans le but de garantir la redevabilité des gouvernements et de la communauté internationale, il est clairement attendu que les déclarations d'intention du Sommet fassent l'objet d'engagements concrets pouvant faire l'objet d'un suivi.

Pour que les engagements adoptent le langage transformateur de la déclaration de mission du Sommet, il convient de suivre les deux étapes suivantes :

- S'accorder sur un petit nombre d'indicateurs phares (**Figure 7**), qui pourraient être :
  - Des indicateurs de référence existants de l'ODD 4 (par exemple, le taux d'enseignants avec les qualifications minimales requises ou la « pauvreté de l'apprentissage »).
  - Des indicateurs de l'ODD 4 qui pourraient devenir des indicateurs de référence (par exemple la connectivité des écoles).
  - De nouveaux indicateurs alignés sur les cibles de l'ODD 4 qui mettent en avant les questions centrales du Sommet (les écoles vertes ou les repas scolaires) et qui pourraient être pris en compte lors de la prochaine révision de 2025 du cadre de suivi des ODD et devenir des indicateurs de référence.
- Conformément à l'esprit du Sommet d'avoir un processus dirigé par les pays, si des indicateurs devaient être retenus, il conviendrait d'appliquer un processus national d'établissement de points de repère de l'ODD 4 afin que les pays définissent leurs propres valeurs pour 2025 et 2030.

**FIGURE 7 :**

**Indicateurs potentiels du Sommet sur la transformation de l'éducation par piste d'action et alignement sur les cibles et indicateurs de référence de l'ODD 4**

	Cible de l'ODD 4	Indicateurs de référence nationaux de l'ODD 4	Pistes d'action (PA) du Sommet
4.1	Éducation de base	1. Taux d'enfants non scolarisés [4.1.4] 2. Taux d'achèvement [4.1.2] 3. Compétences d'apprentissage [4.1.1]	« Pauvreté de l'apprentissage »
4.2	Petite enfance	4. Participation préprimaire [4.2.2]	
4.3	EFTP/Enseignement supérieur/ Éducation des adultes	5. Inégalités de genre dans le taux d'achèvement [4.5.1]	PA2 Apprentissage et compétences pour vivre, travailler et promouvoir un développement durable 
4.4	Compétences nécessaires au travail		
4.5	Équité		
4.6	Alphabétisme des adultes		
4.7	Développement durable	Pays dispensant une éducation relative aux changements climatiques	PA1 Écoles inclusives, équitables, sûres et saines 
4.a	Environnement d'apprentissage	Enfants bénéficiant d'un repas scolaire sain par jour	PA4 Apprentissage et transformation numériques 
		Écoles connectées à Internet	
4.b	Bourses d'études		
4.c	Enseignants	Écoles avec équipes d'apprentissage 6. Enseignants avec qualifications minimales requises [4.c.1]	PA3 Enseignants, enseignement et profession enseignante 
FFA	Financement	7. Dépenses publiques d'éducation en i) % des dépenses totales ; ii) % du PIB [CA1/2]	
PA5	Financement de l'éducation	Pays affectant 0,7 % de leur RNB à l'aide, dont 15 % à l'éducation	
		+ Indicateurs potentiels du Sommet	

Notes : Les indicateurs en gras désignent les sept indicateurs de référence. Les indicateurs saisis en couleur désignent les indicateurs potentiels du TES, à raison d'un indicateur par piste d'action.

Source : ISU et Rapport GEM.





Élèves dans la salle de classe de l'école Yixing du comté de Zhong à Chongqing, en Chine.

© UNICEF/UNI336256/MA

## PARTIE 2. Études De Cas

### Pays

- Angola
- Chine
- Colombie
- France
- Guyana
- Inde
- Jordanie
- République démocratique populaire lao
- Lettonie
- Mexique
- Samoa
- Sénégal

### Principales recommandations :

Les pays doivent agir en fonction de leurs points de référence nationaux de l'ODD 4 :

- Aligner les points de référence nationaux sur les plans nationaux du secteur de l'éducation
- Évaluer les priorités politiques d'ici 2030 pour aider à maintenir des progrès solides vers l'ODD 4
- Consulter et fournir des commentaires sur l'approche proposée pour suivre les progrès vers les points de repères
- Suivre les progrès de l'éducation grâce à une meilleure collecte de données, alignée sur les indicateurs de référence de l'ODD 4

## 4. Lier les points de référence et les politiques

Avant d'atteindre les principaux objectifs décrits dans l'introduction du présent rapport – à savoir mobiliser des mécanismes d'apprentissage par les pairs et de responsabilisation qui accéléreront les progrès vers l'ODD 4 –, il convient d'abord de s'accorder sur des indicateurs de référence, d'inviter les pays à soumettre des valeurs de référence, de résumer leurs réponses et de proposer une méthode de suivi des progrès.

Afin d'anticiper les prochaines étapes de ce processus, l'équipe de ce rapport a invité 12 pays à résumer le processus qu'ils ont suivi pour sélectionner les valeurs des points de référence nationaux de l'ODD 4 et la manière dont ils les ont liées à leurs plans et politiques. L'objectif est de mettre en place un mécanisme formatif central qui repose sur le renforcement des liens entre les plans, les objectifs en matière de politiques, la collecte de données et la définition de cibles.

Les pays seront à nouveau invités à actualiser leurs valeurs de référence – dans l'idéal tous les trois ans. Les prochaines invitations seront lancées en 2025 et en 2028 et demanderont l'établissement ou la mise à jour des valeurs dans un délai de trois mois. Les pays qui élaborent ou révisent actuellement leurs plans relatifs au secteur de l'éducation doivent s'assurer que ces derniers comprennent des cibles claires accompagnées d'indicateurs de référence.

L'établissement de points de référence et le suivi constituent des étapes techniques préliminaires. L'objectif est d'utiliser les preuves sur les progrès accomplis vers ces points de référence comme base pour discuter des réponses politiques et programmatiques nationales et des leçons apprises. Ce dialogue peut avoir lieu au niveau national, régional ou mondial. L'intégrer dans les processus régionaux, en particulier lorsque les États membres des organisations régionales sont unis par un programme d'éducation commun aligné sur l'ODD 4, présente des avantages. Certaines organisations régionales, dont l'Union africaine, l'Organisation des ministres de l'Éducation d'Asie du Sud-Est et le Forum des îles du Pacifique ont en effet profité du déroulement du processus d'établissement de points de référence de l'ODD 4 au niveau des pays pour revoir leurs cadres de suivi de l'éducation et y ajouter quelques indicateurs de référence d'intérêt régional.

Les 12 études de cas suivantes invitent l'ensemble des pays à examiner de plus près leurs propres processus. Tout d'abord, comparez la manière dont ces pays ont établi leurs points de référence et évaluez si leur processus était adéquat ou s'il conviendrait de le renforcer à l'avenir. Ensuite, vérifiez si les points de référence étaient réalistes ou ambitieux et déterminez leurs liens avec les tendances historiques. Même au sein d'un même pays, les points de référence peuvent sembler réalistes pour certains indicateurs, mais pas pour d'autres. Les chiffres traduisent les progrès historiques nationaux sur 20 ans et, afin de visualiser les défis à venir, les comparent avec les progrès et le niveau équivalents de cet indicateur dans la région ainsi qu'avec les valeurs de référence proposées. Troisièmement, vérifiez si les pays ont expliqué en quoi leurs points de référence s'appuient sur des plans qui établissent des liens entre leurs politiques concrètes et les résultats escomptés. Quatrièmement, déterminez si les données sont disponibles ou non disponibles afin de réfléchir à la manière dont les éventuelles lacunes doivent être comblées.

Enfin, le processus national d'établissement de points de référence de l'ODD 4 vise à inciter les pays à se demander si les moyens et les politiques qu'ils mettent en œuvre suffisent pour atteindre leurs objectifs déclarés ainsi qu'à examiner les réussites des autres pays en vue de cerner les éventuelles approches à adopter pour rattraper leur retard. Il s'agit également d'une invitation à intensifier l'examen des résultats ainsi que le retour d'informations aux décideurs publics, notamment avec la participation d'acteurs non étatiques, le cas échéant.

L'analyse fait ressortir les recommandations suivantes.

Il conviendrait que les pays :

- Alignent l'établissement de leurs points de référence sur les plans nationaux d'éducation afin de transformer les systèmes éducatifs en fonction de leurs ambitions de changement.
- Améliorent leurs processus de collecte de données et de rédaction de rapports de sorte à les aligner sur les indicateurs de référence de l'ODD 4 et de bénéficier de l'apprentissage par les pairs rendu possible par cet exercice commun.
- Passent en revue l'approche suggérée de suivi des progrès vers l'atteinte des points de référence et fournissent un retour d'informations au Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4.
- Examinent et comparent leurs points de référence à ceux d'autres pays et discutent des priorités stratégiques susceptibles de contribuer à maintenir un fort progrès vers l'ODD 4 d'ici 2030.

Il conviendrait que les organisations régionales :

- Relient les points de référence aux mécanismes de dialogue entre pairs afin de déterminer les priorités stratégiques et les intégrer aux processus régionaux.

Il conviendrait que la communauté internationale de l'éducation :

- Appuie ses efforts de plaidoyer axés sur l'ODD 4 sur les points de référence établis par les pays et les liens avec les différents plans nationaux d'éducation.
- Aide les pays à organiser une concertation politique afin d'examiner les domaines dans lesquels les efforts en la matière peuvent être renforcés en vue de garantir l'obtention de progrès rapides vers l'échéance de l'ODD 4 conformément aux points de référence proposés.
- Utilise cette approche d'établissement de points de référence pour surveiller les principaux engagements qui émergeront du sommet Transformer l'éducation.

# ANGOLA

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

L'Angola a établi ses points de référence nationaux principalement à la lumière des orientations stratégiques pour 2023-2027 du Ministère de l'éducation, lesquelles sont toujours en phase d'approbation, et de son premier examen national volontaire sur les ODD. Outre la poursuite de l'élargissement de l'accès et de la réduction des abandons scolaires, les principaux défis que l'Angola espère surmonter dans le domaine de l'éducation sont le manque d'évaluations de l'apprentissage et la formation insuffisante des enseignants. Étant donné que l'Angola n'a pas encore réalisé d'évaluation à grande échelle, les données en lien avec l'indicateur 4.1.1 concernant la proportion d'élèves qui atteignent au moins le niveau minimal de compétence en mathématiques et en lecture ne sont pas disponibles.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Les données du Bureau des études, de la planification et des statistiques (GEPE) du Ministère suggèrent que le **taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire** était de 71,5 % en 2019. Cet indicateur devrait atteindre 81 % en 2025 et 89 % en 2030<sup>1</sup>. L'enquête démographique et de santé (EDS) conduite en Angola utilise comme dénominateur les trois niveaux du système préprimaire du pays<sup>2</sup>. À l'aide de cet indicateur, l'EDS de 2015-2016 a pu déterminer que seuls 11 % des enfants d'âge préscolaire avaient accès à l'éducation. Les enfants résidant dans les zones urbaines ainsi que ceux issus des 20 % des ménages les plus riches étaient deux fois plus assidus que leurs pairs des zones rurales et des ménages les plus pauvres. L'enquête sur les dépenses, les revenus et l'emploi de 2018 a fait état d'une légère augmentation (à 14,5 %). L'EDS de 2022 devrait confirmer les améliorations obtenues au regard de cet indicateur.

En ce qui concerne les **taux d'achèvement**, une amélioration a été constatée aux trois niveaux d'éducation au cours des dernières années. L'amélioration la plus importante a eu lieu au niveau du primaire, où le taux a atteint 59 % en 2020, contre 35 % en 2000. Au niveau du premier et du deuxième cycle du secondaire, les dernières données disponibles de 2019 font état de taux d'achèvement s'élevant à 48 et 28 % respectivement. Compte tenu des investissements importants prévus dans le secteur de l'éducation, les taux d'achèvement de l'Angola devraient augmenter, tandis que le nombre d'enfants non scolarisés devrait considérablement diminuer à tous les niveaux. Les augmentations attendues à tous les niveaux sont basées sur le taux de croissance annuel moyen des dépenses réelles affectées à l'éducation – estimé à 1,6 % – au cours de la période concernée.

L'augmentation du taux net de scolarisation des enfants réduira proportionnellement le nombre d'enfants non scolarisés. Pour calculer cet indicateur, on oppose deux chiffres : i) le nombre total d'élèves inscrits dans les classes de chaque niveau d'enseignement à l'âge officiel de fréquentation et ii) la population en âge de les fréquenter. Le **taux d'enfants non scolarisés**, estimé pour la dernière fois en 2015 à partir des données de l'enquête EDS, était de 18 % au niveau primaire. Les estimations du GEPE indiquent toutefois que ce taux était légèrement plus élevé en 2018 – de l'ordre de 27 %. Il convient de noter que ce pourcentage concerne les élèves âgés de 6 à 11 ans, soit la tranche des jeunes en âge de fréquenter l'école élémentaire en Angola. Concernant l'enseignement secondaire, les estimations de 2018 sont de 36 % pour le premier cycle du secondaire (12 à 14 ans) et de 73 % pour le deuxième cycle du secondaire (15 à 17 ans). Pour l'enseignement primaire, la projection pour 2030 indique un taux de 10,6 %, soit une réduction de 60 % en 10 ans. Le point de référence pour 2025 a été fixé à 18,8 %. Les cibles de 2030 relatives aux deux cycles de l'enseignement secondaire suivent la même trajectoire de réduction, avec des diminutions attendues du taux de non-scolarisation de respectivement 40 et 20 % environ.

1 Les données du GEPE proviennent des données du recensement scolaire de 2019 sur les élèves inscrits en première année dans les écoles primaires.

2 Crèches : de 3 mois à 3 ans ; Jardim de infância I : de 4 à 5 ans ; Jardim de infância II : de 5 à 6 ans.

## ANGOLA

À cette fin, le Gouvernement angolais, dans son programme de gouvernance pour 2018-2022, a initié la mise en œuvre de son plan d'intervention intégré (Plano Integrado de Intervenção) dans les municipalités. Ce plan vise à construire et à réhabiliter 577 écoles, soit un total de 4 575 salles de classe, de sorte à accueillir 360 000 élèves. Les politiques d'autonomisation des filles constituent un autre facteur clé de changement, tant au regard de l'achèvement des études que de la réduction du nombre d'enfants non scolarisés. L'Angola a par exemple renouvelé son partenariat avec la Banque mondiale débuté en 2013 concernant le projet d'autonomisation des filles et d'apprentissage pour tous (Projecto Empoderamento das Raparigas e Aprendizagem Para Todos). Ce programme prévoit la distribution de 900 000 bourses d'études aux élèves du premier cycle du secondaire, principalement dans les zones rurales, et met l'accent sur l'accès et le maintien des filles à l'école au moyen d'une prime supplémentaire mise en place à leur intention. Les politiques d'autonomisation des filles visent également à augmenter leur taux d'achèvement scolaire et, par conséquent, à réduire **l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** entre les filles et les garçons – de 5,6 à 2,3 points de pourcentage entre 2019 et 2030.

Concernant les **qualifications minimales requises des enseignants**, les données du GEPE pour 2019 montrent que la proportion d'enseignants du préprimaire (classe débutante dans les écoles primaires) était de 70 %. Ce taux devrait atteindre 87 % d'ici à 2030. La proportion d'enseignants bénéficiant des qualifications minimales requises en 2019 était de 63 % dans l'enseignement primaire, de 52 % dans le premier cycle du secondaire et 53 % dans le deuxième cycle du secondaire. Toutefois, en raison de la mise en œuvre de la Loi fondamentale sur l'éducation (loi 32/20) et du décret présidentiel 160/18 (articles 17, 19 et 21), un diplôme minimum en sciences de l'éducation est désormais requis pour enseigner aux niveaux primaire et secondaire. Compte tenu des efforts déployés par le Ministère pour garantir la disponibilité du nombre adéquat d'enseignants qualifiés en vue de relever les défis de l'accroissement du capital humain en Angola, le pourcentage d'enseignants avec les qualifications minimales requises devrait atteindre 80 % dans le primaire et environ 70 % dans le premier et le deuxième cycle du secondaire d'ici à 2030. Une légère accélération de la formation des enseignants est donc prévue dans l'hypothèse où tous les nouveaux enseignants disposeront des qualifications appropriées d'ici à 2025.

Dans le cadre de la politique de formation des enseignants établie par le Plan national de formation et de gestion du personnel (Plano Nacional de Formação e Gestão do Pessoal), le décret présidentiel no 273/20 a approuvé un cadre juridique relatif à la formation initiale des éducateurs de l'enfance ainsi que des enseignants du primaire et du secondaire. Celui-ci consacre notamment le modèle séquentiel comme voie privilégiée de formation initiale des enseignants du secondaire et opère une transition progressive de la formation des enseignants de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire vers l'enseignement supérieur pédagogique. L'objectif est de qualifier 43 021 enseignants du préprimaire d'ici à 2035, soit une augmentation de 40 % par rapport au niveau de référence de la période 2016-2018 ; 160 658 enseignants du primaire (+ 31 %) ; 103 375 enseignants du premier cycle du secondaire (+ 33 %) ; et 73 489 enseignants du deuxième cycle du secondaire (+ 28 %). En 2018, l'Angola a formé environ 20 000 enseignants dans l'ensemble du sous-système de formation des enseignants. Sur le nombre total d'enseignants avec les qualifications minimales requises, environ 4 % sont des enseignants du préprimaire et 25 % du primaire ; au total, 5 845 enseignants sont qualifiés pour enseigner à ces niveaux d'enseignement.

En matière d'investissement, les dépenses éducatives de l'Angola en 2020 représentaient 7,8 % des dépenses totales du Gouvernement et 2,7 % du PIB. Ce taux, dans le cadre de la stratégie pour 2023-2027 du Ministère, devrait presque doubler pour atteindre 4,6 % d'ici à 2027. En y ajoutant les investissements prévus dans l'enseignement supérieur, il devrait atteindre 4,4 % du PIB en 2025 et 6,2 % en 2030. Ces données dépendent des projections du Ministère des finances. Les projections du PIB n'étant pas encore disponibles, on suppose que le PIB de l'Angola se stabilisera lors de la période 2027-2030. L'augmentation des dépenses d'éducation en tant que part des dépenses publiques totales devrait atteindre 12,8 % en 2025 et 17,9 % en 2030. Les valeurs projetées tiennent compte de la stratégie pour 2023-2027 et de l'engagement pris dans l'Agenda 2030 sur l'ODD 4 de consacrer au moins 15 à 20 % du budget à l'éducation.

### 3. CONCLUSION

L'engagement de l'Angola envers le programme des ODD est clair, comme en témoignent les progrès sensibles observés au fil des ans au regard de plusieurs indicateurs de l'éducation. Le pays a été en mesure d'établir des points de référence pour la plupart des indicateurs d'ODD sélectionnés pour 2025 et 2030, y compris l'indicateur sur l'équité, à savoir l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire. Étant donné que le pays n'a pas encore procédé à une évaluation à grande échelle, il reste à définir des points de référence pour les indicateurs d'apprentissage, c'est-à-dire la proportion d'élèves qui atteignent les niveaux minimaux de compétence en lecture et en mathématiques.

#### Valeurs des indicateurs de référence

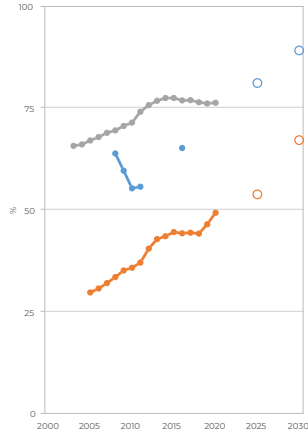
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	81.1	89.1
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	18.8	10.6
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	28.0	19.8
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	65.0	56.8
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	81.0	89.0
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	57.6	65.6
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	38.0	46.0
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-3.8	-2.3
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	-	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	-	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	-	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	-	-
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	79.3	87.3
	4.c.1b Primaire	71.2	79.3
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	60.5	68.6
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	61.1	69.2
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	12.8	17.9
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4.4	6.2



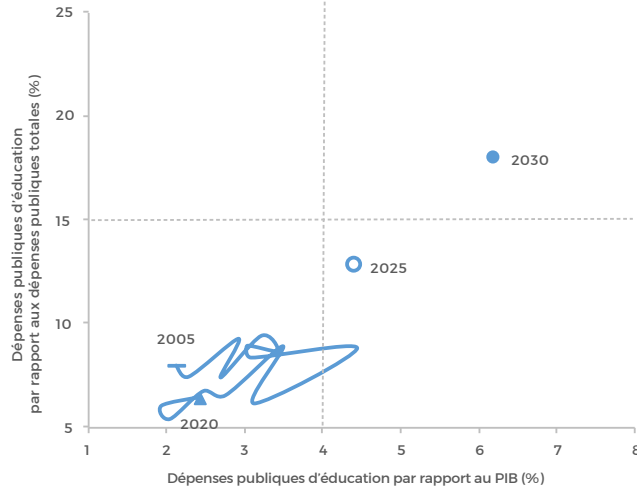
ANGOLA

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ ANGOLA ○ RÉFÉRENCE  
◆ AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE



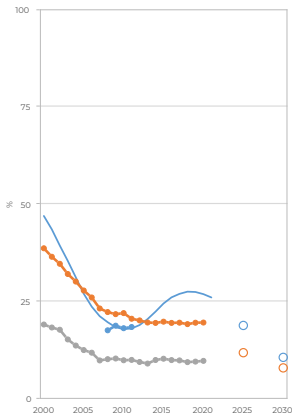
DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



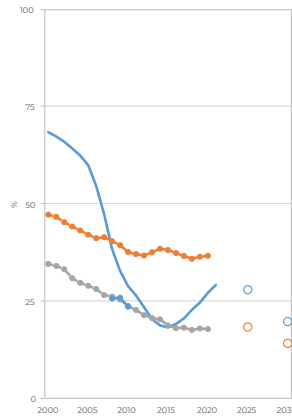
TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ ANGOLA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

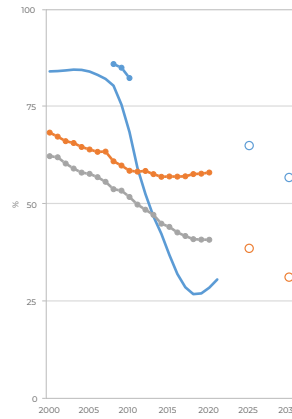
Primaire



1er cycle du secondaire

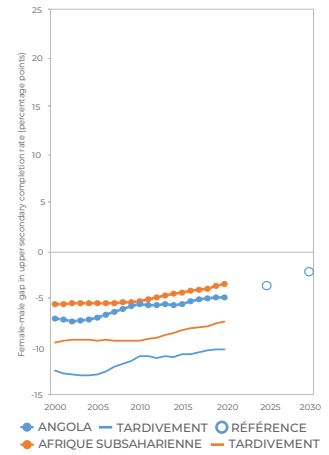


2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

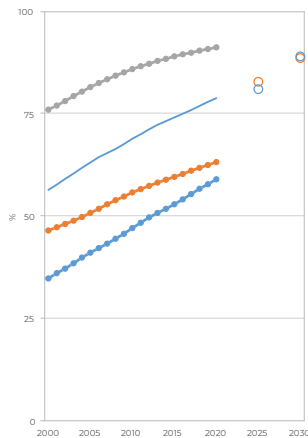
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



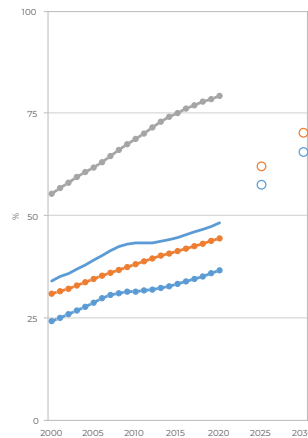
TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ ANGOLA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

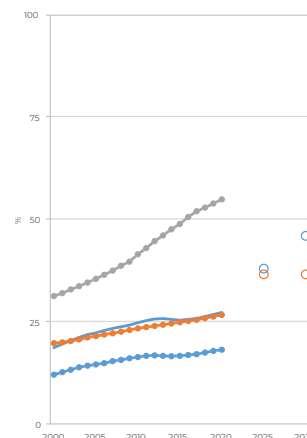
Primaire



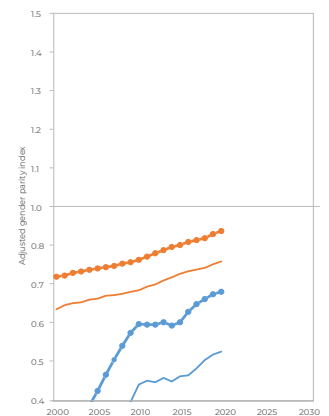
1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



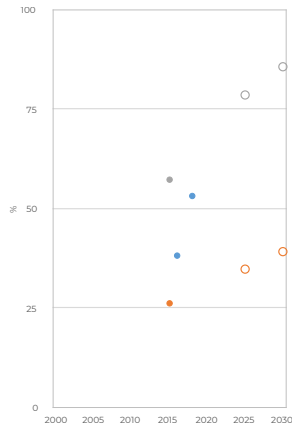
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



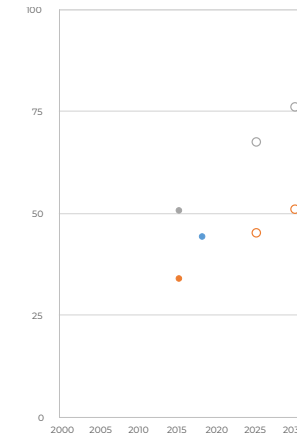
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● ANGOLA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

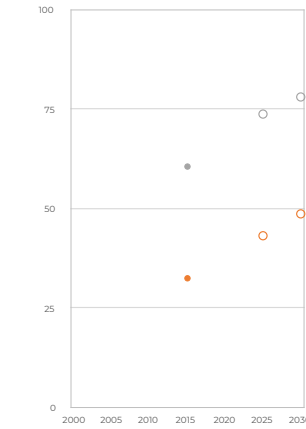
Premières années



Fin du primaire



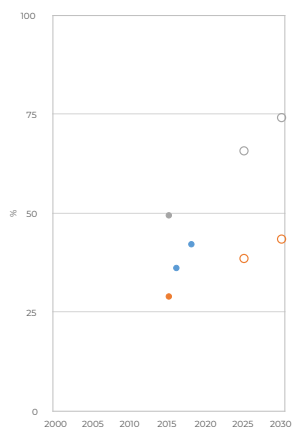
Fin du 1er cycle du secondaire



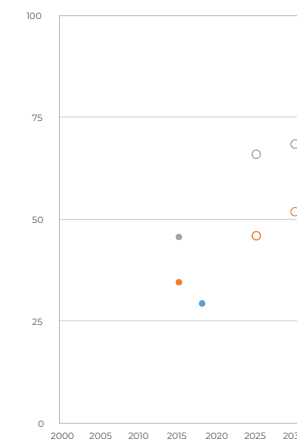
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● ANGOLA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

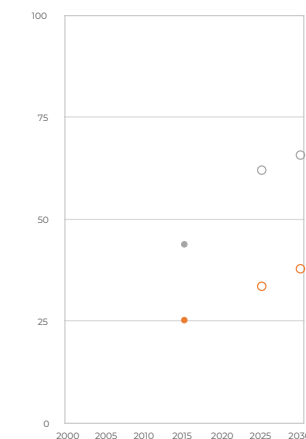
Premières années



Fin du primaire



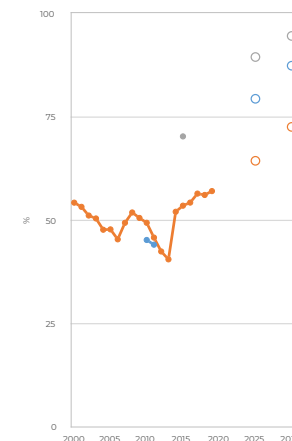
Fin du 1er cycle du secondaire



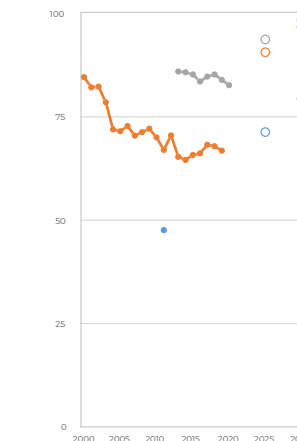
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

● ANGOLA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

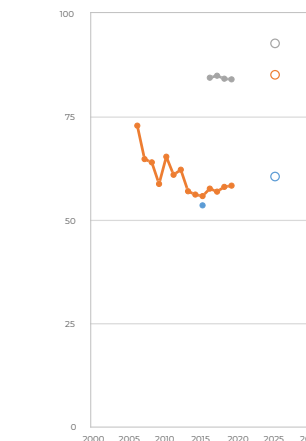
Préprimaire



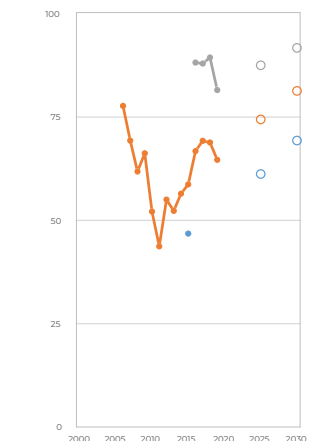
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



# CHINE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

Les points de référence nationaux déterminés par la Chine au regard de l'ODD 4 sont alignés sur la nouvelle vision de l'éducation établie par son Plan national de modernisation du secteur de l'éducation à l'horizon 2035. Cette stratégie éducative a été élaborée en vue de satisfaire aux exigences des ambitions de modernisation nationale de la Chine et, dans le cadre de réformes sociales plus générales, d'abandonner la logique d'expansion quantitative au profit d'une démarche d'amélioration de la qualité de l'éducation.

Parallèlement à la croissance économique du pays et à la suite du développement de son secteur de l'éducation au cours des deux dernières décennies, les taux d'inscription ont augmenté à tous les niveaux d'enseignement. De plus grandes difficultés devront être surmontées pour garantir le droit de chacun à accéder à l'éducation, et assurer la gestion des établissements d'enseignement et des salles de classe tout en veillant à l'épanouissement du corps enseignant.

À ces fins, son plan de modernisation en huit objectifs et dix stratégies vise notamment le renforcement des compétences de base en matière d'alphabétisme ; la fourniture d'une éducation de bonne qualité de l'école maternelle à l'université, y compris d'un système d'évaluation de la qualité de l'enseignement ; l'amélioration des écoles maternelles dans les zones rurales ; la réduction de l'abandon scolaire ; l'amélioration du soutien financier aux familles en situation économique difficile ; la garantie de l'éducation des enfants handicapés et l'augmentation des effectifs du corps enseignant.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

La Chine a pour cible un taux de **participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire)** de 99,5 % d'ici à 2025. Le Plan national de modernisation du secteur de l'éducation à l'horizon 2035 porte spécifiquement sur l'expansion et l'amélioration de l'éducation de la petite enfance afin de la rendre accessible à toutes les familles, y compris dans les zones rurales ou isolées, et de mettre en place un système efficace de gestion de la planification et du suivi de l'éducation préscolaire et maternelle.

Sur la base des points de référence fixés au niveau national, à savoir un taux de participation de 99 % dans le premier et le deuxième cycle du secondaire à partir de 2025, on peut émettre l'hypothèse que la Chine souhaite garantir à tous les enfants la possibilité de **suivre l'enseignement de base obligatoire** jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire. Comme en témoignent ses taux d'achèvement de 99 % dans le primaire et de 97 % dans le premier cycle du secondaire, le pays est visiblement en bonne voie. Le point de référence relatif à l'achèvement du deuxième cycle du secondaire a été fixé à 85 % d'ici à 2025 et à 90 % d'ici à 2030. La tendance du développement au cours des deux dernières décennies indique que la Chine est également susceptible d'atteindre cet objectif.

La Chine n'a pas établi de points de référence nationaux pour **les enfants non scolarisés et en âge de fréquenter l'école primaire et le premier cycle du secondaire**. Elle a néanmoins défini un point de référence pour le deuxième cycle du secondaire : réduire le taux de jeunes non scolarisés à 5 % d'ici la fin de 2030. Selon les données nationales, les taux actuels de non-scolarisation sont de 1 % au niveau primaire, de 3,4 % au premier cycle du secondaire et de 11,4 % au deuxième cycle du secondaire. Ces estimations montrent que la Chine est en bonne voie pour rendre l'éducation de base (primaire et premier cycle du secondaire) universelle et atteindre le point de référence relatif au deuxième cycle du secondaire.

Le Plan national de modernisation du secteur de l'éducation à l'horizon 2035 porte sur l'expansion et l'amélioration de la qualité de l'éducation. À cette fin, il compte établir un système standard dont les éléments

de ressources tels que l'affectation des enseignants, l'affectation par étudiant ainsi que les installations et les équipements d'enseignement constituent la base, et mettre en œuvre un mécanisme d'ajustement dynamique des conditions de fonctionnement des écoles. Ce plan vise également à renforcer les programmes ainsi que les matériels d'enseignement et à utiliser pleinement les technologies modernes d'information et de communication pour améliorer les méthodes pédagogiques.

En ce qui concerne l'**équité dans l'éducation**, les données nationales montrent que la disparité entre les genres, comme le montre le taux d'achèvement dans le deuxième cycle du secondaire, était défavorable aux filles en 2000 (indice de parité des genres de 0,90), puis défavorable aux garçons en 2021 (indice de parité des genres de 1,09). Avec un écart de 6,4 points de pourcentage en 2020, les inégalités de genre dans l'éducation en Chine affectent aujourd'hui plus négativement les garçons. Pour établir l'équité dans l'éducation, la Chine doit mieux cibler les enfants, les adolescents et les jeunes qui présentent des désavantages socioéconomiques interdépendants, potentiellement en lien avec leur origine ethnique ou leur statut migratoire, et qui compromettent directement ou indirectement la poursuite de leurs études.

Concernant les **résultats d'apprentissage**, le pays a établi des points de référence nationaux pour 2025 qui portent sur les compétences minimales en lecture et en mathématiques à deux niveaux d'enseignement. Les dernières valeurs disponibles en deuxième ou troisième année s'élèvent à 81,8 % en lecture et à 84,6 % en mathématiques. À la fin du premier cycle du secondaire, 79,6 % des élèves ont atteint le niveau minimal de compétence en lecture et 78,9 % l'ont atteint en mathématiques. Toutefois, dans les deux cas, ces points de référence correspondent à ceux qui doivent être atteints d'ici à 2030 ; aucune autre amélioration n'est donc à envisager par le Gouvernement. Si le Plan national de modernisation du secteur de l'éducation à l'horizon 2035 traite du renforcement des compétences de base en alphabétisme ainsi que de la qualité de l'éducation, il ne précise toutefois pas l'étendue des acquisitions de compétences en la matière à chaque niveau. Compte tenu de la rigueur avec laquelle elle a par le passé amélioré la qualité de son système éducatif, la Chine dispose d'un potentiel considérable pour améliorer les compétences minimales de sa population étudiante au-delà des valeurs de référence visées.

En ce qui concerne son taux d'**enseignants avec les qualifications minimales requises**, la Chine a fixé ses points de référence entre 99 et 99,9 % pour tous les niveaux d'enseignement, du préprimaire au deuxième cycle du secondaire. Compte tenu de l'expansion du secteur de l'éducation au cours des deux dernières décennies, il est envisageable que le corps enseignant national obtienne les qualifications minimales universelles accréditées. Le Plan national de modernisation du secteur de l'éducation à l'horizon 2035 met d'ailleurs fortement l'accent sur le développement du corps enseignant et l'amélioration de sa rémunération, de sa réputation et de ses qualifications.

En ce qui concerne les **dépenses d'éducation**, les dernières données officielles disponibles communiquées à l'ISU indiquent que 3,5 % du PIB et 11,5 % des dépenses nationales totales ont été affectés à l'éducation, bien que les estimations communiquées au niveau national pour 2020 soient alignées sur les points de référence internationaux minimaux respectifs de 4 et 15 % (respectivement 4,2 et 14,8 %).

### 3. CONCLUSION

L'alignement des points de référence nationaux de la Chine sur les objectifs de son Plan national de modernisation du secteur de l'éducation à l'horizon 2035 constitue sans grande surprise le prolongement de sa vaste expansion économique au cours des deux dernières décennies, de la capacité de financement de son secteur social et, au sein de celui-ci, du secteur de l'éducation. Bien que les données de certains indicateurs ne soient pas disponibles, on constate que l'éducation s'est considérablement améliorée au cours des deux dernières décennies. Pourtant, d'importants défis révélateurs subsistent : il faut améliorer plus avant les résultats d'apprentissage visés jusqu'en 2030 et développer l'enseignement du deuxième cycle du secondaire pour tous, notamment au regard de la parité ainsi que pour les élèves issus de minorités et de milieux économiquement défavorisés. La vision exprimée dans le plan de modernisation favorise la prise en compte des besoins des jeunes Chinois dans le contexte de la mondialisation et jette dans le même temps les bases des niveaux de points de référence.

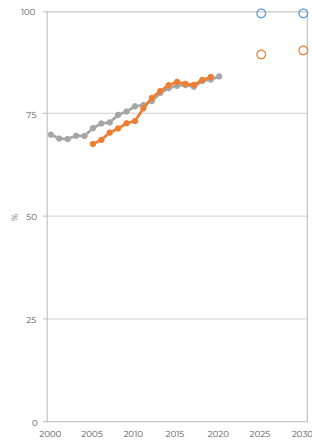
## CHINE

## Valeurs des indicateurs de référence

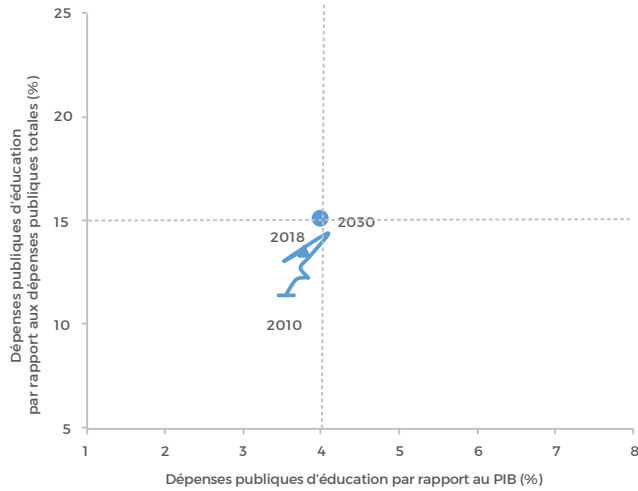
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	100	100
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	-	-
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	-	-
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	10	5
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	99	99
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	99	99
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	85	90
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	84.6	84.6
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	81.8	81.8
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	-	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	78.9	78.9
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	79.6	79.6
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	99	99
	4.c.1b Primaire	100	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	99	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	99	99
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	15	15
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4	4

### TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ CHINE ○ RÉFÉRENCE  
 ◆ ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE  
 ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE



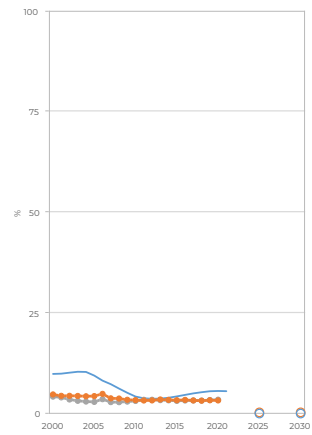
### DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



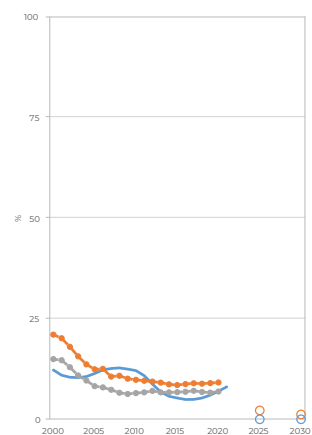
### TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ CHINE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ MONDE ◆ ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

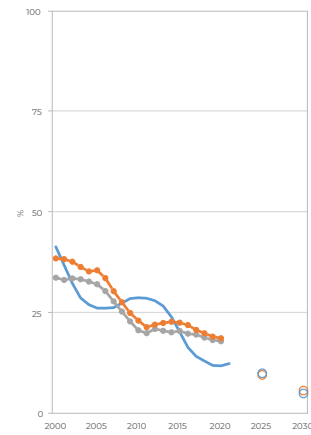
#### Primaire



#### 1er cycle du secondaire

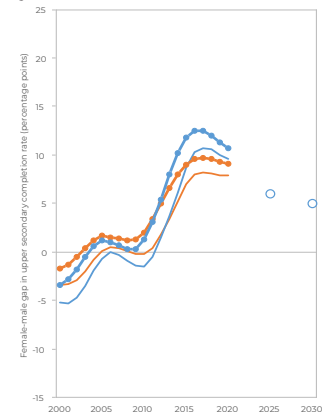


#### 2e cycle du secondaire



### INÉGALITÉ DE GENRE

Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)

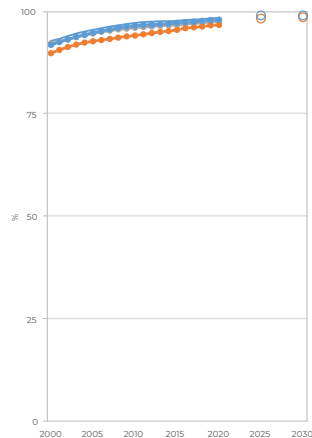


◆ CHINE — TARDIVEMENT ○ RÉFÉRENCE  
 ◆ ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST — TARDIVEMENT

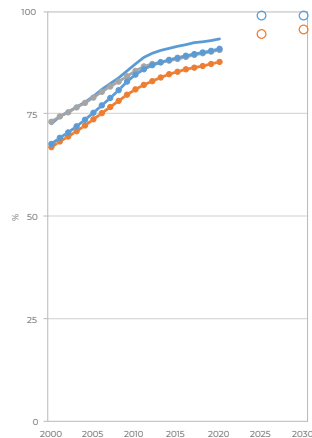
### TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ CHINE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ MONDE ◆ ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

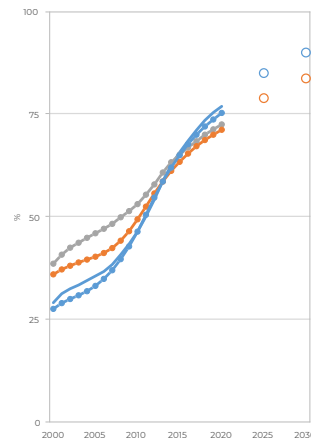
#### Primaire



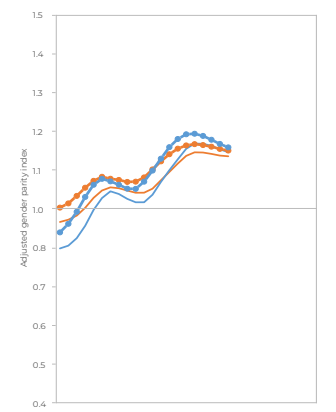
#### 1er cycle du secondaire



#### 2e cycle du secondaire



Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



CHINE

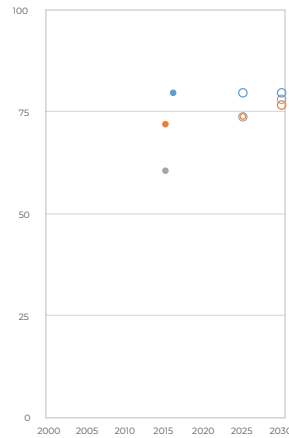
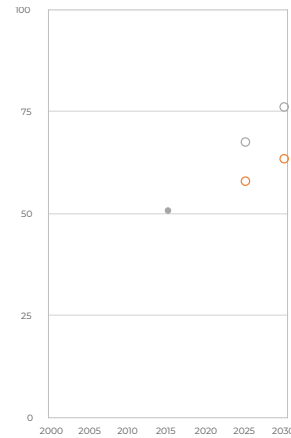
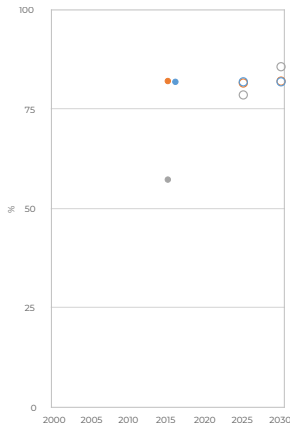
NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● CHINE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



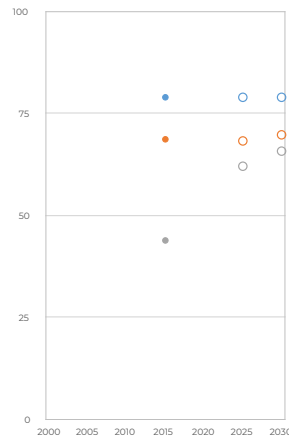
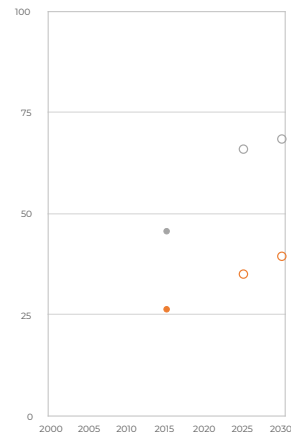
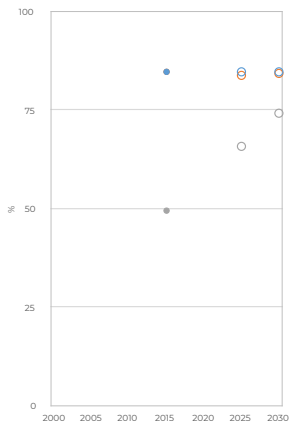
NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● CHINE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

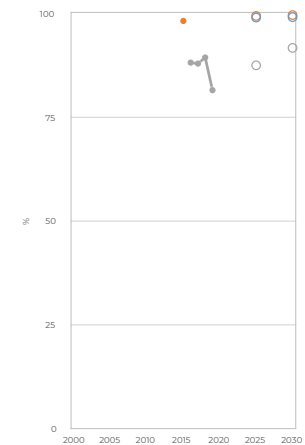
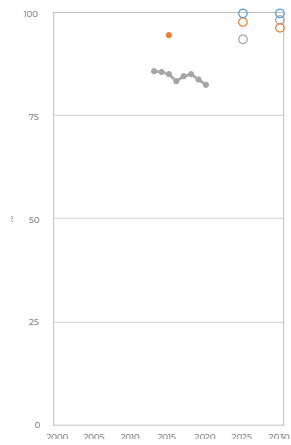
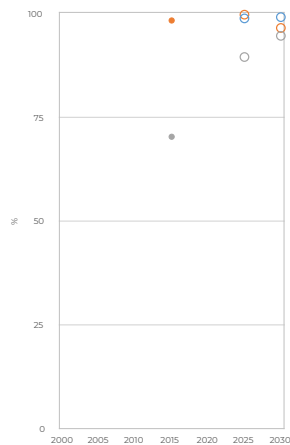
● CHINE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

Préprimaire

Primaire

1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



# COLOMBIE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

La Colombie a établi ses points de référence nationaux relatifs à l'ODD 4 principalement sur la base du Plan national de développement 2018-2022 et du rapport *Colombia, la Mejor Educada en el 2025* (Colombie, la mieux instruite en 2025). D'autres méthodes ont été utilisées pour définir les points de référence manquants en complément de ces documents.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Dans l'enseignement **préprimaire**, le taux de fréquentation des enfants de 5 ans a considérablement augmenté – de 76 % en 2000 à 99 % en 2019 selon les données de l'ISU. Selon le Gouvernement, le point de référence était de 98 % en 2019. La Colombie a défini ses points de référence en vue d'accomplir son objectif de fréquentation scolaire universelle d'ici à 2025 bien au-dessus de la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Une proposition du rapport *Colombia, la Mejor Educada en el 2025* consiste à améliorer la prise en charge de l'apprentissage précoce en vue d'atteindre la scolarisation universelle. À cette fin, le Gouvernement a promu une politique publique intersectorielle nommée « Cero a Siempre » (de zéro à pour toujours) ainsi qu'une commission intersectorielle directement dirigée par la présidence de la République afin de garantir la prise en charge intégrale de la petite enfance. L'éducation occupe donc une place centrale. À cet égard, une importance particulière a été accordée à la formation des enseignants en matière d'éducation précoce ainsi qu'au renforcement de la supervision et du contrôle des centres qui la dispensent.

Selon les données de l'ISU, le taux de **non-scolarisation** des enfants en âge de fréquenter l'école **primaire** est resté stable, à environ 1 %, entre 2000 et 2019. Tenant compte du recensement national de la population et du logement réalisé en 2018, lequel a déterminé que la population se trouvant hors du système était plus élevée que prévu dans le cadre du recensement précédent, le Gouvernement a défini une nouvelle base de référence de 5,2 % pour 2020. Compte tenu de cette nouvelle base de référence, le Gouvernement projette un objectif de 3,8 % pour 2025 et de 2,7 % pour 2030.

Le **taux d'achèvement du primaire** s'est rapidement amélioré, passant de 81 % en 2000 à 94 % en 2020 (98 % en tenant compte des élèves qui l'ont achevé de manière plus tardive), soit une augmentation de 0,6 point de pourcentage par an. Selon le Gouvernement, la valeur de référence prévue pour 2020 était légèrement supérieure à 97 %. Les valeurs de référence prévoient un taux d'achèvement de 98 % en 2025 et de 100 % en 2030.

Le Gouvernement colombien a mis en place la « Jornada Única » (Journée unique), une stratégie d'amélioration de la qualité de l'éducation qui vise à soutenir les trajectoires éducatives des élèves en allongeant la journée scolaire type et en augmentant l'intensité de la scolarisation universitaire. Elle vise à garantir l'éducation complète des enfants, des adolescents et des jeunes en promouvant des approches axées sur le renforcement des compétences de base, socio-émotionnelles et civiques, ainsi qu'en favorisant la réalisation des projets de vie des élèves et en renforçant les apprentissages fondamentaux.

Selon les données de l'ISU, la valeur de référence du taux de **non-scolarisation** chez les adolescents du **premier cycle du secondaire** était de 4,8 % et de 14,9 % chez les jeunes du **deuxième cycle du secondaire** en 2018. En tenant compte des chiffres du recensement de 2018, les valeurs de référence de 2020 déterminées par le Gouvernement sont de 3 % pour le premier cycle du secondaire et de 17,2 % pour le deuxième cycle du secondaire. Le Gouvernement prévoit d'abaisser le taux de non-scolarisation des jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire à 16 % d'ici à 2025 et 14 % d'ici à 2030.



## COLOMBIE

Le **taux d'achèvement du premier cycle du secondaire** est passé de 62 % en 2000 à 79 % en 2020 (84 % en tenant compte des élèves qui l'ont achevé de manière plus tardive). Le Gouvernement, qui place le niveau de référence de 2020 légèrement plus haut, à 82 %, l'a fixé à 84 % pour 2025 et à 89 % pour 2030 afin de tenir compte de l'accélération prévue. Le **taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** a également connu une certaine croissance, passant de 54 % en 2000 à 64 % en 2020 (69 % en tenant compte des élèves qui l'ont achevé de manière plus tardive). Le Gouvernement a fixé la référence à 76 % pour 2020 et prévoit l'accélération de ses progrès en la matière, comme en témoignent ses objectifs de 81 % pour 2025 et de 86 % pour 2030.

Bien que les filles soient plus nombreuses que les garçons à terminer le deuxième cycle du secondaire, **l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** a légèrement diminué au cours des 20 dernières années : de 6,4 à 5,4 points de pourcentage entre 2000 et 2020. En ce qui concerne l'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, l'indice de parité entre les genres, qui exprime l'écart entre les genres en termes relatifs plutôt qu'absolus, la Colombie est restée stable à 1,1 entre 2000 et 2020.

La Colombie a bénéficié de sa participation à deux séries successives du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité dans l'éducation, une évaluation régionale de l'apprentissage menée en 2006 et 2013. Cette initiative a produit des données sur le pourcentage d'élèves maîtrisant les **compétences minimales d'apprentissage** en cours élémentaire (troisième année) et à la **fin du primaire** (sixième année) en lecture et en mathématiques. En 2013, 65 % des élèves atteignaient le niveau minimal de compétence en mathématiques et 79 % en lecture pour les premières années de scolarité. Cette même année, à la fin du primaire, 55 % étaient compétents en lecture et 48 % en mathématiques. Le pays n'a toutefois pas établi de points de référence pour 2025 et 2030.

En outre, aucune valeur de référence n'a été fixée pour les **compétences minimales d'apprentissage** en lecture et en mathématiques à la **fin du premier cycle du secondaire**. La Colombie participe toutefois au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) tous les trois ans depuis 2006. Les résultats de l'évaluation PISA 2018 montrent que la proportion d'élèves de 15 ans qui ont atteint le niveau minimal de compétence s'élève à 50 % en lecture et à 35 % en mathématiques.

Les résultats de la SABER, une évaluation nationale de l'apprentissage, ont montré que les enfants colombiens obtiennent de meilleurs résultats dans les écoles où les enseignants sont mieux formés. Le Gouvernement colombien a donc élaboré plusieurs stratégies afin d'améliorer la formation des enseignants, d'offrir des bourses aux plus performants et de faciliter la communication ainsi que l'échange des bonnes pratiques.

Le pourcentage **d'enseignants avec les qualifications minimales requises** devrait atteindre 100 % à tous les niveaux d'ici à 2030. En 2019, la proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises était de 97 % au préprimaire, 98 % au primaire et 99 % aux premier et deuxième cycles du secondaire ; les points de référence définis semblent donc atteignables.

Enfin, la Colombie a fixé des points de référence très proches de ceux des deux indicateurs de **dépenses publiques d'éducation**. La part du PIB consacrée aux dépenses d'éducation est passée de 3,5 % en 2000 à 4,5 % en 2020 et le Gouvernement vise à maintenir ce niveau pour 2025 et 2030. La part des dépenses publiques totales consacrée à l'éducation est passée de 13,3 % en 2000 à 14,1 % en 2020, et le point de référence a été défini à 15 % pour 2025 et 2030.

### 3. CONCLUSION

La Colombie a réalisé des progrès importants dans plusieurs domaines, pour lesquels elle est en passe d'atteindre les cibles de l'ODD 4, comme la formation des enseignants et la participation à des activités d'apprentissage organisées. Des données actualisées sont en outre disponibles pour la plupart des indicateurs. Certains points de référence n'ont toutefois pas encore été définis, notamment en ce qui concerne l'indicateur de compétences

minimales en matière d'apprentissage. Il subsiste également des différences entre les données nationales et les données comparables au niveau international, qui se traduisent par des variations de données de référence (par exemple pour les taux d'achèvement et d'enseignants avec les qualifications minimales requises) et donc par des perspectives différentes sur l'ambition et le réalisme des valeurs de référence proposées pour 2025 et 2030.

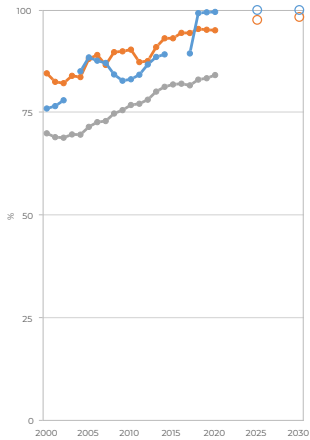
### Valeurs des indicateurs de référence

		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	100	100
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	3.8	2.7
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	0.7	0.0
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	15.7	14.1
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	98.3	100
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	84.4	88.6
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	80.9	86.4
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	-	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	-	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	-	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	-	-
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	98.4	100
	4.c.1b Primaire	99.4	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	99.1	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	100	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	15.0	15.0
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4.5	4.5

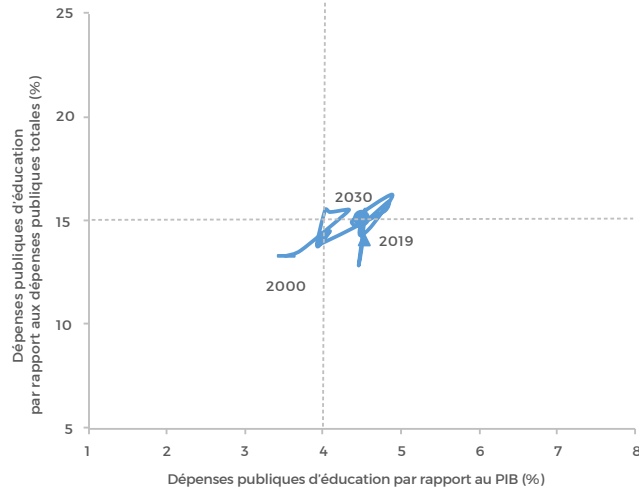
COLOMBIE

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ COLOMBIE ○ RÉFÉRENCE  
◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE



DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



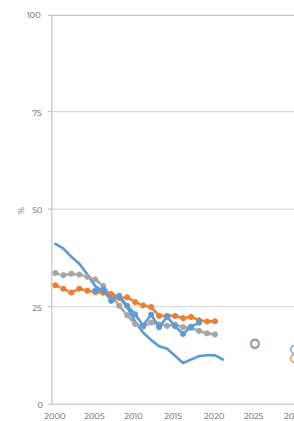
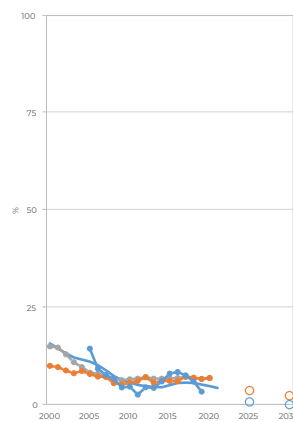
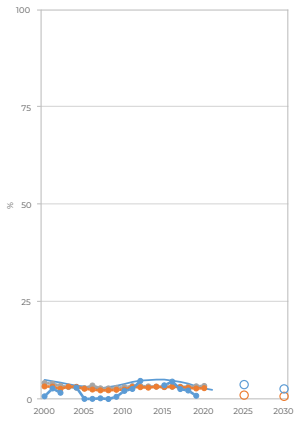
TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ COLOMBIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

Primaire

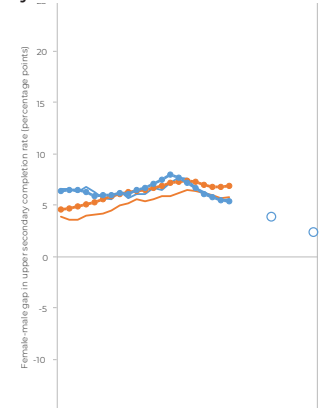
1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



◆ COLOMBIE — TARDIVEMENT ○ RÉFÉRENCE  
◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES  
◆ TARDIVEMENT

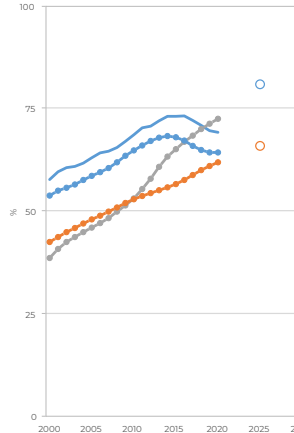
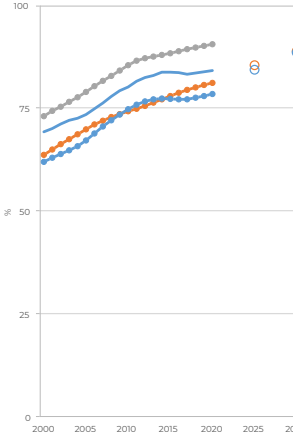
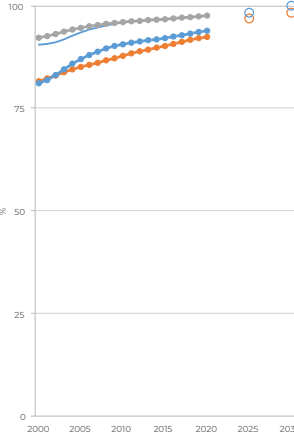
TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ COLOMBIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

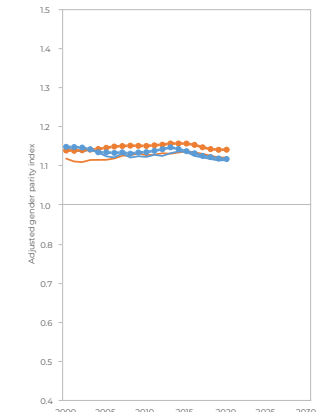
Primaire

1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



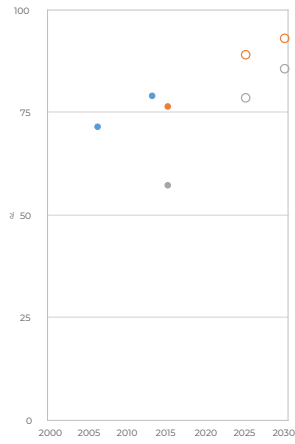
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



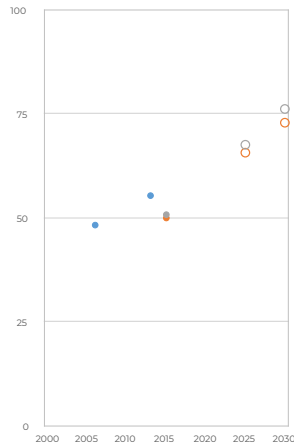
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● COLOMBIE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

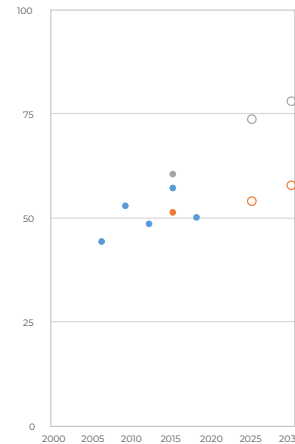
Premières années



Fin du primaire



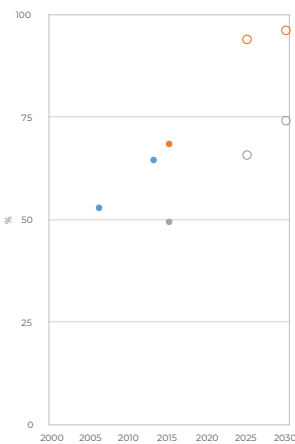
Fin du 1er cycle du secondaire



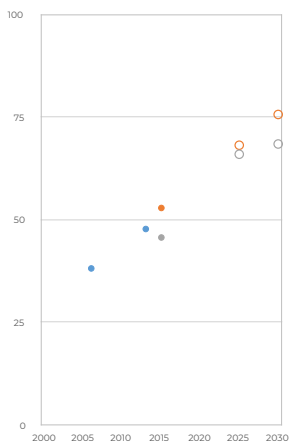
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● COLOMBIE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

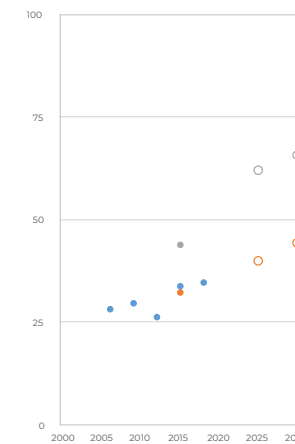
Premières années



Fin du primaire



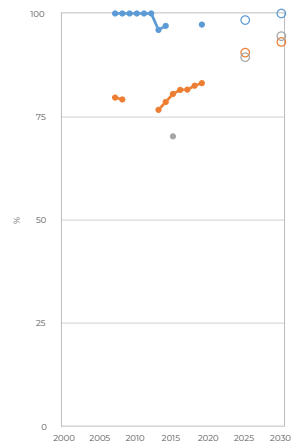
Fin du 1er cycle du secondaire



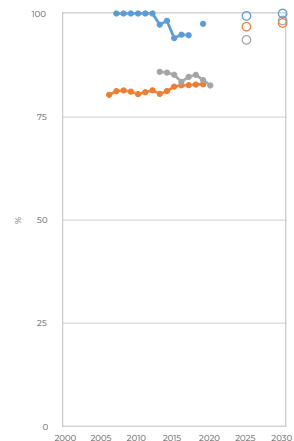
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

● COLOMBIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

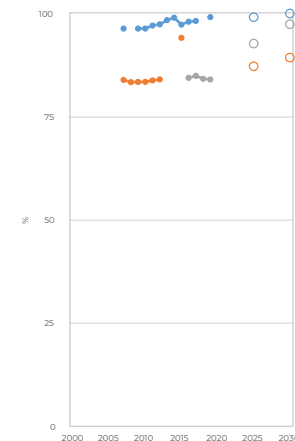
Préprimaire



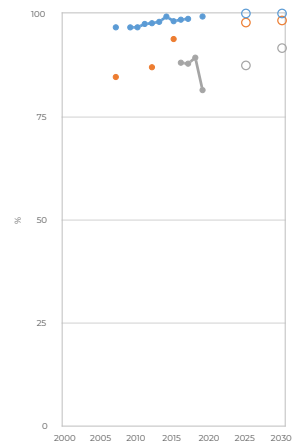
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



# FRANCE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

La France a approuvé l'appel de l'UNESCO à définir des points de référence nationaux dans le cadre de l'ODD 4 sur la base de projections statistiques. La plupart de ses points de référence ont notamment été calculés sur la base du taux de croissance médian observé par le passé dans les pays ainsi que de leur niveau initial. La France considère ces valeurs comme des cibles intermédiaires à atteindre en vue d'améliorer le suivi de ses progrès vers l'ODD 4 d'ici à 2030. En outre, la France s'est engagée à poursuivre un certain nombre d'autres objectifs nationaux et européens en matière d'éducation et de formation.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

En France, l'enseignement obligatoire commence à l'âge de 3 ans, et la scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école préprimaire, à savoir les enfants de 3 à 5 ans, a atteint 100 %. Le **taux de scolarisation des enfants de 5 ans dans le cadre d'activités d'apprentissage organisées**, tel que défini par l'indicateur de l'ODD 4, est passé de 97 % en 2000 à 100 % en 2019, ce qui constitue également le point de référence pour 2025 et 2030. Dans le même temps, la France a également atteint la cible définie au niveau européen d'inscrire au moins 96 % des enfants âgés de 3 ans à 6 ans (l'âge d'entrée obligatoire à l'école primaire) dans l'enseignement formel (100 % en France en 2020, contre une moyenne de 93 % dans l'UE des 27). Sa priorité consiste désormais à améliorer l'accès à l'éducation et à la prise en charge de la petite enfance pour les enfants de moins de 3 ans, en particulier ceux issus de milieux socioéconomiques défavorisés, ainsi qu'à augmenter la qualité et l'inclusivité des programmes qui leur sont destinés.

Aux niveaux du primaire et du premier cycle du secondaire, la participation est presque universelle dans le pays. Le **taux de non-scolarisation** des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et le premier cycle du secondaire est inférieur à 1 %, et les estimations indiquent des valeurs proches de 100 % pour les **taux d'achèvement** du primaire et du premier cycle du secondaire. La France n'a pas fixé de points de référence concernant ces indicateurs de l'ODD 4.

Le **taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** est passé d'environ 82 % en 2000 à 90 % en 2020 pour le groupe d'âge des 20 à 24 ans. Le taux d'achèvement fait référence au niveau d'éducation d'un groupe d'âge donné. Bien que le pays n'ait pas fixé de points de référence au regard de cet indicateur de l'ODD 4, le Gouvernement s'attache néanmoins à faire en sorte que le système éducatif offre au plus grand nombre possible de jeunes la possibilité d'obtenir un diplôme ainsi qu'à réduire le nombre de ceux qui quittent le système sans aucune qualification. La lutte contre l'abandon précoce de l'éducation ou de la formation fait à cet égard partie de la stratégie européenne pour 2030 et constitue une priorité nationale. L'UE s'est fixé pour objectif de réduire la part des jeunes quittant prématurément l'école – les jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et ne suivent aucune forme d'éducation ou de formation – à moins de 9 % d'ici à 2030. En 2021, ce chiffre s'élevait à 8 % en France et à 10 % en moyenne dans l'UE des 27. La France s'est fixé un objectif national plus ambitieux de 6 % d'ici à 2023.

D'autres objectifs ont été définis au niveau national, notamment en ce qui concerne les taux d'accès aux diplômes. Par exemple, 88 % des individus d'un groupe d'âge théorique obtiendront le brevet national (certificat de fin d'études secondaires) en 2021 (« afflux ») ; pour 2023, cette cible a été fixée à 89 %. Quant au taux de réussite au baccalauréat (diplôme du deuxième cycle du secondaire), la cible de 85 % fixée pour 2023 a été atteinte en 2021. Un objectif a été défini spécifiquement pour améliorer l'accès des enfants issus de familles à faibles revenus au baccalauréat : à cet égard, la France avait établi une cible de 75 % pour 2023. Cette part était néanmoins déjà de 78 % en 2021. Pour atteindre ces différentes cibles, la France a mis en place un ensemble de politiques de soutien et d'accompagnement depuis l'école primaire jusqu'au lycée afin de lutter contre le décrochage scolaire et d'augmenter les chances des jeunes de terminer leurs études. Celles-ci portent notamment sur l'obligation de formation qui vise les jeunes de 16 à 18 ans, entrée en vigueur en septembre 2020, ainsi que sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la formation pour les mineurs. Cette initiative assure une continuité éducative et pédagogique de 3 à 18 ans.

Bien que l'achèvement du deuxième cycle du secondaire ait augmenté au cours des deux dernières décennies en France, **l'inégalité de genre** a oscillé autour de 4 points de pourcentage en faveur des filles selon les données d'Eurostat. En France, en 2020, cet écart était de 4,6 points de pourcentage, un taux qui se situe 3,5 points au-dessus de la moyenne régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord. Concernant l'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, à savoir l'indice de parité entre les genres, qui exprime l'écart entre les genres en termes relatifs plutôt qu'en termes absolus, la France est restée à environ 1,05, ce qui correspond à la moyenne régionale.

La France suit les performances des élèves tout au long de l'école primaire au moyen d'un ensemble d'évaluations nationales et internationales. Depuis 2018, par exemple, elle mène des évaluations nationales complètes en première et deuxième année en lecture et en mathématiques. Ces évaluations ont montré que l'impact négatif de la crise de la COVID-19 sur l'apprentissage en 2020 avait été surmonté en 2021. Ces résultats ne servent toutefois pas à suivre les progrès relatifs à l'ODD 4 au regard des **niveaux minimaux de compétence en deuxième et troisième année**.

Les résultats des évaluations TIMSS et PIRLS, administrées en quatrième année, rendent possible le suivi des progrès de l'ODD 4 au regard de l'acquisition des **compétences minimales d'apprentissage à la fin du primaire** en mathématiques et en lecture. Selon les derniers résultats de l'enquête TIMSS 2019, 57 % des élèves de quatrième année en France (CM1) avaient atteint le niveau minimal de compétence en mathématiques – un chiffre relativement constant par rapport aux 58 % de 2015, mais inférieur à la moyenne de l'UE de 76 % produite à l'issue de l'enquête TIMSS de 2019. Les valeurs nationales de cet indicateur ont été fixées à 65 % d'ici à 2025 et à 71 % d'ici à 2030, ce que l'on considère comme le point de référence national minimal au vu du taux de croissance médian conditionnel de l'indicateur. Le Gouvernement vise à améliorer les performances des élèves en donnant la priorité aux compétences en mathématiques dès la première année de l'enseignement primaire, en augmentant le temps d'enseignement consacré au niveau secondaire et en renforçant la formation des enseignants dans ce domaine. Une forte proportion d'élèves du primaire (94 %) a atteint le niveau minimal de compétence en lecture, tel que mesuré lors du dernier cycle de l'évaluation PIRLS en 2016, ce qui a conduit à fixer le point de référence à 100 % d'ici à 2025. L'amélioration des performances en lecture au niveau primaire demeure cependant une préoccupation majeure et une priorité de la politique nationale en matière d'éducation. Les résultats globaux de la France en lecture à l'évaluation PIRLS sont en effet légèrement inférieurs à la moyenne de l'UE (un écart de deux points de pourcentage) et sont en baisse depuis 2001.

La France a également établi d'autres cibles importantes concernant les compétences des élèves. Par exemple, à l'école primaire, l'un des objectifs évalués en troisième année est la proportion d'élèves qui maîtrisent les principales composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, « les langages pour penser et communiquer », à savoir : « comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit » (71,3 % en 2020 avec une cible de 89 % pour 2023) et « comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques » (69 % en 2020 avec une cible de 89 % pour 2023). Au niveau secondaire, les élèves sont évalués au début de la sixième année afin de déterminer la part des élèves qui bénéficient d'un niveau de compétences moyen à élevé en français (89,5 % en 2021 avec une cible de 93 % pour 2023) et en mathématiques (75 % en 2021 avec une cible de 83 % pour 2023).

La France a participé à tous les cycles d'évaluation PISA depuis 2000. Ces derniers fournissent des données relatives à l'ODD 4 sur le pourcentage d'élèves qui maîtrisent les **compétences minimales d'apprentissage à la fin du premier cycle du secondaire** en lecture et en mathématiques. Lors du dernier cycle conduit en 2018, environ 79 % des élèves ont obtenu le niveau d'aptitudes minimal dans ces deux domaines. Le pays a fixé les mêmes objectifs pour chaque matière, à savoir 81 % d'ici à 2025 et 82 % d'ici à 2030. Les scores PISA globaux de la France en lecture et en mathématiques sont supérieurs à la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais sont fortement corrélés au milieu socioéconomique des élèves. Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a fait de la réduction des inégalités scolaires sa priorité absolue et prévoit d'y parvenir dès le primaire, notamment en réduisant la taille des classes dans les zones défavorisées et en mettant à disposition des enseignants de nouvelles ressources, de nouvelles formations et de nouveaux outils pédagogiques.

La France dispose d'un large éventail de données sur la part des **enseignants** qui disposent des qualifications minimales, mais, comme c'est le cas dans la plupart des pays à revenu élevé, aucune d'entre elles n'est retenue aux fins du suivi des progrès de l'ODD 4 en raison de la diversité des interprétations de la notion de qualification minimale. L'augmentation de l'accès et de la participation au perfectionnement professionnel en cours d'emploi demeure néanmoins complexe. Les résultats de l'enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage de 2018 ont mis en évidence le fait que les enseignants du premier cycle du secondaire étaient moins susceptibles de participer à des formations continues que leurs pairs des autres pays de l'OCDE.

## FRANCE

Enfin, la France a reconnu les points de référence relatifs aux **dépenses publiques d'éducation** recommandés dans le Cadre d'action Éducation 2030 : 15 % du budget public total et 4 % du PIB à consacrer à l'éducation. En 2018, l'année des dernières données disponibles, les dépenses d'éducation de la France représentaient 9,7 % des dépenses totales (un taux inférieur au point de référence), mais 5,4 % du PIB – un taux supérieur au point de référence. Les dépenses consacrées à l'enseignement, du niveau préprimaire aux études supérieures, en pourcentage du PIB et des dépenses publiques totales, sont restées relativement constantes entre 2012 et 2018. En 2020, le Gouvernement a introduit un plan de relance de 100 milliards d'euros qui comprend des mesures en faveur de l'éducation telles que la transformation numérique de l'enseignement et les « Internats d'excellence ».

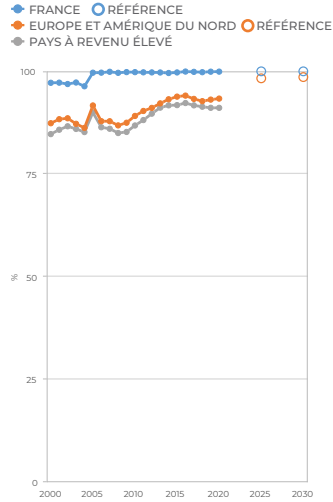
## 3. CONCLUSION

La France a démontré que ses plans nationaux étaient cohérents avec le programme mondial en matière d'éducation. Le pays a déjà atteint des taux d'achèvement quasi universels et des niveaux élevés de compétences d'apprentissage dans les petites classes. Ces niveaux restent toutefois insuffisants au secondaire. La plupart des points de référence nationaux ont été définis conformément aux projections statistiques fondées sur le taux de croissance médian conditionnel des pays. Des améliorations s'imposent néanmoins en matière de disponibilité des données comparables. Des définitions internationales doivent être convenues de sorte à mieux suivre les indicateurs relatifs à l'apprentissage dans les petites classes et à la proportion d'enseignants avec les qualifications et la formation minimales requises.

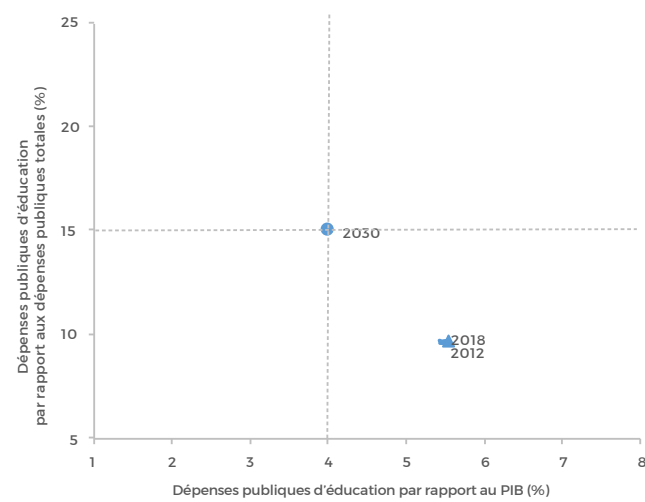
## Valeurs des indicateurs de référence

		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	100	100
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	-	-
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	-	-
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	-	-
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	-	-
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	-	-
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	-	-
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	-	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	64.8	71.4
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	100.0	100.0
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	81.0	82.5
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	81.0	82.2
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	-	-
	4.c.1b Primaire	-	-
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	-	-
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	-	-
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	15	15
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4	4

### TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

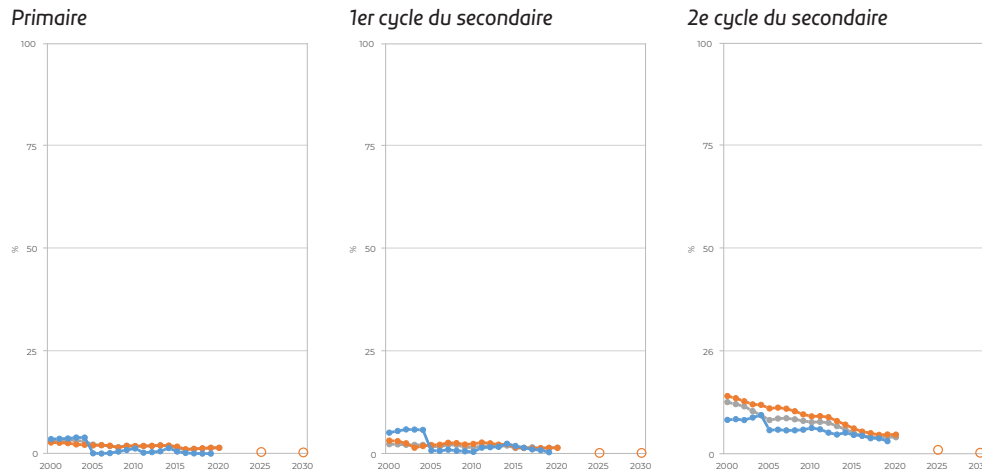


### DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



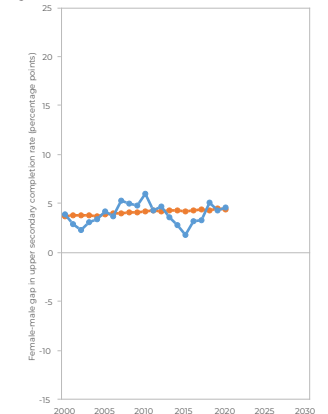
### TAUX DE NON-SCOLARISATION

FRANCE (blue diamond), MODÈLE (blue line), RÉFÉRENCE (blue circle), WORLD (grey diamond), EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD (orange diamond), RÉFÉRENCE (orange circle)



### INÉGALITÉ DE GENRE

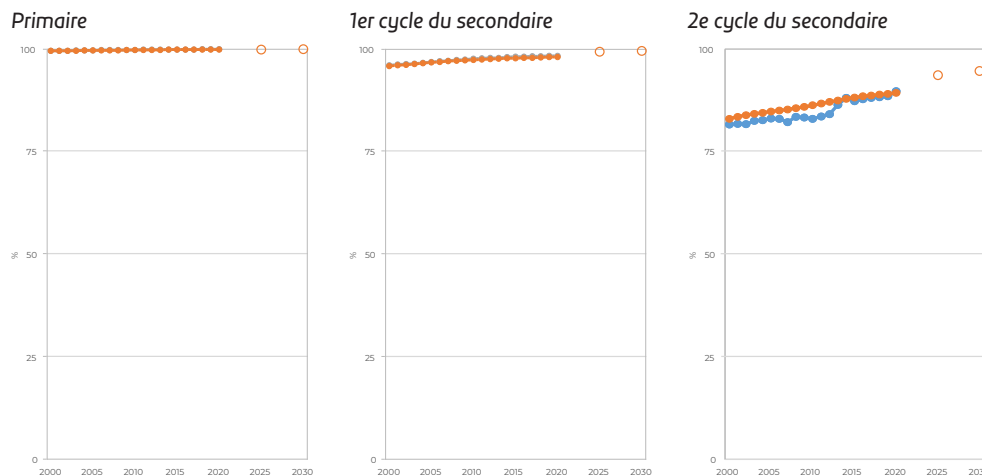
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



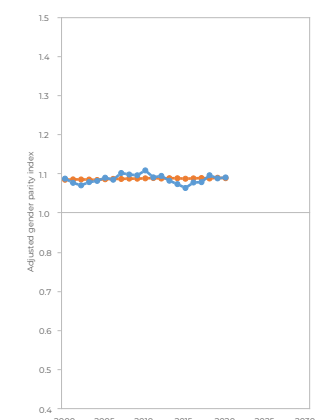
FRANCE (JEUNES DE 20 À 24 ANS) (blue diamond), RÉFÉRENCE (blue circle), EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD (orange diamond), RÉFÉRENCE (orange circle)

### TAUX D'ACHÈVEMENT

FRANCE (blue diamond), MODÈLE (blue line), RÉFÉRENCE (blue circle), WORLD (grey diamond), EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD (orange diamond), RÉFÉRENCE (orange circle)



Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)





## FRANCE

## NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

◆ FRANCE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

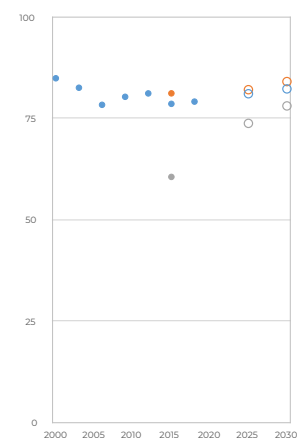
Premières années



Fin du primaire



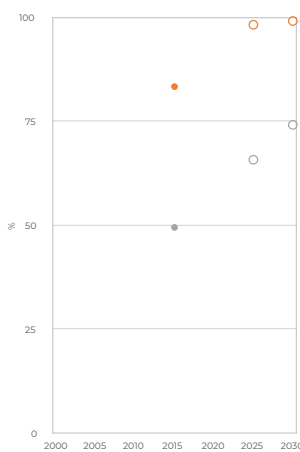
Fin du 1er cycle du secondaire



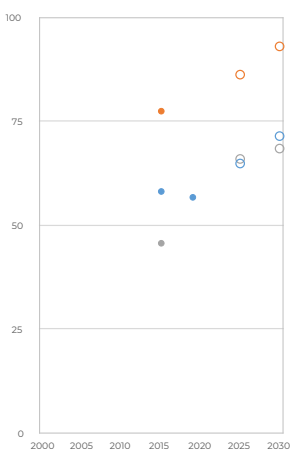
## NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

◆ FRANCE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

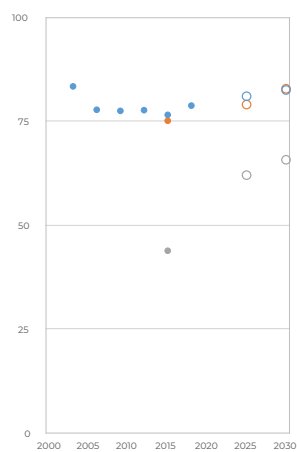
Premières années



Fin du primaire



Fin du 1er cycle du secondaire



## GUYANA

# GUYANA

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

Le Guyana a fixé ses points de référence nationaux relatifs à l'ODD 4 principalement sur la base de son plan sectoriel pour l'éducation pour 2021-2025 et de l'étude sur les enfants non scolarisés du Guyana publiée en 2017. Les principales priorités établies par le plan consistaient à améliorer la gouvernance et la redevabilité, les performances des élèves à tous les niveaux ainsi que l'efficacité du système éducatif. Le plan vise également à réduire les inégalités dans l'éducation ainsi qu'à soutenir l'apprentissage tout au long de la vie et l'employabilité des individus. La Stratégie de développement à faible intensité de carbone pour 2030 du Guyana reflète sa vision d'une économie nationale diversifiée et décarbonée s'inscrivant dans le cadre d'un « programme vert ».

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Dans l'enseignement **préscolaire**, le taux de fréquentation des enfants de 5 ans est relativement élevé – en 2012, l'année de référence, il s'élève à 95 %. Bien que ce taux de fréquentation corresponde à la moyenne constatée en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Guyana n'a enregistré que peu de progrès depuis 2003, année où la participation à l'apprentissage organisé était déjà de 94 % selon les données de l'ISU. Le Ministère de l'éducation du Guyana s'est engagé à fournir un enseignement préscolaire gratuit dès l'âge de 3 ans et 9 mois, en veillant tout particulièrement à garantir la participation des garçons et des filles dans toutes les régions du pays. L'éducation n'est cependant obligatoire qu'à partir de l'enseignement primaire et les parents sont libres de choisir d'envoyer leurs enfants dans des établissements d'enseignement préscolaire.

Le **taux de non-scolarisation** des enfants en âge de fréquenter l'école primaire a rapidement diminué, passant de 7 % en 2003 à 2 % en 2012, soit une diminution moyenne de 0,5 point de pourcentage par an selon les données de l'ISU. Les niveaux des points de référence établis par l'étude sur les enfants non scolarisés du Guyana sont de 1 % pour 2025 et 2030, un taux en légère diminution par rapport au niveau de référence de 2 % établi en 2014.

On estime que le **taux d'achèvement de l'enseignement primaire** est passé de 92 % en 2000 à 99 % en 2020, soit une augmentation moyenne de 0,4 point de pourcentage par an. Le pays s'est fixé des points de référence similaires pour 2025 et 2030 afin de le maintenir au même niveau. Bien que l'accès à l'enseignement primaire soit élevé, le Guyana a promu un système inclusif qui favorise la participation des enfants handicapés et réfugiés, parmi lesquels les taux d'abandon sont plus élevés. Le plan sectoriel montre que 11 % de personnes handicapées n'ont jamais été scolarisées – un pourcentage anormalement élevé. Pour y remédier, le Gouvernement prévoit de renforcer son soutien financier et d'améliorer le transport vers les établissements scolaires.

Les données sur les tendances de la participation scolaire sont plus incomplètes pour l'enseignement secondaire. Parmi les adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire, le taux de non-scolarisation est passé de 12 % en 2009 à 7 % en 2012 selon les données de l'ISU, et le Gouvernement avait fixé le critère de référence à 9 % en 2014. Le point de référence du premier cycle du secondaire a été établi de sorte à abaisser le taux de non-scolarisation à 1 % d'ici à 2025, ainsi qu'à maintenir ce niveau en 2030. Le taux de non-scolarisation dans le deuxième cycle du secondaire est bien plus important : il s'élève à 30 % en 2012 et à 37 % en 2014, l'année de référence. Le Gouvernement vise à l'abaisser à 15 % d'ici à 2025 et à 10 % d'ici à 2030 – une importante diminution qui nécessiterait qu'il intensifie ses efforts. La pauvreté, qui se concentre dans les zones rurales ainsi que dans les zones intérieures et l'arrière-pays, constitue une importante source d'inégalité en matière d'éducation dans le pays. Ces zones sont également celles où les taux d'achèvement et d'abandon sont les plus faibles.

Le taux d'achèvement du **premier cycle du secondaire** est passé de 69 % en 2000 à 89 % en 2020. Le gouvernement envisage de le porter à 100 % d'ici à 2025, ce qui suppose que les problèmes de scolarisation des élèves en retard par rapport à l'âge officiel de leur année d'étude et de redoublement auront été résolus d'ici là. Le taux d'**achèvement du deuxième cycle du secondaire** a progressé plus lentement : il est passé de 39 % en 2000 à 66 % en 2020. Prévoyant

## GUYANA

L'accélération de ses progrès en la matière, le Gouvernement a fixé ses objectifs à 70 % pour 2025 et à 80 % pour 2030.

L'étude sur les enfants non scolarisés au Guyana a identifié divers obstacles à la participation scolaire, notamment l'éloignement des écoles, le travail des enfants, les grossesses précoces, la pauvreté et les obstacles économiques. L'étude met également en avant le manque de sensibilisation des parents aux avantages finaux de l'éducation. C'est particulièrement le cas dans les zones rurales et l'arrière-pays.

Le point de référence choisi pour rendre compte de l'équité est **l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire**, c'est-à-dire la différence d'achèvement du deuxième cycle du secondaire entre les femmes et les hommes. L'augmentation considérable du taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire en Guyana chez les femmes et les hommes au cours des 20 dernières années reflète l'engagement et les efforts du pays en la matière. Néanmoins, l'inégalité de genre a également augmenté de manière substantielle entre 2000 et 2020, passant de 6 à 14 points de pourcentage, les femmes étant beaucoup plus nombreuses que les hommes à terminer le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. L'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, **l'indice de parité entre les genres**, qui exprime l'écart entre les genres en termes relatifs plutôt qu'absolus, est resté stable à environ 1,2 entre 2000 et 2020 – un chiffre légèrement supérieur à la moyenne régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Avec le soutien technique de l'IPE-UNESCO et le soutien financier du Partenariat mondial pour l'éducation, le Guyana élabore un processus de transformation systémique qui vise à combler les écarts de performance entre les genres et les zones géographiques.

Outre l'écart favorisant les filles dans l'achèvement du deuxième cycle du secondaire, le plan sectoriel de l'éducation a montré que les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons en numératie et en littératie à l'école primaire publique. En sixième année, les filles obtiennent également de meilleurs résultats en anglais, en mathématiques, en sciences et en sciences sociales.

Les points de référence établis pour les **compétences minimales d'apprentissage** étaient basés sur des évaluations nationales. Aucune donnée n'est disponible pour les six indicateurs qui en sont issus. D'ici à 2025, le Guyana vise à ce que 60 % des enfants bénéficient d'un niveau de compétence minimal en lecture et en mathématiques dans les premières années de l'enseignement primaire, puis à ce que ce taux passe à 80 % en mathématiques et à 85 % en lecture d'ici à 2030. Les points de référence pour la fin du primaire sont de 50 % pour les mathématiques et de 70 % pour la lecture d'ici à 2025 et de 80 % pour les deux matières d'ici à 2030. Enfin, les points de référence pour la fin du secondaire s'élèvent à 50 % d'ici à 2025 et à 60 % d'ici à 2030 pour les mathématiques, ainsi qu'à respectivement 75 et 85 % pour la lecture.

La formation professionnelle des enseignants est dispensée par l'établissement Cyril Potter College of Education et l'Université du Guyana. En raison de la profonde conviction que l'amélioration de la formation des enseignants influencerait positivement les performances des élèves, l'augmentation de la proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises a constitué un objectif politique dans les quatre derniers plans.

Le pourcentage d'**enseignants avec les qualifications minimales requises** a fortement augmenté ces dernières années dans les secteurs de l'enseignement préscolaire et primaire au Guyana. De 2000 à 2012, il est passé de 37 % à 65 % chez les enseignants du préscolaire et de 51 à 70 % chez les enseignants du primaire. Pour que le pays atteigne ses objectifs de 80 % pour 2025 et 90 % pour 2030 à ces deux niveaux d'enseignement, ces progrès doivent être maintenus. Au niveau du premier cycle du secondaire, aucun progrès n'a été enregistré ; entre 2003 et 2009, le pourcentage d'enseignants avec les qualifications minimales requises est resté à 57 %. Les points de référence établis prévoient que ce niveau atteigne 84 % en 2025 et 95 % en 2030. Les mêmes cibles ont été fixées pour le deuxième cycle du secondaire, même si les progrès devraient être obtenus à un rythme supérieur étant donné que seule la moitié des enseignants du deuxième cycle du secondaire étaient formés en 2009, l'année de référence.

Outre la formation initiale des enseignants, le Ministère de l'éducation a introduit un programme systématique de développement professionnel continu facultatif, lequel est principalement dispensé pendant les vacances d'été. En y assistant, les participants peuvent recevoir des crédits et ainsi diversifier leurs possibilités de promotion. Le Ministère redéfinit son processus de développement professionnel continu de sorte à intensifier ses efforts visant à former les enseignants en dehors des vacances d'été. Le Ministre a ordonné que tous

les enseignants du système scolaire soient formés d'ici à 2025. À cette fin, le nombre de centres assurant la formation initiale des enseignants a été augmenté dans le pays. Les enseignants stagiaires ont pour la première fois accès à une formation synchrone et asynchrone.

Enfin, le Guyana a défini des points de référence ambitieux pour les deux indicateurs de **dépenses publiques d'éducation**. La part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB est passée de 8,5 % en 2000 à 4,5 % en 2018. Le pays vise désormais à la ramener à 6 % en 2025 et à 8 % en 2030. La part de l'éducation dans les dépenses budgétaires totales a légèrement diminué, passant de 17,7 % en 2000 à 16 % en 2018. Elle devra croître rapidement pour atteindre les points de référence fixés à 20 % pour 2025 et à 25 % pour 2030.

### 3. CONCLUSION

Le Guyana a été en mesure de fixer des objectifs ambitieux, mais réalisables, pour un grand nombre d'indicateurs. Le pays a réalisé des progrès considérables dans l'atteinte de ses points de référence, notamment concernant l'achèvement du premier et du deuxième cycle du secondaire. L'actualité et la disponibilité des données, notamment celles qui portent sur les résultats d'apprentissage, devront néanmoins être améliorées afin de garantir l'efficacité de l'exercice national d'établissement de points de référence relatif à l'ODD 4. Il subsiste également des différences entre les données nationales et les données comparables au niveau international. Ces différences induisent des variations des données de référence s'agissant des taux de non-scolarisation et, par conséquent, des perspectives différentes concernant le degré d'ambition et de réalisme des points de référence proposés pour 2025 et 2030.

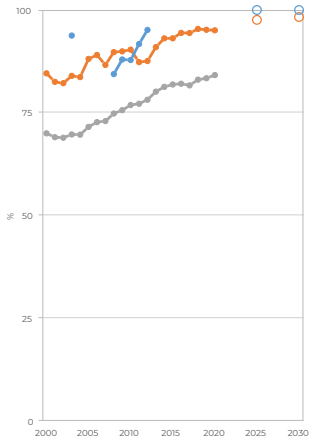
#### Valeurs des indicateurs de référence

		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	100	100
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	1	1
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	1	1
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	15	10
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	100	100
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	100	100
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	70	80
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	60	80
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	60	85
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	50	80
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	70	80
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	50	60
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	75	85
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	80	90
	4.c.1b Primaire	80	90
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	84	95
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	84	95
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	20	25
	FFA.2 En pourcentage du PIB	6	8

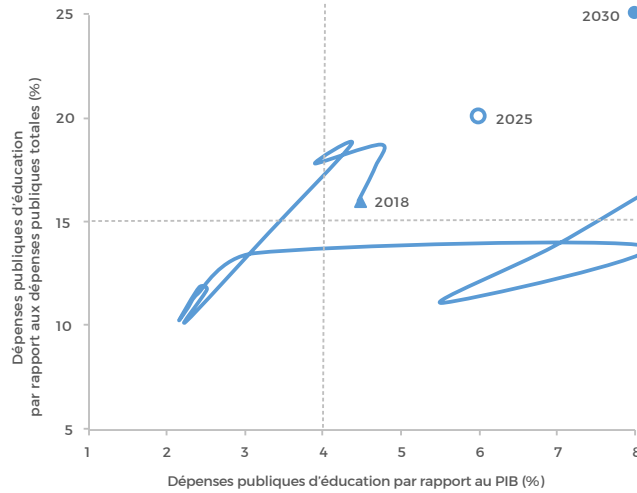
GUYANA

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

● GUYANA ○ RÉFÉRENCE  
● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE  
● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE



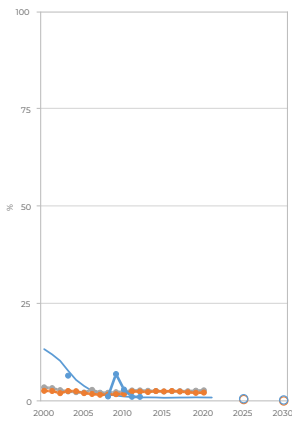
DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



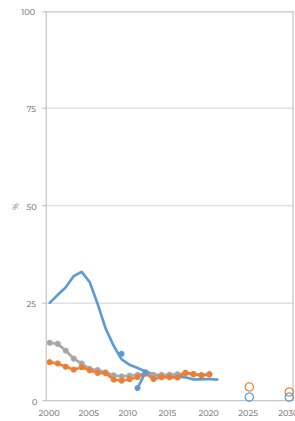
TAUX DE NON-SCOLARISATION

● GUYANA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

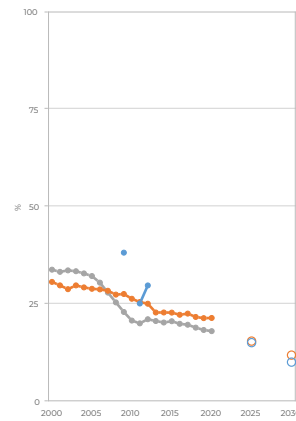
Primaire



1er cycle du secondaire

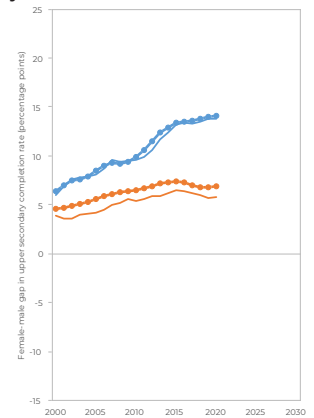


2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)

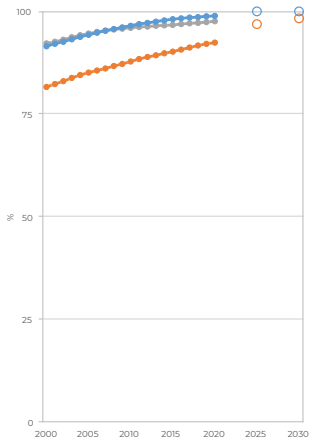


● GUYANA — TARDIVEMENT ○ RÉFÉRENCE  
● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES  
— TARDIVEMENT

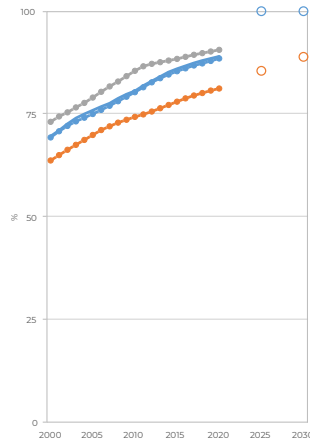
TAUX D'ACHÈVEMENT

● GUYANA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

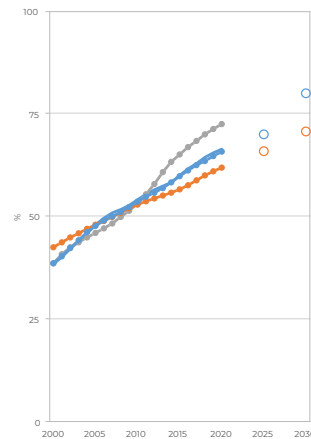
Primaire



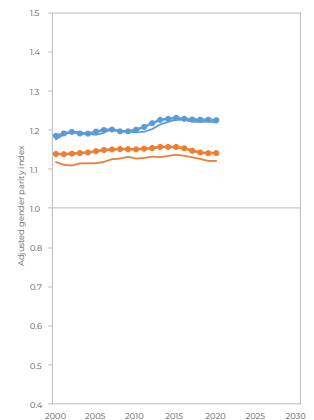
1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



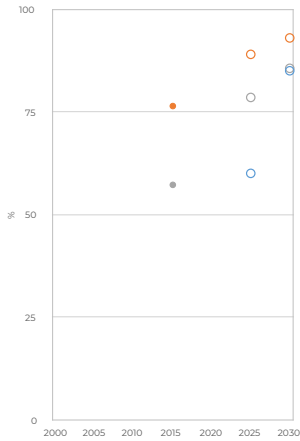
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



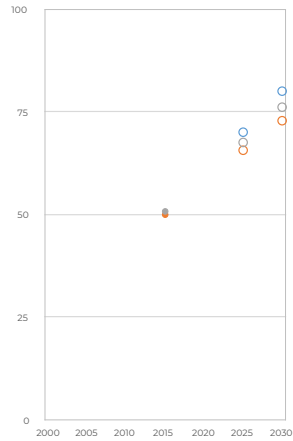
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● GUYANA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

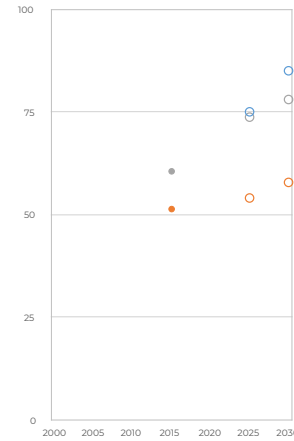
Premières années



Fin du primaire



Fin du 1er cycle du secondaire



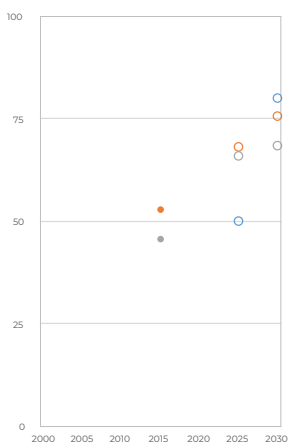
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● GUYANA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

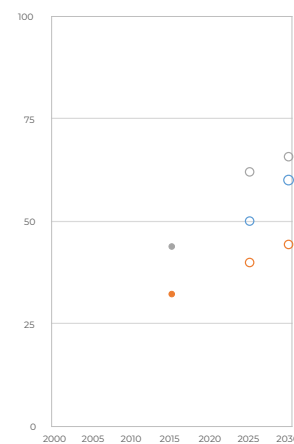
Premières années



Fin du primaire



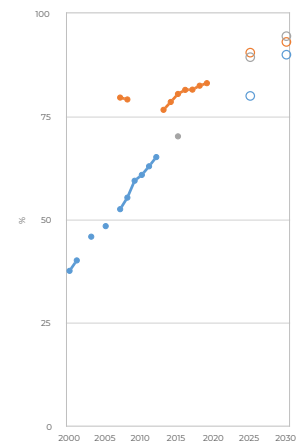
Fin du 1er cycle du secondaire



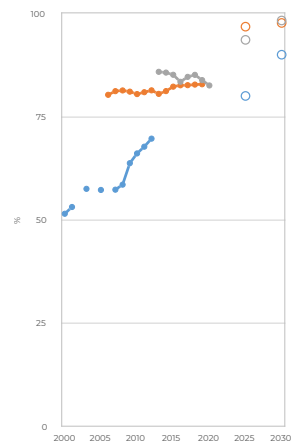
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

● GUYANA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

Préprimaire



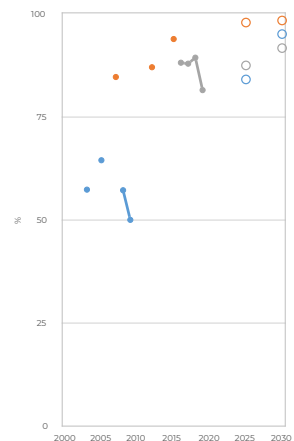
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



## INDE

# INDE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

L'Inde a défini ses points de référence nationaux pour l'ODD 4 en s'appuyant sur les cibles fixées dans sa politique nationale d'éducation 2020 et sur les progrès réalisés à ce jour. La politique nationale d'éducation s'appuie elle-même sur l'ODD 4 et met l'accent sur la réalisation du potentiel créatif des jeunes. La vision de la politique consiste à instiller chez les apprenants une fierté profonde d'être Indiens, pas seulement dans leurs pensées, mais aussi dans leur esprit, leur intellect et leurs actes, ainsi qu'à développer les connaissances, les compétences, les valeurs et les dispositions qui promeuvent un engagement responsable en faveur des droits humains, du développement et des modes de vie durables, et du bien-être mondial, en tant que citoyens du monde.

Le Ministère de l'éducation a pris des mesures en vue d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, comme stipulé par l'ODD 4. Le Performance Grading Index (indice de notation de la performance), le système d'information UDISE+ et l'Enquête nationale sur la réussite scolaire (NAS) constituent les principales initiatives en matière de données utilisées pour suivre les progrès au niveau des écoles. Elles sont complétées par l'enquête sur l'enseignement supérieur en Inde ainsi que des publications annuelles sur les dépenses d'éducation, qui constituent les principaux outils de suivi au niveau de l'enseignement supérieur. Pour élaborer les points de référence nationaux, le Ministère de l'éducation s'est appuyé sur les indicateurs finalisés par le Groupe de coopération technique. Il a consulté sa Division des programmes et a examiné les résultats de la NAS 2021, les données et indicateurs 2020 d'UDISE+ et d'autres sources de données pertinentes. Ces points de référence ont été consultés et approuvés par l'autorité nationale compétente, à savoir la direction de l'enseignement scolaire et de l'alphabétisation (DOSEL).

La DOSEL a décidé de ne pas élaborer de points de référence relatifs aux enfants non scolarisés, car ils ne font pas partie des indicateurs mondiaux de l'ODD 4 et le Ministère ne produit pas de données en la matière. L'élaboration de points de référence relatifs aux dépenses d'éducation relève de la responsabilité de la direction de l'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation. La politique nationale d'éducation mentionne clairement l'intention « d'augmenter l'investissement public dans le secteur de l'éducation pour atteindre 6 % du PIB le plus tôt possible » (page 61) et, par conséquent, cet objectif a été pris en compte dans l'exercice d'élaboration des points de référence.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Le **taux de participation à des activités d'apprentissage organisées, un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire** a atteint 87,2 % en 2020. Le Gouvernement de l'Inde s'est fixé pour objectif de porter ce taux à 95 % d'ici 2025 puis à 100 % d'ici 2030. La politique nationale d'éducation 2020 prévoit un élargissement des institutions d'éducation de la petite enfance, en mettant l'accent sur les régions plus faibles sur le plan économique pour garantir l'accès des populations dans le besoin à ces établissements. Dans la nouvelle structure mise en place au titre de la politique nationale d'éducation, l'éducation et la protection de la petite enfance à partir de l'âge de 3 ans sont incluses pour la première fois.

Les points de référence pour 2030 relatifs aux **taux d'achèvement** sont fixés à 100 % pour le primaire et le premier cycle du secondaire, et à 88 % pour le deuxième cycle du secondaire. La politique nationale d'éducation prévoit une restructuration des niveaux académiques en plusieurs flux, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur en passant par une éducation de base en plusieurs étapes. À moyen terme, la nouvelle structure académique pourrait aboutir à de meilleurs taux d'achèvement, au moins jusqu'au premier cycle du secondaire. Des efforts considérables s'imposent pour réduire les taux d'abandon, en particulier aux niveaux du premier et du deuxième cycles du secondaire, afin d'atteindre les points de référence fixés dans les délais impartis. Le Gouvernement de

L'Inde a commencé à s'intéresser de près aux taux d'abandon, dans l'objectif de les réduire à zéro. L'attention portée aux classes et aux écoles permettra de définir des interventions ciblées pour réduire les taux d'abandon.

S'agissant de l'**équité**, l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire s'est réduit entre 2010 et 2020. En 2010, l'écart s'élevait à 9,8 points de pourcentage en faveur des garçons, contre 5,1 points de pourcentage en 2020. La politique nationale d'éducation est axée sur l'égalité, en particulier entre les genres. On s'attend à ce qu'une meilleure prise en compte des considérations de diversité se traduise par des taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire égaux pour les garçons et les filles.

L'Inde a élaboré ses points de référence relatifs à l'apprentissage en gardant à l'esprit les objectifs de la politique nationale d'éducation et les progrès accomplis, tels que mesurés par la NAS. On a utilisé les chiffres les plus récents pour définir le point de référence relatif à la proportion d'élèves **maîtrisant les niveaux minimaux de compétence** en troisième et en cinquième années (fin du primaire) ainsi qu'en huitième année (fin du premier cycle du secondaire) en mathématiques et en lecture. Les résultats de la NAS 2021 font état d'une baisse de la maîtrise des compétences minimales à chaque niveau d'enseignement par rapport à la NAS 2017. Les points de référence relatifs aux niveaux minimaux de compétences en troisième année sont respectivement fixés à 63,5 % et à 56,6 % d'ici 2030 en mathématiques et en lecture. Les points de référence pour 2030 sont supérieurs aux résultats de la NAS 2021 de 20 points de pourcentage pour les mathématiques et de 18 points de pourcentage pour la lecture. Les points de référence à la fin du primaire sont fixés à 52,3 % en mathématiques et à 55,6 % en lecture d'ici 2030. Les points de référence à la fin du premier cycle du secondaire sont fixés à 47,4 % en mathématiques et à 46,0 % en lecture d'ici 2030.

La politique nationale d'éducation comprend plusieurs moyens d'améliorer la performance des élèves, en commençant par un apprentissage pertinent dans le cadre de l'éducation de la petite enfance pour réduire le nombre d'élèves prenant du retard dès la première année, ainsi qu'en réduisant le nombre maximal d'élèves par classe à moins de 30. Compte tenu du large éventail de stratégies d'amélioration de l'apprentissage, l'Inde vise à relever les défis dans ce domaine au moyen d'outils allant de ressources pédagogiques à jour à des programmes de nutrition à la maison. L'un des principaux objectifs de la politique nationale d'éducation consiste à donner une place fondamentale aux compétences en lecture, écriture et calcul ainsi qu'à réviser leur conception dans tous les programmes d'enseignement.

La **proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises** variait entre 84 % et 91 % de l'enseignement préscolaire au deuxième cycle du secondaire en 2021. La proportion la plus élevée d'enseignants qualifiés se situe au niveau du deuxième cycle du secondaire, avec 91,3 % d'enseignants qualifiés, contre 89,5 % au niveau du primaire. Les points de référence fixés par le Conseil national de formation des enseignants ne permettent plus de rejoindre la profession enseignante sans disposer de qualifications minimales. Les enseignants sont rigoureusement formés par le Gouvernement au moyen de divers programmes de formation tels que l'Initiative nationale pour l'avancement holistique des directeurs d'écoles et des enseignants. L'Inde s'est engagée à ce que tous les enseignants possèdent les qualifications requises, définies au niveau national en vue d'atteindre la cible de l'ODD 4, d'ici 2030.

La politique nationale d'éducation de l'Inde a réitéré que les **dépenses publiques d'éducation** devaient représenter au moins 6 % du produit intérieur brut (PIB). En 2020, les dépenses d'éducation en tant que pourcentage du PIB s'élevaient à 4,5 %. La politique nationale d'éducation a réaffirmé que le Gouvernement central et les États collaboreront pour augmenter l'investissement public dans le secteur de l'éducation et atteindre 6 % le plus tôt possible. Les dépenses publiques d'éducation en tant que pourcentage du PIB devraient atteindre 6 % d'ici 2025 et rester à ce niveau jusqu'en 2030.



## INDE

## 3. CONCLUSION

L'Inde a clairement affirmé que les enseignants occupaient une place centrale dans la réforme du secteur de l'éducation, au même titre que la fourniture d'une éducation de qualité à tous les enfants. Par ailleurs, la diversité est prise en compte à plusieurs égards afin de favoriser l'inclusion. La politique restructure également le système éducatif en éléments pédagogiques et programmatiques différenciés, plus étroitement alignés sur les structures académiques au niveau international. La politique nationale d'éducation est orientée par une liste de principes essentiellement centrés sur le développement des compétences en lecture, écriture et calcul ainsi que de plusieurs compétences cognitives et comportementales, et mentionne explicitement la formalisation des évaluations de l'apprentissage.

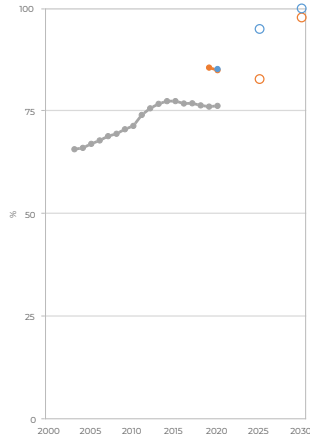
Des ressources financières adéquates et des mécanismes de mise en œuvre efficaces sous-tendus par un leadership politique engagé sont indispensables pour atteindre les points de référence fixés par le Gouvernement de l'Inde. Grâce à l'augmentation attendue du financement et à l'attention portée à la qualité de l'éducation qui s'accompagne d'un renforcement du corps enseignant, le pays devrait être en mesure d'améliorer les résultats d'apprentissage ainsi que les taux de participation et d'achèvement à tous les niveaux.

## Valeurs des indicateurs de référence

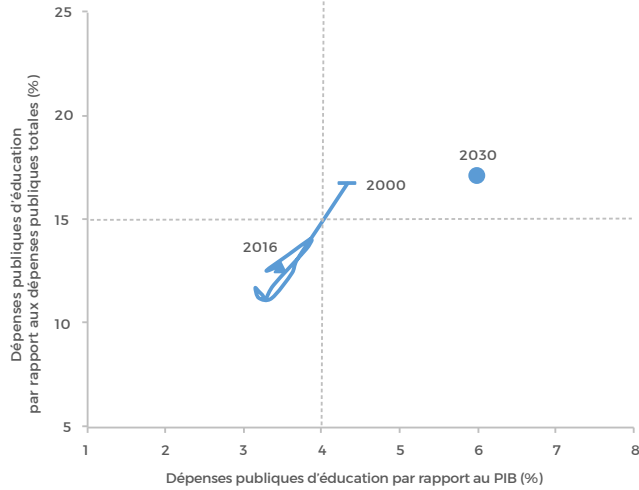
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	95	100
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	-	-
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	-	-
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	-	-
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	98.5	100
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	98.5	100
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	84	88
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	52.9	63.5
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	47.2	56.6
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	43.6	52.6
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	43.6	55.6
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	39.5	47.4
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	38.3	46.0
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	95	100
	4.c.1b Primaire	95	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	95	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	95	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	17	17
	FFA.2 En pourcentage du PIB	6	6

### TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ INDE ○ RÉFÉRENCE  
◆ ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE



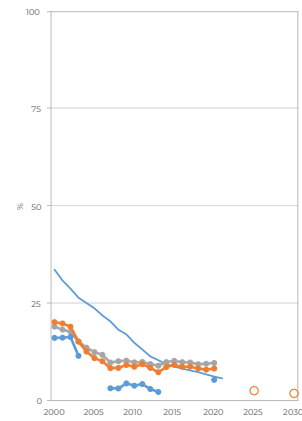
### DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



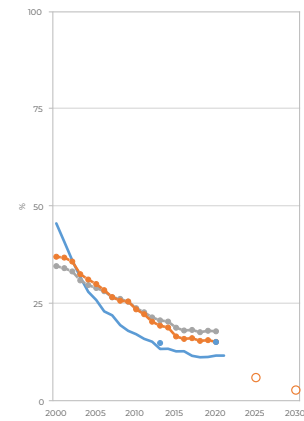
### TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ INDE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD ○ RÉFÉRENCE

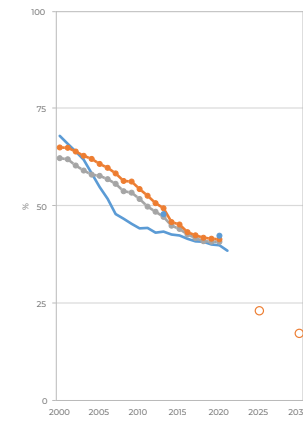
#### Primaire



#### 1er cycle du secondaire

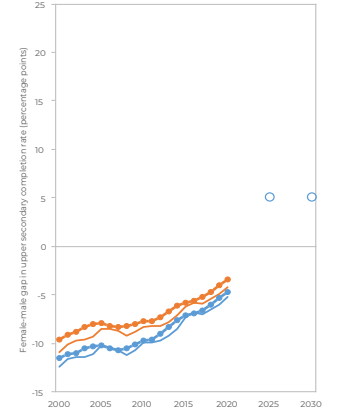


#### 2e cycle du secondaire



### INÉGALITÉ DE GENRE

Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)

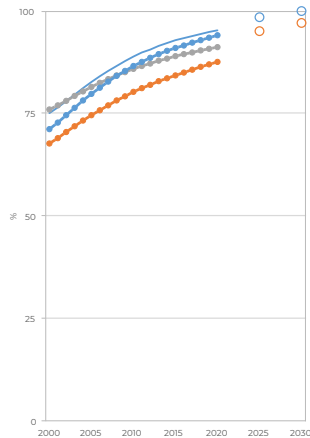


◆ INDE — TARDIVEMENT ○ RÉFÉRENCE  
◆ ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD  
— TARDIVEMENT

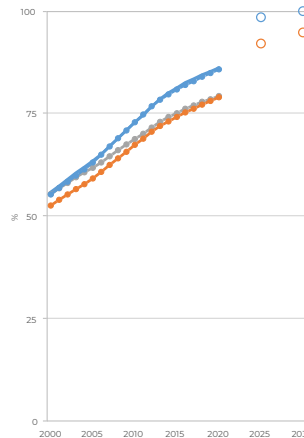
### TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ INDE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD ○ RÉFÉRENCE

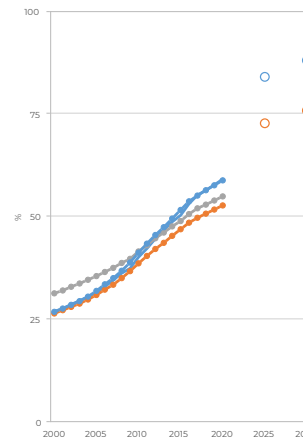
#### Primaire



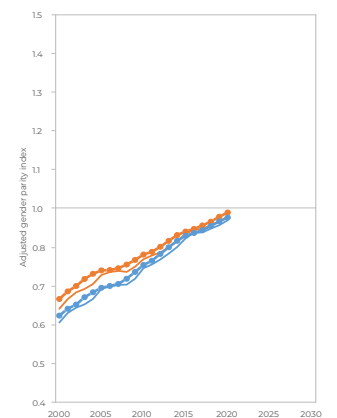
#### 1er cycle du secondaire



#### 2e cycle du secondaire



Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



INDE

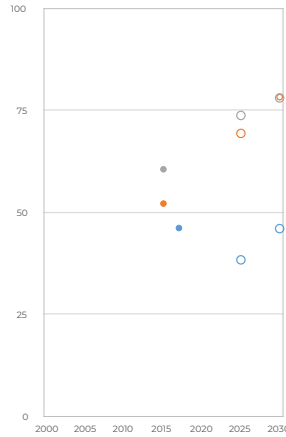
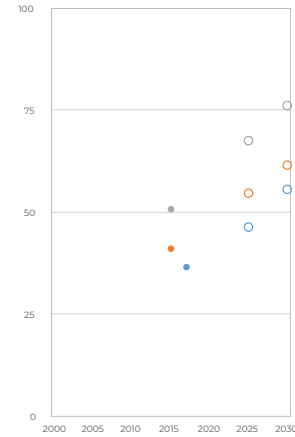
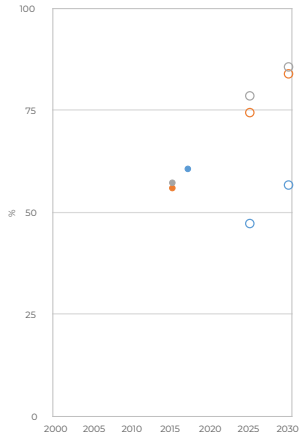
**NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE**

● INDE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



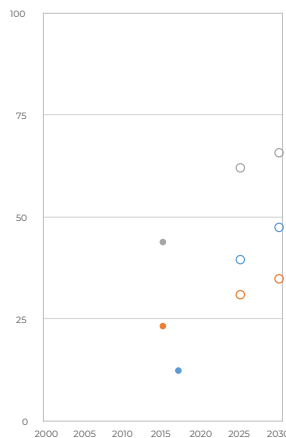
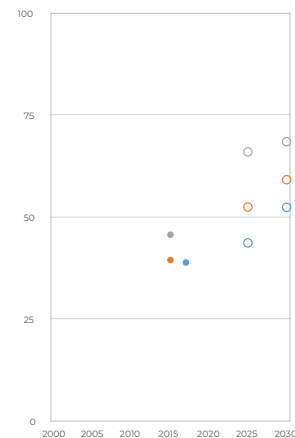
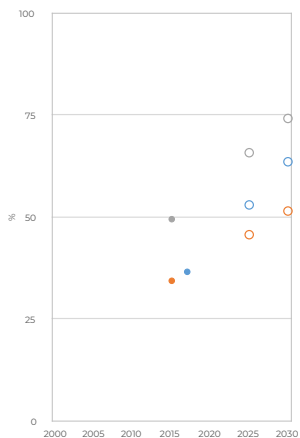
**NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES**

● INDE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



**ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES**

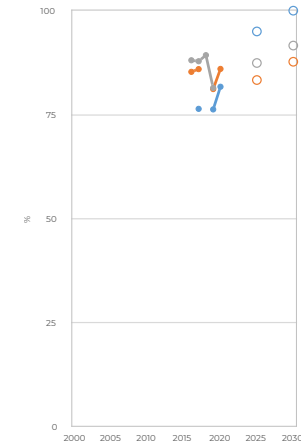
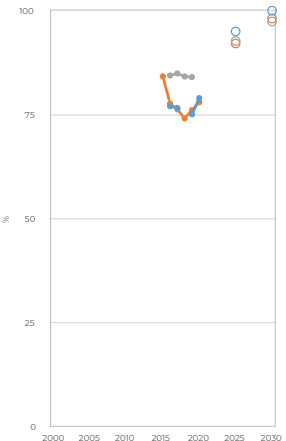
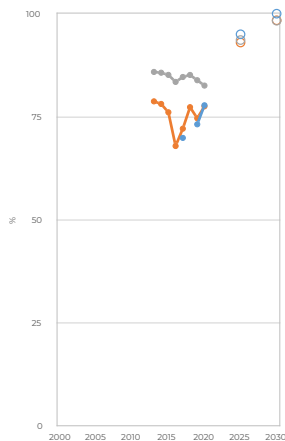
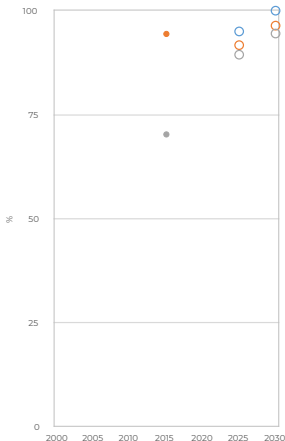
● INDE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE CENTRALE ET ASIE DU SUD ○ RÉFÉRENCE

Préprimaire

Primaire

1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



## JORDANIE

# JORDANIE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

Fermement engagé envers la réalisation de l'agenda Éducation 2030, de la Vision 2025 de la Jordanie et de la Stratégie nationale pour le développement des ressources humaines 2016-2025, le Ministère de l'éducation de la Jordanie a articulé son plan stratégique pour l'éducation 2018-2022 (ESP) autour de six domaines prioritaires : l'éducation et le développement de la petite enfance, l'accès et l'équité, le renforcement des systèmes, la qualité, les ressources humaines, et l'enseignement professionnel.

Le Ministère de l'éducation a récemment achevé l'examen à mi-parcours de l'ESP et a décidé de prolonger ce dernier jusqu'en 2025 pour répondre aux besoins éducatifs émergents découlant de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour atténuer les risques pesant sur les réalisations et les progrès initiaux de l'ESP. Le Ministère de l'éducation a amélioré l'alignement des objectifs de l'ESP sur l'ODD 4 ; en effet, l'examen à mi-parcours de l'ESP a coïncidé avec le processus d'élaboration des points de référence de l'ODD 4, permettant au Ministère de l'éducation d'intégrer ces valeurs dans l'ESP.

La Jordanie a soumis une première version de son rapport d'examen national de l'ODD 4 en 2019, couvrant la période 2015-2019. Après un examen plus poussé, le Ministère de l'éducation a décidé d'améliorer le rapport. Par conséquent, une version définitive du rapport d'examen national de l'ODD 4 a été approuvée par le Ministère de l'éducation en décembre 2020 et transmise à l'UNESCO pour être intégrée dans la synthèse régionale.

Des fiches d'information sur les progrès réalisés par la Jordanie concernant chaque cible de l'ODD 4 ont été élaborées pour présenter un aperçu synthétique des progrès en s'appuyant sur l'examen national. À l'heure actuelle, le Ministère du plan et de la coopération internationale coordonne les efforts et travaille avec d'autres ministères et partenaires nationaux sur le deuxième examen national volontaire portant sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Jordanie, couvrant tous les ODD, depuis que le premier rapport a été soumis en 2017.

La Jordanie a entrepris de définir des points de référence nationaux en 2021, en prenant une série de mesures pour coordonner les efforts relatifs à l'ODD 4, par l'intermédiaire de la Commission nationale jordanienne pour l'UNESCO. Parmi ces mesures, on peut citer la formation d'une équipe nationale pour l'éducation en Jordanie, constituée d'un comité technique spécialisé, d'un comité spécial chargé de mesurer et d'élaborer les indicateurs de l'ODD 4, et d'un comité chargé de rédiger et de préparer le rapport national. L'équipe nationale pour l'éducation a collaboré étroitement avec le personnel compétent du Ministère de l'éducation et les groupes de travail techniques chargés de l'examen à mi-parcours de l'ESP pour faire en sorte que ces points de référence soient pris en compte dans l'ESP et intégrés dans le plan de travail.

Le comité ayant établi les points de référence nationaux s'est appuyé sur les éléments suivants :

- L'ESP ;
- Les réalisations des années précédentes concernant chaque indicateur ;
- Les points de référence régionaux minimaux et les moyennes de référence régionales (2015) communiqués par l'ISU ;
- Les avis des autorités au sein du Ministère de l'éducation chargées de la réalisation des objectifs (en l'absence d'indicateurs), ainsi que les futurs plans et programmes opérationnels sur lesquels le Ministère de l'éducation travaille pour atteindre les buts recherchés.

Étant donné que l'élaboration des points de référence a coïncidé avec l'examen à mi-parcours de l'ESP, il a été possible d'ajouter ces objectifs à ceux de l'ESP et de veiller à leur utilisation dans le plan.

## JORDANIE

Parmi les principaux défis rencontrés lors du processus d'élaboration des points de référence nationaux, on peut citer la coordination avec les parties prenantes nationales et l'incertitude liée à la pandémie de COVID-19.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Le **taux de participation** des enfants âgés de 5 ans à **des activités d'apprentissage organisées** s'élevait à 45 % en 2019. En s'appuyant sur cette valeur, la Jordanie a fixé les points de référence nationaux à 50 % d'ici 2025 et à 55 % d'ici 2030. Selon les données récemment publiées par l'ISU, le taux de participation est passé à 49,6 % en 2020, ce qui montre que le point de référence fixé pour 2025 est réalisable.

Les seuls points de données disponibles concernant les **taux d'enfants non scolarisés** en Jordanie datent de 2007 et 2018 pour les trois niveaux d'enseignement. Le pays a fondé ses points de référence nationaux sur les valeurs les plus récentes, observées en 2018. Le taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le **primaire** s'élevait à 2,2 % en 2018 et les points de référence ont été fixés à 2,1 % d'ici 2025 et à 2 % d'ici 2030. Le taux d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le **premier cycle du secondaire** s'élevait à 6,5 % en 2018 et les points de référence ont été fixés à 6,3 % d'ici 2025 et à 6 % d'ici 2030. Les taux de jeunes non scolarisés en âge de fréquenter le **deuxième cycle du secondaire** étaient plus élevés et la valeur la plus récente (2018) s'élevait à 24,2 % ; les points de référence ont été fixés à 24 % d'ici 2025 et à 23 % d'ici 2030.

Depuis 2009, le **taux d'achèvement du primaire** en Jordanie a toujours été estimé à 98 %. Il a commencé à augmenter en 2015 et le pourcentage de jeunes ayant finalement achevé l'enseignement primaire plus de cinq ans après l'âge officiel d'achèvement a atteint 98,3 % en 2020. Les points de référence définis par le pays s'élèvent à 99,5 % d'ici 2025 et à 99,6 % d'ici 2030. Depuis 2000, les **taux d'achèvement du premier cycle du secondaire** augmentent de manière constante ; ils sont passés de 82 % à 91,2 % en 2020. Les points de référence ont été fixés à 95 % d'ici 2025 et à 96 % d'ici 2030. **Les taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** ont aussi augmenté de manière constante à partir de 2000, ont atteint un pic à 62,5 % en 2013, puis ont légèrement baissé à 59,1 % en 2020. Les points de référence définis s'élèvent à 70 % d'ici 2025 et à 71 % d'ici 2030, des objectifs proches des points de référence mondiaux (67 % et 72 %).

**L'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** s'élevait à 13 points de pourcentage en 2021, les filles affichant un taux d'achèvement bien plus élevé que les garçons. La Jordanie vise à réduire cet écart à 11,5 d'ici 2025 puis à 10 d'ici 2030. Par comparaison, l'inégalité de genre en 2020 s'élevait à 3,5 points de pourcentage en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest et à 1,7 point de pourcentage au niveau mondial. Concernant l'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, à savoir l'**indice de parité entre les genres**, qui exprime l'écart entre les genres en termes relatifs, on a observé une augmentation rapide de 1,16 en 2000 à 1,46 en 2020, soit une valeur bien supérieure à la moyenne régionale (1,06) et à la moyenne mondiale (1,03).

La Jordanie a participé à plusieurs **évaluations internationales**, notamment le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA). Les résultats des dernières évaluations PISA, menées en 2015 et 2018, ont permis de mesurer la proportion d'élèves maîtrisant au moins les niveaux minimaux de compétence à la **fin du premier cycle du secondaire**. En 2018, la proportion d'élèves âgés de 15 ans maîtrisant le niveau minimal de compétence s'élevait à 41 % en mathématiques et à 59 % en lecture. Par conséquent, la Jordanie a fixé ses points de référence relatifs aux mathématiques à 43 % d'ici 2025 et à 45 % d'ici 2030, et les points de référence relatifs à la lecture à 63 % et 65 %. La Jordanie a également établi des points de référence relatifs à cet indicateur à la **fin du primaire** dans les deux matières, même si le pays ne dispose pas de données concernant ce niveau d'enseignement ou les petites classes.

Le **pourcentage d'enseignants avec les qualifications minimales requises** est estimé à 100 % depuis 2013, quel que soit le niveau d'enseignement. Par conséquent, les points de référence pour 2025 et 2030 ont également été fixés à 100 %.

On dispose de données sur les **dépenses publiques d'éducation** en Jordanie depuis 2005. L'indicateur relatif aux dépenses publiques d'éducation en tant que **pourcentage des dépenses publiques** totales a grandement fluctué au fil des ans : On a observé le pourcentage le plus élevé en 2007 (13,9 %) et le plus faible en 2010 (8,1 %). Puis

L'indicateur a augmenté de manière constante jusqu'à atteindre 12,2 % en 2016. Les valeurs les plus récentes sont plus faibles : 9,8 % en 2018 et 9,9 % en 2019. On constate la même tendance concernant l'indicateur relatif aux dépenses publiques d'éducation en tant que **pourcentage du PIB**, avec un pic à 5,0 % en 2007 puis une chute à 3,1 % en 2010. Les valeurs les plus récentes sont aussi plus faibles, à savoir 3 % en 2018 comme en 2019. Les dépenses d'éducation du Ministère de l'éducation sont liées aux plans ministériels, notamment l'ESP, ainsi qu'aux questions contextuelles comme les réfugiés et la pandémie de COVID-19.

### 3. CONCLUSION

La Jordanie a renforcé son système, notamment au moyen d'une planification et d'un suivi fondés sur des données probantes (grâce à un solide système d'information sur la gestion de l'éducation) ; de l'inclusion et de la diversité dans l'éducation ; des passerelles d'apprentissage pour l'éducation continue de remédiation ; et du diagnostic national visant à remédier à la perte d'apprentissage. La réponse aux défis découlant de la COVID-19, tels que la perte d'apprentissage, le renforcement des systèmes et la planification tenant compte des crises, est liée à l'approche « Reconstruire en mieux ». Il s'agit d'une occasion de transformer l'éducation, en ne laissant personne de côté. Après la COVID, le Ministère de l'éducation vise à transformer l'éducation pour mieux répondre aux besoins de tous les enfants et les jeunes, en intégrant des considérations d'inclusion et de diversité en tant que résultat final de l'ODD 4, et en donnant la priorité aux enfants et aux jeunes vulnérables susceptibles d'être exclus du système éducatif ou d'être victimes d'exclusion au sein de celui-ci. Pour maintenir la dynamique de l'ESP et de l'ODD 4, des efforts concertés de financement et de coordination seront nécessaires au cours des prochaines années.

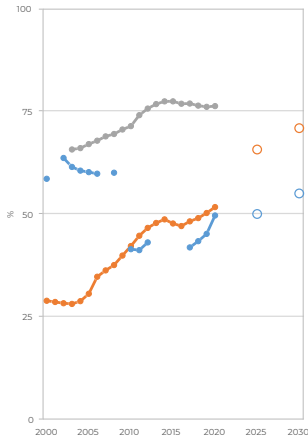
#### Valeurs des indicateurs de référence

		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	50	55
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	2.1	2.0
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	6.3	6.0
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	24.0	23.0
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	99.5	99.6
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	95.0	96.0
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	70.0	71.0
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	-	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	30.2	36.7
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	52.2	55.8
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	43.0	45.0
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	63.0	65.0
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	100	100
	4.c.1b Primaire	100	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	100	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	100	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	13.5	15.0
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4.0	4.0

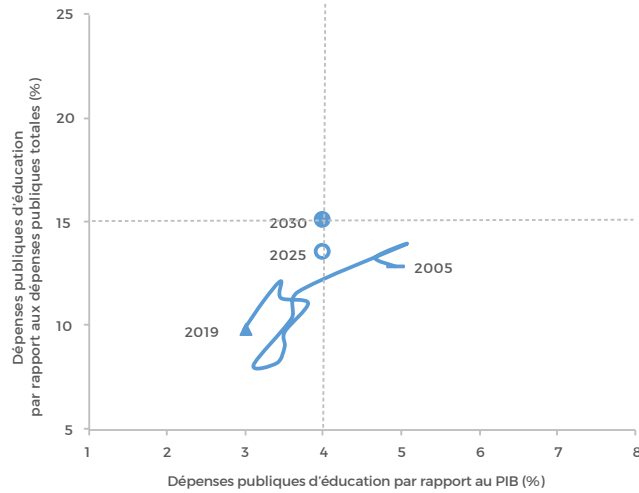
JORDANIE

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ JORDANIE ○ RÉFÉRENCE  
◆ AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE



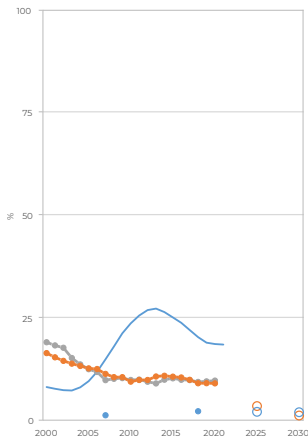
DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



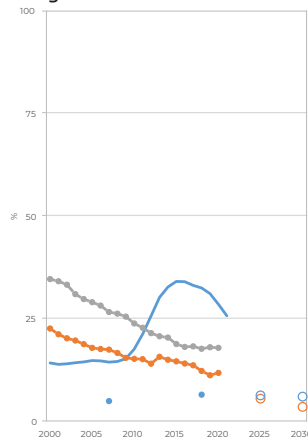
TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ JORDANIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST ○ RÉFÉRENCE

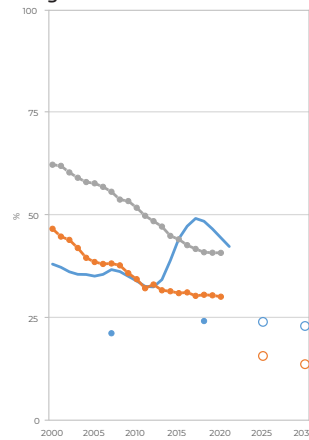
Primaire



1er cycle du secondaire

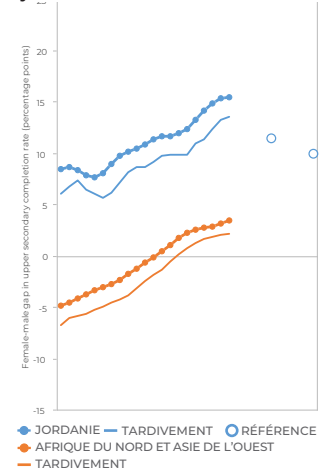


2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

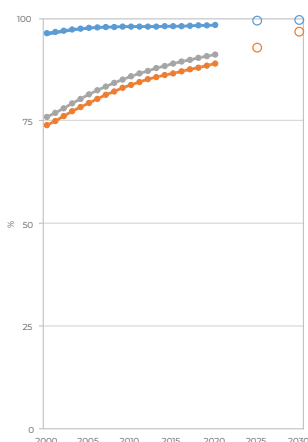
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



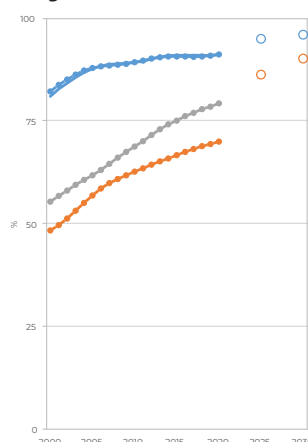
TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ JORDANIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST ○ RÉFÉRENCE

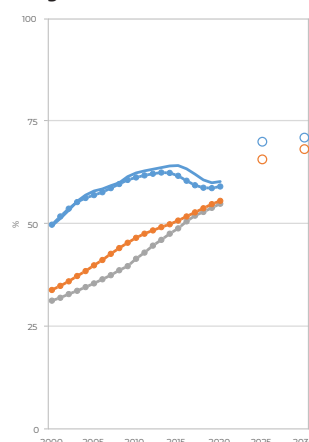
Primaire



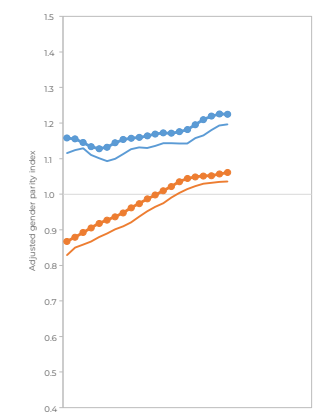
1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



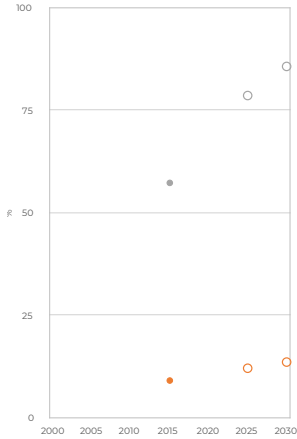
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



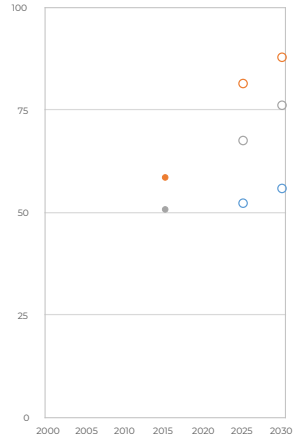
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● JORDANIE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST ○ RÉFÉRENCE

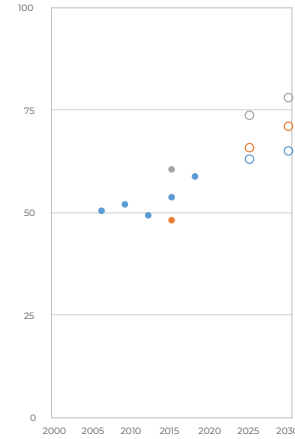
Premières années



Fin du primaire



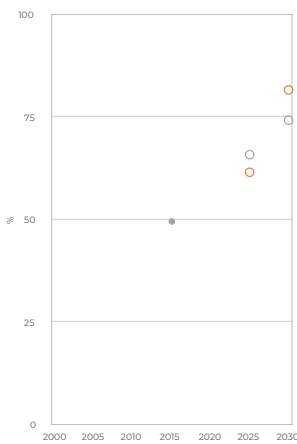
Fin du 1er cycle du secondaire



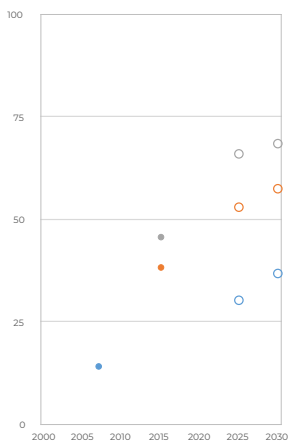
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● JORDANIE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST ○ RÉFÉRENCE

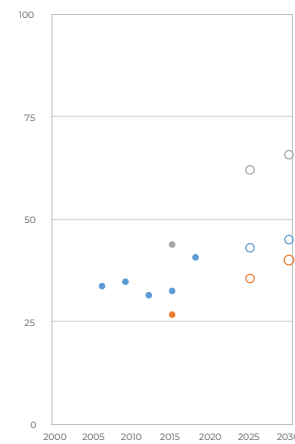
Premières années



Fin du primaire



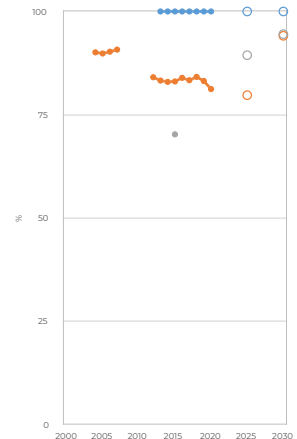
Fin du 1er cycle du secondaire



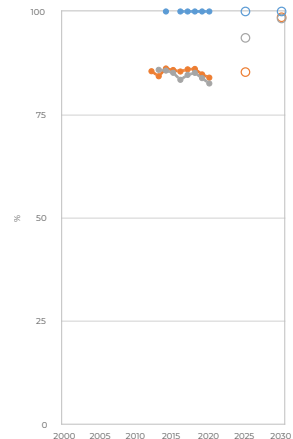
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

◆ JORDANIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST ○ RÉFÉRENCE

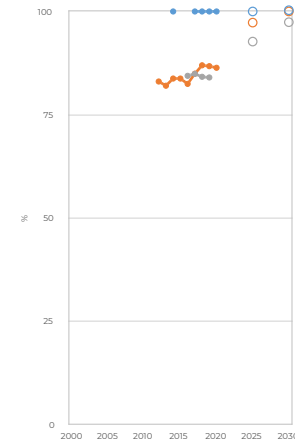
Préprimaire



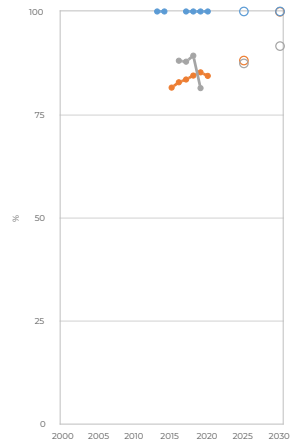
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire





## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

La République démocratique populaire (RDP) lao a principalement établi ses points de référence en se référant à son Plan de développement du secteur de l'éducation et du sport (ESSDP) 2021-2025 et à son neuvième Plan national quinquennal de développement socio-économique (NSEDP) 2021-2025. Ces deux documents sont guidés par la Vision 2030 du pays, qui consiste à sortir de la catégorie des pays les moins développés d'ici 2025 et à devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030. Le NSEDP a fait du développement des ressources humaines l'un des six principaux résultats de la réalisation de la Vision 2030. Le NSEDP fixe des objectifs pour divers niveaux d'enseignement et appelle à un renforcement global du système afin de garantir une éducation de qualité et équitable pour tous.

La RDP lao a réalisé des progrès considérables en matière d'éducation. Toutefois, elle est également confrontée à des disparités éducatives, à de faibles résultats d'apprentissage des élèves, à un faible taux de passage du primaire au secondaire et à un taux élevé d'abandon pendant les premières années du premier cycle du secondaire. L'ESSDP a été élaboré pour surmonter ces problèmes et s'aligner sur le NSEDP. Il est structuré autour de huit domaines prioritaires (résultats de haut niveau) qui sont alignés sur les cibles de l'ODD 4, bien qu'ils ne soient pas tous pertinents pour le processus d'élaboration des points de référence de l'ODD 4.

Pour définir les points de référence nationaux, la RDP lao a mis en place une équipe technique constituée du directeur du Centre de statistiques sur l'éducation et le sport, de représentants issus des directions de planification et de la Commission nationale lao pour l'UNESCO, ainsi que d'autres responsables. L'équipe a soigneusement examiné les objectifs fixés dans les politiques et les plans nationaux. Elle a considéré que la plupart des valeurs demeuraient pertinentes et elle les a utilisées pour établir les points de référence. Dans les cas où aucun objectif n'avait été fixé, on a utilisé des indicateurs intermédiaires. Par exemple, le taux brut d'admission en dernière année d'un niveau d'enseignement a servi à estimer le taux d'achèvement, et le taux net de scolarisation a servi à estimer le taux d'enfants non scolarisés. De même, on manquait de valeurs de référence pour certains indicateurs, par exemple les indicateurs relatifs à l'apprentissage à la fin du premier cycle du secondaire. Dans ces cas, on a soigneusement examiné, considéré et adapté les projections de l'ISU pour définir les valeurs nationales. Les points de référence établis ont été examinés lors d'une réunion nationale de consultation, organisée en septembre 2021 en présence de 28 représentants des divers ministères de tutelle et directions concernés, puis ont été approuvés par le Ministre de l'éducation et des sports.

L'exercice d'établissement des points de référence était particulièrement pertinent en RDP lao, car il a offert au pays l'occasion d'examiner les politiques et les plans nationaux, en particulier dans le contexte de la pandémie. Le pays a ainsi pu recenser les données manquantes et définir un système de suivi régulier. Plus important encore, il a permis de relancer la dynamique de l'ODD 4 dans le pays en rassemblant toutes les parties prenantes.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

La RDP lao a réalisé des progrès considérables s'agissant du **taux de participation à des activités d'apprentissage organisées, un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire**, qui est passé de 9,5 % en 2000 à plus de 70 % en 2020. L'objectif consiste à atteindre 86 % d'ici 2025 puis 90 % d'ici 2030. Pour y parvenir, le taux doit augmenter de trois points de pourcentage par an pendant la période 2020-2025 et de moins d'un point de pourcentage pendant la période 2025-2030. Bien qu'on ait observé un certain ralentissement entre 2018 et 2020, les progrès réalisés à ce jour indiquent que le pays est tout à fait en mesure d'atteindre cet objectif, d'autant que l'ESSDP donne la priorité à l'élargissement de l'enseignement préscolaire et au renforcement du corps enseignant à ce niveau.

La RDP lao est fermement engagée en faveur de l'éducation pour tous et de la réduction du **taux d'enfants non scolarisés**. La proportion d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter le primaire a chuté de 24 % en 2000 à un

peu plus de 8 % en 2020. Toutefois, ces progrès ont essentiellement été réalisés entre 2000 et 2010. Les progrès ont stagné et se sont même inversés durant la période 2010-2020. Pour atteindre l'objectif de 1 % d'enfants non scolarisés d'ici 2030, le pays doit s'attacher à améliorer l'efficacité en réduisant les taux d'abandon et en élargissant l'accès à l'éducation dans les zones rurales. Depuis 2000, les taux d'adolescents non scolarisés dans le secondaire n'ont presque pas diminué. Le taux d'adolescents non scolarisés dans le premier cycle du secondaire s'élevait à 30 % en 2020 et l'objectif consiste à le réduire à 12,2 % d'ici 2025 puis à 8,6 % d'ici 2030. Il faut redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs.

La RDP lao aspire à un achèvement universel du primaire d'ici 2030. Le **taux d'achèvement** du primaire de référence s'élevait à 66,5 % en 2020. Pour réaliser cet objectif ambitieux, l'indicateur doit augmenter de plus de trois points de pourcentage par an, alors qu'il n'a augmenté que d'un peu plus d'un point de pourcentage par an au cours des deux dernières décennies. Les faibles taux de passage du primaire au premier cycle du secondaire et du premier cycle du secondaire au deuxième cycle du secondaire constituent d'importants goulets d'étranglement. L'ESSDP indique qu'un « processus considérable d'élaboration de documents de politique, de révision des programmes d'enseignement, de fourniture de manuels didactiques et pédagogiques et de formation des enseignants » a eu lieu et se poursuivra. S'agissant d'améliorer la scolarisation et de réduire le taux d'abandon, la priorité est donnée aux 40 districts les plus pauvres au moyen d'un soutien aux familles et d'un élargissement des bourses d'études. L'élargissement de l'enseignement secondaire technique et professionnel dans le cadre de l'ESSDP pourrait contribuer à réduire les taux d'adolescents non scolarisés à ce niveau. On s'efforce également d'élaborer des normes de qualité pour reconnaître toutes les formes d'apprentissage, qui seraient accréditées par la délivrance de certificats, ainsi que de mener un examen des systèmes d'accréditation existants afin de reconnaître l'apprentissage tiré de diverses sources, notamment informelles, en fonction de cadres de qualification.

Concernant l'**équité** dans l'éducation, le pays a réalisé des progrès considérables en matière de réduction des **inégalités de genre**. Entre 2000 et 2020, l'indice de parité entre les genres concernant l'achèvement du secondaire est passé de 0,57 à 1,01 et l'inégalité de genres a chuté de 8,5 points de pourcentage à zéro. Le pays entend maintenir la parité jusqu'en 2030 tout en augmentant le taux d'achèvement du secondaire. Dans le cadre de l'ESSDP, il est prévu de mettre en place des groupes scolaires afin d'améliorer la prestation de services dans l'ensemble des 40 districts prioritaires, en recensant des ressources humaines et financières supplémentaires pour ces groupes et en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour réduire les disparités entre les zones rurales et urbaines.

Concernant les points de référence relatifs aux **résultats d'apprentissage**, l'évaluation nationale de l'apprentissage des élèves en 2011 a montré que la proportion d'élèves de troisième année qui maîtrisaient les niveaux minimaux de compétence s'élevait seulement à 24 % en lecture et à 18 % en mathématiques. Le pays a fixé ses points de référence à 50 % d'ici 2025 et 66 % d'ici 2030 en lecture, et à 30 % d'ici 2025 et 42 % d'ici 2030 en mathématiques. À la fin du primaire, la proportion d'élèves maîtrisant les niveaux minimaux de compétence en 2018 s'élevait seulement à 8 % en lecture et à 2 % en mathématiques. Le pays ne dispose d'aucune procédure pour évaluer l'apprentissage à la fin du premier cycle du secondaire.

Le pays a fixé ses points de référence relatifs aux **enseignants avec les qualifications minimales requises** à près de 100 % quel que soit le niveau d'enseignement, de l'enseignement préscolaire au deuxième cycle du secondaire. Au cours des deux dernières décennies, le pays a enregistré une amélioration constante de la proportion d'enseignants qualifiés à tous les niveaux, avec un taux de 94 % dans l'enseignement préscolaire en 2020 et un taux proche de 100 % à tous les autres niveaux. D'après les valeurs de référence, le pays devrait pouvoir atteindre les objectifs fixés pour 2025 et 2030.

La RDP lao a fait preuve d'un fort engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'éducation par le passé, et elle continue sur cette voie comme le démontre son plan du secteur de l'éducation actuel. Elle a déployé des efforts considérables pour améliorer la qualité de l'enseignement, en élaborant un nouveau cadre de qualification des enseignants et en renforçant les institutions de formation des enseignants. Elle prend également des mesures pour réviser son programme d'enseignement, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage des élèves. Parmi les autres stratégies, on compte l'élaboration d'une évaluation nationale qualitative des résultats d'apprentissage des élèves et l'utilisation des données pour améliorer la qualité. L'ESSDP vise également à mettre en œuvre un programme de « renforcement » des compétences en lecture, écriture et mathématiques

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

dans les 40 districts prioritaires afin d'améliorer les niveaux de compétence des élèves de tous âges et de réduire les disparités entre les zones rurales et urbaines.

Concernant les **dépenses d'éducation**, celles de la RDP lao sont bien inférieures aux points de référence internationaux de 4 à 6 % du PIB et de 15 à 20 % des dépenses publiques totales. Depuis 2004, ces dépenses restent inférieures à 4 % du PIB et à 15 % des dépenses publiques totales, des valeurs qui ont désormais été définies comme points de référence. Dans le cadre du plan quinquennal, le pays prévoit de mobiliser des fonds nationaux et internationaux pour renforcer l'investissement dans l'éducation.

### 3. CONCLUSION

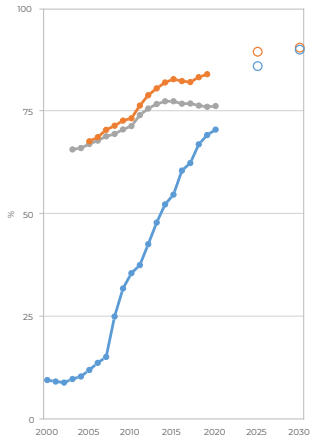
L'amélioration de la qualité de l'éducation fait partie des priorités essentielles de la RDP lao, car le pays comprend l'importance de renforcer son capital humain. L'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves pour atteindre les normes régionales demeure un défi de taille pour le pays, malgré les efforts déployés pour augmenter la proportion d'élèves maîtrisant les niveaux minimaux de compétence à tous les niveaux d'enseignement. L'amélioration des compétences du corps enseignant jouera un rôle essentiel. Le pays dispose de données de base pour tous les points de référence, à l'exception des résultats d'apprentissage à la fin du premier cycle du secondaire, ce qui justifie la mise en place d'un système pour suivre l'apprentissage à ce niveau.

#### Valeurs des indicateurs de référence

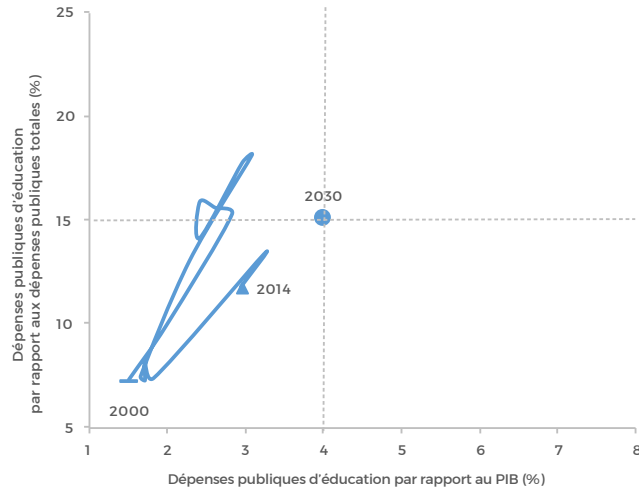
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	86	90
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	2	1
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	12	9
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	33	27
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	100	100
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	74	79
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	50	57
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	30	42
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	50	66
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	18	27
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	14	24
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	20	32
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	40	52
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	100	100
	4.c.1b Primaire	100	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	100	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	100	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	15	15
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4	4

### TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO ○ RÉFÉRENCE  
◆ ASIÉ DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE



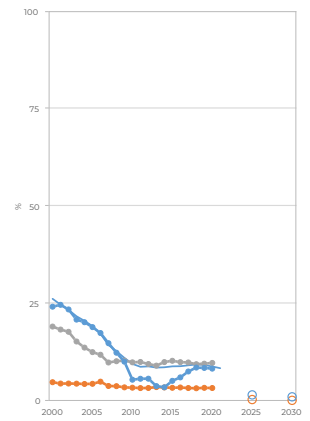
### DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



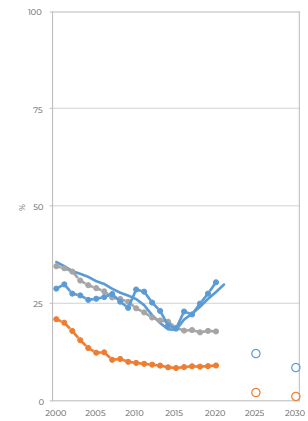
### TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ ASIÉ DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE

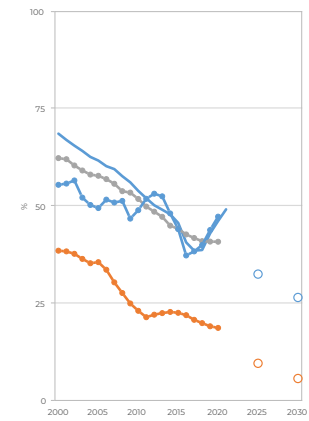
#### Primaire



#### 1er cycle du secondaire

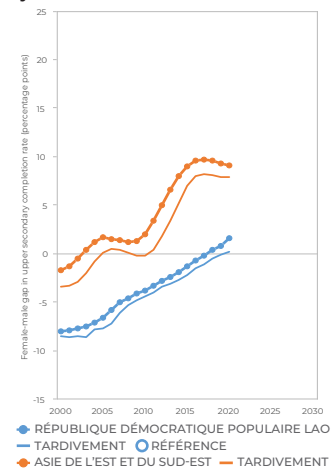


#### 2e cycle du secondaire



### INÉGALITÉ DE GENRE

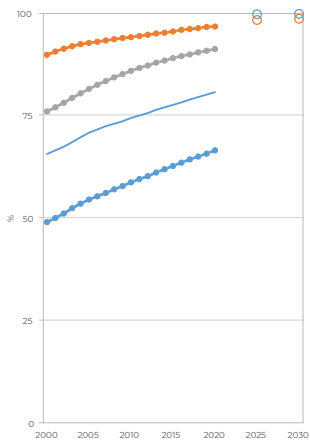
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



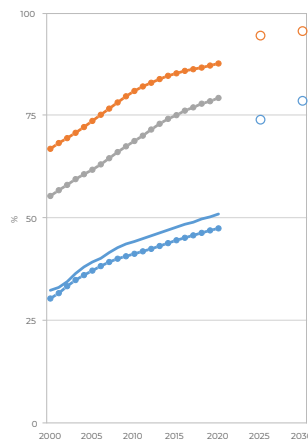
### TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ ASIÉ DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE

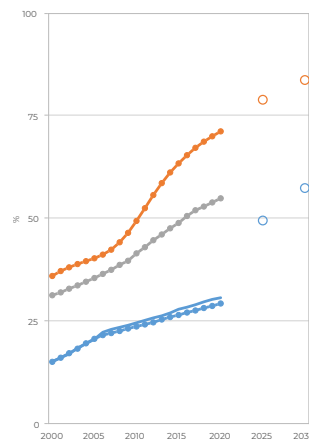
#### Primaire



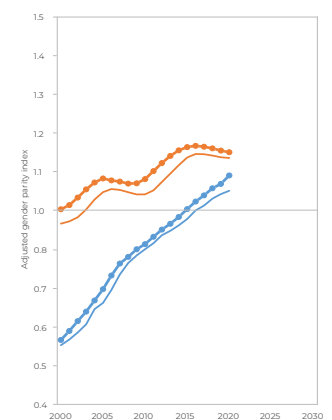
#### 1er cycle du secondaire



#### 2e cycle du secondaire



Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

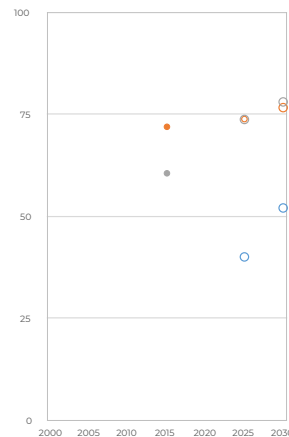
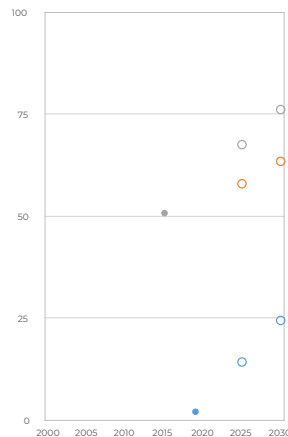
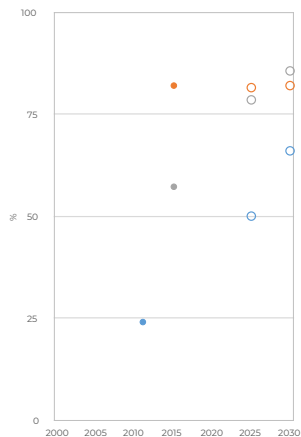
NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



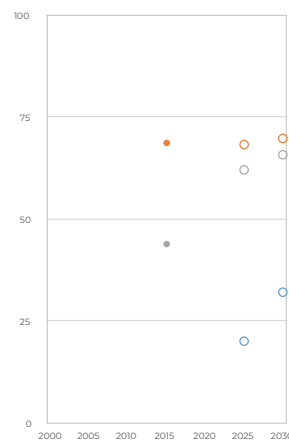
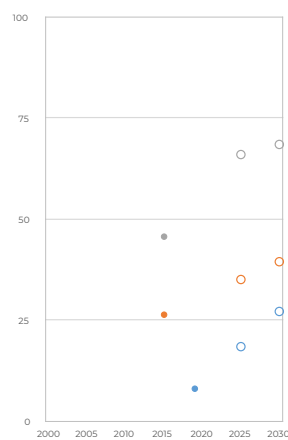
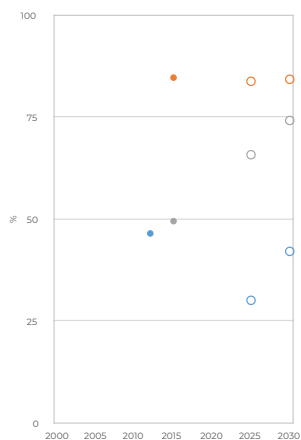
NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

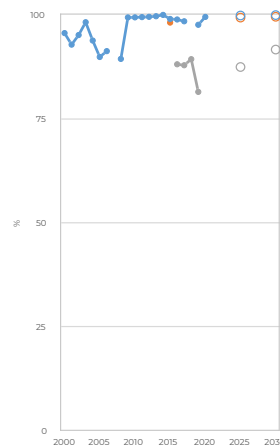
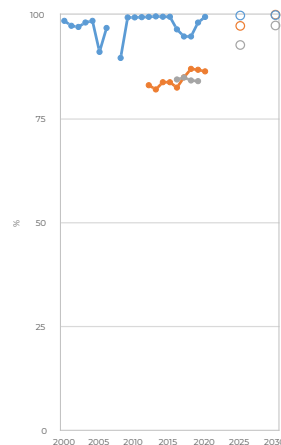
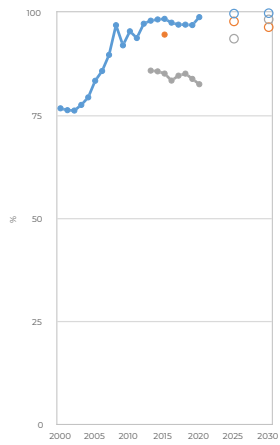
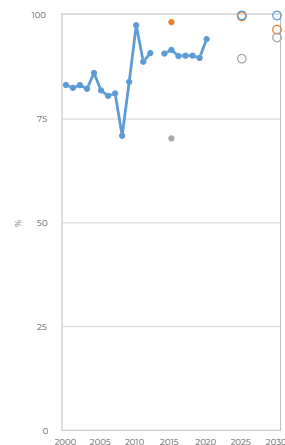
◆ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ○ RÉFÉRENCE

Préprimaire

Primaire

1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



## LETTONIE

# LETTONIE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

La Lettonie a établi ses points de référence nationaux pour l'ODD 4 en se référant à des documents nationaux et régionaux, notamment les Directives relatives au développement de l'éducation pour 2021-2027 et le Programme de stabilité 2022-2025 de la Lettonie, préparés par le Ministère des finances. D'autres points de référence ont été établis au moyen de prévisions statistiques reposant sur les tendances actuelles. Dans le cadre de ce processus, différents ministères et services ont dû se coordonner, notamment le Ministère des finances, le Bureau central de la statistique de la Lettonie et les coordonnateurs nationaux de la recherche pour les évaluations internationales de l'apprentissage.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Le taux d'inscription des **enfants de six ans à des activités d'apprentissage organisées** est resté constant, à environ 98 %, au cours des deux dernières décennies. L'éducation de la petite enfance est obligatoire en Lettonie pour les enfants de 5 à 6 ans, mais le Gouvernement maintient un point de référence de 97 % d'ici 2025 et 2030, qui repose sur une prévision statistique. Le Gouvernement a précisé que le pourcentage restant d'enfants non inscrits est constitué d'exceptions régulières, par exemple les enfants qui quittent le pays, atteints de maladies chroniques, recevant un enseignement à domicile ou commençant l'école l'année suivante. La priorité du Gouvernement consiste à augmenter la participation des enfants plus jeunes. Les Directives pour 2021-2027 ont fixé les points de référence de participation à l'éducation de la petite enfance pour les enfants de 1 à 4 ans à 70 % d'ici 2024 et à 73 % d'ici 2027. Le Gouvernement vise à améliorer la qualité des programmes relatifs à la petite enfance en élaborant des outils d'évaluation de la qualité et en fournissant un soutien ciblé pour renforcer l'éducation inclusive. En cas de changement de politique, les Directives envisagent également d'augmenter les salaires des enseignants de la petite enfance à 106 % du salaire moyen brut des fonctionnaires ayant un niveau d'études semblable d'ici 2027.

La participation aux niveaux du primaire et du premier cycle du secondaire est presque universelle en Lettonie. Le **taux d'enfants non scolarisés** en âge de fréquenter le **primaire et le premier cycle du secondaire** a fluctué aux alentours de 1 % et 2 % entre 2009 et 2019. Les points de référence, qui s'appuient sur des prévisions statistiques et représentent un maintien des niveaux actuels, ont été fixés à 1,3 % pour le primaire et à 1,7 % pour le premier cycle du secondaire, aussi bien pour 2025 que pour 2030. Le taux d'achèvement du primaire en Lettonie s'élève à plus de 99 % depuis les deux dernières décennies, et le pays a fixé les points de référence à 99,6 % pour 2025 comme pour 2030. Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire s'élève à 99 %, et les points de référence connexes ont été fixés à ce même niveau.

On a enregistré des progrès considérables en matière de réduction du **taux de jeunes non scolarisés** en âge de fréquenter le **deuxième cycle du secondaire**, qui est passé de 10 % en 2009 à 5,4 % en 2020. Le point de référence a été fixé à 5,4 % aussi bien pour 2025 que pour 2030, ce qui représente un maintien des niveaux actuels. Dans les Directives pour 2021-2027, le Gouvernement entend donner la priorité à l'augmentation de la participation de la population Rom au deuxième cycle du secondaire. Il est prévu de renforcer la coopération entre les municipalités, les écoles, les enseignants et les parents afin d'identifier les élèves Roms à risque d'abandon et de leur fournir le soutien nécessaire. Le Gouvernement poursuit également sa réorganisation du réseau des écoles secondaires, au vu des changements démographiques et de la nécessité d'utiliser les installations de manière plus efficace.

Le **taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** est passé de 77 % en 2000 à 87 % en 2021 pour le groupe d'âge des 20 à 24 ans, selon Eurostat. Le Gouvernement a fixé les points de référence à 88 % d'ici 2025 et à 90 % d'ici 2030. À ce niveau d'enseignement, la Lettonie entend donner la priorité au renforcement de la voie professionnelle. En 2018, seuls 54 % des élèves qui entraient dans des programmes d'enseignement secondaire professionnel les achevaient dans les délais théoriques plus deux ans. Le Gouvernement souhaite porter cette proportion à 60 % d'ici 2024 et à 70 % d'ici 2027, comme l'indiquent les Directives.

Dans la lignée de l'augmentation globale du taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire, l'**inégalité de genre** est passée de 11,5 points de pourcentage en 2000 à 4,8 points de pourcentage en 2021 en faveur des filles, selon les données d'Eurostat. Le pays a fixé les points de référence à 4 points de pourcentage d'ici 2025 et à 3 points de pourcentage d'ici 2030. Concernant l'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, à savoir l'indice de parité entre les genres, qui exprime l'écart entre les genres en termes relatifs plutôt qu'en termes absolus, la Lettonie est passée de 1,14 en 2000 à 1,05 en 2021, ce qui représente une amélioration.

## LETTONIE

Les Directives pour 2021-2027 ne traitent pas de manière systématique la question des écarts entre les genres à tous les niveaux d'enseignement, car la stratégie adopte une approche individuelle centrée sur l'élève en matière de développement des compétences des élèves, qui ne tient pas compte de leur genre. Pourtant, la Lettonie affichait le score le plus faible dans le domaine de l'éducation concernant l'indice d'égalité entre les genres 2021 de l'Union européenne, qui tient compte de la réussite, de la participation et de la ségrégation. L'inégalité de genre tend à se creuser en fonction du niveau d'enseignement et est particulièrement élevé dans l'enseignement supérieur, où le taux d'achèvement s'élève à seulement 34 % pour les jeunes hommes, contre 55 % pour les jeunes femmes. Toutefois, les Directives ont pour objectif de continuer à réduire la proportion d'hommes âgés de 18 à 24 ans en zone rurale qui ne suivent pas d'études. Cette proportion est passée de 16,6 % en 2019 à 11,6 % en 2021, et une nouvelle diminution viendrait contribuer à réduire l'écart entre les genres concernant l'achèvement du deuxième cycle du secondaire.

La Lettonie ne collecte pas de données sur les **compétences minimales d'apprentissage** dans les **petites classes**, mais le pays a participé à plusieurs séries d'évaluations de l'apprentissage TIMSS et PIRLS, qui ont produit des données sur le pourcentage d'élèves maîtrisant les **compétences minimales d'apprentissage** à la **fin du primaire** en mathématiques et en lecture. Selon les résultats de la TIMSS 2019, 85 % des élèves de troisième année en Lettonie maîtrisaient les niveaux minimaux de compétence (niveau international intermédiaire TIMSS) en mathématiques. Les points de référence nationaux pour cet indicateur ont été fixés à 95 % d'ici 2025 et à 99 % d'ici 2030, ce que l'on considère comme réaliste au vu du taux de croissance médian conditionnel de l'indicateur. Les résultats en lecture sont plus élevés, 99 % des élèves maîtrisant les niveaux minimaux de compétence lors de la dernière série d'évaluations PIRLS en 2016, et les points de référence définis visent à maintenir ce niveau. Les points de référence relatifs aux mathématiques et à la lecture ont été élaborés respectivement en coordination avec les coordonnateurs nationaux de la recherche pour les évaluations TIMSS et PIRLS.

La Lettonie a participé à tous les cycles d'évaluations PISA depuis 2000, qui fournissent des données sur le pourcentage d'élèves maîtrisant les **compétences minimales d'apprentissage** à la **fin du premier cycle du secondaire** en mathématiques et en lecture. Les points de référence nationaux pour ces indicateurs ont été établis en fonction des résultats attendus des évaluations PISA 2022 et 2025, respectivement, ce qui signifie que le pays dispose d'un délai plus réduit que d'habitude. Néanmoins, les points de référence établis en mathématiques (84 % d'ici 2025 et 86 % d'ici 2030) semblent trop prudents étant donné que 83 % des élèves en Lettonie maîtrisaient déjà les niveaux minimaux de compétence en 2018. La performance du pays en lecture est inférieure à ce niveau, et les points de référence sont plus ambitieux. En 2018, 78 % des élèves maîtrisaient les niveaux minimaux de compétence en lecture, et le pays a fixé ses points de référence à 80 % d'ici 2025 et à 86 % d'ici 2030.

L'amélioration des résultats d'apprentissage dans l'enseignement secondaire est considérée comme une priorité essentielle dans les politiques nationales d'éducation de la Lettonie. Les Directives pour 2021-2027 comprennent des points de référence relatifs aux niveaux minimaux de compétence en lecture et en mathématiques à la fin du premier cycle du secondaire, ainsi qu'aux niveaux minimaux de compétence en sciences naturelles. Les Directives fixent également des points de référence concernant la proportion d'élèves atteignant un niveau élevé de compétences (équivalent aux niveaux 5 et 6 dans les évaluations PISA) dans ces trois domaines. La Lettonie espère que la proportion d'élèves très performants atteindra 9 % en lecture, 11 % en mathématiques et 7 % en sciences naturelles d'ici 2030.

La Lettonie a communiqué des chiffres révisés concernant la proportion d'**enseignants avec les qualifications minimales requises**, qui variait de 92 % pour le deuxième cycle du secondaire à 95 % pour le primaire en 2020. Ces valeurs plus récentes correspondent exactement aux points de référence nationaux définis pour 2025 et 2030 à ces niveaux respectifs. Le Gouvernement a précisé que les chiffres révisés étaient conformes aux statistiques nationales officielles, mais qu'ils étaient probablement sous-estimés, car on ne dispose pas de données officielles sur les enseignants ayant achevé des formations qualifiantes courtes, qui seraient également considérées comme la qualification minimale requise. L'une des priorités des Directives relatives au développement de l'éducation pour 2021-2027 consiste à renforcer l'attractivité de la profession pour les jeunes diplômés, à augmenter les taux de rétention et à fournir une formation professionnelle continue.

Enfin, la Lettonie a établi ses points de référence relatifs aux **dépenses publiques d'éducation** en tenant compte des dépenses totales d'éducation, qui comprennent l'éducation formelle et non formelle, ainsi que les programmes d'éducation pour adultes ou de formation continue. En 2020, la Lettonie a consacré 13,8 % de son

budget public total et 5,9 % de son PIB à l'éducation formelle et non formelle, selon Eurostat. On constate une différence dans les données sur les dépenses d'éducation de la Lettonie selon que l'on s'appuie sur la classification de l'UNESCO/OCDE/Eurostat (qui ne collecte que des données sur l'éducation formelle) ou sur la classification COFOG de l'Union européenne (qui englobe aussi l'éducation non formelle, dont les programmes d'éducation pour adultes et de formation continue). Le pays s'est fixé pour objectif de consacrer 15 % du budget public total à l'éducation d'ici 2025 et 2030. En tant que pourcentage du PIB, le Gouvernement a fixé le point de référence national à 4,4 % d'ici 2025, un chiffre qui repose sur les prévisions du Ministère des finances figurant dans le Programme de stabilité de la Lettonie pour 2022-2025. Le point de référence pour 2030 a été ramené à 4 %, conformément au Rapport 2021 de l'Union européenne sur le vieillissement.

### 3. CONCLUSION

La Lettonie a fait preuve d'un degré élevé de cohérence entre ses plans nationaux, ses objectifs et son alignement sur l'agenda mondial en matière d'éducation. Le pays a déjà atteint des taux d'achèvement quasi universels et des niveaux élevés de compétences d'apprentissage dans les petites classes. Toutefois, les résultats au niveau du secondaire demeurent insuffisants. Des modifications ont récemment été apportées au programme d'enseignement général afin d'améliorer les compétences et la performance des élèves. L'essentiel des points de référence nationaux ont été définis en conformité avec les points de référence minimaux ou réalisables d'après le taux de croissance conditionnel du pays, à l'exception de l'amélioration plus ambitieuse attendue concernant les compétences en lecture à la fin du premier cycle du secondaire. À l'instar de nombreux pays de la région, des améliorations s'imposent en matière de disponibilité des données pour suivre les indicateurs relatifs à l'apprentissage dans les petites classes et à la proportion d'enseignants avec les qualifications et la formation minimales requises.

#### Valeurs des indicateurs de référence

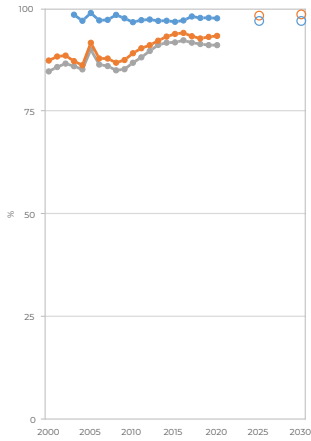
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	97.0	97.0
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	1.3	1.3
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	1.7	1.7
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	5.4	5.4
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	99.6	99.6
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	98.5	98.5
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	88.0	90.0
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	4.0	3.0
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	-	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	95.4	99.4
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	99.3	99.5
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	84.0	86.0
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	80.0	86.0
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	93.0	93.0
	4.c.1b Primaire	94.5	94.5
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	93.7	93.7
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	91.8	91.8
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	15.0	15.0
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4.4	4.0



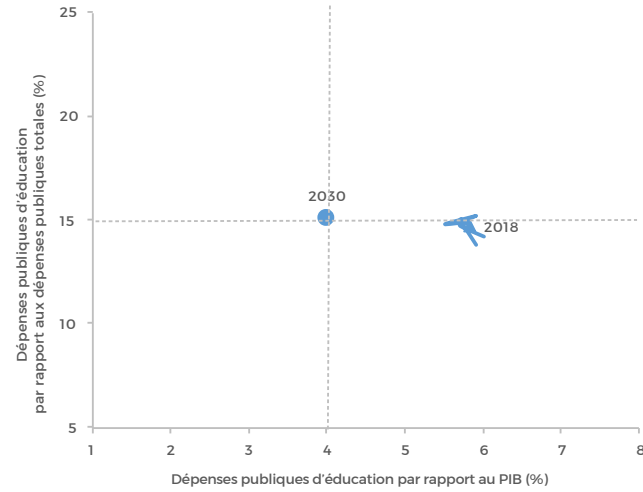
LETONIE

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ LETONIE ○ RÉFÉRENCE  
◆ EUROPE AND NORTHERN AMERICA ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU ÉLEVÉ



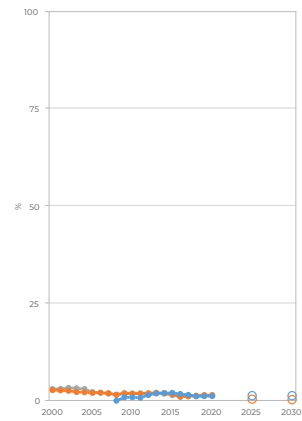
DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



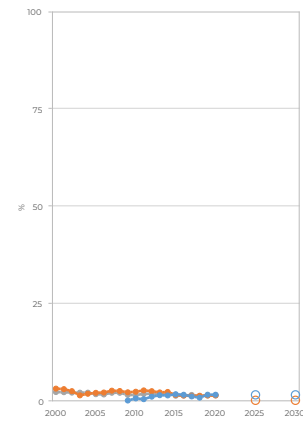
TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ LETONIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU ÉLEVÉ ◆ EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

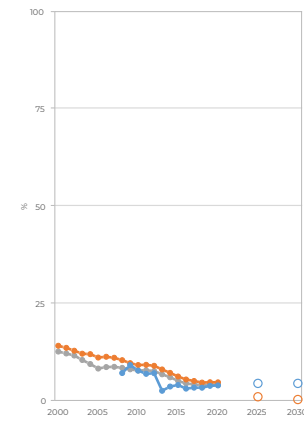
Primaire



1er cycle du secondaire

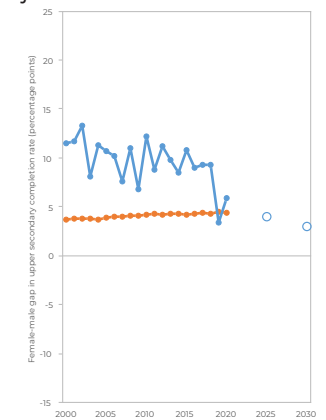


2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)

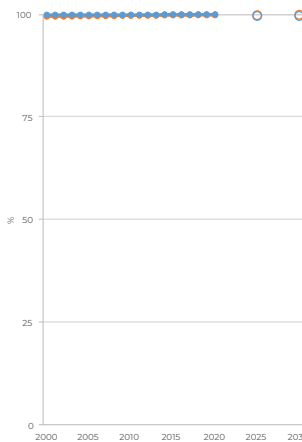


◆ LETONIE — TARDIVEMENT ○ RÉFÉRENCE  
◆ EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD  
— TARDIVEMENT

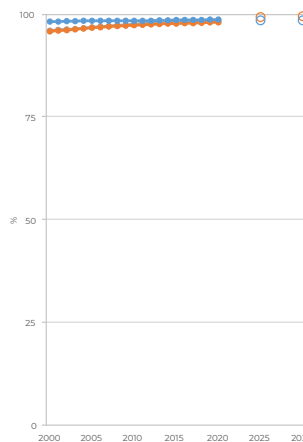
TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ LETONIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU ÉLEVÉ ◆ EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

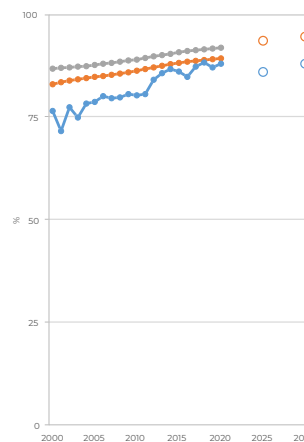
Primaire



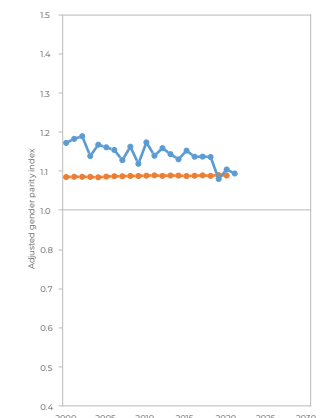
1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



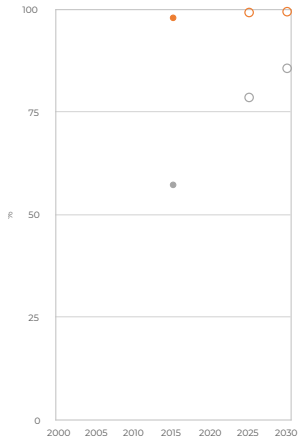
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● LETTONIE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

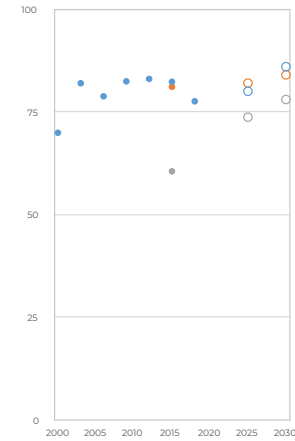
Premières années



Fin du primaire



Fin du 1er cycle du secondaire



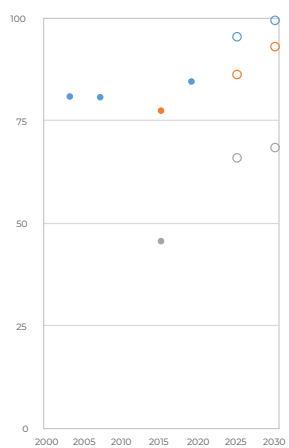
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● LETTONIE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

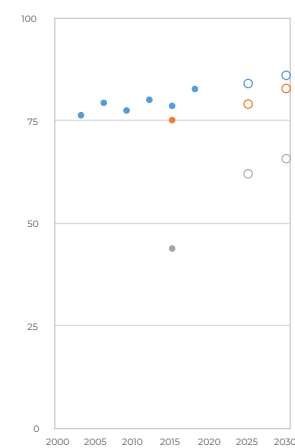
Premières années



Fin du primaire



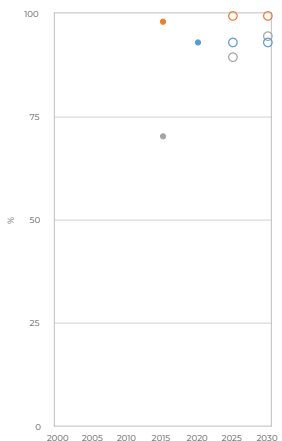
Fin du 1er cycle du secondaire



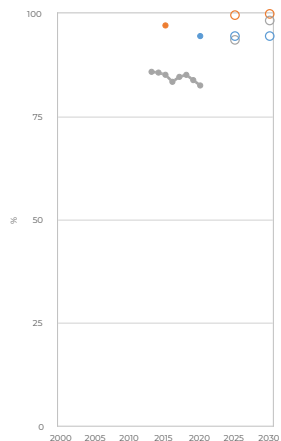
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

● LETTONIE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU ÉLEVÉ ● EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD ○ RÉFÉRENCE

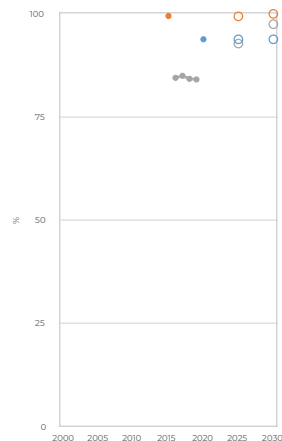
Préprimaire



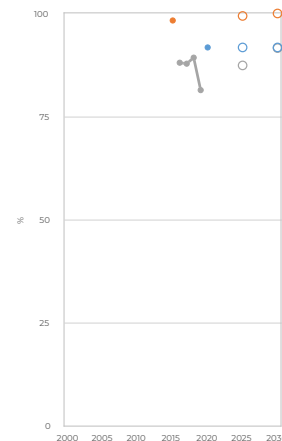
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



## MEXIQUE

# MEXIQUE

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

Le Mexique a établi ses points de référence nationaux pour l'ODD 4 en s'appuyant principalement sur le Programme du secteur de l'éducation pour 2020-2024, qui constitue le principal instrument national de planification de l'éducation et qui promeut l'éducation pour tous, l'excellence dans l'apprentissage et l'élévation des enseignants au rang d'agents de l'éducation transformatrice. Le processus d'établissement des points de référence, mené en consultation avec les organes nationaux et internationaux correspondants, a également pris en compte les tendances historiques, les principales politiques publiques en vigueur et les effets possibles de la pandémie de COVID-19 sur le système national d'éducation.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Les taux de participation à l'**enseignement préscolaire** des enfants de 5 ans et plus ont rapidement augmenté au Mexique, passant de 88 % en 2000 à des valeurs situées entre 99 % et 100 % depuis 2006, selon les données de l'ISU. Le Gouvernement s'est fixé pour objectif de maintenir la participation de cette classe d'âge à environ 99 % pour 2025 et 2030, une valeur qui est déjà supérieure à la moyenne régionale, voire supérieure aux moyennes de certains pays à revenu élevé.

Conformément à son programme sectoriel, le Mexique offre une éducation de la petite enfance aux enfants âgés de 45 jours à 2 ans et 11 mois ; ce niveau d'enseignement fait partie de l'éducation de base et est obligatoire depuis la réforme constitutionnelle approuvée le 15 mai 2019. De l'âge de 3 à 5 ans, les enfants peuvent fréquenter l'enseignement préscolaire, qui comprend des programmes communautaires et autochtones en plus de l'enseignement général. L'enseignement préscolaire est obligatoire au Mexique ; il a pour but de promouvoir le développement complet des enfants en favorisant leur développement physique et cognitif, ainsi qu'en encourageant la socialisation et la création de liens émotionnels forts.

Le **taux d'enfants non scolarisés** en âge de fréquenter le **primaire** est très faible au Mexique ; il était quasiment nul en 2000, mais est passé à 1,2 % en 2018, selon les données de l'ISU. Les points de référence établis par le pays visent à maintenir ce taux jusqu'en 2030. On estime que le **taux d'achèvement du primaire** s'est progressivement amélioré, passant de 91 % en 2000 à 98 % en 2019. Le pourcentage de jeunes qui achèvent finalement l'enseignement primaire, mesuré cinq ans après l'âge typique d'achèvement, se situe légèrement au-dessus de 99 %. Selon le Gouvernement, la valeur de référence en 2020 s'élevait à 98,5 % et il prévoit de maintenir ce niveau pour 2025 et 2030, ce qui représente un certain défi dans le contexte de la pandémie.

Les données font état de progrès remarquables concernant les **taux de jeunes non scolarisés** en âge de fréquenter les **premier et deuxième cycles du secondaire**. Le pays a réduit de plus de moitié le taux d'adolescents non scolarisés dans le premier cycle du secondaire, le faisant passer de 16 % en 2000 à 6,5 % en 2020. Les points de référence établis pour 2025 et 2030 visent à réduire encore plus les taux d'adolescents non scolarisés à ce niveau, et ce, respectivement à 6 % et 5 %. Le taux de jeunes non scolarisés en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire a également été réduit de moitié, passant de 54 % en 2000 à 25,8 % en 2020. Le Gouvernement vise à le faire passer à 22,5 % d'ici 2025 et à 20 % d'ici 2030.

Le taux d'achèvement du **premier cycle du secondaire** est passé de 70 % en 2000 à 89,3 % en 2020. Le Gouvernement entend continuer sur cette lancée, en fixant les points de référence à 92,5 % d'ici 2025 et à 95 % d'ici 2030. Le taux d'achèvement du **deuxième cycle du secondaire** a rapidement augmenté, passant de 33 %

en 2000 à 56,3 % en 2020 (ou 61 % si l'on tient compte de ceux qui l'ont achevé de manière plus tardive). Le Gouvernement entend maintenir des niveaux de progrès semblables, en fixant les points de référence à 60 % d'ici 2025 et à 62,5 % d'ici 2030.

L'inégalité de **genre** dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire a légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, passant de près de zéro en 2000 à un écart de 3,5 points de pourcentage en faveur des jeunes filles. Le Gouvernement entend réduire cet écart à 3 points de pourcentage d'ici 2025 et à 2,5 points d'ici 2030.

Le Mexique a bénéficié de sa participation aux quatre séries du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité dans l'éducation (LLECE), une évaluation régionale de l'apprentissage menée en 1997, 2006, 2013 et 2019, qui a produit des données sur le pourcentage d'élèves maîtrisant **les compétences minimales d'apprentissage en troisième année** et à la **fin du primaire** (sixième année) en lecture et en mathématiques. En 2019, le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétences minimales en lecture s'élevait à 63 % en troisième année et à 42 % à la fin du primaire. La même année, le pourcentage d'élèves maîtrisant les compétence minimales en mathématiques s'élevait à 65 % en troisième année et à 38 % à la fin du primaire. Toutefois, le pays n'a établi aucun point de référence pour 2025 et 2030 relatif à l'apprentissage en deuxième ou en troisième année ou à la fin du primaire.

Le pays vise à réduire les inégalités d'apprentissage en rendant l'éducation plus équitable, inclusive, intégrale et interculturelle. Le Mexique entend également lever les obstacles à l'apprentissage, en particulier ceux touchant les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes déplacées dans leur propre pays, les migrants et les enfants présentant des besoins particuliers. Les données de l'évaluation nationale PLANEA 2017 montrent que le milieu socio-économique constitue l'une des principales causes d'inégalités en matière d'apprentissage. Le programme sectoriel envisage l'éducation au-delà de l'apprentissage en promouvant le sport et la culture à l'école.

En outre, des points de référence ont été établis concernant les **compétences minimales d'apprentissage** en lecture et en mathématiques à la fin du **premier cycle du secondaire**, car le Mexique participe à l'évaluation PISA tous les trois ans depuis qu'elle a été administrée pour la première fois en 2000. Les résultats de l'évaluation PISA 2018 montrent que la proportion d'élèves âgés de 15 ans maîtrisant les niveaux minimaux de compétence s'élevait à 55,3 % en lecture et à 43,8 % en mathématiques. Les points de référence reposent sur l'hypothèse que le pourcentage d'élèves maîtrisant les niveaux minimaux de compétence en lecture et en mathématiques restera identique d'ici 2025, en raison des effets de la pandémie sur l'apprentissage, alors qu'ils sont fixés à 44,5 % en mathématiques et à 56 % en lecture pour 2030.

Le pourcentage d'**enseignants avec les qualifications minimales requises** est élevé au Mexique, bien qu'il varie en fonction du niveau d'enseignement. En 2018, 85 % des enseignants du préscolaire disposaient des qualifications minimales requises, contre 76 % en 2004, et 95 % des enseignants du primaire possédaient les qualifications minimales requises, un chiffre constant depuis 2004. Au niveau du secondaire, les valeurs ont fluctué de 88 % en 2004 à 91 % en 2012 pour le premier cycle du secondaire, et de 91 % à 94 % pour le deuxième cycle du secondaire. Le pays vise à augmenter la proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises à 86 % d'ici 2025 et 87 % d'ici 2030 au niveau de l'enseignement préscolaire, et à 96 % d'ici 2025 et 97 % d'ici 2030 au niveau du primaire. Au niveau du deuxième cycle du secondaire, les points de référence ont été établis dans l'optique de parvenir à la formation universelle des enseignants d'ici 2025. Les objectifs pour le premier cycle du secondaire (78 % d'ici 2025 et 80 % d'ici 2030) et le deuxième cycle du secondaire (100 % d'ici 2025 et 2030) reposent sur les estimations les plus récentes produites par le Mexique, qui n'ont pas encore été publiées par l'ISU.

L'un des objectifs fondamentaux du programme sectoriel du Mexique consiste à accorder plus de valeur aux enseignants en tant qu'agents essentiels du processus d'apprentissage, en mettant l'accent sur le respect de leurs droits et leur développement personnel et professionnel. Le plan a érigé l'amélioration de la motivation des

## MEXIQUE

enseignants au rang de facteur essentiel pour promouvoir un meilleur environnement d'apprentissage à l'école. À cette fin, il est important d'alléger la charge administrative qui pèse sur les enseignants et de leur proposer des possibilités de formation.

Enfin, le Mexique a maintenu un niveau stable de dépenses d'éducation au fil des ans. Depuis 2000, les **dépenses publiques d'éducation** en pourcentage du PIB sont passées de 4 % à 5 %, tandis que les dépenses d'éducation par rapport au budget public total ont augmenté de 17 % à 23 %. En 2017, l'année de référence, l'éducation représentait 18 % du budget public total et le pays s'est fixé pour objectif de maintenir ce chiffre en 2025 et en 2030. De même, les dépenses totales d'éducation en pourcentage du PIB s'élevaient à 4,5 % en 2017 et les points de référence visent à porter ce chiffre à 5 % d'ici 2025 et 2030.

## 3. CONCLUSION

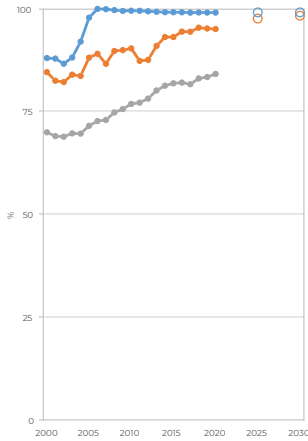
Le plan sectoriel national du Mexique est détaillé et comprend plusieurs approches conformes à l'ODD 4, notamment des indicateurs tirés du cadre mondial en tant que cibles à suivre. Par ailleurs, le pays a réalisé des progrès considérables, en particulier concernant les taux d'achèvement du premier et du deuxième cycles du secondaire.

## Valeurs des indicateurs de référence

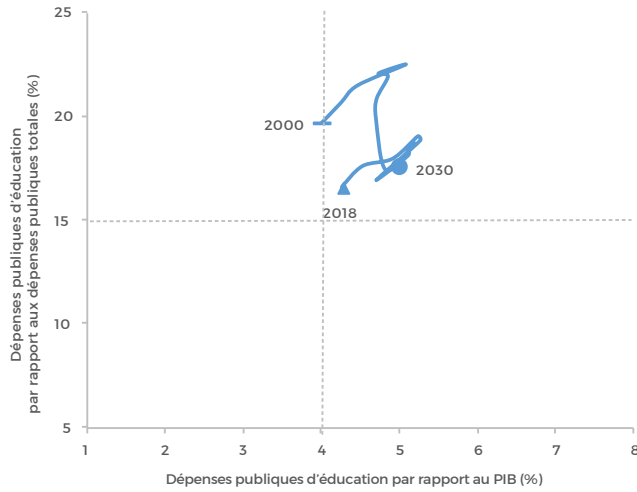
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	99.1	99.1
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	1.2	1.2
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	6.0	5.0
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	22.5	20.0
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	98.5	98.5
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	92.5	95.0
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	60.0	62.5
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	3	2.5
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	-	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	-	-
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	-	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	43.8	44.5
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	55.3	56.0
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	85.5	87.0
	4.c.1b Primaire	96.0	97.0
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	77.5	80.0
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	100	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	17.5	17.5
	FFA.2 En pourcentage du PIB	5.0	5.0

### TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ MEXIQUE ○ RÉFÉRENCE  
◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE



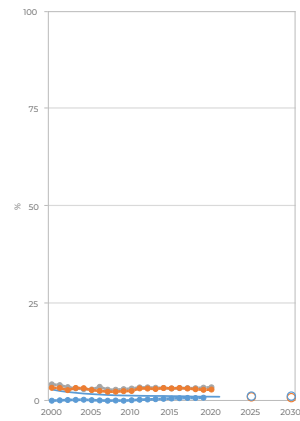
### DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



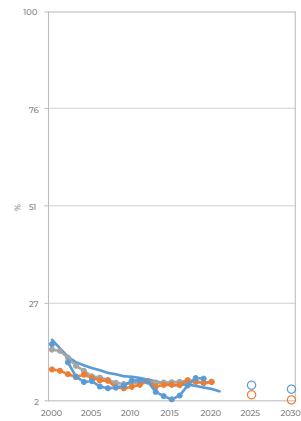
### TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ MEXIQUE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

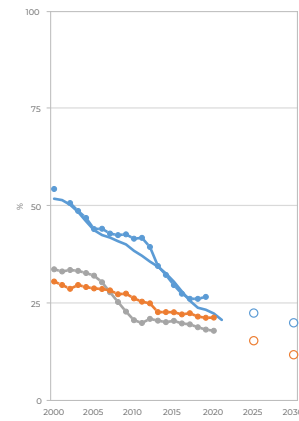
Primaire



1er cycle du secondaire

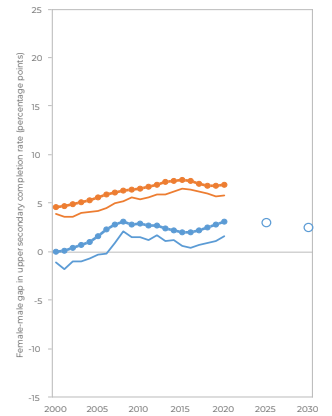


2e cycle du secondaire



### INÉGALITÉ DE GENRE

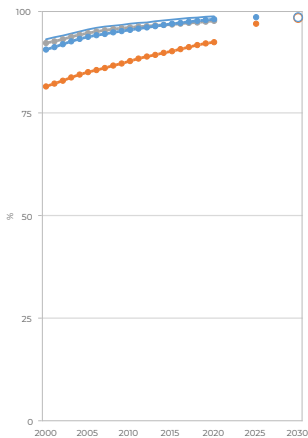
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



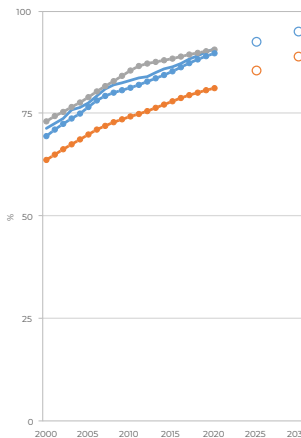
### TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ MEXIQUE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

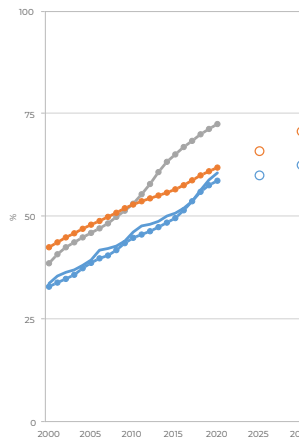
Primaire



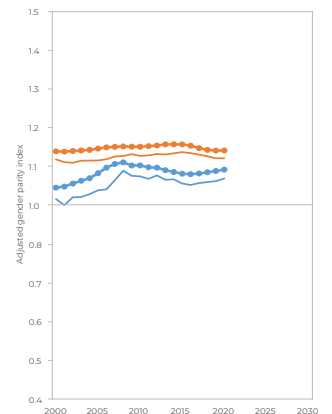
1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



MEXIQUE

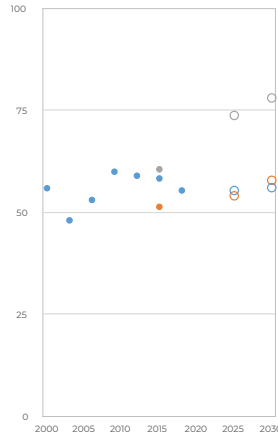
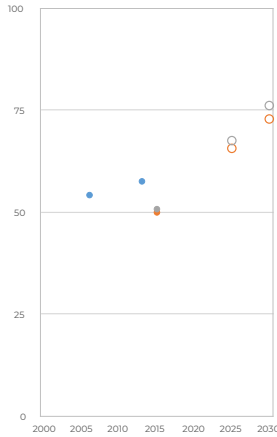
NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● MEXIQUE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



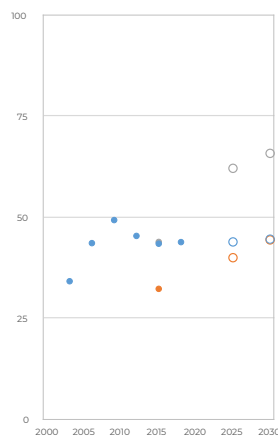
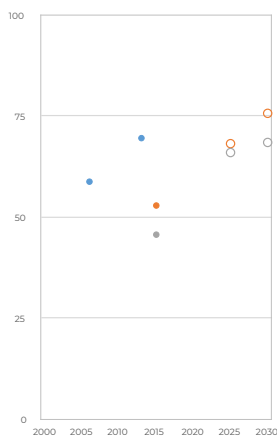
NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● MEXIQUE ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

Premières années

Fin du primaire

Fin du 1er cycle du secondaire



ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

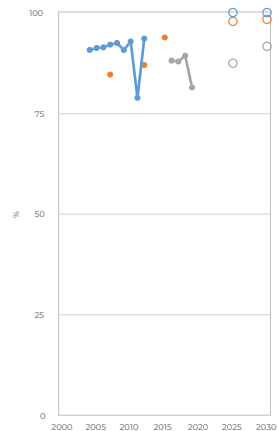
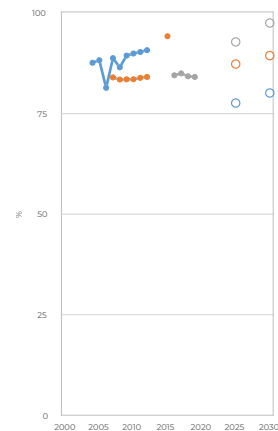
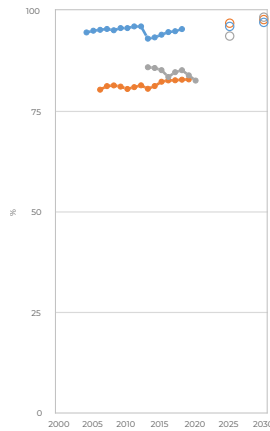
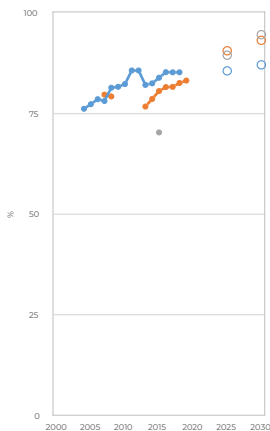
◆ MEXIQUE — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE SUPÉRIEURE ◆ AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES ○ RÉFÉRENCE

Préprimaire

Primaire

1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



## SAMOA

# SAMOA

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

Les Samoa ont établi leurs points de référence nationaux pour l'ODD 4 en se référant principalement à deux documents de politique nationale, le Plan du secteur de l'éducation des Samoa pour 2019-2024 et le Recueil de statistiques sur l'éducation 2019 des Samoa. En parallèle, le pays s'est engagé en faveur de l'ODD 4 et de la vision et des objectifs définis dans le Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (PacREF) 2018-2030, ainsi qu'envers leurs cadres de suivi respectifs. La plupart des points de référence de l'ODD 4 s'appuient sur des objectifs nationaux à atteindre d'ici 2024, approuvés par le Gouvernement dans le plan national du secteur de l'éducation. Lorsque les données disponibles n'étaient pas suffisantes ou lorsqu'aucun objectif national n'avait été fixé, le point de référence réalisable proposé à titre indicatif pour les Samoa, reposant sur les taux de progrès du quart des pays affichant l'amélioration la plus rapide, a été adopté.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Ces dernières années, le pays a réalisé des progrès substantiels concernant l'accès et la participation des enfants de 5 ans à l'enseignement **préscolaire**. Le taux de participation à des activités d'apprentissage organisées chez les enfants de 5 ans est passé de 27,5 % à 35,1 % entre 2015 et 2019, selon les données de l'ISU. Le Gouvernement des Samoa a fixé ses points de référence à 80 % d'ici 2025 et à 100 % d'ici 2030, ce qui implique de maintenir un taux de progrès rapide au cours des prochaines années. Pour parvenir à un taux de 80 % d'enfants de 5 ans participant à des activités d'apprentissage organisées d'ici 2025, une augmentation annuelle de 7,5 points de pourcentage serait nécessaire. Cette courbe est bien plus raide que la moyenne en Océanie, où une augmentation annuelle de 1,4 point de pourcentage est nécessaire pour atteindre le point de référence de 2025.

L'éducation de la petite enfance fait partie des cinq priorités mises en avant dans le Plan du secteur de l'éducation des Samoa pour 2019-2024. Ce caractère prioritaire transparaît dans la loi de 2019 portant modification de la loi sur l'éducation, qui a rendu l'éducation de la petite enfance obligatoire pour les enfants de 4 ans. Les établissements d'enseignement préscolaire aux Samoa sont principalement gérés par des prestataires privés ; il est donc nécessaire d'élaborer et de suivre des normes de qualité nationales. À mesure que la loi de 2019 portant modification de la loi sur l'éducation entre en vigueur et que le taux de scolarisation augmente, le défi consistera à garantir l'accès de tous les enfants à une éducation de la petite enfance de qualité. Afin de relever ces défis, le Gouvernement des Samoa prend en charge le coût de la modernisation des établissements et de la formation des enseignants, et coordonne l'élaboration d'un programme d'enseignement national et de normes de compétence. Parmi les défis supplémentaires, on peut citer la fourniture équitable de l'enseignement préscolaire, en particulier pour les ménages difficiles d'accès, pauvres et vulnérables ou vivant dans des zones isolées.

Les Samoa ont réalisé l'enseignement primaire universel depuis plusieurs années. Le **taux d'enfants non scolarisés** en âge de fréquenter le **primaire** est resté faible depuis 2000, et les données de l'ISU font état d'une diminution, de 2,4 % en 2000 à 1,3 % en 2018. Le pays vise à maintenir cette tendance et s'est fixé pour objectif de scolariser tous les enfants en âge de fréquenter le primaire d'ici 2025. De même, le **taux d'achèvement du primaire** demeure élevé depuis 2000, oscillant aux alentours de 97 % et 98 %. Toutefois, le point de référence pour 2025 a été fixé à 87 %, ce qui est inférieur aux niveaux actuels.

La plupart des enfants passent et participent au **premier cycle du secondaire**. Les données sur le **taux d'adolescents non scolarisés** en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire montrent que la proportion d'adolescents non scolarisés est restée faible depuis 2009, aux alentours de 1 %, avec une légère augmentation en 2019 où le taux a atteint 2,1 %. À l'instar des enfants en âge de fréquenter le primaire, le point de référence pour 2025 relatif au taux d'adolescents non scolarisés est fixé à zéro. Les Samoa affichent un **taux d'achèvement du premier cycle du secondaire** quasi universel, celui-ci étant passé de 95 % en 2000 à 97 % en 2020. Pourtant, le point de référence connexe a été fixé à 87 % d'ici 2025 par le Gouvernement.



## SAMOA

Bien que le taux de jeunes **non scolarisés** en âge de fréquenter le **deuxième cycle du secondaire** ait fortement baissé, passant de 40 % en 2000 à 7 % en 2014, il a depuis augmenté presque chaque année pour atteindre 16 % en 2019. À l'heure actuelle, le point de référence pour 2025 est fixé à 20 %, ce qui ne reflète pas encore la volonté du pays d'élargir l'enseignement secondaire. Le taux d'achèvement du **deuxième cycle du secondaire** a augmenté, passant de 42 % en 2000 à 57 % en 2020 (ou 60 % si l'on tient compte de ceux qui l'ont achevé de manière plus tardive). Le Gouvernement a fixé le point de référence pour 2025 à 58 %.

Parmi les défis à relever pour garantir un progrès des taux d'achèvement dans le secondaire, on compte la résolution de problèmes spécifiques d'équité. Il faudrait envisager de soutenir financièrement les ménages les plus pauvres, car le coût des écoles secondaires demeure l'un des principaux obstacles pour les ménages les plus défavorisés. Le pays s'est fermement engagé à améliorer l'accès et la participation à tous les niveaux d'enseignement grâce à la mise en place, dans le cadre du plan sectoriel, du programme « One Government Grant » pour répondre aux besoins des nombreux parents qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école. Le Gouvernement a également commencé à utiliser des méthodes et des outils reposant sur les technologies de l'information et de la communication pour atteindre les élèves les plus difficiles d'accès. Bien que le Gouvernement ait réalisé des progrès notables concernant l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires au niveau du primaire, le nombre d'élèves handicapés pouvant fréquenter le secondaire demeure faible. L'éducation inclusive fait partie des priorités du Gouvernement, qui entend renforcer la capacité des enseignants à satisfaire les normes d'éducation inclusive et soutenir les élèves handicapés à mesure qu'ils passent d'un niveau d'enseignement à l'autre.

La parité entre les genres constitue une question centrale aux Samoa, car les garçons sont considérablement désavantagés dans le deuxième cycle du secondaire. Selon les données de l'ISU, **l'inégalité de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** est passé de 5,5 à 20 points de pourcentage entre 2000 et 2020. L'indice de parité entre les genres, c'est-à-dire l'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, qui exprime cet écart en termes relatifs, est passé de 1,13 en 2000 à 1,30 en 2020. Ces valeurs sont bien plus élevées que la moyenne de l'Océanie, qui s'élève à 1,06. Le Gouvernement des Samoa fait partie des signataires de la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes et reconnaît que les disparités entre les genres au détriment des garçons nécessitent une attention urgente. Le Plan du secteur de l'éducation des Samoa pour 2019-2024 comprend des activités visant à recenser et résoudre les disparités entre les genres en matière de participation et d'achèvement. Par ailleurs, pour soutenir et suivre ces activités, le plan sectoriel souligne l'importance de ventiler par sexe toutes les données collectées.

Les Samoa ont participé à plusieurs évaluations régionales et internationales à grande échelle. Le pays a pris part à l'évaluation des compétences à la lecture, à l'écriture et au calcul dans les îles du Pacifique en 2012, 2015 et 2018, de même qu'à la sixième série de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS). En outre, le pays dispose de sa propre évaluation nationale, ' Samoa Primary Education Literacy Level', qui est menée dans les classes de deuxième, quatrième et sixième années pour évaluer les compétences à la lecture, à l'écriture et au calcul. Toutefois, seule la MICS sert à rendre compte de la proportion d'élèves aux Samoa qui maîtrisent les **compétences minimales d'apprentissage** dans les **petites classes**. Cette restriction entrave la production de séries chronologiques pouvant servir à élaborer des points de référence pertinents et réalistes. En 2019, le pourcentage d'élèves dans les petites classes qui maîtrisaient les niveaux minimaux de compétence s'élevait à 12 % en lecture et à 22 % en mathématiques. Le Gouvernement des Samoa vise à porter ces pourcentages à 37 % en lecture et à 30 % en mathématiques d'ici 2025. À la **fin du primaire**, le pays vise à ce que la proportion d'élèves maîtrisant les niveaux minimaux de compétence s'élève à un tiers pour la lecture et à 54 % pour les mathématiques. À la fin du **premier cycle du secondaire**, le Gouvernement a fixé ses points de référence pour 2025 à 46 % en lecture et à 10 % en mathématiques. Toutefois, aucune donnée n'a encore été utilisée pour rendre compte de la proportion d'élèves maîtrisant les niveaux minimaux de compétence à ces niveaux.

Les enseignants jouent un rôle crucial dans l'amélioration des résultats d'apprentissage. Ce point est reconnu dans la stratégie 1.3 du Plan du secteur de l'éducation des Samoa pour 2019-2024, qui vise à renforcer l'engagement et la compétence du corps enseignant. Le plan cible le renforcement des compétences alignées sur le programme d'enseignement afin de surmonter les faibles niveaux des résultats d'apprentissage à tous les niveaux. Il comprend notamment l'élaboration et la fourniture de formations initiales et continues par l'Université nationale des Samoa et le Ministère de l'éducation, des sports et de la culture.

Le pourcentage d'**enseignants avec les qualifications minimales requises** devrait atteindre 100 % à tous les niveaux d'ici 2025. Les points de référence ont déjà été atteints, ou sont en passe de l'être, s'agissant de l'enseignement préscolaire et primaire. Dans le cas de l'**enseignement préprimaire**, on considère que tous les enseignants disposent des qualifications minimales requises depuis 2014. Concernant l'enseignement **primaire**, 94 % des enseignants étaient formés en 2014, qui est l'année la plus récente pour laquelle on dispose de données. Dans le cas du **deuxième cycle du secondaire**, la proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises s'élevait à 55 % en 2020, si bien qu'il sera difficile de former tous les enseignants de ce niveau d'ici 2025.

Aux Samoa, les **dépenses publiques d'éducation** en pourcentage du PIB dépassent déjà le point de référence fixé à 4 %. Le degré de priorité accordé à l'éducation dans le budget a substantiellement augmenté. La part des dépenses publiques d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales est passée de 10,5 % en 2000 à 16,2 % en 2019, dépassant donc le point de référence fixé à 15 % pour 2025.

### 3. CONCLUSION

Les Samoa ont fait preuve d'un certain degré de cohérence entre leur plan sectoriel national, leurs objectifs et leur alignement sur les agendas régional et mondial en matière d'éducation. Toutefois, on relève des incohérences entre certains points de référence et les tendances historiques, car il existe des différences méthodologiques dans la façon dont la performance éducative est mesurée selon les définitions normalisées nationales et internationales. En outre, le pays pourrait envisager de mettre à jour ou de réviser ses points de référence nationaux afin de tenir compte des progrès historiques et de la situation actuelle. Les points de référence pour 2030 n'ont pas encore été établis ; il est important que le pays envisage de le faire ainsi que d'établir une feuille de route précise pour atteindre l'ODD 4 d'ici 2030.

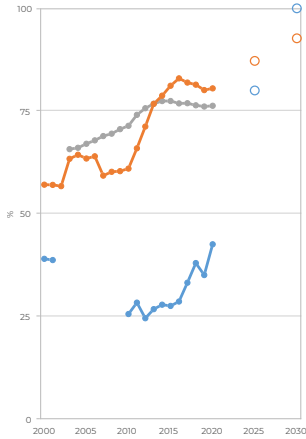
#### Valeurs des indicateurs de référence

		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	80	100
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	0	0
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	0	0
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	20	20
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	87	-
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	87	-
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	58	-
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	-	-
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	30	-
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	37	-
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	54	-
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	33	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	10	-
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	46	-
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	100	100
	4.c.1b Primaire	100	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	100	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	100	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	15	15
	FFA.2 En pourcentage du PIB	4	4

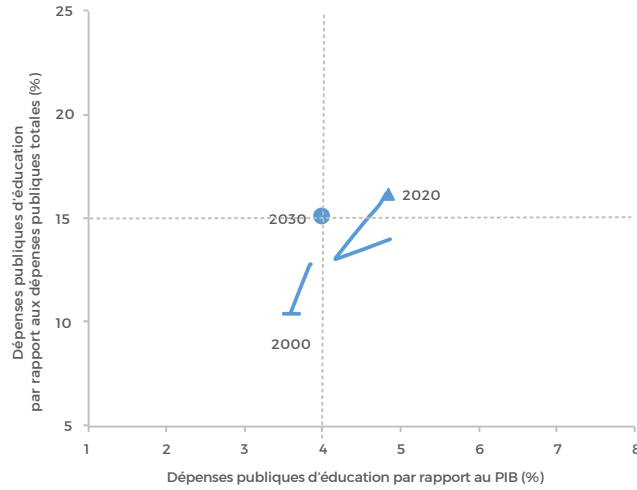
SAMOA

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

◆ SAMOA ○ RÉFÉRENCE  
◆ OCÉANIE ○ RÉFÉRENCE  
◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE



DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



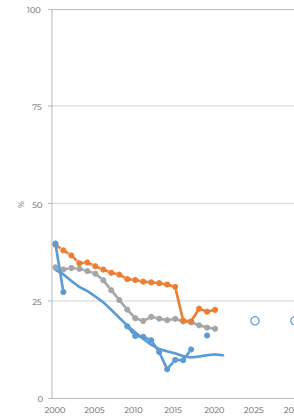
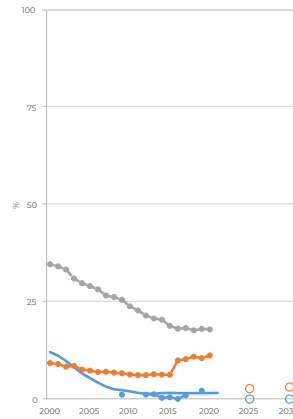
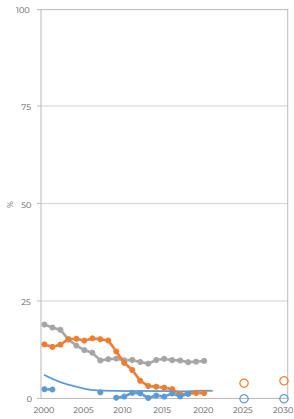
TAUX DE NON-SCOLARISATION

◆ SAMOA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ OCÉANIE ○ RÉFÉRENCE

Primaire

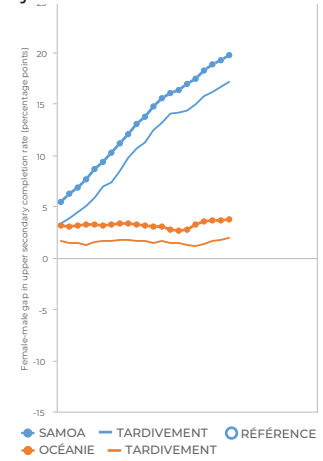
1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



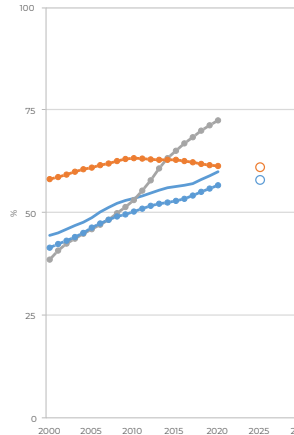
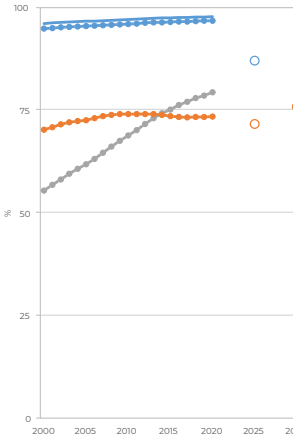
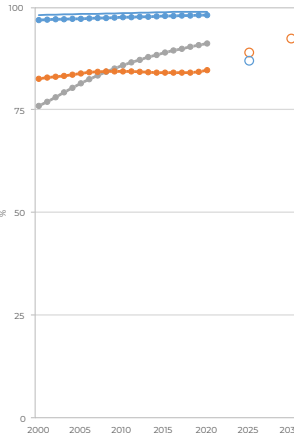
TAUX D'ACHÈVEMENT

◆ SAMOA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ◆ PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ OCÉANIE ○ RÉFÉRENCE

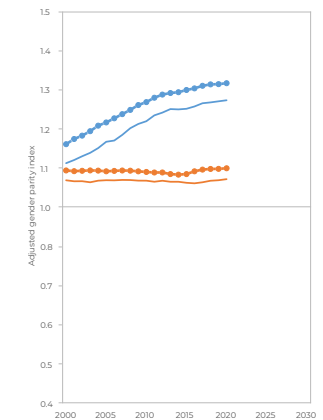
Primaire

1er cycle du secondaire

2e cycle du secondaire



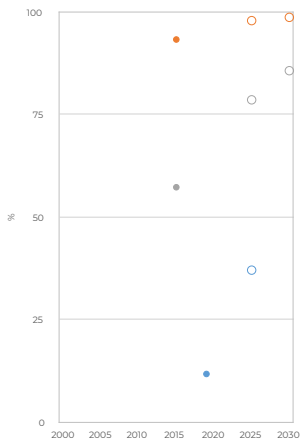
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



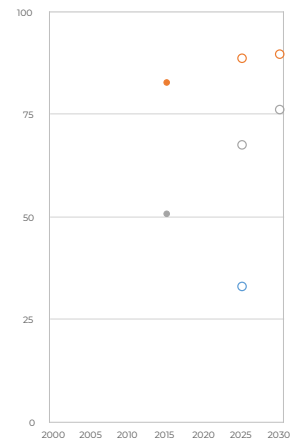
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● SAMOA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● OCEANIA ○ RÉFÉRENCE

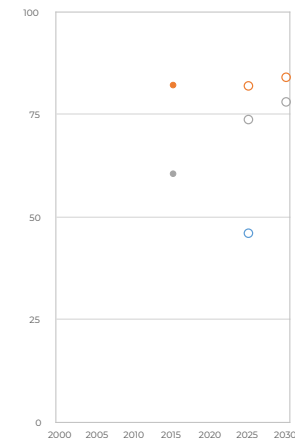
Premières années



Fin du primaire



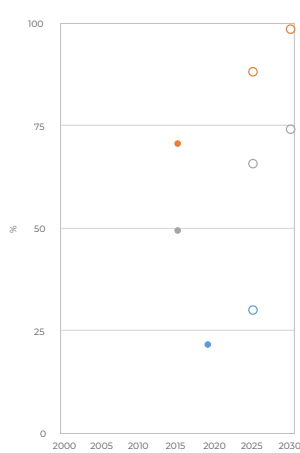
Fin du 1er cycle du secondaire



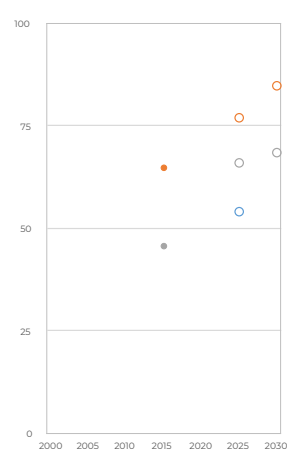
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● SAMOA ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● OCEANIA ○ RÉFÉRENCE

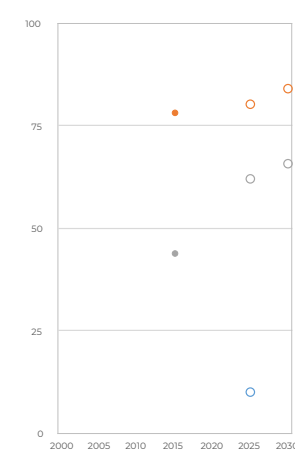
Premières années



Fin du primaire



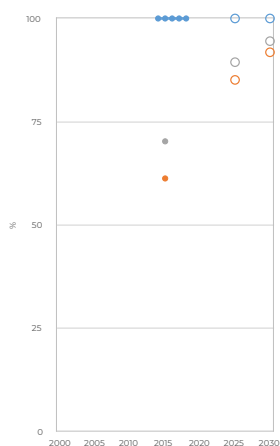
Fin du 1er cycle du secondaire



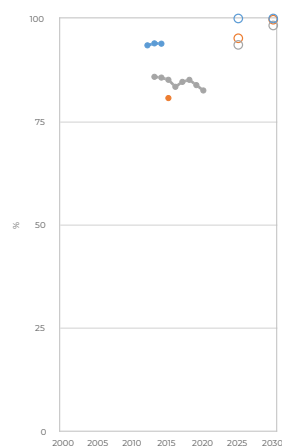
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

◆ SAMOA — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ OCÉANIE ○ RÉFÉRENCE

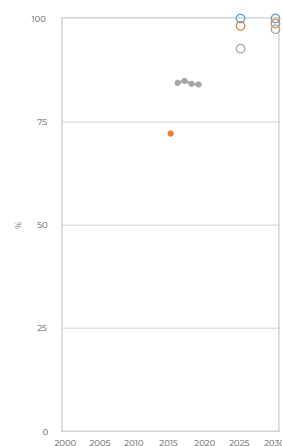
Préprimaire



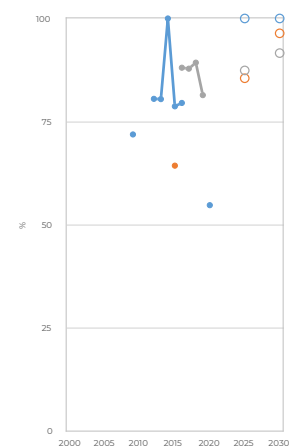
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



## SÉNÉGAL

# SÉNÉGAL

## 1. CONTEXTE POLITIQUE

Le Sénégal a établi des points de référence nationaux de l'ODD 4 pour les sept indicateurs de l'ODD 4 approuvés par le Groupe de coopération technique, en se référant principalement à son plan sectoriel national pour l'éducation : le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence – Éducation/Formation 2018-2030 (PAQUET-EF). Ce plan s'appuie sur le nouveau modèle de simulation qui prend en compte la chaîne intégrée de Politique, Planification, Programmation, Budgétisation, Financement, Suivi et Évaluation (3PBFSE) pour fixer des points de référence jusqu'en 2029. Le plan prend également bien en compte la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique 2016-2025, l'ODD 4 et leurs cadres de suivi respectifs.

Outre le modèle de simulation, d'autres documents relatifs à la stratégie et au suivi ont aussi été consultés, notamment : i) le Cadre de Mesure de Résultats du plan sectoriel ; ii) les Normes et standards de qualité en éducation et formation ; et iii) la matrice de 20 indicateurs pour le dialogue politique entre les ministères sectoriels et le Groupe national des Partenaires de l'Éducation et de la Formation.

## 2. ÉTABLISSEMENT DES POINTS DE RÉFÉRENCE

Les points de référence fixés pour 2025 et 2030 ont été établis à la suite d'une série d'ateliers et de réunions lors desquels ils ont été partagés et validés par les Ministères chargés de l'éducation et de la formation, notamment le Ministère chargé de la petite enfance, lequel joue un rôle dans le système d'éducation et de formation par l'intermédiaire de l'Agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits. L'approche suivante a été suivie pour fixer les points de référence :

- Les éléments pertinents concernant l'indicateur 4.1.1 au sujet des compétences minimales d'apprentissage n'ont pas été intégrés dans les documents relatifs à la stratégie et au suivi. En conséquence, s'agissant de l'enseignement primaire, les points de référence qui avaient déjà été fixés ont été revus sur la base de projections linéaires pour 2019-2030, les résultats de l'évaluation PASEC de 2019 servant de valeurs de référence. Pour le premier cycle du secondaire, les points de référence en lecture et en mathématiques pour 2025 et 2030 ont été établis à l'aide d'une estimation égale à la moyenne du point de référence national minimal et du point de référence national réalisable conformément au processus d'établissement des points de référence.
- Les points de référence des indicateurs de financement et des taux d'achèvement ont été déterminés à l'aide du modèle de simulation 3PBFSE.
- Ceux relatifs aux taux d'enfants non scolarisés sont issus de projections du pourcentage d'enfants en âge d'être scolarisés inscrits dans une année donnée, en supposant que la valeur pour 2020 ne changerait pas d'ici à 2030. La même méthode a été suivie pour l'indicateur 4.2.2 concernant les enfants âgés de cinq ans.
- Les points de référence concernant les enseignants ont été établis en fonction de la politique de recrutement, de qui reçoit une formation avant d'être titularisé et de qui doit également réussir un concours.

Dans l'enseignement **préprimaire**, le taux de fréquentation des enfants de 5 ans a plus que doublé, passant de 7 % en 2004 à 14 % en 2010 pour atteindre 18 % en 2014 puis rester stable, selon les données de l'ISU. Toutefois, le Gouvernement avance que la valeur de référence était de 31 % en 2020. Même si c'était le cas, l'augmentation annuelle du taux de fréquentation nécessaire pour atteindre les points de référence pour 2025 (45 %) et 2030 (62 %) est ambitieuse et demande une accélération rapide du progrès (de 1,5 point de pourcentage par an pour la période 2015-2025, par rapport à 0,9 point de pourcentage en Afrique subsaharienne, et de 3,2 points de pourcentage par an pour la période 2025-2030, par rapport à 2,7 points de pourcentage en Afrique subsaharienne).

Selon le Programme PAQUET-EF, le Gouvernement cherche à améliorer la couverture, à diversifier l'offre et à promouvoir l'équité. Il fera construire des infrastructures adéquates et recrutera des membres du personnel

éducatif avec les qualifications minimales requises; il fera améliorer la qualité des infrastructures pour qu'elles respectent les normes attendues et prendra des mesures intersectorielles pour réduire les disparités liées au handicap et au lieu ; et il promouvra l'utilisation des langues nationales ainsi qu'une éducation religieuse, principalement en passant à plus grande échelle l'approche de soins communautaires. Le recrutement de professionnels de l'éducation de la petite enfance figure également dans ce plan.

Le **taux de non-scolarisation** des enfants en âge de fréquenter le **primaire** a rapidement diminué, passant de 41 % en 2000 à 24 % en 2012, soit une diminution moyenne de 1,4 point de pourcentage par an, mais il semble s'être stabilisé depuis, selon les données de l'ISU. Les points de référence ont été fixés à 9 % pour 2025 et à 1 % pour 2030, ce qui représente un progrès encore plus rapide que celui observé lors des années 2000, avec un taux de 3 points de pourcentage par an entre 2020 et 2025.

On estime que le **taux d'achèvement du primaire** a augmenté encore plus vite, passant de 18 % en 2000 à 49 % en 2014, soit une augmentation moyenne de 2,2 points de pourcentage par an, mais il semble également avoir atteint ses limites. Le pourcentage de jeunes ayant finalement achevé l'enseignement primaire plus de cinq ans après l'âge officiel d'achèvement est de 64 %, ce qui met en lumière les défis liés au retard de scolarisation et au redoublement. Toutefois, selon le Gouvernement, la valeur de référence était bien supérieure à 69,5 % en 2020. Les points de référence prévoient que le taux d'achèvement continuera d'augmenter pour atteindre 82 % en 2025 et 97 % en 2030.

Cette cible est alignée sur l'engagement en faveur d'une scolarité universelle d'une durée de 10 ans figurant dans le programme PAQUET-EF. Le Gouvernement compte bâtir des écoles « cycle entier », lesquelles permettent la continuité des études, incluent des classes d'enseignement préscolaire obligatoire et, si nécessaire, des classes multiniveaux. Un réseau d'établissements du premier cycle du secondaire aura pour mission d'accueillir des élèves provenant de différents types d'écoles, par exemple les écoles franco-arabes. L'un des défis clés au niveau politique est d'améliorer, de moderniser et d'intégrer l'éducation non formelle, notamment par l'expansion de daaras modernes. Le programme de modernisation des daaras a pour objectifs de mettre en place un nouveau programme scolaire et de renforcer les compétences au sein des daaras modernes, tout en améliorant la qualité de l'apprentissage et l'environnement d'études des daaras traditionnelles.

Les données relatives au **taux de non-scolarisation** des jeunes dans le **premier et deuxième cycles** du secondaire sont fragmentaires et quelque peu incohérentes. Selon elles, le taux d'enfants non scolarisés pourrait avoir augmenté au cours des dernières années. Le Gouvernement a fixé un point de référence ambitieux s'agissant du taux d'adolescents non scolarisés, lequel devrait rapidement passer de 60 % en 2020 à 25 % en 2030. À l'inverse, le point de référence pour le taux de jeunes non scolarisés est plus modeste et correspond à un passage de 80 % à 72 % au cours de la même période. La lutte contre la pauvreté est l'un des principaux domaines sur lesquels il faudrait concentrer les efforts : selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, en 2011, 47 % de la population vivait sous le seuil de pauvreté. La pauvreté est l'une des causes principales du travail des enfants, des violences faites à leur égard et des mariages précoces, qui ont également des conséquences délétères sur l'achèvement de l'éducation.

Le **taux d'achèvement du premier cycle du secondaire** est passé de 9 % en 2000 à 28 % en 2020 – ou à 36 % si l'on tient compte de ceux qui l'ont achevé de manière plus tardive. Le Gouvernement envisage une accélération rapide : il a fixé un point de référence à 47 % d'ici 2025 et à 74 % d'ici 2030. Cela signifie que les défis liés au retard de scolarisation et au redoublement doivent être relevés au cours de la décennie actuelle. Le **taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire** a connu une croissance plus lente, passant de 5 % en 2000 à 10 % en 2020 – ou à 14 % si l'on tient compte de ceux qui l'ont achevé de manière plus tardive. Le Gouvernement envisage l'accélération suivante : il a fixé un point de référence à 24 % d'ici 2025 et à 39 % d'ici 2030, ce qui placerait le Sénégal au même niveau que les autres pays d'Afrique subsaharienne.

Bien que les garçons soient plus nombreux que les filles à achever le deuxième cycle du secondaire, **l'inégalité de genre** dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire a chuté au cours des 20 dernières années, passant de 3,8 à 0,5 points de pourcentage entre 2000 et 2020, même s'il reste à 2,4 points de pourcentage lorsque l'on tient compte de ceux qui l'ont achevé de manière plus tardive. Concernant l'indicateur mondial 4.5.1 des ODD, à savoir l'indice de parité entre les genres, qui exprime l'écart entre les genres en termes relatifs

## SÉNÉGAL

plutôt qu'en termes absolus, le Sénégal est passé de 0,48 en 2000 à 0,95 en 2020 et, pour ceux ayant achevé l'enseignement secondaire plus tardivement, de 0,43 à 0,84, ce qui représente des améliorations substantielles, plus rapides que la moyenne régionale des pays d'Afrique subsaharienne.

Le programme PAQUET-EF, qui est cohérent avec la stratégie nationale en faveur de l'égalité des genres, a pour but de lancer des incitations pour appuyer l'accès des filles à l'école, pour renforcer les capacités des enseignants et des surveillants en intégrant la dimension de genre dans leur formation initiale ou continue, pour concevoir des manuels dénués de stéréotypes sexistes, pour sensibiliser les filles à poursuivre des études scientifiques ou technologies et pour mettre en place des environnements scolaires sûrs, où la violence et la discrimination n'ont pas leur place, où les filles et les garçons ont accès à des toilettes séparées et où les infirmeries scolaires fonctionnent. Dans le même temps, il est bien précisé dans le programme PAQUET-EF qu'il faut régler le problème d'abandon scolaire des garçons, dont les taux par endroits du pays ont été qualifiés d'« alarmants ». En effet, l'inégalité de genre s'y est inversé dans l'enseignement primaire et celui du premier cycle du secondaire.

Le Sénégal a bénéficié de sa participation à deux séries successives de l'évaluation régionale de l'apprentissage PASEC, menées en 2014 et 2019, qui a généré des données sur le pourcentage d'élèves maîtrisant **les compétences minimales d'apprentissage des petites classes à la fin du primaire** en lecture et en mathématiques. Néanmoins, ces données ne présentent pas de tendance à long terme et des doutes ont été émis quant à la fiabilité des données probantes relatives aux progrès sur la durée, ce qui entrave la fixation de points de référence. Le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal de compétence en lecture devrait passer de 48 % en 2019 à 89,1 % en 2030 dans les cours élémentaires et de 74,8 % à 100 % à la fin du primaire. Le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal de compétence en mathématiques devrait, lui, passer de 79,1 % en 2019 à 100 % en 2030 dans les cours élémentaires et de 65 % à 78,6 % à la fin du primaire.

Conformément au programme PAQUET-EF, l'enseignement bilingue sera progressivement généralisé et une nouvelle politique relative aux manuels et supports pédagogiques sera mise en œuvre. Les programmes scolaires en lecture et en mathématiques seront consolidés et coordonnés dans le cadre de la mise en place graduelle d'un programme éducatif de base pour le cycle. Cela permettra d'harmoniser les programmes du primaire et du premier cycle du secondaire, ainsi que d'adapter la formation des enseignants. Il figure également dans le plan du secteur la fourniture d'un ensemble minimal de services à l'échelle des établissements scolaires, une utilisation moindre des bâtiments temporaires et une participation accrue de la communauté à la gestion participative des écoles.

En outre, des points de référence ont été établis concernant les **compétences minimales d'apprentissage** en lecture et en mathématiques à la fin du **premier cycle du secondaire**, bien que le Sénégal n'ait participé qu'une seule fois à une évaluation transnationale, dont les résultats sont alignés sur le niveau minimal de compétence à l'échelle mondiale. Les résultats de l'étude PISA pour le développement montrent que la proportion d'élèves âgés de 15 ans qui ont atteint le niveau minimal de compétence s'élève à 9 % en lecture et à 8 % en mathématiques. Les points de référence reflètent une volonté d'augmenter le pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal de compétence à 34 % en lecture et à 25 % en mathématiques d'ici 2030.

Le pourcentage d'**enseignants avec les qualifications minimales requises** devrait atteindre 100 % à tous les niveaux d'ici 2025, conformément à la politique nationale de recrutement des enseignants. Les points de référence paraissent ambitieux, car la part d'enseignants avec les qualifications minimales requises en 2020 était de 37 % au niveau préscolaire et de 75 % au niveau primaire (alors qu'ils étaient respectivement de 13 % et de 46 % en 2008). C'est l'avis de l'ISU, mais le Gouvernement conteste ces données. En revanche, les seules données relatives au nombre d'enseignants avec les qualifications minimales requises dans le secondaire datent de 2020. Elles indiquent que 81 % des enseignants du premier cycle et 67 % de ceux du deuxième cycle sont formés. Afin d'améliorer l'apprentissage et la performance des élèves à tous les niveaux de l'éducation, des réformes des politiques relatives au recrutement des enseignants ont été menées en 2013-2014, en particulier pour ce qui est de l'enseignement préscolaire et primaire. Le niveau requis pour être recruté en établissement préscolaire et primaire est passé du BFEM, une qualification obtenue à la fin du premier cycle du secondaire, au baccalauréat, obtenu en fin de deuxième cycle. Selon cette nouvelle politique, tous les enseignants du primaire et du préscolaire doivent suivre une formation initiale d'une durée de neuf mois, laquelle est divisée en deux étapes : une phase théorique et une phase pratique dans des classes et des établissements de formation appliquée. Concernant les

établissements des deux cycles du secondaire, les nouvelles recrues sont formées à l'École normale supérieure pour une durée qui varie en fonction du diplôme demandé pour le poste auquel elles ont été recrutées. L'objectif principal de cette politique est de donner aux écoles et établissements d'enseignement des enseignants qualifiés.

Enfin, le Sénégal a, la plupart du temps, dépassé les deux points de référence relatifs aux **dépenses publiques d'éducation** au cours des vingt dernières années. Les dépenses s'élevaient à 17,6 % des dépenses totales et 2,4 % du PIB en 2000, puis ont respectivement plafonné à 25,7 % et 5,7 % en 2013 avant de retomber à 18,3 % et 5,3 % en 2019. Le Gouvernement prévoit d'augmenter les dépenses à 22,3 % des dépenses publiques totales et 5,8 % du PIB d'ici 2025, et à 24,6 % des dépenses publiques totales et 7,1 % du PIB d'ici 2030, ce qui est encore plus élevé que les niveaux maximums recommandés dans le Cadre d'action Éducation 2030.

### 3. CONCLUSION

Le Sénégal a fait preuve d'un degré élevé de cohérence entre ses plans sectoriels nationaux, ses objectifs et son alignement sur les programmes régionaux et mondiaux en matière d'éducation. L'actualité et la disponibilité des données, notamment celles qui portent sur les résultats d'apprentissage, devront néanmoins être améliorées afin de garantir l'efficacité de l'exercice national d'élaboration des points de référence relatifs à l'ODD 4. Il subsiste également des différences entre les données nationales et les données comparables au niveau international. Celles-ci se traduisent par un écart entre les données de base (notamment pour les taux de non-scolarisation, d'achèvement et d'enseignants avec les qualifications minimales requises) et donc les perspectives quant au degré d'ambition et au réalisme des points de référence proposés pour 2025 et 2030.

#### Valeurs des indicateurs de référence

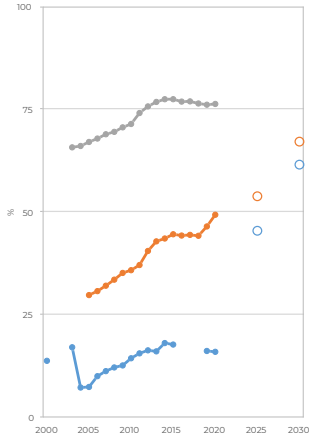
		Point de référence national	
		2025	2030
<b>ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE</b>	4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées	45.4	61.5
<b>TAUX D'ENFANTS NON SCOLARISÉS</b>	4.1.4b Enfants en âge de fréquenter le primaire	9.3	1.3
	4.1.4c Adolescents en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire	46.2	24.7
	4.1.4d Jeunes en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire	81.9	71.6
<b>TAUX D'ACHÈVEMENT</b>	4.1.2b Primaire	-	-
	4.1.2c Premier cycle du secondaire	81.7	97.4
	4.1.2d Deuxième cycle du secondaire	47.1	74.2
<b>INÉGALITÉS DE GENRE</b>	Inégalités de genre dans le taux d'achèvement du deuxième cycle du secondaire (féminin - masculin)	23.8	38.6
<b>APPRENTISSAGE</b> Proportion d'élèves ayant atteint au moins un niveau minimal de compétences	4.1.1a Deuxième ou troisième année, mathématiques	99.3	100
	4.1.1a Deuxième ou troisième année, lecture	70.3	89.1
	4.1.1b Fin du primaire, mathématiques	72.4	78,6
	4.1.1b Fin du primaire, lecture	91.2	100
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, mathématiques	19.8	25.4
	4.1.1c Fin du premier cycle du secondaire, lecture	26.8	34.3
<b>ENSEIGNANTS</b> Proportion d'enseignants avec les qualifications minimales requises	4.c.1a Préprimaire	100	100
	4.c.1b Primaire	100	100
	4.c.1c Premier cycle du secondaire	100	100
	4.c.1d Deuxième cycle du secondaire	100	100
<b>DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION</b>	FFA.1 En pourcentage des dépenses publiques totales	22.3	24.6
	FFA.2 En pourcentage du PIB	5.8	7.1



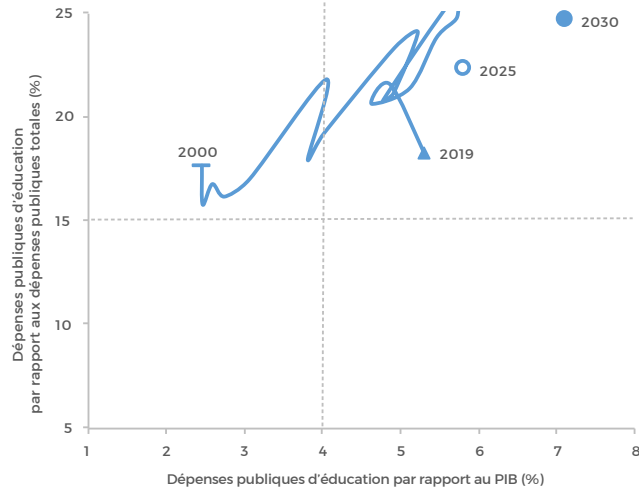
SÉNÉGAL

TAUX DE PARTICIPATION, PETITE ENFANCE

● SÉNÉGAL ○ RÉFÉRENCE  
● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE  
● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE



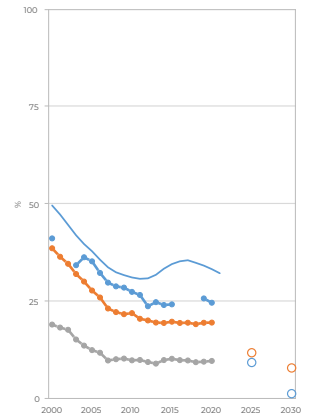
DÉPENSES PUBLIQUES D'ÉDUCATION, EN POURCENTAGE (I) DES DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES ET (II) DU PIB



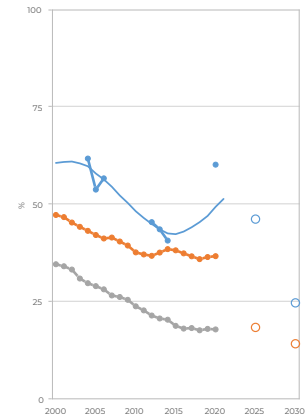
TAUX DE NON-SCOLARISATION

● SÉNÉGAL — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

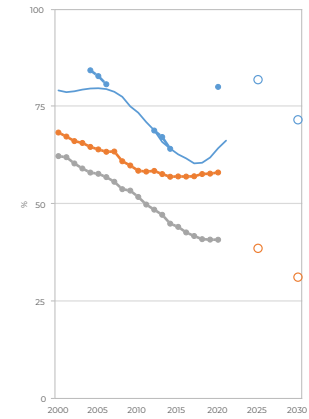
Primaire



1er cycle du secondaire

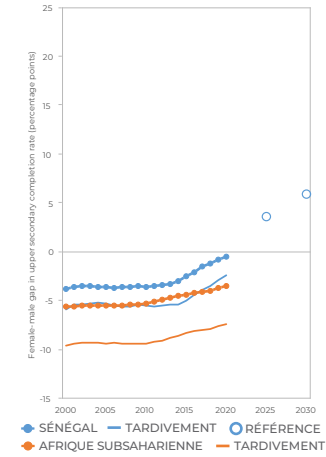


2e cycle du secondaire



INÉGALITÉ DE GENRE

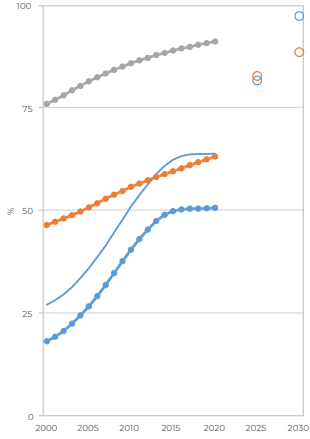
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, inégalité de genre (féminin - masculin)



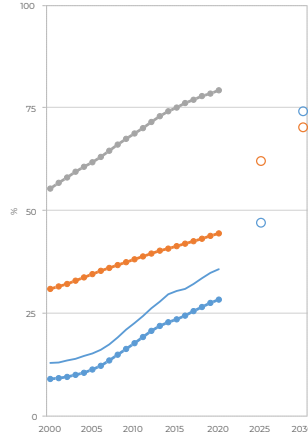
TAUX D'ACHÈVEMENT

● SÉNÉGAL — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

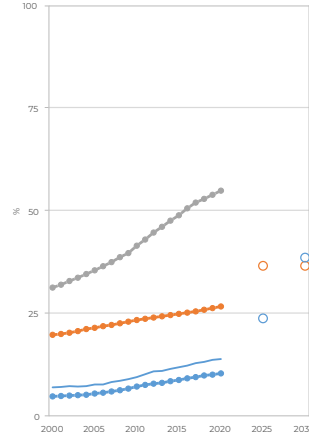
Primaire



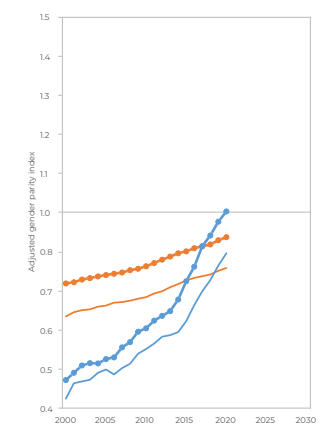
1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



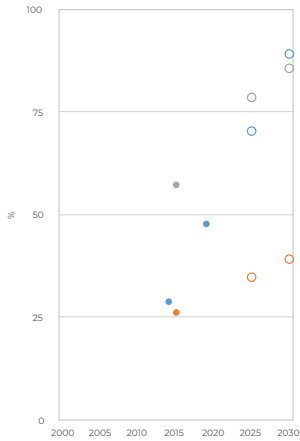
Taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire, indice de parité (féminin / masculin)



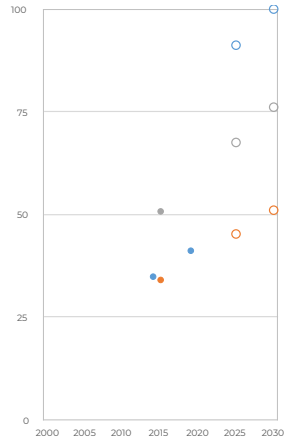
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: LECTURE

● SÉNÉGAL ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

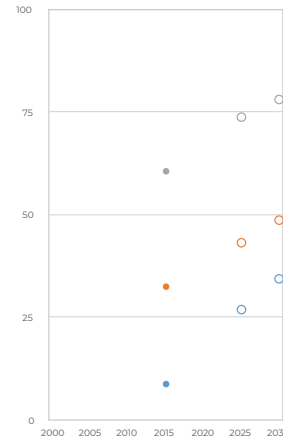
Premières années



Fin du primaire



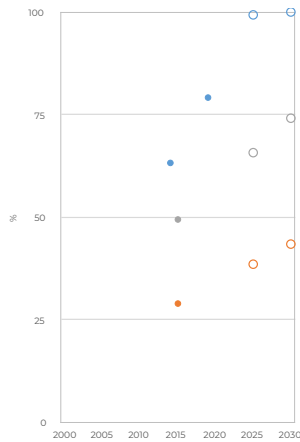
Fin du 1er cycle du secondaire



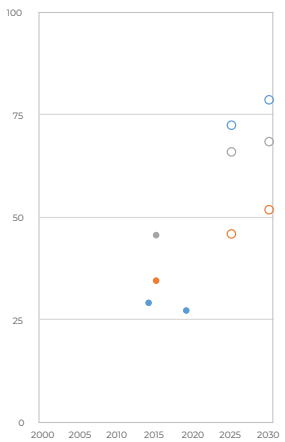
### NIVEAU MINIMAL DE COMPÉTENCE: MATHÉMATIQUES

● SÉNÉGAL ○ RÉFÉRENCE ● MONDE ○ RÉFÉRENCE ● AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

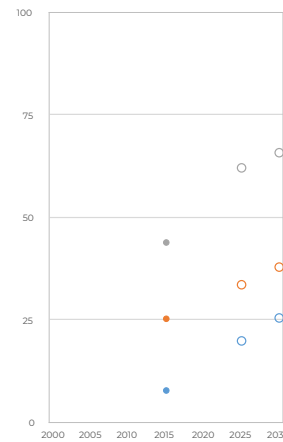
Premières années



Fin du primaire



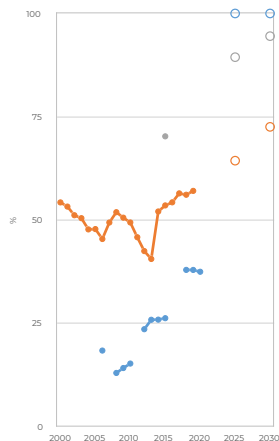
Fin du 1er cycle du secondaire



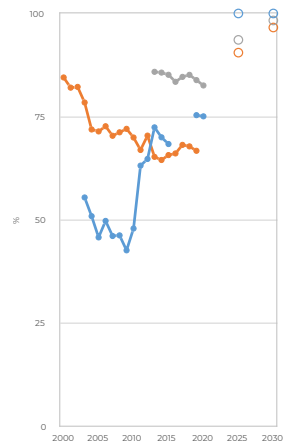
### ENSEIGNANTS AVEC LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

◆ SÉNÉGAL — MODÈLE ○ RÉFÉRENCE ● PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE DE LA TRANCHE INFÉRIEURE ◆ AFRIQUE SUBSAHARIENNE ○ RÉFÉRENCE

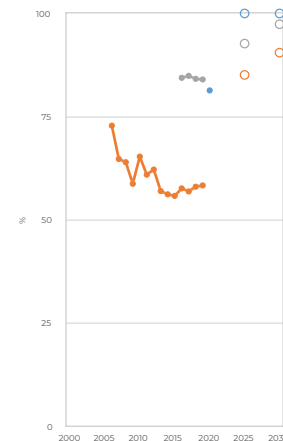
Préprimaire



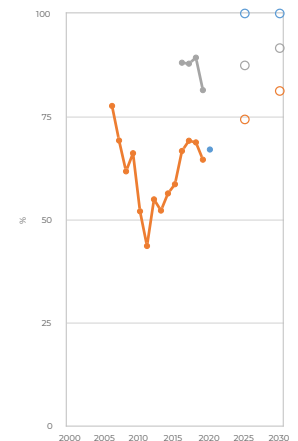
Primaire



1er cycle du secondaire



2e cycle du secondaire



# Références

## PARTIE 1

Initiative européenne pour le renforcement des capacités, *Pocket Guide to NDCs Under the UNFCCC* [Guide de poche pour les CDN dans le cadre de la CCNUCC]. ECBI, Oxford, Royaume-Uni, 2020.

Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire et UNESCO, *Evaluer les objectifs d'éducation globaux : le rôle de TIMSS ; Mesurer les progrès vers l'Objectif de développement durable 4 en utilisant TIMSS (Tendances internationales des études en mathématiques et sciences)*. IEA et UNESCO, Amsterdam et Paris, 2020. (Réf. : ED/PLS/EDP/2020/10/REV.)

Smith, Andy, « Benchmarking », *Encyclopædia Britannica*. 2013. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.britannica.com/topic/benchmarking>. (Consulté le 10 janvier 2022.)

ISU et Rapport GEM, *SDG 4 Data Digest 2021. National SDG 4 Benchmarks: Fulfilling our Neglected Commitment* [Digest des données portant sur l'ODD 4 2021 : points de référence nationaux pour l'ODD 4 : respecter l'engagement que nous avons négligé]. Institut de statistique de l'UNESCO et Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Montréal (Québec) et Paris, 2022.

UNESCO, *Education 2030 : Déclaration d'Incheon et Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4*. UNESCO, Paris, 2015. (Réf. : ED-2016/WS/28.)

CCNUCC, *Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris. Rapport de synthèse du secrétariat*. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, Allemagne, 2021a. (Réf. : FCCC/PA/CMA/2021/8.)

CCNUCC, *Contributions déterminées au niveau national*. 2021b. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/nationally-determined-contributions-ndcs/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs>. (Consulté le 11 janvier 2022.)

Nations Unies, *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète. Rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015*. Nations Unies, New York, 2014. (Réf. : A/69/700.)

## PARTIE 2

### Angola

Gouvernement de l'Angola, *Inquérito Sobre Despesas, Receitas e Emprego em Angola : IDREA 2018-2019 – Quadros de Resultados, Volume II* [Enquête sur les dépenses, les revenus et l'emploi en Angola : IDREA 2018-2019 – Cadre de résultats, Volume II]. Instituto Nacional de Estatística, Luanda, 2020. Disponible (en portugais) à l'adresse suivante : [www.ine.gov.ao/Arquivos/arquivosCarregados/Carregados/Publicacao\\_637494434197630178.pdf](http://www.ine.gov.ao/Arquivos/arquivosCarregados/Carregados/Publicacao_637494434197630178.pdf).

Gouvernement de l'Angola, *Voluntary National Review on the Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development 2021* [Rapport national volontaire de 2021 sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030]. Gouvernement de l'Angola, Luanda, 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/286012021\\_VNR\\_Report\\_Angola.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/286012021_VNR_Report_Angola.pdf).

### Chine

Gouvernement chinois, *China's Education Modernization 2035* [Modernisation de l'éducation en Chine pour 2035]. Comité central du Parti communiste chinois et Conseil des affaires de l'État, Beijing, 2019. Disponible (en chinois) à l'adresse suivante : [www.gov.cn/xinwen/2019-02/23/content\\_5367987.htm](http://www.gov.cn/xinwen/2019-02/23/content_5367987.htm).

Zhu, Yiming, *New National Initiatives of Modernizing Education in China* [Nouvelles initiatives nationales pour la modernisation de l'éducation en Chine]. Université normale de la Chine de l'Est, Shanghai, Chine, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ1230103.pdf>.

### Colombie

Gouvernement de Colombie, *Colombia, la Mejor Educada en el 2025: Líneas estratégicas de la política educativa del Ministerio de Educación Nacional* [En Colombie, la meilleure éducation en 2025: lignes stratégiques de la politique éducative du Ministère de l'éducation nationale]. Ministère de l'éducation nationale, Bogota, 2015. Disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : [www.mineducacion.gov.co/1759/articles-356137\\_foto\\_portada.pdf](http://www.mineducacion.gov.co/1759/articles-356137_foto_portada.pdf).

Gouvernement de Colombie, *Plan Nacional de Desarrollo 2018-2020: Pacto por Colombia, pacto por la equidad* [Plan national de développement pour 2018-2020 : un pacte pour la Colombie, un pacte pour l'équité]. Gouvernement de Colombie, Bogota, 2018. Disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : <https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Prensa/Resumen-PND2018-2022-final.pdf>.

### France

Eurostat, *Young people aged 20-24 with at least upper secondary educational attainment level by sex* [Jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant au moins achevé le deuxième cycle du secondaire, par sexe]. 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, *Annexe au projet de loi de finance 2022, mission Enseignement scolaire*. 2021a. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2022/projet-de-loi-de-finances/budget-general/enseignement-scolaire>.

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, *Plan National de Relance et de Résilience*. Gouvernement français, 2021b. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/PNRR%20Francais.pdf).

### Guyana

Gouvernement du Guyana, *Guyana Education Strategic Plan (ESP) 2021-2025: Eliminating Illiteracy, Enhancing Tolerance & Modernizing Education* [Plan stratégique du Guyana relatif à l'éducation pour la période 2021-2025 : mettre fin à l'analphabétisme, accroître la tolérance et moderniser l'éducation]. Ministère de l'éducation, Georgetown, 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://education.gov.gy/web2/index.php/other-resources/other-files/policy-documents/5784-education-sector-plan-esp-2021-2025/file>.

Gouvernement du Guyana, *Guyana's Low Carbon Development Strategy 2030: Draft for Consultation (November 2021 – February 2022)* [Stratégie de développement bas carbone du Guyana pour 2030 : première version pour consultation (novembre 2021 – février 2022)]. 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://observatorioplanificacion.cepal.org/sites/default/files/plan/files/LCDS-2030-Final-DRAFT-for-consultation-min.pdf>.

UNICEF, *Guyana Out-of-school Children Study* [Étude sur les enfants non scolarisés au Guyana]. UNICEF, New York, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.unicef.org/lac/media/4711/file/PDF\\_Guyana\\_out-of-school\\_children.pdf](http://www.unicef.org/lac/media/4711/file/PDF_Guyana_out-of-school_children.pdf).

### Inde

Gouvernement indien, *National Education Policy 2020* [Politique éducative nationale de 2020]. Ministère de l'éducation, New Delhi, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://www.education.gov.in/sites/upload\\_files/mhrd/files/NEP\\_Final\\_English\\_0.pdf](https://www.education.gov.in/sites/upload_files/mhrd/files/NEP_Final_English_0.pdf).

Gouvernement indien, *National Achievement Survey 2021* [Enquête nationale sur la réussite scolaire de 2021]. Ministère de l'éducation, New Delhi, 2022. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://nas.gov.in>.

National Council of Educational Research and Training, *NAS 2017, Class III, V and VIII: National Report to inform Policy, Practices and Teaching Learning. Appendix G: Specific Performance Level Descriptors and Percentages of Students at Each Level and Grade* [Enquête nationale sur la réussite scolaire de 2017, 3e, 5e et 8e années : rapport national pour éclairer les politiques, les pratiques et l'apprentissage de l'enseignement. Appendice G : Descriptif du niveau de performance spécifique et pourcentages d'élèves pour chaque niveau et année]. Conseil national de la recherche et de la formation pédagogiques, New Delhi, 2019, p. 202-32. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://ncert.nic.in/pdf/NAS/WithReleaseDate\\_NPPTL.pdf](https://ncert.nic.in/pdf/NAS/WithReleaseDate_NPPTL.pdf).

### Jordanie

Gouvernement de la Jordanie, *Jordan 2025: A National Vision and Strategy* [La Jordanie en 2025 : vision et stratégie nationales]. Gouvernement du royaume hachémite de Jordanie, Amman, 2015. Disponible (en arabe) à l'adresse suivante : [www.mop.gov.jo/EBV4.0/Root\\_Storage/AR/EB\\_HomePage/Jordan2025-ar.pdf](http://www.mop.gov.jo/EBV4.0/Root_Storage/AR/EB_HomePage/Jordan2025-ar.pdf) ; et (en anglais) à l'adresse suivante : <https://andp.unescwa.org/sites/default/files/2020-09/Jordan%202025%20A%20National%20Vision%20and%20Strategy.pdf>.

Gouvernement de la Jordanie, *Education for Prosperity: Delivering Results – A National Strategy for Human Resource Development 2016-2025* [L'éducation pour la prospérité : fournir des résultats – Stratégie nationale pour le développement des ressources humaines pour la période 2016-2025]. Gouvernement du royaume hachémite de Jordanie, Amman, 2015. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://en.heac.org.jo/wp-content/uploads/2021/01/National-HRD-Strategy.pdf>.

Gouvernement de la Jordanie, *Jordan's Way to Sustainable Development: First National Review on the Implementation of the 2030 Agenda* [La trajectoire de la Jordanie vers le développement durable : premier rapport national volontaire sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030]. Gouvernement du royaume hachémite de Jordanie, Amman, 2017. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/jordan\\_vnr\\_2017.pdf](https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/jordan_vnr_2017.pdf).

Gouvernement de la Jordanie, *Education Strategic Plan 2018–2022* [Plan stratégique relatif à l'éducation pour la période 2018-2022]. Ministère de l'éducation, Amman, 2018. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://moe.gov.jo/sites/default/files/esp\\_english\\_final.pdf](https://moe.gov.jo/sites/default/files/esp_english_final.pdf).

### République démocratique populaire lao

Gouvernement de la République démocratique populaire lao, *9th Five-Year National Socio-Economic Development Plan (2021-2025)* [Neuvième plan national de développement socioéconomique sur cinq ans (2021-2025)]. Ministère de la planification et de l'investissement, Vientiane, 2021. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://data.opendevlopmentmekong.net/library\\_record/9th-five-year-national-socio-economic-development-plan-2021-2025/resource/34208f7e-ba9e-4a50-90e3-3632581658be](https://data.opendevlopmentmekong.net/library_record/9th-five-year-national-socio-economic-development-plan-2021-2025/resource/34208f7e-ba9e-4a50-90e3-3632581658be).

Gouvernement de la République démocratique populaire lao, *Education and Sports Sector Development Plan 2021-2025* [Plan de développement du secteur de l'éducation et des sports pour 2021-2025]. Ministère de l'éducation et des sports, Vientiane, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/lao\\_education\\_development\\_plan\\_2011-2025\\_en.pdf](https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/lao_education_development_plan_2011-2025_en.pdf).

### Lettonie

EIGE, *Indice d'égalité de genre en 2021*. Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, Luxembourg, 2021.

Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2021/country/LV>.

OCDE, *Regards sur l'éducation, note pays : Lettonie*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2021.

Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/96902760-en/index.html?itemId=/content/component/96902760-en>.

### Mexique

Gouvernement mexicain, *Programa Sectorial de Educación 2020-2024* [Plan du secteur de l'éducation pour 2020-2024]. Secrétariat à l'éducation publique, Mexico. Disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : [www.planeacion.sep.gob.mx/Doc/planeacion/mediano\\_plazo/pse\\_2020\\_2024.pdf](http://www.planeacion.sep.gob.mx/Doc/planeacion/mediano_plazo/pse_2020_2024.pdf).

### Samoa

Gouvernement du Samoa, *Education Sector Plan (ESP) 2019-2024* [Plan du secteur de l'éducation pour 2019-2024]. Ministère de l'éducation, des sports et de la culture, Apia, 2020. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.mesc.gov.ws/wp-content/uploads/2020/04/FINAL-Education-Sector-Plan-2019-2024.pdf](http://www.mesc.gov.ws/wp-content/uploads/2020/04/FINAL-Education-Sector-Plan-2019-2024.pdf).

Gouvernement du Samoa, *Samoa Education Statistical Digest* [Recueil de statistiques relatives à l'éducation au Samoa]. Ministère de l'éducation, des sports et de la culture, Apia, 2019. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.mesc.gov.ws/wp-content/uploads/2020/05/2019-Statistical-Digest\\_FINAL\\_31st-Jan-2020.pdf](http://www.mesc.gov.ws/wp-content/uploads/2020/05/2019-Statistical-Digest_FINAL_31st-Jan-2020.pdf).

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, *Pacific Regional Education Framework (PacREF) 2018-2030* [Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique pour 2018-2030]. 2000. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [www.forumsec.org/wp-content/uploads/2018/10/Pacific-Regional-Education-Framework-PacREF-2018-2030.pdf](http://www.forumsec.org/wp-content/uploads/2018/10/Pacific-Regional-Education-Framework-PacREF-2018-2030.pdf).

### Sénégal

Gouvernement du Sénégal, *Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence – Education/Formation (PAQUET-EF) 2018-2030*. Gouvernement sénégalais, Dakar, 2018. Disponible à l'adresse suivante : [https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/paquetvf\\_senegal.pdf](https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/paquetvf_senegal.pdf).

CONFEMEN, *PASEC 2019 : Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire*. Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la francophonie, Dakar, 2020. Disponible à l'adresse suivante : [www.confemen.org/wp-content/uploads/2022/03/RapportPasec2019\\_Rev2022\\_WebOK.pdf](http://www.confemen.org/wp-content/uploads/2022/03/RapportPasec2019_Rev2022_WebOK.pdf).



Les enfants participent aux activités d'apprentissage dans une école primaire de Khadapatra, village de Tehsil Nagri district de Dhamtari, Chattisgarh, Inde.

© UNICEF/UN0387620/ALTAF AHMAD

## PARTIE 3. Annexes

- Annexe A : Statut de soumission des points de référence
- Annexe B : Niveaux des points de référence par pays et par indicateur
- Annexe C : Lacunes dans les données

## Annexe A : Statut de soumission des points de référence

Pays	Statut	Taux de participation, petite enfance	Taux d'enfants non scolarisés, primaire	Taux d'enfants non scolarisés, 1er cycle du secondaire	Taux d'enfants non scolarisés, 2e cycle du secondaire	Taux d'achèvement, primaire	Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire	Taux d'achèvement, 2e cycle du secondaire	Apprentissage : lecture, années 2/3	Apprentissage : lecture, fin du primaire	Apprentissage : lecture, fin du 1er cycle du secondaire	Apprentissage : mathématiques, années 2/3	Apprentissage : mathématiques, fin du primaire	Apprentissage : mathématiques, fin du 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, préprimaire	Enseignants avec qualifications minimales, primaire	Enseignants avec qualifications minimales, 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, 2e cycle du secondaire	Dépenses publiques, % GDP	Dépenses publiques, % dépenses totales	Inégalité de genre	Points de référence
<b>Afrique subsaharienne</b>		<b>63</b>	<b>63</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>67</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>19</b>	<b>58</b>	<b>67</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>59</b>
Angola	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	14
Bénin	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	5
Botswana	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Burkina Faso	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	14
Burundi	Soumis	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	0	10
Cabo Verde	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	13
Cameroun	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	17
République centrafricaine	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Tchad	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	4
Comores	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	8
Congo	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	18
Côte d'Ivoire	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	1	1	0	15
République Démocratique du Congo	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	6
Djibouti	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	6
Guinée Équatoriale	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Érythrée	Plans nationaux avec cibles	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	6
Eswatini	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	17
Éthiopie	Soumis	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	18
Gabon	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Gambie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	18
Ghana	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	18
Guinée	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	14
Guinée-Bissau	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Kenya	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	17
Lesotho	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	5
Libéria	Plans nationaux avec cibles	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	7
Madagascar	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	17
Malawi	Soumis	1	0	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	12
Mali	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	4
Mauritanie	Soumis	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	12
Maurice	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	16
Mozambique	Soumis	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	12
Namibie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	14



Pays	Statut	Taux de participation, petite enfance	Taux d'enfants non scolarisés, primaire	Taux d'enfants non scolarisés, 1er cycle du secondaire	Taux d'enfants non scolarisés, 2e cycle du secondaire	Taux d'achèvement, primaire	Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire	Taux d'achèvement, 2e cycle du secondaire	Apprentissage : lecture, années 2/3	Apprentissage : lecture, fin du primaire	Apprentissage : lecture, fin du 1er cycle du secondaire	Apprentissage : mathématiques, années 2/3	Apprentissage : mathématiques, fin du primaire	Apprentissage : mathématiques, fin du 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, préprimaire	Enseignants avec qualifications minimales, primaire	Enseignants avec qualifications minimales, 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, 2e cycle du secondaire	Dépenses publiques, % GDP	Dépenses publiques, % dépenses totales	Inégalité de genre	Points de référence
Tunisie	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Turquie	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Émirats arabes unis	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Yemen	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>		<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>50</b>	<b>79</b>	<b>71</b>	<b>79</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>50</b>	<b>57</b>	<b>71</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>14</b>	<b>62</b>
Afghanistan	Plans nationaux avec cibles	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	5
Bangladesh	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	16
Bhoutan	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	17
Inde	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
Iran, (République islamique d')	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Kazakhstan	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	16
Kirghizistan	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Maldives	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	17
Népal	Soumis	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	15
Pakistan	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	17
Sri Lanka	Soumis	0	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	15
Tadjikistan	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Turkménistan	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Ouzbékistan	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	13
<b>Asie de l'Est et Asie du Sud-Est</b>		<b>78</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>67</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>67</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>50</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>66</b>
Brunéi Darussalam	En attente de soumission	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Cambodge	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Chine	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	18
Chine, Hong Kong RAS	Soumis	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	7
Chine, Macao RAS	Soumis	1	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	12
République populaire démocratique de Corée	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Indonésie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	16
Japon	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	11
République populaire lao	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Malaisie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
Mongolie	Soumis	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	17
Myanmar	Plans nationaux avec cibles	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	8
Philippines	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	13
République de Corée	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17
Singapour	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2



Pays	Statut	Taux de participation, petite enfance	Taux d'enfants non scolarisés, primaire	Taux d'enfants non scolarisés, 1er cycle du secondaire	Taux d'enfants non scolarisés, 2e cycle du secondaire	Taux d'achèvement, primaire	Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire	Taux d'achèvement, 2e cycle du secondaire	Apprentissage : lecture, années 2/3	Apprentissage : lecture, fin du primaire	Apprentissage : lecture, fin du 1er cycle du secondaire	Apprentissage : mathématiques, années 2/3	Apprentissage : mathématiques, fin du primaire	Apprentissage : mathématiques, fin du 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, préprimaire	Enseignants avec qualifications minimales, primaire	Enseignants avec qualifications minimales, 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, 2e cycle du secondaire	Dépenses publiques, % GDP	Dépenses publiques, % dépenses totales	Inégalité de genre	Points de référence
Thaïlande	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	18
Timor-Leste	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Viet Nam	Soumis	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	16
<b>Océanie</b>		<b>82</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>71</b>	<b>59</b>	<b>76</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>71</b>
Australie	Soumis	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Îles Cook	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Fidji	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Kiribati	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Îles Marshall	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Micronésie (É. F.)	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	18
Nauru	Soumis	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	7
Nouvelle-Zélande	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Nioué	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Palaos	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Plans nationaux avec cibles	1	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	15
Samoa	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Îles Salomon	Soumis	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	16
Tokélaou	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Tonga	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Tuvalu	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Vanuatu	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	5
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>		<b>78</b>	<b>80</b>	<b>61</b>	<b>80</b>	<b>54</b>	<b>54</b>	<b>51</b>	<b>39</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>49</b>	<b>44</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>58</b>
Anguilla	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	8
Antigua-et-Barbuda	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Argentine	Soumis	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	0	11
Aruba	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Bahamas	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Barbade	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Belize	Soumis	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	18
Bolivie, (État plurinational de)	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	1	12
Brésil	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	15
Îles Vierges britanniques	Soumis	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	14
Îles Caïmanes	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Chili	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2

Pays	Statut	Taux de participation, petite enfance	Taux d'enfants non scolarisés, primaire	Taux d'enfants non scolarisés, 1er cycle du secondaire	Taux d'enfants non scolarisés, 2e cycle du secondaire	Taux d'achèvement, primaire	Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire	Taux d'achèvement, 2e cycle du secondaire	Apprentissage : lecture, années 2/3	Apprentissage : lecture, fin du primaire	Apprentissage : lecture, fin du 1er cycle du secondaire	Apprentissage : mathématiques, années 2/3	Apprentissage : mathématiques, fin du primaire	Apprentissage : mathématiques, fin du 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, préprimaire	Enseignants avec qualifications minimales, primaire	Enseignants avec qualifications minimales, 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, 2e cycle du secondaire	Dépenses publiques, % GDP	Dépenses publiques, % dépenses totales	Inégalité de genre	Points de référence	
Colombie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	14	
Costa Rica	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Cuba	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Curaçao	Soumis	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	6	
Dominique	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	9	
République dominicaine	Plans nationaux avec cibles	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	6	
Équateur	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	
El Salvador	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19	
Grenade	Soumis	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	17	
Guatemala	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	14	
Guyana	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19	
Haiti	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	5	
Honduras	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	9	
Jamaïque	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20	
Mexique	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	16	
Montserrat	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	9	
Nicaragua	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	13	
Panama	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	9	
Paraguay	Plans nationaux avec cibles	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	5	
Pérou	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	
Saint-Kitts-et-Nevis	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	8	
Sainte-Lucie	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	9	
St Vincent/Grenadines	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	9	
Saint-Martin	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	
Suriname	Soumis	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19	
Trinité/Tobago	Soumis	1	1	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	13	
Îles Turques/Caiques	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	0	17	
Uruguay	Soumis	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	4	
Venezuela, R. B.	Plans nationaux avec cibles	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	6	
<b>Europe et Amérique du Nord</b>		<b>78</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>74</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>72</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>72</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	
Albanie	Soumis	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	16	
Andorre	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	

Pays	Statut	Taux de participation, petite enfance	Taux d'enfants non scolarisés, primaire	Taux d'enfants non scolarisés, 1er cycle du secondaire	Taux d'enfants non scolarisés, 2e cycle du secondaire	Taux d'achèvement, primaire	Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire	Taux d'achèvement, 2e cycle du secondaire	Apprentissage : lecture, années 2/3	Apprentissage : lecture, fin du primaire	Apprentissage : lecture, fin du 1er cycle du secondaire	Apprentissage : mathématiques, années 2/3	Apprentissage : mathématiques, fin du primaire	Apprentissage : mathématiques, fin du 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, préprimaire	Enseignants avec qualifications minimales, primaire	Enseignants avec qualifications minimales, 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, 2e cycle du secondaire	Dépenses publiques, % GDP	Dépenses publiques, % dépenses totales	Inégalité de genre	Points de référence
Autriche	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	10
Bélarus	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Belgique	Soumis	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	7
Bermudes	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	9
Bosnie-Herzégovine	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	1	10
Bulgarie	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Canada	En attente de soumission	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Croatie	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Tchéquie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	20
Danemark	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Estonie	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Finlande	Soumis	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	8
France	Soumis	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	7
Allemagne	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Grèce	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Hongrie	Soumis	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Islande	Soumis	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
Irlande	Soumis	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	0	11
Italie	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Lettonie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
Liechtenstein	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Lituanie	Soumis	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	7
Luxembourg	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Malte	Soumis	1	1	1	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	16
Monaco	Pas de plans nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Monténégro	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Pays-Bas	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Macédoine du Nord	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2

Pays	Statut	Taux de participation, petite enfance	Taux d'enfants non scolarisés, primaire	Taux d'enfants non scolarisés, 1er cycle du secondaire	Taux d'enfants non scolarisés, 2e cycle du secondaire	Taux d'achèvement, primaire	Taux d'achèvement, 1er cycle du secondaire	Taux d'achèvement, 2e cycle du secondaire	Apprentissage : lecture, années 2/3	Apprentissage : lecture, fin du primaire	Apprentissage : lecture, fin du 1er cycle du secondaire	Apprentissage : mathématiques, années 2/3	Apprentissage : mathématiques, fin du primaire	Apprentissage : mathématiques, fin du 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, préprimaire	Enseignants avec qualifications minimales, primaire	Enseignants avec qualifications minimales, 1er cycle du secondaire	Enseignants avec qualifications minimales, 2e cycle du secondaire	Dépenses publiques, % GDP	Dépenses publiques, % dépenses totales	Inégalité de genre	Points de référence
Norvège	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	17
Pologne	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Portugal	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Rép. Moldova	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	14
Roumanie	Soumis	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Fédération de Russie	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	19
Saint-Marin	Soumis	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	14
Serbie	Plans nationaux avec cibles	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	9
Slovaquie	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15
Slovénie	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Espagne	Soumis	1	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	13
Suède	Points de référence régionaux (CARICOM et UE)	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
Swisse	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3
Ukraine	Plans nationaux sans cibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Royaume-Uni	Plans nationaux avec cibles	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	4
États-Unis	Plans nationaux avec cibles	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	6
<b>Monde</b>		<b>74</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>66</b>	<b>38</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>38</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>57</b>

Notes :

1. La colonne des points de référence montre :

(a) Pour chaque pays : le nombre de valeurs de référence soumises pour chaque pays pour tous les indicateurs à l'exception des 2 indicateurs de référence relatifs aux dépenses publiques (auxquels tous les pays se sont engagés).

(b) Pour chaque région/monde : le pourcentage des valeurs de référence soumises par tous les pays sur le maximum possible pour la région/le monde pour tous les indicateurs à l'exception des deux indicateurs de référence relatifs aux dépenses publiques (auxquels tous les pays se sont engagés)

2. Les lignes région/monde indiquent le pourcentage de pays de la région qui ont fourni une valeur de référence pour chaque indicateur.

## Distribution des pays et territoires, par statut de soumission et région

	Soumis points de référence	Cadres régionaux	En attente de soumission	Plans avec cibles	Plans sans cibles	Pas de plan
Afrique subsaharienne	31	0	0	15	0	2
Afrique du Nord et Asie de l'Ouest	17	0	0	2	1	4
Asie centrale et Asie du Sud	10	0	0	2	0	2
Asie de l'Est et Asie du Sud-Est	14	0	1	1	2	0
Océanie	13	0	0	2	2	0
Amérique Latine et Caraïbes	25	7	0	4	4	1
Europe et Amérique du Nord	21	13	1	5	3	3
Monde	131	20	2	31	12	12

## Annexe B : Niveaux des points de référence par pays et par indicateur

### Taux de participation, petite enfance

Région / Pays	Éducation de la petite enfance		
	Taux de participation au préprimaire		
	2015	2025	2030
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>44.5</b>	<b>66.0</b>	<b>77.1</b>
Angola	65.2	81.1	89.1
Bénin	88.0		
Botswana	21.3	60.0	75.0
Burkina Faso	9.4	10.5	15.0
Burundi	35.6	42.2	60.0
Cabo Verde	81.8	100.0	100.0
Cameroun	50.6	58.9	69.3
République centrafricaine			
Tchad	8.5		
Comores	46.5	50.0	61.7
Congo	76.6	32.1	47.0
Côte d'Ivoire	17.0	16.0	25.0
République Démocratique du Congo	54.7		
Djibouti	11.4	56.1	78.7
Guinée Équatoriale	44.0		
Érythrée	21.9	43.4	61.4
Eswatini	86.4	30.0	70.0
Éthiopie	37.2	62.0	100.0
Gabon			
Gambie	54.5	65.0	75.0
Ghana	76.8	94.3	100.0
Guinée	41.5	47.5	52.7
Guinée-Bissau	39.7	20.0	22.4
Kenya	90.4	83.0	86.7
Lesotho	44.2		
Libéria	85.2	71.0	81.9
Madagascar		48.1	54.9
Malawi	62.8	70.0	100.0
Mali	43.5		
Mauritanie	20.0		
Maurice	95.0	95.0	97.0
Mozambique			
Namibie	63.9	80.9	87.9
Niger	21.9		

Région / Pays	Éducation de la petite enfance		
	Taux de participation au préprimaire		
	2015	2025	2030
Nigéria	57.6		
Rwanda	40.8	69.1	83.2
Sao Tomé-et-Principe	52.4	100.0	100.0
Sénégal	17.7	45.4	61.5
Seychelles	93.9	100.0	100.0
Sierra Leone	33.8	15.0	30.0
Somalie			
Afrique du Sud	72.1		
Soudan du Sud	20.5		
Togo	66.2		
Ouganda	76.2		
République-Unie de Tanzania	45.6	80.0	90.0
Zambie	58.5	100.0	100.0
Zimbabwe	49.6		
<b>Afrique du Nord et Asie de l'Ouest</b>	<b>47.7</b>	<b>61.2</b>	<b>72.6</b>
Algérie	70.5	70.6	76.2
Arménie	47.2	85.0	92.0
Azerbaïdjan	27.6		
Bahreïn	82.4	75.4	79.9
Chypre	94.6	100.0	100.0
Égypte	39.7	65.9	80.0
Géorgie		92.0	100.0
Iraq		25.0	30.0
Israël	99.5		
Jordanie	41.9	50.0	55.0
Koweït	79.9	62.1	63.6
Liban		93.8	99.0
Libye			
Maroc	52.3	81.9	99.0
Oman	80.8	84.5	89.8
Palestine	66.7	82.0	94.8
Qatar	89.0	96.0	98.0
Arabie saoudite	42.4	40.0	90.0
Soudan	54.1	55.4	63.2
République arabe syrienne	39.6	48.0	

Note : Dans l'ensemble des tableaux figurant dans l'annexe B (sauf ceux relatifs aux dépenses publiques), les moyennes régionales et mondiales sont celles des points de référence nationaux et des projections réalisables, lorsque les points de référence nationaux n'étaient pas disponibles, pondérées par le nombre de personnes en âge d'être scolarisées.

Région / Pays	Éducation de la petite enfance		
	Taux de participation au préscolaire		
	2015	2025	2030
Tunisie			
Turquie	68.4	74.9	78.7
Émirats arabes unis	99.5		
Yemen	4.1		
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>		<b>92.6</b>	<b>95.8</b>
Afghanistan	18.3		
Bangladesh	79.9	90.0	
Bhoutan		50.0	65.0
Inde	85.5	95.0	100.0
Iran, (République islamique d')	48.8		
Kazakhstan	94.6	90.0	95.0
Kirghizistan	69.4	92.1	94.1
Maldives	89.1	100.0	100.0
Népal	85.3	94.0	99.0
Pakistan	93.9	94.9	95.3
Sri Lanka			
Tadjikistan	11.4		
Turkménistan	99.2		
Ouzbékistan	31.3	100.0	100.0
<b>Eastern and South-eastern Asia</b>	<b>82.8</b>	<b>97.3</b>	<b>97.9</b>
Brunéi Darussalam	97.2		
Cambodge	41.9	75.4	82.8
Chine	100.0	99.5	99.5
Chine, Hong Kong RAS	95.1	100.0	100.0
Chine, Macao RAS	88.7	87.4	87.4
République populaire démocratique de Corée			
Indonésie	95.6	100.0	100.0
Japon		97.6	97.6
République démocratique populaire lao	54.7	86.0	90.0
Malaisie	89.3	100.0	100.0
Mongolie	91.6	100.0	100.0
Myanmar	55.8		
Philippines	84.3	99.0	100.0
République de Corée	90.4	95.9	95.9
Singapour	94.0		
Thaïlande	97.7	100.0	100.0
Timor-Leste	74.1	88.5	96.8
Viet Nam	99.3	99.9	99.9
<b>Océanie</b>	<b>81.1</b>	<b>83.6</b>	<b>87.5</b>
Australie	86.3		
Îles Cook	94.7	100.0	100.0
Fidji		100.0	100.0
Kiribati		98.0	100.0

Région / Pays	Éducation de la petite enfance		
	Taux de participation au préscolaire		
	2015	2025	2030
Îles Marshall	62.8	80.0	85.0
Micronésie (É. F.)	73.0	69.0	81.0
Nauru	97.8	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	93.3		
Nioué	63.4	100.0	100.0
Palaos	90.9	100.0	100.0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	71.4	76.5	80.9
Samoa	27.5	80.0	100.0
Îles Salomon	63.6		100.0
Tokélaou	88.4		
Tonga		63.0	68.0
Tuvalu	98.3	100.0	100.0
Vanuatu	62.1	60.0	60.0
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>93.1</b>	<b>97.7</b>	<b>98.0</b>
Anguilla		92.8	92.8
Antigua-et-Barbuda	98.0	82.7	86.6
Argentine	99.3	100.0	100.0
Aruba	100.0		
Bahamas	33.7	90.0	95.0
Barbade	99.9	99.1	100.0
Belize	84.3	85.0	95.0
Bolivie, (État plurinational de)	85.4	98.9	100.0
Brésil	91.4	100.0	100.0
Îles Vierges britanniques	95.4	98.5	99.0
Îles Caïmanes	98.9	100.0	100.0
Chili	95.1		
Colombie	89.2	100.0	100.0
Costa Rica	94.9	99.7	100.0
Cuba	99.8	100.0	100.0
Curaçao			
Dominique	77.0	96.2	96.2
République dominicaine	86.0		
Équateur	98.2		
El Salvador	86.3	98.6	100.0
Grenade	83.4	71.7	80.0
Guatemala	80.3	86.9	91.0
Guyana	96.3	100.0	100.0
Haïti	85.2	85.2	85.2
Honduras	73.1	80.0	85.0
Jamaïque		100.0	100.0
Mexique	99.1	99.1	99.1
Montserrat	91.2	89.8	89.8
Nicaragua		90.0	93.0
Panama	78.9	100.0	100.0

Région / Pays	Éducation de la petite enfance		
	Taux de participation au préscolaire		
	2015	2025	2030
Paraguay	69.5		
Pérou	99.5		
Saint-Kitts-et-Nevis	94.9	89.3	89.3
Sainte-Lucie	94.4	99.0	99.0
St Vincent/Grenadines	97.1	99.8	99.8
Saint-Martin	95.0		
Suriname	94.2	99.0	100.0
Trinité/Tobago		85.0	100.0
Îles Turques/Caiques	99.0	98.9	100.0
Uruguay	99.8		
Venezuela, R. B.	94.2	100.0	100.0
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>93.8</b>	<b>94.8</b>	<b>96.4</b>
Albanie	88.1	100.0	100.0
Andorre			
Autriche	97.1	99.0	99.0
Bélarus	98.2		
Belgique	99.2		100.0
Bermudes		71.7	80.0
Bosnie-Herzégovine		36.0	42.7
Bulgarie	88.3	96.0	96.0
Canada			
Croatie	97.6	96.0	96.0
Tchéquie	93.7	95.0	97.0
Danemark	96.1	96.5	96.5
Estonie	93.2	96.0	96.0
Finlande	97.6	99.0	99.0
France	99.7	100.0	100.0
Allemagne	98.0	97.0	97.0
Grèce	100.0	96.7	96.7
Hongrie	93.8		96.0

Région / Pays	Éducation de la petite enfance		
	Taux de participation au préscolaire		
	2015	2025	2030
Islande	99.8	99.0	100.0
Irlande	96.5		
Italie	97.1	96.0	96.0
Lettonie	96.8	97.0	97.0
Liechtenstein	98.1		
Lituanie	98.2	96.0	96.0
Luxembourg	99.0	99.8	99.8
Malte	98.8	97.5	98.5
Monaco			
Monténégro	65.7	100.0	100.0
Pays-Bas	99.5	97.5	97.5
Macédoine du Nord	44.4		
Norvège	99.7	100.0	100.0
Pologne	99.0	100.0	100.0
Portugal	96.4	96.0	96.0
Rép. Moldova	99.3	98.0	100.0
Roumanie	85.8		96.0
Fédération de Russie	93.2	95.0	98.3
Saint-Marin		100.0	100.0
Serbie	96.3	100.0	99.7
Slovaquie	84.4	95.0	95.0
Slovénie	94.5	96.0	96.0
Espagne	94.0	100.0	100.0
Suède	98.1	99.9	99.9
Swisse	99.5		
Ukraine	66.1		
Royaume-Uni	98.1		
États-Unis	91.0	92.1	94.1
<b>Monde</b>	<b>75.1</b>	<b>86.8</b>	<b>89.7</b>





Région / Pays	Enfants non-scolarisés								
	Enfants en âge de fréquenter le primaire			Adolescents en âge de fréquenter le 1er cycle du secondaire			Jeunes en âge de fréquenter le 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Afrique du Sud	4.4			4.6			12.5		
Soudan du Sud	62.4	19.4	15.4	55.9	7.2	5.7	64.3	9.2	6.4
Togo	5.9	3.4		15.3	12.1		36.1		
Ouganda	14.2	4.0		47.2	22.0		74.5	58.0	
République-Unie de Tanzania	16.3	0.0	0.0	67.7	58.0	50.0	87.1	92.0	90.0
Zambie	14.9	12.0	10.8	20.9	9.7	6.7	50.5	18.5	11.2
Zimbabwe	13.2			3.0	2.7	2.5	42.7		
<b>Afrique du Nord et Asie de l'Ouest</b>	<b>11.8</b>	<b>3.9</b>	<b>2.2</b>	<b>14.9</b>	<b>5.3</b>	<b>3.9</b>	<b>30.6</b>	<b>17.1</b>	<b>13.5</b>
Algérie	0.7	1.6	1.3	5.6	3.3	1.9	25.4	13.4	10.7
Arménie	5.1	0.0	0.0	6.8	0.0	0.0	9.5	0.0	0.0
Azerbaïdjan	1.2			9.8					
Bahreïn	1.3			2.4			8.7		
Chypre	1.4	0.4	0.3	1.9	0.5	0.4	5.5	7.0	5.0
Égypte	0.5	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	27.0	18.9	12.7
Géorgie	0.3	1.0	1.0	0.4	1.0	1.0	11.3	15.0	10.0
Iraq		2.1	1.0		1.6	1.0		2.6	2.0
Israël	0.1						1.5		
Jordanie	23.1	2.1	2.0	28.5	6.3	6.0	36.6	24.0	23.0
Koweït	1.7	5.7	4.2	6.3	6.1	4.6	18.3	21.0	19.5
Liban		7.7	7.3		20.0	19.0		20.0	19.0
Libye									
Maroc	4.4	0.2	0.1	11.1	5.0	3.5	29.2	15.2	13.0
Oman	0.5	1.5	1.4	1.6	3.5	3.1	8.8	15.0	14.0
Palestine	4.2	0.5	0.3	9.0	4.2	3.3	34.0	18.0	10.0
Qatar	3.4	1.0	0.2	6.0	3.5	2.5		4.0	2.5
Arabie saoudite	0.7			3.1			3.8		
Soudan	43.0	15.0	5.0	22.0	20.0	10.0	32.2	30.0	20.0
République arabe syrienne	27.6	10.0		38.1	10.0		66.4	27.0	
Tunisie	1.2								
Turquie	5.3			8.0			15.1		
Émirats arabes unis	0.1			2.3					
Yemen	15.6			28.4			56.4		
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>	<b>12.4</b>	<b>5.0</b>	<b>1.1</b>	<b>14.7</b>	<b>10.8</b>	<b>6.9</b>	<b>41.2</b>	<b>30.5</b>	<b>21.5</b>
Afghanistan	37.2	23.3	18.4	39.1	23.4	18.6	56.8		
Bangladesh	6.1	6.0	0.0	36.9	10.0	7.5	52.9	30.0	20.0
Bhoutan	9.9	1.0	0.0	15.0	5.9	2.5	29.5	20.0	18.0
Inde	2.3			14.9			47.9		
Iran, (République islamique d')	0.2			5.3			27.4		
Kazakhstan	0.0			0.3			4.5		
Kirghizistan	0.4	1.0	1.0	8.0	2.1	2.1	30.5	14.1	13.9
Maldives	0.5	0.0	0.0	10.6	0.0	0.0	47.5	20.5	15.3
Népal	1.7	0.5	0.0	7.5	1.0	0.0	27.4		
Pakistan		14.0	0.0		11.0	0.0		18.0	0.0
Sri Lanka	0.9	1.5	1.0	1.3	2.2	2.0	18.9	17.6	12.8

Région / Pays	Enfants non-scolarisés								
	Enfants en âge de fréquenter le primaire			Adolescents en âge de fréquenter le 1er cycle du secondaire			Jeunes en âge de fréquenter le 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Tadjikistan	1.9			3.0			31.5		
Turkménistan	0.3			0.3			0.7		
Ouzbékistan	0.7	0.0	0.0	6.7	0.0	0.0	16.2	14.6	9.8
<b>Asie de l'Est et Asie du Sud-Est</b>	<b>3.8</b>	<b>0.5</b>	<b>0.4</b>	<b>7.0</b>	<b>2.5</b>	<b>2.1</b>	<b>22.6</b>	<b>13.2</b>	<b>9.6</b>
Brunéi Darussalam	0.7			1.4			19.2		
Cambodge	4.4	1.5	0.0	13.3	6.0	3.5	61.2	30.0	27.0
Chine	2.9	0.0	0.0	4.5	0.0	0.0	18.9	10.0	5.0
Chine, Hong Kong RAS	1.1			0.1			13.7		
Chine, Macao RAS	4.7	1.7	1.7	12.6	5.2	5.2	21.7	15.6	15.6
République populaire démocratique de Corée									
Indonésie	6.4	0.6	0.5	13.4	6.6	6.3	26.8	21.4	20.7
Japon		0.0	0.0		0.0	0.0		1.9	1.9
République démocratique populaire lao	5.1	1.5	1.0	18.6	12.2	8.6	44.1	32.5	26.5
Malaisie	0.5	0.1	0.1	12.5	1.9	0.1	37.1	23.4	20.1
Mongolie	2.6	0.0	0.0	3.6	0.0	0.0	17.4		
Myanmar	6.2	5.0	5.0	16.6	20.5	16.0	51.1	50.7	41.1
Philippines	2.8	2.0	1.5	6.7	4.0	3.0	20.5	6.0	4.0
République de Corée	1.4	0.9	0.8	0.2	2.7	2.6	2.5	3.9	3.8
Singapour	0.0			0.1			0.1		
Thaïlande	5.1	1.0	1.0	5.5	3.2	3.0	20.9	14.5	11.7
Timor-Leste	5.5	2.6	0.0	14.8	3.7	0.0	28.3	5.0	2.0
Viet Nam	1.6	1.0	0.1	7.2	6.0	2.0	26.7		
<b>Océanie</b>	<b>5.0</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>5.4</b>	<b>0.6</b>	<b>0.7</b>	<b>23.6</b>	<b>5.8</b>	<b>2.5</b>
Australie	0.1			0.2			1.6		
Îles Cook	1.9	0.0	0.0	4.9	0.0	0.0	27.7	0.0	0.0
Fidji	0.9	0.0	0.0	0.7	0.3	0.0	18.0	14.0	7.0
Kiribati	2.6	0.1	0.1		8.0	6.0		30.8	24.9
Îles Marshall	25.3	0.0	0.0	30.9	10.0	5.0	42.2	20.0	15.0
Micronésie (É. F.)	14.5	13.0	12.0	12.8	26.0	25.0		36.0	33.5
Nauru	2.8			11.5			55.8		
Nouvelle-Zélande	1.8			2.3			5.3		
Nioué		0.0	0.0		0.0	0.0	8.9	0.0	0.0
Palaos	4.7	0.0	0.0		0.0	0.0	5.7	0.0	0.0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7.3								
Samoa	0.5	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	10.0	20.0	20.0
Îles Salomon	0.1		5.0			5.0	32.2		5.0
Tokélaou							62.3		
Tonga	1.1	7.0	3.5	4.9	7.0	3.5	38.0	10.0	5.0
Tuvalu	4.8	5.0	0.0	7.9	5.0	0.0	62.1	30.0	25.0
Vanuatu	7.9			3.4			43.7		
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>4.1</b>	<b>1.1</b>	<b>0.9</b>	<b>5.6</b>	<b>4.0</b>	<b>2.7</b>	<b>19.0</b>	<b>13.9</b>	<b>11.5</b>
Anguilla		0.8	0.8					4.3	4.3
Antigua-et-Barbuda	1.2	7.2	5.0	1.3	3.6	1.3	20.7	20.1	15.0
Argentine	0.1	0.0	0.0	0.4	7.5	5.0	11.0	0.0	0.0

Région / Pays	Enfants non-scolarisés								
	Enfants en âge de fréquenter le primaire			Adolescents en âge de fréquenter le 1er cycle du secondaire			Jeunes en âge de fréquenter le 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Aruba	0.1								
Bahamas		4.0	2.0		3.0	1.0	26.6	15.0	5.0
Barbade	4.2	0.2	0.0	1.2	0.5	0.0	3.9	1.0	0.0
Belize	0.4	1.5	1.0	11.2			38.3	20.1	15.0
Bolivie, (État plurinational de)	11.0	3.3	1.9	10.8	9.4	7.2	17.5	21.4	20.7
Brésil	0.7	0.0	0.0	4.4	0.0	0.0	16.1	8.2	5.6
Îles Vierges britanniques	0.7	15.0	10.0	4.8	12.0	6.0	16.8	25.0	23.0
Îles Caïmanes	6.9	5.0	4.0	13.8	5.0	4.0	20.6	7.0	5.0
Chili	3.7			2.2			5.6		
Colombie	3.6	3.8	2.7	8.0	0.7	0.0	20.1	15.7	14.1
Costa Rica	1.9	0.0	0.0	5.9	0.0	0.0	14.2	5.7	3.1
Cuba	5.9	0.2	0.1	2.6	3.2	3.0	23.5	11.1	7.2
Curaçao		2.0	1.0		5.0	4.0		18.0	16.0
Dominique	1.0	0.9	0.9	2.0			27.2	20.1	15.0
République dominicaine	4.5			2.0	8.8	8.7	23.3	22.5	19.2
Équateur	1.0			1.5			21.5		
El Salvador	6.8	2.5	2.3	13.1	8.9	6.6	32.4	22.8	19.6
Grenade	3.3	7.2	5.0	3.2			7.3	20.1	15.0
Guatemala	12.0	2.0	2.0	28.4	27.0	6.0	58.8	56.0	42.0
Guyana	1.9	1.0	1.0	8.5	1.0	1.0	37.3	15.0	10.0
Haiti	8.3	7.2	5.0	6.4			14.3	14.3	14.3
Honduras	19.3	0.0	0.0	37.5	26.0	24.0	57.8	35.0	30.0
Jamaïque	22.6	4.4	2.2		6.5	4.5		10.0	10.0
Mexique	0.6	1.2	1.2	2.4	6.0	5.0	29.7	22.5	20.0
Montserrat	3.1	2.7	2.7	14.1				16.2	15.0
Nicaragua	5.2	2.0	1.0	9.5	7.0	5.0	28.7	21.0	17.0
Panama	10.2			9.6			33.2		
Paraguay	0.5	0.0	0.0	4.2	2.9	2.6	31.6	25.4	21.4
Pérou	0.3			3.4			19.8		
Saint-Kitts-et-Nevis	1.1	1.1	1.1				7.4	4.5	4.5
Sainte-Lucie	1.4	3.2	3.2	9.5			34.7	16.5	15.0
St Vincent/Grenadines	0.9	0.4	0.4	3.4			26.9	17.7	15.0
Saint-Martin							21.9		
Suriname	10.6	4.0	2.0	15.0	14.1	8.9	37.9		
Trinité/Tobago		1.0	1.0		2.0	2.0		18.0	18.0
Îles Turques/Caïques	27.6	2.0	1.5	32.5	7.9	2.9	34.6	17.0	15.0
Uruguay	0.0			0.5			21.7		
Venezuela, R. B.	6.0	0.0	0.0	8.4	0.0	0.0	27.8	0.0	0.0
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>2.9</b>	<b>0.6</b>	<b>0.4</b>	<b>2.4</b>	<b>0.5</b>	<b>0.3</b>	<b>8.1</b>	<b>2.6</b>	<b>1.9</b>
Albanie	2.2			3.1	1.1	0.0	15.1	12.0	9.0
Andorre									
Autriche	0.5			2.0			8.1		
Bélarus	1.5			0.1			0.7		
Belgique	1.0			2.4			1.9		2.7

Région / Pays	Enfants non-scolarisés								
	Enfants en âge de fréquenter le primaire			Adolescents en âge de fréquenter le 1er cycle du secondaire			Jeunes en âge de fréquenter le 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Bermudes		7.2	5.0					20.1	15.0
Bosnie-Herzégovine	8.2			17.4			25.3		
Bulgarie	7.8			2.8			12.2		
Canada	0.4			0.1			15.3		
Croatie	1.1			1.4			12.1		
Tchéquie	0.2	1.0	1.0	0.2	1.5	1.5	5.1	6.0	5.5
Danemark	0.1			2.1			12.6		
Estonie	2.5			0.8			5.9		
Finlande	0.6			0.7			5.7		
France	0.5			2.0			5.6		
Allemagne	1.9			4.7			11.4		
Grèce	2.2			3.6			8.3		
Hongrie	2.9			3.0			12.3		
Islande	1.3			0.5			16.8	5.0	3.0
Irlande	0.0			0.3			0.9		
Italie	1.5			0.4			5.8		
Lettonie	2.0	1.3	1.3	1.9	1.7	1.7	5.0	5.4	5.4
Liechtenstein	0.0			4.3			13.4		
Lituanie	0.1			0.1			3.5		
Luxembourg	1.1			5.0			18.6		
Malte	0.7	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	12.7		
Monaco									
Monténégro	4.3			2.7			15.0		
Pays-Bas	1.0			0.6			0.8		
Macédoine du Nord	5.3								
Norvège	0.1	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	8.4	10.0	10.0
Pologne	3.6	0.1	0.1	4.2	0.1	0.1	7.0	4.0	3.0
Portugal	1.3			0.9			1.3		
Rép. Moldova	0.5			0.0			25.8		
Roumanie	7.8			5.5			19.8		
Fédération de Russie	1.3	1.4	1.2	0.5	1.2	1.1	11.4	4.0	3.5
Saint-Marin		0.1	0.1		0.4	0.2		2.5	2.0
Serbie	0.8	1.5	1.1	0.0	1.5	1.2	10.7	9.3	7.0
Slovaquie	6.1			4.3			11.2		
Slovénie	0.5			0.5			3.3		
Espagne	0.3			0.1			8.7		
Suède	0.0			0.2			2.1		
Swisse	0.2			0.3			18.3		
Ukraine	8.0			3.6			5.9		
Royaume-Uni	0.1			1.8			0.6		
États-Unis	1.8			1.9			6.1		
<b>Monde</b>	<b>10.7</b>	<b>4.1</b>	<b>3.0</b>	<b>14.0</b>	<b>8.4</b>	<b>7.3</b>	<b>32.4</b>	<b>23.0</b>	<b>19.0</b>

## Taux d'achèvement

Région /Pays	Achèvement								
	Primaire			1er cycle du secondaire			2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>59.6</b>	<b>76.6</b>	<b>81.0</b>	<b>41.4</b>	<b>58.4</b>	<b>65.9</b>	<b>24.9</b>	<b>33.2</b>	<b>37.9</b>
Angola	59.9	81.0	89.0	36.5	57.6	65.6	18.8	38.0	46.0
Bénin	54.1	69.5	75.8	27.6	36.9	42.3	10.2	14.1	15.5
Botswana	96.2	100.0	100.0	89.0	100.0	100.0	52.4	70.0	75.0
Burkina Faso	34.8	82.6	100.0	12.8	48.9	61.6	4.4	20.1	28.7
Burundi	53.3	72.5	89.5	27.2	34.5	65.2	8.2		
Cabo Verde		96.0	98.0		72.0	85.0		65.0	72.0
Cameroun	73.6	90.1	100.0	43.2	65.6	73.2	16.0	31.8	38.8
République centrafricaine	30.4			15.2			8.3		
Tchad	27.3			13.9	23.7	33.7	9.8		
Comores	71.4	95.7	100.0	40.9	49.9	73.6	19.4	39.4	52.8
Congo	80.0	87.3	97.9	50.6	70.8	73.4	23.3	39.2	47.1
Côte d'Ivoire	56.7	100.0	100.0	28.3	72.0	84.0	15.7	30.0	35.0
République Démocratique du Congo	68.9	61.0	62.8	53.5			25.5		
Djibouti		82.0	84.5		65.0	70.4			
Guinée Équatoriale									
Érythrée									
Eswatini	70.2	93.0	96.0	50.5	70.0	85.0	32.3	55.0	85.0
Éthiopie	52.1	91.0	98.0	21.4	76.0	90.0	13.1		
Gabon	55.9			23.3			9.7		
Gambie	62.0	70.0	75.0	48.3	55.0	60.0	30.2	35.0	42.0
Ghana	65.8	100.0	100.0	50.1	98.0	100.0	35.8	36.0	43.0
Guinée	53.7	84.4	100.0	33.0	51.1	71.7	20.2	27.3	27.3
Guinée-Bissau	29.1			17.1			6.6		
Kenya	84.1	100.0	100.0	70.5	100.0	100.0	42.3	57.0	64.7
Lesotho	64.9	85.0	94.3	26.6	47.8	63.6	10.8	24.4	26.6
Libéria	34.2			25.5			13.0		
Madagascar	46.9	55.4	57.8	25.1	51.7	80.2	10.3	21.5	25.0
Malawi	46.8	60.0	70.0	21.8	39.5	48.1	14.1	27.7	34.2
Mali	48.1			28.5			16.5		
Mauritanie	53.0	91.0	100.0	46.1	55.0	60.0	24.2	25.0	30.0
Maurice	99.5	98.0	99.0	88.4	87.0	89.0	47.9	45.0	47.0
Mozambique	42.4	42.6	46.0	17.1	14.1	16.2	9.2	9.9	15.8
Namibie	87.4	89.5	94.5	75.6	77.0	79.5	30.1	45.0	50.0
Niger	36.9			7.8	36.0	48.2	2.1	5.1	6.7
Nigéria	77.1	83.2	90.1	66.7	77.8	83.2	59.3	70.1	73.6
Rwanda	54.3	42.1	46.0	27.9	25.2	29.9	17.5	22.8	28.6
Sao Tomé-et-Principe	82.9			33.8			8.4		
Sénégal	50.2	81.7	97.4	21.9	47.1	74.2	8.4	23.8	38.6
Seychelles		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Sierra Leone	64.1	98.0	99.0	44.1	91.0	95.0	18.9	92.0	95.0
Somalie		45.0			29.0			27.0	
Afrique du Sud	96.1	42.6	46.0	87.7	14.1	16.2	48.5	9.9	15.8

Région / Pays	Achèvement								
	Primaire			1er cycle du secondaire			2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Soudan du Sud	64.2			55.6			26.8		
Togo	61.3	100.0	100.0	23.9	98.5	100.0	15.0	29.7	40.4
Ouganda	43.6	67.4		26.2	37.2		17.6	21.0	
République-Unie de Tanzania	79.5	95.9	100.0	28.7	23.0	25.0	8.2		
Zambie	75.0	73.1	74.6	51.5	77.1	100.0	28.5	48.2	67.0
Zimbabwe	88.2			72.6			12.5		
<b>Afrique du Nord et Asie de l'Ouest</b>	<b>86.6</b>	<b>92.1</b>	<b>95.5</b>	<b>68.5</b>	<b>85.1</b>	<b>89.2</b>	<b>51.9</b>	<b>63.7</b>	<b>68.7</b>
Algérie	94.2	99.0	100.0	56.5	84.4	90.7	29.4	60.3	65.6
Arménie	99.3	100.0	100.0	97.0	100.0	100.0	64.7	98.0	99.0
Azerbaïdjan									
Bahreïn									
Chypre	100.0	100.0	100.0	99.3	100.0	100.0	92.8	96.7	98.7
Égypte	90.9	97.8	100.0	80.2	97.2	100.0	41.9	61.5	67.0
Géorgie	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	94.9	100.0	100.0
Iraq	71.5	85.2	89.0	41.0	73.3	75.0	30.3	71.2	74.0
Israël	99.9			98.7			92.2		
Jordanie	98.1	99.5	99.6	90.7	95.0	96.0	61.7	70.0	71.0
Koweït		97.3	98.0		75.0	76.5		54.0	55.5
Liban		97.3	97.3		78.0	81.9		82.9	87.1
Libye									
Maroc		97.3	98.0		70.5	80.0		60.1	70.0
Oman		97.4	97.9		87.6	90.1		71.0	78.8
Palestine	99.1	99.3	99.7	85.9	88.6	90.5	62.2	67.1	71.4
Qatar	98.8	98.0	99.0	95.3	97.0	98.0	83.7	86.0	88.0
Arabie saoudite									
Soudan	65.4	74.3	87.7	51.2	74.3	87.7	30.7	56.0	63.0
République arabe syrienne		85.0			73.0			52.0	
Tunisie	94.2			83.0			56.6		
Turquie	98.5			92.3			55.9		
Émirats arabes unis									
Yemen	62.3			46.5			30.6		
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>	<b>84.3</b>	<b>92.4</b>	<b>93.2</b>	<b>74.3</b>	<b>89.5</b>	<b>91.1</b>	<b>47.0</b>	<b>71.0</b>	<b>75.0</b>
Afghanistan	54.2	58.4	63.1	37.0			24.1		
Bangladesh	80.0	92.0		54.9	72.0	80.0	18.9	35.0	50.0
Bhoutan	77.8	97.0	98.0	70.0	77.5	83.2	58.6	83.5	85.0
Inde	91.6	98.5	100.0	80.8	98.5	100.0	42.9	84.0	88.0
Iran, (République islamique d')	94.5			85.0			63.8		
Kazakhstan	99.9	100.0	100.0	99.7	100.0	100.0	93.8	100.0	100.0
Kirghizistan	99.3	99.4	99.4	95.9	98.7	98.7	80.6	91.1	94.1
Maldives	98.2	100.0	100.0	90.6	100.0	100.0	39.7	43.5	51.2
Népal	83.2	95.5	99.5	69.7	93.0	95.0	30.9	35.4	52.2
Pakistan	51.1	64.0	68.8	44.4	58.4	63.5	21.5	32.2	36.4
Sri Lanka		98.0	99.5		90.2	90.3		77.2	81.1
Tadjikistan	98.9			95.4			71.6	96.1	100.0







Région / Pays	Achèvement								
	Primaire			1er cycle du secondaire			2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Bosnie-Herzégovine	99.6	100.0	100.0	98.2	100.0	100.0	61.0	95.0	95.0
Bulgarie	99.5			92.5			80.1	91.0	91.0
Canada	99.8			98.9			86.4		
Croatie	100.0			98.6			94.7	97.0	97.0
Tchéquie	100.0	99.5	99.5	99.3	99.0	99.0	94.4	95.0	95.0
Danemark	100.0			99.0			82.1	91.0	91.0
Estonie	100.0			97.7			82.7	91.0	91.0
Finlande	100.0			100.0			89.0		93.0
France	99.5			96.3			85.4		
Allemagne	100.0			92.3			80.1	91.0	91.0
Grèce	99.6			99.2			93.1	92.5	92.5
Hongrie	98.9			98.5			85.7		91.0
Islande	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	70.2	82.0	88.0
Irlande	100.0	99.9	99.9	96.6	99.9	99.9	94.4	93.5	94.0
Italie	100.0			99.0			83.3	91.0	91.0
Lettonie	100.0	99.6	99.6	98.8	98.5	98.5	83.8	88.0	90.0
Liechtenstein									
Lituanie	100.0			98.4			89.0	90.0	91.0
Luxembourg	100.0			90.5			69.2	91.0	91.0
Malte	100.0	100.0	100.0	99.3	100.0	100.0	75.1	89.0	91.0
Monaco									
Monténégro	99.9			98.9			84.0		
Pays-Bas	100.0			94.1			79.1	91.0	91.0
Macédoine du Nord	99.0			96.0			77.4		
Norvège	100.0	100.0	100.0	99.4	100.0	100.0	77.6	80.7	90.0
Pologne	99.8	99.9	99.9	97.6	99.9	99.9	92.3	96.0	97.0
Portugal	99.6			93.9			65.1	91.0	91.0
Rép. Moldova	98.8	100.0	100.0	94.7	99.0	100.0	78.9	80.0	80.0
Roumanie	99.5			96.0		91.0	80.9		
Fédération de Russie	99.8	99.5	99.8	99.4	98.0	99.0	87.1	88.0	89.0
Saint-Marin		100.0	100.0		100.0	100.0		88.7	91.0
Serbie	99.3	93.0	99.0	98.3	93.0	92.0	75.8	76.3	93.7
Slovaquie	100.0	100.0	100.0	99.8	100.0	100.0	92.1	97.0	97.0
Slovénie	100.0			100.0			93.3	92.1	92.1
Espagne	98.5	100.0	100.0	89.2	96.2	97.5	67.6	77.0	82.0
Suède	100.0			99.7			92.7	92.5	92.5
Suisse	99.5			99.4			79.2	95.2	96.5
Ukraine	99.6			99.5			95.3		
Royaume-Uni	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	93.6		
États-Unis	99.7			98.8			93.0	98.9	100.0
<b>Monde</b>	<b>85.0</b>	<b>91.8</b>	<b>92.3</b>	<b>74.3</b>	<b>84.9</b>	<b>86.0</b>	<b>54.2</b>	<b>67.2</b>	<b>68.5</b>

## Inégalité de genre dans le taux d'achèvement du 2e cycle du secondaire

Région / Pays	Inégalité de genre		
	Inégalité de genre au 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>-4.4</b>	<b>-3.0</b>	<b>-1.9</b>
Angola	-8.4	-3.8	-2.3
Bénin	-7.9		
Botswana	7.9		
Burkina Faso	-2.9	-1.5	-0.1
Burundi	-2.1		
Cabo Verde			
Cameroun	-3.9		
République centrafricaine	-4.5		
Tchad	-9.2		
Comores	9.6	3.8	
Congo	-8.5	-0.7	-0.5
Côte d'Ivoire	-3.0		
République Démocratique du Congo	-9.1		
Djibouti			
Guinée Équatoriale			
Érythrée			
Eswatini	2.3		
Éthiopie	1.5		
Gabon	2.8		
Gambie	-5.0	1.5	1.0
Ghana	-3.2	3.5	2.0
Guinée	-13.8		
Guinée-Bissau	-4.2		
Kenya	-7.0		
Lesotho	4.2		
Libéria	-8.1		
Madagascar	0.6		
Malawi	-2.4		
Mali	-8.4		
Mauritanie	-9.4		
Maurice	8.4	12.0	10.0
Mozambique	-1.9	-1.2	-0.6
Namibie	4.2	4.7	2.7
Niger	-1.8	-1.2	-0.6
Nigéria	-14.0	-5.4	-3.8
Rwanda	-3.0		
Sao Tomé-et-Principe	4.6		
Sénégal	-4.0	3.6	5.9
Seychelles			
Sierra Leone	-9.8	-2.0	-0.1

Région / Pays	Inégalité de genre		
	Inégalité de genre au 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030
Somalie			
Afrique du Sud	6.8		
Soudan du Sud	22.9		
Togo	-10.5		
Ouganda	-4.2		
République-Unie de Tanzania	-3.1		
Zambie	-11.1		
Zimbabwe	-3.4		
<b>Afrique du Nord et Asie de l'Ouest</b>	<b>2.3</b>	<b>3.8</b>	<b>2.1</b>
Algérie	15.2		
Arménie	18.3		
Azerbaïdjan			
Bahreïn			
Chypre	9.5	7.5	8.0
Égypte	-1.9		
Géorgie	-2.6	1.5	1.5
Iraq	1.9	-2.0	-1.0
Israël	6.4		
Jordanie	12.4	11.5	10.0
Koweït			
Liban		7.0	4.0
Libye			
Maroc		9.8	5.0
Oman		0.1	0.1
Palestine	20.6		
Qatar	2.2	0.1	0.0
Arabie saoudite			
Soudan	-5.6		
République arabe syrienne			
Tunisie	12.3		
Turquie	1.9		
Émirats arabes unis			
Yemen	-13.3		
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>	<b>-5.8</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>
Afghanistan	-18.5		
Bangladesh	-3.8	-0.2	0.0
Bhoutan	-1.6		
Inde	-6.9	5.1	5.1
Iran, (République islamique d')	8.8		
Kazakhstan	2.0		
Kirghizistan	2.6		

Région / Pays	Inégalité de genre		
	Inégalité de genre au 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030
Maldives	13.1		
Népal	-3.4		
Pakistan	0.4		
Sri Lanka			
Tadjikistan	-19.3		
Turkménistan	2.7		
Ouzbékistan			
<b>Asie de l'Est et Asie du Sud-Est</b>	<b>9.0</b>	<b>5.1</b>	<b>4.2</b>
Brunéi Darussalam			
Cambodge	-0.7	5.1	
Chine	10.1	6.0	5.0
Chine, Hong Kong RAS			
Chine, Macao RAS			
République populaire démocratique de Corée			
Indonésie	-0.9	1.4	0.7
Japon	1.5		
République démocratique populaire lao	-1.9		
Malaisie		14.5	12.5
Mongolie	18.8		
Myanmar	6.5		
Philippines	16.6		
République de Corée	-0.5	0.3	0.3
Singapour			
Thaïlande	11.6		
Timor-Leste	5.2	4.0	2.0
Viet Nam	10.3		
<b>Océanie</b>	<b>2.8</b>	<b>6.2</b>	<b>5.2</b>
Australie	3.5		
Îles Cook			
Fidji	5.9	6.2	5.2
Kiribati	5.7		
Îles Marshall			
Micronésie (É. F.)			
Nauru			
Nouvelle-Zélande			
Nioué			
Palaos			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-2.4		
Samoa	16.6		

Région / Pays	Inégalité de genre		
	Inégalité de genre au 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030
Îles Salomon			
Tokélaou			
Tonga	10.6		
Tuvalu	15.4		
Vanuatu			
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>7.4</b>	<b>3.2</b>	<b>2.6</b>
Anguilla			
Antigua-et-Barbuda			
Argentine	12.6		
Aruba			
Bahamas			
Barbade	7.7	2.8	
Belize	3.5		
Bolivie, (État plurinational de)	-2.2	1.6	2.7
Brésil	11.8		
Îles Vierges britanniques			
Îles Caïmanes			
Chili	3.9		
Colombie	9.1	3.9	2.4
Costa Rica	14.2		
Cuba	0.8	6.0	5.1
Curaçao			
Dominique			
République dominicaine	16.3		
Équateur	2.2		
El Salvador	2.2		
Grenade			
Guatemala	-3.4		
Guyana	15.4		
Haïti	-0.7		
Honduras	9.8		
Jamaïque	2.8	3.0	2.5
Mexique	3.4	3.0	2.5
Montserrat			
Nicaragua	14.6		
Panama	7.1		
Paraguay	0.6		
Pérou	1.6		
Saint-Kitts-et-Nevis			
Sainte-Lucie	16.7		

\* For Japan, the benchmarks for the gender gap in upper secondary completion rate range from -0.03 to +0.03.

Région / Pays	Inégalité de genre		
	Inégalité de genre au 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030
St Vincent/Grenadines			
Saint-Martin			
Suriname	12.3	6.8	4.8
Trinité/Tobago	7.6	7.0	5.0
Îles Turques/Caiques			
Uruguay	11.5		
Venezuela, R. B.	11.6		
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>4.2</b>	<b>5.8</b>	<b>4.2</b>
Albanie	2.9		
Andorre			
Autriche	0.8		
Bélarus	3.4		
Belgique	-0.8		
Bermudes			
Bosnie-Herzégovine	9.9	2.5	2.0
Bulgarie	-8.8		
Canada	5.9		
Croatie	-2.2		
Tchéquie	0.0	0.9	1.0
Danemark	7.2		
Estonie	8.6		
Finlande	7.8		
France	5.7		
Allemagne	2.8		
Grèce	-1.0		
Hongrie	-4.2		
Islande	23.3	3.0	1.5
Irlande	2.8		

Région / Pays	Inégalité de genre		
	Inégalité de genre au 2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030
Italie	8.2		
Lettonie	4.1	4.0	3.0
Liechtenstein			
Lituanie	4.6		
Luxembourg	5.2		
Malte	3.8		
Monaco			
Monténégro	3.2		
Pays-Bas	18.9		
Macédoine du Nord	0.5		
Norvège	8.8		
Pologne	4.2		
Portugal	15.3		
Rép. Moldova	6.7		
Roumanie	0.8		
Fédération de Russie	-0.3		
Saint-Marin		-10.0	-8.0
Serbie	12.1		
Slovaquie	1.1	0.2	0.2
Slovénie	3.8		
Espagne	10.7	8.0	6.0
Suède	2.1		
Suisse	-4.7		
Ukraine	-0.5		
Royaume-Uni	6.4		
États-Unis	2.6		
<b>Monde</b>	<b>1.1</b>	<b>3.7</b>	<b>3.0</b>

## Niveau minimal de compétence, lecture

Région / Pays	Compétences d'apprentissage								
	Lecture: années 2/3			Lecture: fin du primaire			Lecture: fin du 1er cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>16.1</b>	<b>51.7</b>	<b>72.5</b>	<b>14.4</b>	<b>44.4</b>	<b>50.0</b>	<b>10.1</b>	<b>44.1</b>	<b>48.5</b>
Angola									
Bénin	8.8			22.7					
Botswana		90.0	95.0	68.5	100.0	100.0		40.0	50.0
Burkina Faso	35.6			21.4					
Burundi	79.0			7.4					
Cabo Verde	16.5	51.0	60.0	22.4	71.0	75.0			
Cameroun									
République centrafricaine	29.5	67.0	80.0	24.1	42.4	52.6			
Tchad									
Comores	17.5			3.0	12.7	19.5			
Congo									
Côte d'Ivoire	38.5	75.1	86.7	17.1	71.4	84.5			
République Démocratique du Congo					10.8	12.3			
Djibouti		70.0	70.0						
Guinée Équatoriale									
Érythrée									
Eswatini		25.0	60.0	84.3	95.0	100.0			
Éthiopie		36.0	75.0	55.5	16.9	20.5	28.9	23.5	29.1
Gabon									
Gambie		37.2	50.0			54.0			
Ghana	5.8	20.0	40.0		52.0	65.0			
Guinée		28.5	35.5		49.7	56.7			
Guinée-Bissau									
Kenya	38.1	76.8	85.9	77.7	58.6	68.8			
Lesotho				3.4					
Libéria									
Madagascar		41.0	55.2	4.2	10.6	14.2			
Malawi		50.0	70.0	15.3	50.0	70.0			
Mali		54.0	65.1						
Mauritanie									
Maurice				75.4	90.0	95.0			
Mozambique		15.0	21.8	36.3	36.0	51.4			
Namibie				61.2	62.0	77.0			
Niger	8.8	64.9	75.6	2.1					
Nigéria	17.0								
Rwanda		70.2	99.0	56.4	76.4	99.0	71.3	89.2	99.0
Sao Tomé-et-Principe									
Sénégal	28.7	70.3	89.1	34.8	91.2	100.0	8.7	26.8	34.3
Seychelles		92.0	92.0	79.9	60.0	60.0		50.0	50.0
Sierra Leone	6.1	20.0	35.0		32.0	45.0			
Somalie									
Afrique du Sud	22.0	29.9	35.4	57.2	100.0	100.0		90.0	95.0









Région / Pays	Compétences d'apprentissage								
	Lecture: années 2/3			Lecture: fin du primaire			Lecture: fin du 1er cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Bosnie-Herzégovine								51.7	55.1
Bulgarie				94.8			58.5	85.0	85.0
Canada				95.7			89.3		
Croatie							80.1	85.0	85.0
Tchéquie		90.0	95.0	97.0	95.0	98.0	78.0	81.5	83.0
Danemark	97.4						85.0	85.0	85.0
Estonie							89.4	88.9	88.9
Finlande				98.3	98.3	98.3	88.9		93.4
France				93.7	100.0	100.0	78.5	81.0	82.2
Allemagne				94.5			83.8	85.0	85.0
Grèce							72.7	85.0	85.0
Hongrie				97.1			72.5		75.0
Islande		99.5	99.8		99.0	99.5	77.9	77.6	80.0
Irlande	97.7	98.5	99.0		90.0	92.0	89.8	89.3	90.4
Italie				97.9			79.0	85.0	85.0
Lettonie				99.2	99.3	99.5	82.3	80.0	86.0
Liechtenstein									
Lituanie				97.3			74.9	80.0	85.0
Luxembourg							74.4	85.0	85.0
Malte				73.2	76.0		64.4	66.0	
Monaco									
Monténégro							58.1		
Pays-Bas				98.7			81.9	85.0	85.0
Macédoine du Nord							29.3		
Norvège	98.6				95.9	96.8	85.1	80.7	80.7
Pologne		98.0	98.0	98.0	100.0	100.0	85.6	86.0	87.0
Portugal				97.0			82.8	85.0	85.0
Rép. Moldova					100.0	100.0	54.2	71.0	80.0
Roumanie							61.3		85.0
Fédération de Russie		100.0	100.0	99.1	100.0	100.0	83.8	82.0	83.0
Saint-Marin									
Serbie									
Slovaquie				93.4	93.5	94.3	67.9	69.1	72.0
Slovénie				96.3			84.9	85.0	85.0
Espagne				96.6			83.8		85.0
Suède				98.1			81.6	85.0	85.0
Suisse							80.0		
Ukraine									
Royaume-Uni				96.8			82.1		
États-Unis				96.1			81.0	86.1	90.1
<b>Monde</b>	<b>57.1</b>	<b>63.0</b>	<b>73.7</b>	<b>57.6</b>	<b>59.5</b>	<b>67.1</b>	<b>38.1</b>	<b>60.0</b>	<b>65.7</b>



Région / Pays	Compétences d'apprentissage								
	Mathématiques: années 2/3			Mathématiques : fin du primaire			Mathématiques : fin du 1er cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Afrique du Sud		20.0	23.9	29.7	70.9	100.0		90.0	95.0
Soudan du Sud									
Togo	40.2	69.7	90.0	19.7	79.4	90.0			
Ouganda	21.0	73.6		52.6	68.0		41.5	50.3	
République-Unie de Tanzania	35.1			8.1	25.0	30.0			
Zambie				3.5			2.3	5.0	7.5
Zimbabwe				23.4	56.0	66.9		48.0	48.0
<b>Afrique du Nord et Asie de l'Ouest</b>	<b>51.3</b>	<b>46.5</b>	<b>66.4</b>	<b>51.3</b>	<b>61.0</b>	<b>70.6</b>	<b>40.8</b>	<b>59.2</b>	<b>72.5</b>
Algérie		82.8	88.9		82.8	82.1	19.0	51.7	54.3
Arménie		99.0	99.0	54.6	99.0	99.0	50.4	99.0	99.0
Azerbaïdjan									
Bahreïn				39.9	61.8	68.4	39.5	58.7	61.5
Chypre		90.0	94.0	73.8	80.0	83.0		66.0	69.0
Égypte		35.8	52.8		55.6	65.9	21.3	72.5	93.8
Géorgie		50.0	70.0	47.3	50.0	80.0	42.9	50.0	70.0
Iraq									
Israël							67.9		
Jordanie					30.2	36.7	32.5	43.0	45.0
Koweït				11.7	66.0	67.5	18.3	75.5	77.0
Liban							34.8	40.0	48.0
Libye									
Maroc				15.7	65.0	80.0	14.1	60.0	75.0
Oman				32.1	65.0	68.0	23.4	55.0	58.0
Palestine					40.0	45.0		40.0	50.0
Qatar		85.0	87.0	36.4	55.0	60.0	36.0	43.0	46.0
Arabie saoudite				16.2	85.0	95.0	11.1	58.6	80.8
Soudan		62.0	77.0						
République arabe syrienne		10.5			35.0			28.0	
Tunisie							25.2		
Turquie				57.1			42.4		
Émirats arabes unis				42.5			46.4		
Yemen									
<b>Asie centrale et Asie du Sud</b>	<b>53.0</b>	<b>53.1</b>	<b>63.4</b>	<b>53.0</b>	<b>49.2</b>	<b>62.2</b>	<b>24.1</b>	<b>50.1</b>	<b>60.3</b>
Afghanistan	24.5			11.0					
Bangladesh	67.4			25.0			57.0	75.0	85.0
Bhoutan					30.0			20.0	
Inde	36.5	52.9	63.5	38.8	43.6	52.3	12.3	39.5	47.4
Iran, (République islamique d')				32.7			34.1		
Kazakhstan		85.9	95.0	79.7	80.5	89.0		56.5	60.0
Kirghizistan		32.1	34.3	34.7	42.2	44.3	35.1	37.2	40.1
Maldives		70.0	80.0		70.0	80.0			
Népal		24.0	30.0		63.0	65.0		70.0	80.0
Pakistan	2.8				66.8	100.0		85.0	100.0





Région / Pays	Compétences d'apprentissage								
	Mathématiques: années 2/3			Mathématiques : fin du primaire			Mathématiques : fin du 1er cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Autriche					92.0	99.0	78.2	81.0	83.0
Bélarus									
Belgique				88.0			79.9		85.0
Bermudes									
Bosnie-Herzégovine					47.8	54.4		54.9	58.0
Bulgarie				75.1			57.9	85.0	85.0
Canada				69.4			85.6		
Croatie				67.5			68.0	85.0	85.0
Tchéquie		90.0	95.0	78.4	90.0	95.0	78.3	82.0	85.0
Danemark	80.3						86.4	85.4	85.4
Estonie							88.8	89.8	89.8
Finlande				82.2	97.0	97.0	86.4		93.7
France				58.1	64.8	71.4	76.5	81.0	82.5
Allemagne				76.7			82.8	85.0	85.0
Grèce							64.2	85.0	85.0
Hongrie				74.9			66.9		65.0
Islande		99.5	99.8		99.0	99.5	76.4	83.5	85.0
Irlande	83.9	84.4	85.2		90.0	92.0	85.0	85.5	86.7
Italie				68.7			62.4	85.0	85.0
Lettonie					95.4	99.4	78.6	84.0	86.0
Liechtenstein									
Lituanie				80.7			74.6	80.0	85.0
Luxembourg							74.2	85.0	85.0
Malte					75.0		61.6	70.0	
Monaco									
Monténégro							48.1		
Pays-Bas				83.0			83.3	85.0	85.0
Macédoine du Nord							29.8		
Norvège	85.7			70.4	69.0	75.6	82.9	81.1	81.1
Pologne		95.0	97.0	79.8	80.0	82.0	82.8	87.0	89.0
Portugal				81.8			76.2	85.0	85.0
Rép. Moldova					100.0	100.0	49.7	70.0	80.0
Roumanie							60.1		85.0
Fédération de Russie		100.0	100.0	88.9	100.0	100.0	81.1	82.6	85.5
Saint-Marin									
Serbie				71.6					
Slovaquie					74.0	81.0	72.3	75.7	79.5
Slovénie				75.5			83.9	85.0	85.0
Espagne				67.4			77.8		85.0
Suède				74.9			79.2	85.0	85.0
Swisse							84.2		
Ukraine									
Royaume-Uni				80.0			78.1		
États-Unis				78.6			70.6	79.7	84.9
<b>Monde</b>	<b>57.8</b>	<b>64.1</b>	<b>72.3</b>	<b>56.1</b>	<b>52.4</b>	<b>60.5</b>	<b>41.0</b>	<b>58.3</b>	<b>63.9</b>

## Enseignants avec les qualifications minimales requises

Région / Pays	Enseignants avec les qualifications minimales requises											
	Préprimaire			Primaire			1er cycle du secondaire			2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>45.8</b>	<b>73.2</b>	<b>83.5</b>	<b>65.7</b>	<b>80.4</b>	<b>92.2</b>	<b>61.5</b>	<b>82.5</b>	<b>91.5</b>	<b>77.2</b>	<b>78.9</b>	<b>88.5</b>
Angola		79.3	87.3		71.2	79.3	53.5	60.5	68.6	46.7	61.1	69.2
Bénin	34.8			69.1								
Botswana	54.2	100.0	100.0	98.7	100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Burkina Faso	34.5	49.6	51.0	85.4	93.7	98.0	58.2	70.3	79.3	58.2	70.3	79.3
Burundi	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Cabo Verde	30.4	49.3	65.2	93.3	100.0	100.0	77.2	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Cameroun	54.2	88.8	99.2	81.2	95.6	100.0	50.0	81.6	92.9	57.0	80.9	90.3
République centrafricaine												
Tchad	24.4			65.0			37.6			49.3		
Comores	56.0	80.1	91.7	74.9						28.3		
Congo		65.9	81.2		72.0	84.9		55.7	74.6		72.8	85.3
Côte d'Ivoire	100.0	99.0	100.0	100.0	96.0	100.0						
République Démocratique du Congo	20.6			94.6								
Djibouti				100.0			100.0			100.0		
Guinée Équatoriale	88.8			37.2			11.2					
Érythrée	41.8			70.7			85.7			80.0		
Eswatini		25.0	60.0	82.1	95.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Éthiopie		60.0	100.0		65.0	100.0		65.0	100.0	100.0	50.0	100.0
Gabon												
Gambie	69.7	80.0	87.0	85.8	92.0	97.0	90.5	97.0	99.0	94.0	98.0	99.0
Ghana	45.5	85.0	100.0	54.7	90.0	100.0	69.8	98.0	100.0	82.9	95.0	97.0
Guinée	19.6	86.0	100.0	75.7	57.1	100.0		49.5	100.0		53.8	100.0
Guinée-Bissau												
Kenya	82.3	100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Lesotho	100.0			79.2								
Libéria	50.0			56.4	76.3	80.4	62.5	79.1	88.9	59.9	61.9	67.0
Madagascar	16.9	46.2	70.8	15.1	18.9	23.4	21.9	24.5	26.1	17.4	26.0	28.1
Malawi				90.8								
Mali												
Mauritanie		100.0	100.0	91.2	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	76.0	100.0	100.0
Maurice	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0		60.0	65.0		60.0	65.0
Mozambique				93.2	99.5	100.0	85.2	99.2	100.0	95.1	99.0	100.0
Namibie				87.4	96.3	98.8					98.7	99.7
Niger				55.5	95.0	100.0		40.6	51.2	15.0	20.9	30.0
Nigéria		67.0	70.2		74.5	88.1		100.0	100.0		96.0	95.0
Rwanda	49.0	63.4	81.9	93.9	99.9	99.9	61.3	76.4	89.3	54.0	76.9	88.1
Sao Tomé-et-Principe	28.2	91.7	100.0	34.4	100.0	100.0	20.2	100.0	100.0		90.1	90.3
Sénégal	26.1	100.0	100.0	68.3	100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Seychelles	81.2	90.0	90.0	83.6	90.0	90.0		99.0	99.0		70.0	70.0
Sierra Leone	54.1	70.0	77.0	53.8	75.0	81.0	68.7	68.0	75.0	73.5	43.0	51.0
Somalie					40.0			50.0			90.0	
Afrique du Sud					99.5	100.0		99.2	100.0		99.0	100.0









Région / Pays	Enseignants avec les qualifications minimales requises											
	Préprimaire			Primaire			1er cycle du secondaire			2e cycle du secondaire		
	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030	2015	2025	2030
Bosnie-Herzégovine												
Bulgarie												
Canada												
Croatie												
Tchéquie		97.0	98.5		97.0	98.5		97.0	98.5		97.0	98.5
Danemark												
Estonie												
Finlande												
France												
Allemagne												
Grèce												
Hongrie												
Islande		55.0	67.0		94.0	97.0		94.0	97.0		95.0	98.0
Irlande												
Italie												
Lettonie	100.0	93.0	93.0	100.0	94.5	94.5	100.0	93.7	93.7	100.0	91.8	91.8
Liechtenstein												
Lituanie		90.0	95.0									
Luxembourg												
Malte	90.2	100.0	100.0	84.7	94.0	96.0		95.0	97.0		99.0	99.0
Monaco												
Monténégro												
Pays-Bas												
Macédoine du Nord												
Norvège		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Pologne	98.4	100.0	100.0	99.6	100.0	100.0	99.2	100.0	100.0	98.4	100.0	100.0
Portugal												
Rép. Moldova	83.9	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	98.9	100.0	100.0	97.1	100.0	100.0
Roumanie												
Fédération de Russie		99.0	99.0	98.9	100.0	100.0		99.0	100.0		99.0	100.0
Saint-Marin		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Serbie												
Slovaquie	96.1	100.0	100.0	95.9	100.0	100.0	96.4	100.0	100.0	95.2	100.0	100.0
Slovénie												
Espagne	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Suède												
Suisse												
Ukraine				86.0								
Royaume-Uni												
États-Unis												
<b>Monde</b>	<b>75.9</b>	<b>89.4</b>	<b>93.3</b>	<b>85.1</b>	<b>92.1</b>	<b>96.2</b>	<b>78.8</b>	<b>93.3</b>	<b>97.2</b>	<b>87.5</b>	<b>92.6</b>	<b>95.8</b>

## Dépenses publiques d'éducation

Région / Pays	Dépenses publiques d'éducation					
	En pourcentage des dépenses publiques totales			En pourcentage du PIB		
	2015	Latest Year	Latest Value	2015	Latest Year	Latest Value
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>16.3</b>			<b>3.8</b>		
Angola	8.9	2021	6.9	3.5	2020	2.4
Bénin	17.5	2018	17.7	3.2	2020	3.0
Botswana	17.5	2019	15.4	7.8	2020	8.7
Burkina Faso	18.0	2018	22.7	3.7	2020	5.5
Burundi	27.5	2021	20.4	6.4	2020	5.0
Cabo Verde	16.7	2021	15.1	5.3	2020	7.6
Cameroun	13.2	2021	14.9	2.7	2020	3.2
République centrafricaine	8.4	2021	9.1	1.9	2020	2.2
Tchad	8.9	2021	15.1	2.4	2020	2.9
Comores	13.4	2015	13.4	2.5	2015	2.5
Congo	8.0	2021	17.9	3.3	2020	4.4
Côte d'Ivoire	21.2	2021	15.0	3.5	2020	3.4
République Démocratique du Congo	11.7	2017	14.0	2.2	2021	2.7
Djibouti	8.6	2018	14.0	3.6	2018	3.6
Guinée Équatoriale						
Érythrée		2006	5.2		2006	2.1
Eswatini	24.8	2020	15.9	5.4	2021	5.0
Éthiopie	27.1	2018	24.0	4.7	2018	5.1
Gabon	10.9	2021	15.1	3.0	2020	3.2
Gambie	11.0	2018	11.4	2.2	2020	2.8
Ghana	23.8	2018	18.6	4.4	2018	3.9
Guinée	11.6	2021	12.0	2.5	2020	2.2
Guinée-Bissau	13.0	2017	15.0	2.3	2020	2.7
Kenya	16.7	2018	19.0	4.7	2021	4.8
Lesotho	14.0	2021	13.7	9.0	2021	8.7
Libéria	6.9	2018	8.1	2.2	2021	2.7
Madagascar	17.0	2021	15.5	2.2	2020	3.1
Malawi	21.8	2020	11.5	5.6	2020	2.9
Mali	18.2	2021	16.0	3.8	2020	3.8
Mauritanie	9.3	2020	9.7	1.9	2020	1.9
Maurice	19.5	2020	16.1	4.9	2020	4.6
Mozambique	19.9	2020	17.9	6.0	2020	6.3
Namibie	22.6	2021	24.8	9.9	2021	9.6
Niger	18.5	2021	12.0	4.5	2020	3.8
Nigéria	9.3	2021	5.1			
Rwanda	12.5	2021	11.3	3.6	2021	3.8
Sao Tomé-et-Principe	11.3	2021	16.6	3.9	2020	5.0
Sénégal	23.8	2021	21.1	5.5	2020	5.5
Seychelles	12.6	2021	10.5	4.2	2020	5.2
Sierra Leone	12.5	2020	34.2	3.1	2020	8.8
Somalie	1.4	2020	4.4			

Région / Pays	Dépenses publiques d'éducation					
	En pourcentage des dépenses publiques totales			En pourcentage du PIB		
	2015	Latest Year	Latest Value	2015	Latest Year	Latest Value
Afrique du Sud	18.7	2021	18.4	5.5	2020	6.2
Soudan du Sud	3.3	2018	0.9	1.5	2016	1.5
Togo	16.7	2021	20.8	5.1	2020	4.0
Ouganda	13.2	2020	11.3	2.3	2021	2.7
République-Unie de Tanzania	17.3	2018	20.5	4.2	2021	3.3
Zambie	16.3	2021	11.5	4.6	2020	3.7
Zimbabwe	29.5	2018	19.0	5.8	2018	3.9
<b>Afrique du Nord et Asie de l'Ouest</b>	<b>11.6</b>			<b>4.2</b>		
Algérie	16.1	2021	16.2	7.3	2019	6.1
Arménie	10.7	2021	8.3	2.8	2020	2.7
Azerbaïdjan	7.6	2021	11.5	3.0	2019	2.7
Bahreïn	7.3	2019	8.5	2.7	2020	2.2
Chypre	16.0	2017	15.7	6.3	2017	5.7
Égypte	11.9	2020	12.3	3.9	2020	2.5
Géorgie	12.7	2020	11.2	3.2	2020	3.9
Iraq	13.0	2016	14.0	4.5	2016	4.7
Israël	15.5	2018	15.5	5.9	2018	6.1
Jordanie	11.3	2019	9.9	3.5	2019	3.0
Koweït	9.5	2020	11.9	4.8	2020	6.6
Liban	6.3	2020	9.9	2.1	2019	2.6
Libye						
Maroc	13.7	2021	16.9	4.6	2020	6.8
Oman	13.6	2020	12.2	5.8	2019	5.4
Palestine	15.5	2019	17.7	4.7	2018	5.3
Qatar	12.7	2021	8.9	3.6	2020	3.2
Arabie saoudite	24.9	2021	18.8	8.5	2020	7.8
Soudan		2021	12.5		2009	2.0
République arabe syrienne		2009	19.2		2009	5.1
Tunisie	22.7	2015	22.7	6.2	2016	7.3
Turquie		2018	12.4		2018	4.3
Émirats arabes unis		2020	11.7		2020	3.9
Yemen		2012	15.1		2008	5.2
Asie centrale et Asie du Sud	15.7			3.6		
Afghanistan	12.5	2021	10.9	3.3	2019	3.2
Bangladesh	13.7	2021	11.7	1.5	2019	1.3
Bhoutan	25.5	2021	16.2	7.6	2019	5.7
Inde	15.7	2020	16.5	4.1	2020	4.5
Iran, (République islamique d')	18.6	2020	23.1	2.8	2020	3.6
Kazakhstan	12.2	2019	14.1	2.8	2019	2.9
Kirghizistan	15.7	2019	16.5	6.0	2019	5.4
Maldives	11.4	2021	11.9	3.9	2019	4.1
Népal	17.0	2020	13.2	3.3	2020	4.4
Pakistan	13.2	2019	11.6	2.7	2019	2.5
Sri Lanka	11.0	2019	9.9	2.2	2019	1.9

Région / Pays	Dépenses publiques d'éducation					
	En pourcentage des dépenses publiques totales			En pourcentage du PIB		
	2015	Latest Year	Latest Value	2015	Latest Year	Latest Value
Tadjikistan	16.4	2021	19.9	5.0	2019	5.7
Turkménistan		2020	28.0		2019	3.1
Ouzbékistan	22.4	2020	20.5	5.5	2020	4.9
<b>Asie de l'Est et Asie du Sud-Est</b>	<b>16.6</b>			<b>3.6</b>		
Brunéi Darussalam	11.4	2016	11.4	4.4	2016	4.4
Cambodge	8.8	2019	11.8	2.6	2018	2.2
Chine	12.1	2020	10.5	3.8	2020	3.6
Chine, Hong Kong RAS	18.6	2020	20.6	3.3	2020	4.4
Chine, Macao RAS	13.4	2020	12.3	3.0	2020	6.3
République populaire démocratique de Corée						
Indonésie	20.5	2020	19.2	3.6	2019	2.8
Japon				3.1	2018	3.1
République démocratique populaire lao	14.9	2017	14.0	2.9	2020	2.2
Malaisie	19.8	2021	16.4	4.9	2020	3.9
Mongolie	13.5	2020	16.4	4.2	2019	4.9
Myanmar	8.7	2019	10.6	2.1	2019	2.1
Philippines	16.0	2020	14.2	3.3	2020	3.9
République de Corée		2010	14.8	4.3	2018	4.5
Singapour	19.7	2020	11.9	2.9	2020	2.5
Thaïlande	17.1	2020	12.1	3.8	2019	3.0
Timor-Leste	8.6	2018	7.9	8.4	2018	6.7
Viet Nam	17.1	2021	14.8	4.5	2019	4.1
<b>Océanie</b>	<b>14.4</b>			<b>5.7</b>		
Australie	14.1	2018	13.5	5.3	2018	5.1
Îles Cook	10.2	2021	6.1	3.9	2019	3.5
Fidji	17.4	2021	14.5	4.8	2019	5.1
Kiribati	13.7	2021	19.3	9.9	2019	12.4
Îles Marshall	31.9	2020	16.2	17.6	2019	15.8
Micronésie (É. F.)	22.3	2019	18.1	12.4	2018	9.7
Nauru	12.1	2018	9.1	5.6	2020	5.2
Nouvelle-Zélande	16.4	2018	16.1	6.3	2018	6.0
Nioué						
Palaos	14.8	2019	15.7	5.7	2019	6.8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10.7	2018	9.2	2.0	2018	1.9
Samoa	14.0	2020	16.2	4.9	2020	4.8
Îles Salomon	25.2	2020	31.9	10.1	2020	12.8
Tokélaou						
Tonga		2021	12.7		2019	8.0
Tuvalu						
Vanuatu	13.5	2020	5.1	5.6	2020	2.2
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>15.5</b>			<b>4.2</b>		
Anguilla	13.6	2021	12.8	3.0	2019	2.8
Antigua-et-Barbuda	6.8	2021	9.9	2.4	2021	3.8
Argentine	14.0	2019	12.5	5.8	2019	4.7

Région / Pays	Dépenses publiques d'éducation					
	En pourcentage des dépenses publiques totales			En pourcentage du PIB		
	2015	Latest Year	Latest Value	2015	Latest Year	Latest Value
Aruba	23.2	2016	21.9	5.9	2016	5.5
Bahamas	11.8	2021	10.1	2.2	2021	2.8
Barbade	18.5	2021	16.6	5.4	2021	6.5
Belize	21.6	2021	22.2	6.9	2021	8.7
Bolivie, (État plurinational de)	16.3	2020	14.2	8.9	2018	8.9
Brésil	16.2	2018	16.1	6.2	2018	6.1
Îles Vierges britanniques	15.2	2021	12.4	4.7	2020	2.6
Îles Caïmanes						
Chili	19.6	2018	21.4	4.9	2018	5.4
Colombie	14.3	2020	14.7	4.5	2020	4.9
Costa Rica	23.4	2020	21.5	6.9	2020	6.7
Cuba					2010	12.8
Curaçao				4.9	2013	4.9
Dominique	10.2	2021	8.3	3.4	2020	4.7
République dominicaine	22.6	2021	18.0	3.8	2020	4.6
Équateur	12.6	2020	11.5	5.0	2020	4.1
El Salvador	14.4	2021	18.1	3.9	2019	3.4
Grenade	14.0	2017	14.0	4.2	2018	3.6
Guatemala	24.1	2020	21.1	3.0	2020	3.3
Guyana	17.8	2018	16.0	3.9	2018	4.5
Haïti	14.6	2018	14.6	1.9	2018	1.6
Honduras	24.6	2021	24.6	6.4	2020	6.4
Jamaïque	20.1	2019	17.3	5.5	2021	6.0
Mexique	19.0	2018	16.6	5.2	2018	4.3
Montserrat	6.9	2020	6.4		2019	9.0
Nicaragua	22.3	2020	22.8	4.1	2020	4.6
Panama	7.9	2021	12.0	2.8	2020	3.9
Paraguay	12.3	2021	9.6	3.3	2020	3.3
Pérou	17.6	2021	17.9	4.0	2020	4.2
Saint-Kitts-et-Nevis	8.7	2020	11.1	2.6	2019	4.3
Sainte-Lucie	16.5	2021	14.5	3.9	2020	3.6
St Vincent/Grenadines	20.1	2018	19.0	5.7	2018	5.7
Saint-Martin						
Suriname	11.4	2021	10.1	5.5	2020	5.0
Trinité/Tobago	8.7	2021	8.9	3.4	2020	4.1
Îles Turques/Caiques	14.2	2021	13.0	3.1	2021	4.5
Uruguay	14.7	2021	15.4	4.6	2019	4.7
Venezuela, R. B.	15.7	2017	23.9	1.9	2017	1.3
<b>Europe et Amérique du Nord</b>	<b>11.5</b>			<b>4.9</b>		
Albanie	11.2	2020	12.1	3.4	2020	3.1
Andorre	10.4	2021	10.3	3.3	2021	2.9
Autriche	10.7	2018	10.7	5.5	2018	5.2
Bélarus	11.5	2021	16.5	4.8	2020	5.0
Belgique	12.0	2018	12.2	6.5	2018	6.4

Région / Pays	Dépenses publiques d'éducation					
	En pourcentage des dépenses publiques totales			En pourcentage du PIB		
	2015	Latest Year	Latest Value	2015	Latest Year	Latest Value
Bermudes	9.0	2017	7.8	1.5	2017	1.3
Bosnie-Herzégovine						
Bulgarie	12.7	2017	12.7	4.1	2017	4.1
Canada		2011	12.2		2011	5.3
Croatie	8.6	2018	8.6	3.9	2018	3.9
Tchéquie	13.7	2018	10.5	5.8	2018	4.3
Danemark	13.8	2018	13.4	7.6	2018	6.8
Estonie	13.0	2018	13.4	5.1	2018	5.3
Finlande	12.4	2018	11.7	7.0	2018	6.3
France	9.6	2018	9.7	5.5	2018	5.4
Allemagne	11.0	2018	11.2	4.9	2018	5.0
Grèce	7.2	2018	7.4	3.7	2018	3.6
Hongrie	8.9	2018	10.1	4.5	2018	4.6
Islande	17.2	2018	17.2	7.5	2018	7.6
Irlande	12.9	2018	13.3	3.8	2018	3.4
Italie	8.1	2018	8.8	4.1	2018	4.3
Lettonie	14.1	2018	11.1	5.3	2018	4.2
Liechtenstein					2011	2.6
Lituanie	12.3	2018	11.7	4.2	2018	3.9
Luxembourg	9.3	2018	8.7	3.8	2018	3.6
Malte	13.2	2017	13.4	5.0	2017	4.7
Monaco	6.6	2019	5.0	1.4	2019	1.2
Monténégro						
Pays-Bas	12.2	2018	12.9	5.3	2018	5.4
Macédoine du Nord		2002	8.6		2002	3.3
Norvège	15.6	2018	15.9	7.6	2018	7.6
Pologne	11.5	2019	12.0	4.8	2018	4.6
Portugal	10.1	2018	10.8	4.9	2018	4.7
Rép. Moldova	18.2	2020	18.0	5.8	2020	6.4
Roumanie	9.1	2018	10.5	3.1	2018	3.3
Fédération de Russie	10.9	2018	14.3	3.8	2018	4.7
Saint-Marin	13.1	2019	15.1	3.4	2019	3.4
Serbie	8.9	2019	8.6	3.8	2019	3.6
Slovaquie	10.0	2018	9.5	4.6	2018	4.0
Slovénie	10.1	2018	11.3	4.9	2018	4.9
Espagne	9.8	2018	10.0	4.3	2018	4.2
Suède	15.4	2018	15.7	7.4	2018	7.6
Swisse	15.4	2018	15.5	4.9	2018	4.9
Ukraine	13.3	2020	13.1	5.7	2019	5.4
Royaume-Uni	13.5	2018	13.3	5.5	2018	5.2
États-Unis	13.5	2018	13.1	5.0	2018	4.9
<b>Monde</b>	<b>13.7</b>			<b>4.4</b>		

Note : les moyennes régionales et internationales ont été calculées avec la médiane des points de référence nationaux et les projections réalisables.



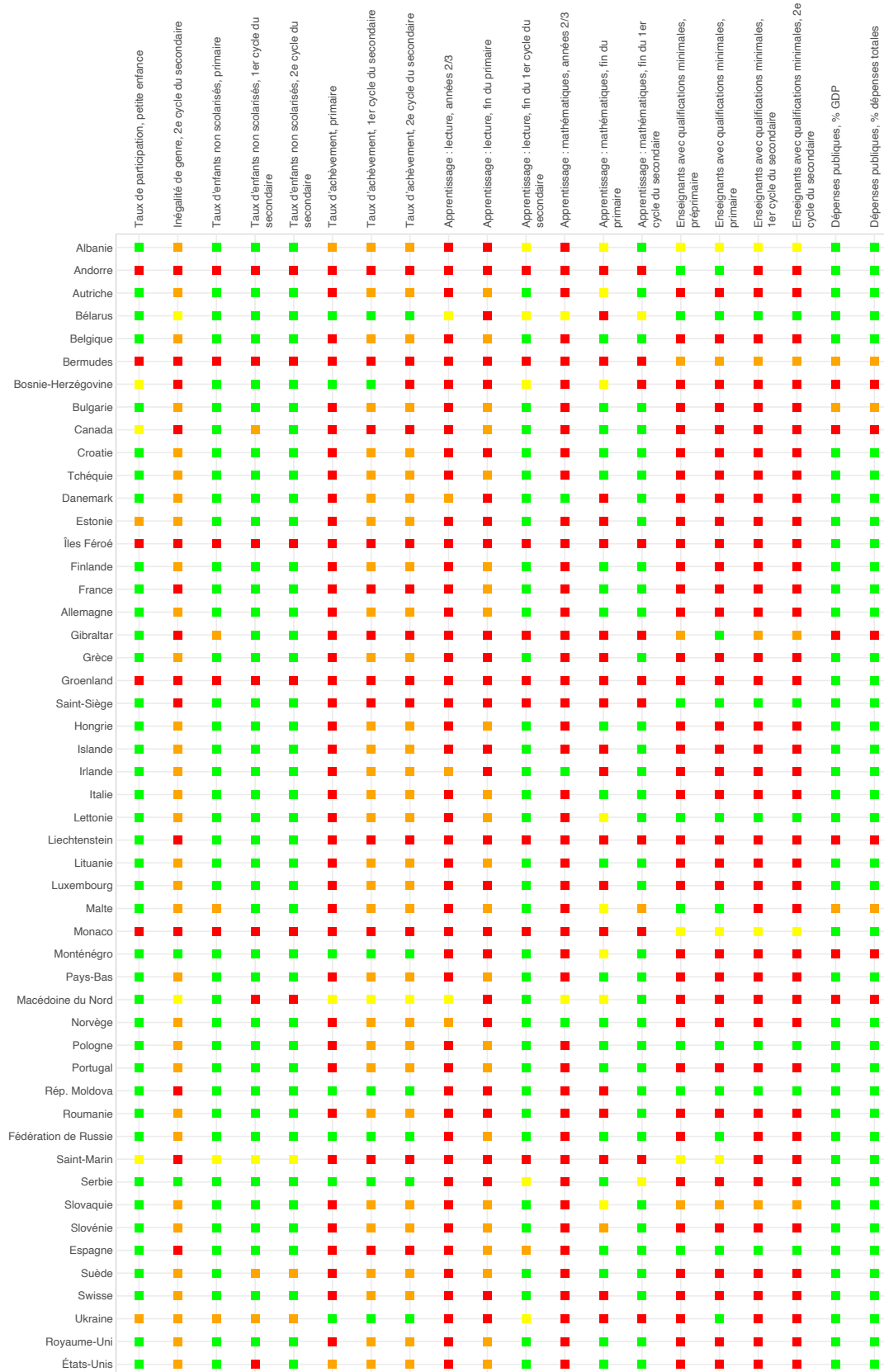








## Europe et Amérique du Nord



■ Le pays ne dispose d'aucune donnée pour les 8 à 10 dernières années.

■ Le pays a au moins un point de données au cours des 4 à 5 dernières années.

■ Le pays a au moins un point de données au cours des 8 à 10 dernières années.

■ Le pays a au moins un point de données au cours des 4 ou 5 dernières années et au moins un point de données au cours des 4 ou 5 années précédentes, ce qui permet une analyse des tendances.

# ÉTABLIR DES ENGAGEMENTS

## POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX DE L'ODD 4 POUR TRANSFORMER L'ÉDUCATION

Ce document présente une vue d'ensemble du programme de transformation mis en place par les pays, au moment où ils établissent des points de référence de l'ODD 4 pour le progrès de l'éducation, afin de s'approprier le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Inspiré par l'appel lancé en 2014 par le Secrétaire général de l'ONU aux pays pour qu'ils adoptent « une culture de responsabilité partagée » fondée sur « la définition d'indicateurs de progrès », le paragraphe 28 du Cadre d'action Éducation 2030 invite à son tour les pays à établir « des objectifs intermédiaires [...] qui] jouent un rôle indispensable en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes, souvent négligée lorsque les objectifs sont fixés à plus long terme ». Au sein de ce rapport figurent les étapes suivies par les pays pour fixer ces engagements pour 2025 et 2030 au regard de sept indicateurs, ce qui arrive à point nommé pour le deuxième examen de l'ODD 4 au Forum politique de haut niveau.

Les valeurs de référence de l'ODD 4, déterminées pour maintenant presque neuf pays sur dix, indiquent les contributions fixées au niveau national pour l'objectif commun de l'éducation, à l'aide d'un concept dont le secteur des changements climatiques est friand. Les expériences de douze pays concernant leur manière d'aborder le défi de l'établissement des points de référence fondés sur leurs plans sectoriels relatifs à l'éducation y sont incluses. Elles permettent d'inspirer d'autres pays afin qu'ils réfléchissent à leurs propres contributions et à la tâche consistant à concevoir des réponses politiques appropriées qui soient alignées sur leurs propres ambitions pour la décennie à venir, surtout en période de relèvement à la suite de la COVID-19.

Une nouvelle façon de suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les points de référence nationaux de l'ODD 4 est présentée dans ce document. Cette méthode de suivi permet de s'adapter aux contextes, de reconnaître les points de départ de chaque pays et d'établir des liens entre un programme national relatif à l'éducation et ses équivalents au niveau régional et national.

Les points de référence pourraient constituer la base d'un pacte dans lequel les pays s'engagent à accroître leurs ambitions en échange d'un programme de soutien de la part de la communauté internationale. Pour ainsi dire, il s'agit d'un système de redevabilité politique lié aux engagements en la matière et agrémenté d'un mécanisme d'appui afin d'accomplir la tâche en question.



*Le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué le Sommet sur la transformation de l'éducation en septembre 2022 pour renouveler nos engagements collectifs en faveur de l'éducation. Les points de référence de l'ODD 4, établis par les pays et décrits dans ce rapport, font précisément cela. Ils fournissent également un cadre d'action transparent, dirigé par les pays, qui peut servir à relancer les discussions sur la voie à suivre pour le secteur de la dernière décennie à 2030.*

**Stefania Giannini**, Sous-Directrice générale pour l'éducation, UNESCO

*Les points de référence de l'ODD 4 établis par les pays marquent un changement dans les engagements et le dévouement à un moment où une nouvelle énergie pour notre programme commun est indispensable. Ils peuvent donc servir de base à un pacte transformateur dans lequel les pays s'engagent à accroître leur ambition en échange du soutien de la communauté internationale.*

**David Moinina Sengeh**, Président du Conseil consultatif du Rapport mondial de suivi sur l'éducation, Ministre de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire supérieur et Directeur du Département national de l'innovation de Sierra Leone

Et **Dankert Vedeler**, Président du Conseil de direction de l'Institut de statistique de l'UNESCO et ancien Directeur général adjoint du Ministère de l'éducation et de la recherche de Norvège

[bit.ly/meetingcommitments2022](https://bit.ly/meetingcommitments2022) · [uis.unesco.org](https://uis.unesco.org) · [www.unesco.org/gemreport](https://www.unesco.org/gemreport)

@UNESCOstat · @GEMReport